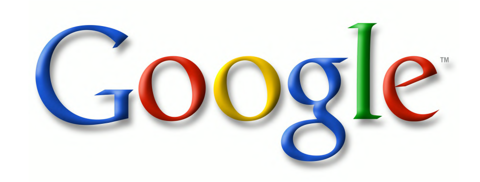
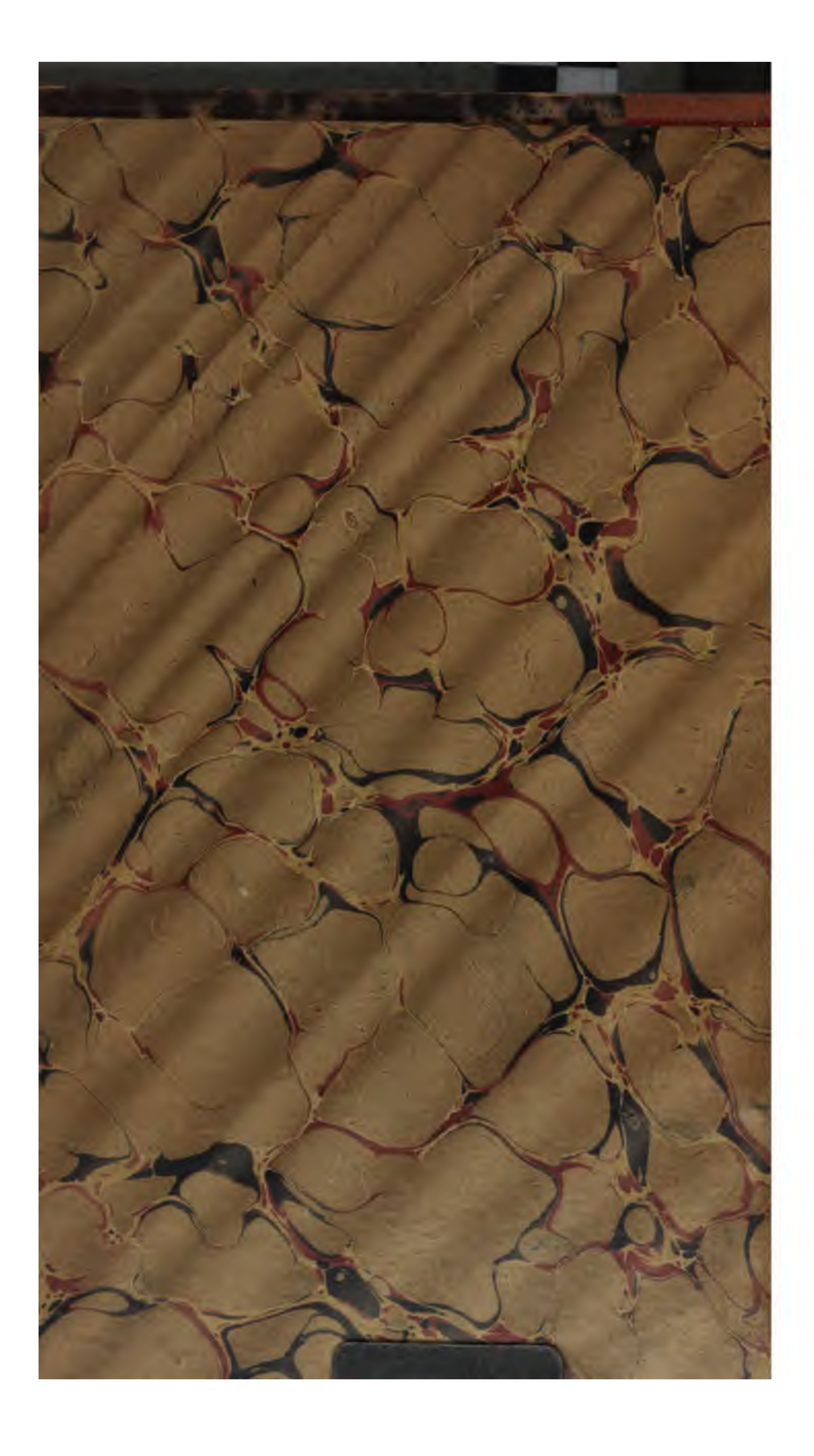
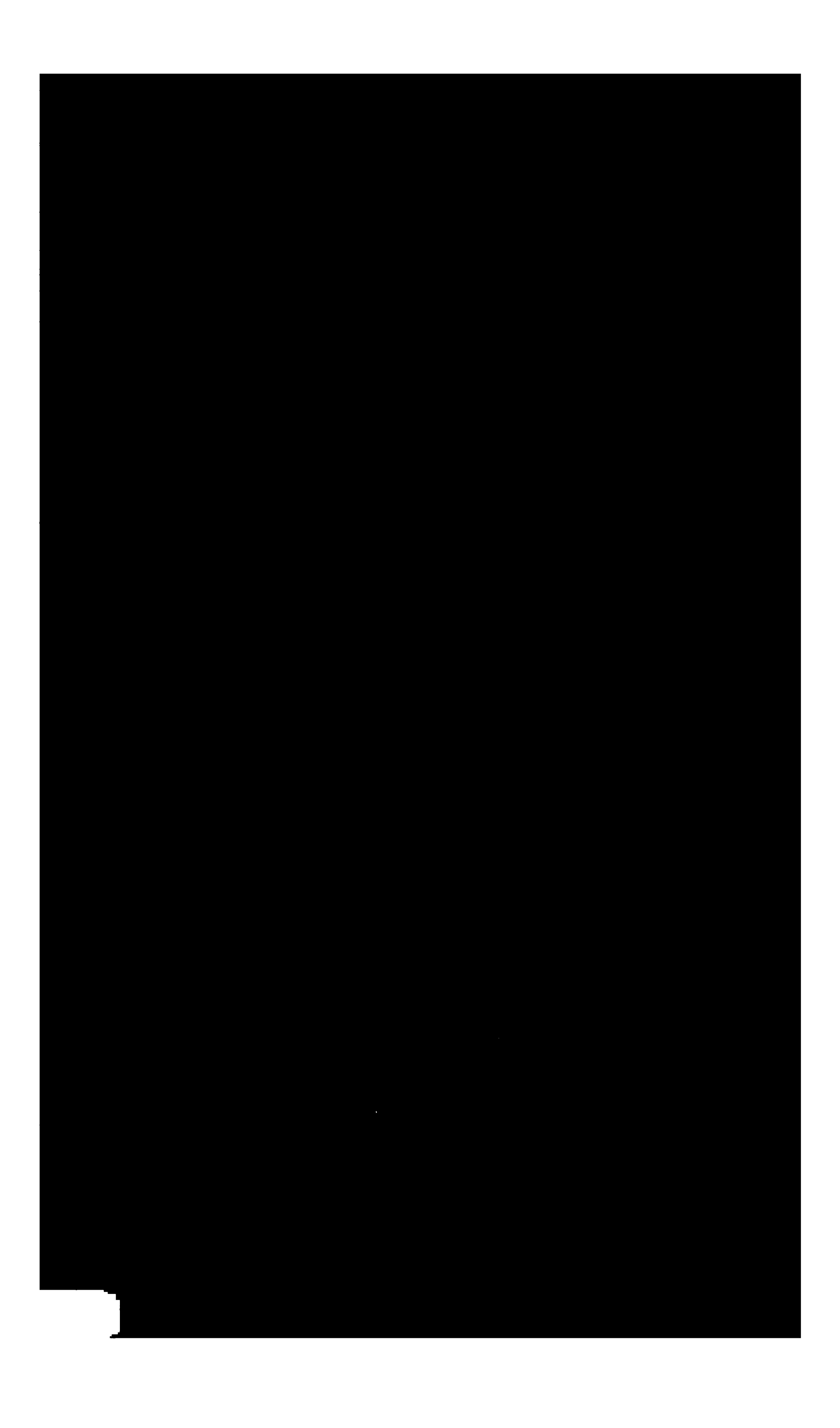












JUSQU'A NOS JOURS,

AVEC LES RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

ET L'INDICATION DES SOURCES A CONSULTER;

PUBLIÉE PAR

MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES,

SOUS LA DIRECTION

DE M. LE Dr HOEFER.

Tome Vingt-Huitième.

PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, 56.

M DCCC LIX.

[illegible] tome VII du *Lexikon* de [illegible].

[illegible] *Lexikon* [illegible]

KŒNIG (*Frédéric*) [illegible] le 17 avril 1775, à [illegible] mort le 17 janvier [illegible]. Il entra comme [illegible] Breitkopf à [illegible] employa le [illegible] en mouvement [illegible] ville natale. [illegible] alla [illegible] Vienne, à Saint-Pétersbourg [illegible] arriva en 1806. Préoccupé de [illegible] la presse à bras par une machine [illegible] d'abord les [illegible] il avait essayé de construire une [illegible] nique ; mais en Allemagne et en [illegible] garda son idée comme [illegible] trouva pas d'appui. [illegible] fit en 1807 un traité avec [illegible] Bensley, qui consentait à faire toutes les avances [illegible]

[illegible]

de Lœwenhaupt, [illegible]

[illegible]

KOENIGSMARCK (*Marie-Aurore* [illegible]), célèbre maîtresse d'Auguste II, roi de [illegible] et électeur de Saxe, [illegible] vraisemblablement [illegible] vers 1670, [illegible] Quedlimbourg, le 16 février 1728, [illegible] connaître son père, Conrad-[illegible] Koenigsmarck, tué à Bonn en 167[illegible] du feld-maréchal [illegible] femme distinguée. Elle [illegible] avec ses enfants, et [illegible] leur éducation. Aurore [illegible] grands charmes [illegible] intellectuelles. [illegible] connue lorsqu'elle perdit sa mère. La [illegible] parition de son frère fut le [illegible] qu'elle entreprit [illegible] destinée. Le comte de Koenigsmarck [illegible] une fortune assez considérable [illegible] deux sœurs, l'une mariée au comte [illegible] hourg et résidant à Hambourg, [illegible] Aurore, non mariée, et [illegible] depuis la mort de leur [illegible] de la fortune du comte [illegible] banquiers de Hambourg, qui [illegible] dentaire, sous le prétexte qu'on [illegible] tait pas l'acte légal [illegible]

[illegible]

la Terre, qui [illegible]

[illegible]

la Terre est le lieu d'où le mouvement [illegible]

la Terre se réfléchira dans [illegible]

[illegible]

(2) Vitruve, lib. IX, cap. 1.

[illegible]

Cette hardiesse [illegible] doute sourire ; car [illegible] malgré sa triple [illegible] [illegible] nous aussi [illegible] [illegible] comme [illegible] la triple autorité de l'[illegible] de la tradition ? C'est ce [illegible] [illegible] En [illegible] comme si le [illegible] devait finir avec [illegible]

La théorie de Vitruve [illegible] satisfait tous les [illegible] son système pour [illegible] rétrogradations, jusqu'[illegible] vînt à rallier les [illegible] (voy. Properce) [illegible] encore ce grand homme [illegible] dès le début du [illegible] « Il y a, dit-il, deux [illegible] le mouvement des [illegible] mouvement de la Terre (révo[illegible]lution), puis le mouvement [illegible] » En effet, c'est [illegible] ces deux mouvements [illegible] qui avait si fort [illegible]

[illegible] est plus près du Soleil [illegible] plus vite que Mars, Mars [illegible] Jupiter plus vite que Saturne [illegible] l'observateur placé sur la Terre [illegible]

[illegible]

mort à la [illegible]
1691. Il avait [illegible]
lors de la [illegible]
trône, et bientôt après [illegible]
année, grand-vizir par Soliman [illegible]
trait, de mœurs [illegible]
litique habile [illegible]
maintint la [illegible]
lations avec [illegible]
guerrier. Les [illegible]
le Vertu[illegible]

KOPRILI [illegible]
sin des deux [illegible]
1702. Fo[illegible]
l'administration [illegible]
et nommé gouverneur [illegible]
marquer dans la guerr[illegible]
conseils. Après le dé[illegible]
du grand-vizir, Mu[illegible]
[illegible]aire, le 17[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
des ordonnances en faveur

[illegible]

Le [illegible] donnent à Moïse de Koren [illegible] 1682, in-4°, en [illegible] en 1736, par les frères W[illegible] tion latine à la suite de [illegible] teur ; à Venise, en [illegible] qui a suivi le texte de [illegible] 1819, par Saint-Martin [illegible] celui Moïse de [illegible] [illegible] de la [illegible] par Zohrab ; Venise, [illegible]

[illegible]

[illegible] (Le baron [illegible]) [illegible] russe, né en 1694, mort [illegible] 1766, après y avoir été [illegible] de la cour de Russie. [illegible] par son amour pour [illegible] Président de l'Académie [illegible] Pétersbourg en 1732, il fut le [illegible]

[illegible]

[illegible] Pierre III [illegible] de Catherine [illegible]

[illegible] 1791 [illegible]

[illegible]

KORMART [illegible] (Christoph) [illegible] allemand, né à Leipzig [illegible] entre 1714 et 1722 [illegible] dans sa ville natale [illegible] s'occupa de [illegible] *La Constantine* [illegible] *Leipzig* [illegible] *Jena*, 1670 [illegible] *affaires* [illegible] 1680, in-12 (très-rare) [illegible] la plupart des ouvrages [illegible] dans la première [illegible] siècle, et une sorte de [illegible] Kormart a traduit [illegible] de La Calprenède [illegible] sous les initiales C. K. [illegible] van den Vondel. Il a publié [illegible] *Mémoires de M. de Lorp* [illegible] 1678, in-4°.

Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexicon* [illegible] *Christophe Kormart* [illegible] *Livres* [illegible]

KORN (*Guillaume*-[illegible]) [illegible] allemand, né à Grünberg [illegible] à Konigsberg, le 28 avril [illegible] à Sternberg, Cottbus [illegible] une *Grammaire de la Langue* [illegible] brochures sur la [illegible] formation de la langue [illegible] et les écoles wendes [illegible] un nombre considérable de [illegible]

Dictionnaire biographique, etc. [illegible]

KORNELISZ ou CORNELISZ [illegible] peintre hollandais, né dans le [illegible] près d'Amsterdam, en 1671 [illegible] dans un âge avancé. On ne [illegible] maître; suivant van der [illegible] de son talent de 1612 à 1630 [illegible] d'être inspiré de la nature [illegible] ses tableaux avec les [illegible] une imitation trop précise. Ses [illegible] ont été détruits ou dispersés [illegible] On citait [illegible] l'église d'Amsterdam, des [illegible]

[illegible] né en 1467, [illegible] (1) [illegible] allemand, né [illegible] où il remplit [illegible] qu'il [illegible] Qu'il eut la [illegible] choses [illegible] la création du [illegible] publié en [illegible] en latin [illegible] Feller, t. III, [illegible] Corpus His- [illegible] ; d'autres [illegible] dans les [illegible] Leibnitz

G. B.

[illegible] De retour en [illegible] où il entre au [illegible] et statu [illegible] Franc- [illegible] 1621, in-4°; [illegible] — De [illegible] 1616, in-8o; [illegible] Leipzig.

[illegible] de la [illegible] etc.

[illegible] Ch. [illegible] publiés à Francfort [illegible]

KOHANOWSKI [illegible] du poème [illegible] en France [illegible] 1583, [illegible] à Jérusalem [illegible] de l'âme de ce fils [illegible]

KOMARNICKI [illegible] en Lithuanie, en 1767 [illegible] le 9 novembre 18[illegible] quez Jasinski. Il [illegible] accomplir la révolution de 1794 [illegible] se trouve à Prague, où [illegible] vit alors un poème [illegible] trie. Fait prisonnier à [illegible] les prisons de Grodno et de Vilna [illegible] un poème héroï-comique [illegible] et une préface à la poésie [illegible] Réflexions poétiques sur [illegible] chef-d'œuvre d'esprit [illegible] Jean Boguet, président [illegible] dolie, chez lequel il [illegible] lui consacra un [illegible] vante : La Minerve [illegible] vers dans tous les siècles! [illegible]

Saltenski, Aix [illegible]

KORSAK (Jules), poète [illegible] Lithuanie, en 1806, mort en [illegible] d'Horace, de Dante, de [illegible] il s'est aussi fait remarquer par [illegible] lesquelles [illegible] marque surtout les [illegible] tulées : Twardowski et [illegible] ont paru à Pétersbourg en 1838 et [illegible] 1839.

[illegible]

Ludw. [illegible] Comptes [illegible] 1850. — [illegible] Les Traductions de [illegible]

[illegible]

jusqu'à la chute de l'[illegible]
2 vol. in-8°. Kortüm a [illegible]
nombre d'articles dans [illegible]
bücher; il a laissé en [illegible]
des Uebergangs aus dem [illegible]
Neuzeit.

Conversations-Lexikon. — [illegible]
nerve, t. I, p. [illegible].

KOUA, trisaïeul du père de [illegible]
chef de la tribu des Koreï[illegible]
mort vers 480, était [illegible]
lement lorsqu'il perdit son [illegible]
Fatima, épousa en secondes [illegible]
kodhaïte, nommé Robia [illegible]
maison de celui qu'il croyait [illegible]
connut son origine, il retourna [illegible]
chites, où il obtint bientôt [illegible]
par ses qualités éminentes [illegible]
d'Holeïl, gardien de la maison [illegible]
mourant transmit sa dignité [illegible]
Ghoubchan, au préjudice de [illegible]
pour agrandir les Koraïchites [illegible]
lief à sa famille, s'empara de [illegible]
Caaba, et de l'autorité [illegible]
l'an 440 de J.-C. Ce hardi [illegible]
la prépondérance religieuse [illegible]
Koraïchites. Pour affermir [illegible]
réunit autour de la Caaba [illegible]
tribu, ce qui lui valut le [illegible]
Joumeï, le Rassembleur. On [illegible]
de la ville de La Mekke [illegible]
le fondateur. Il se fit élever un [illegible]

[illegible] VII et VIII [illegible]

[illegible] 2000 Tonqu [illegible] Tong-king [illegible] Canton [illegible] savoir.

[illegible]

KOTAIBAH [illegible] (Ibn) [illegible] mère Ebn [illegible] 47 (667 de J.-C.) [illegible] [illegible] il fut un des [illegible] leurs capitaines et [illegible] khalifat de Walid Ier. Nommé [illegible] Khoraçan en 86 (705 de J.-C.) [illegible] Hedjadj, il entreprit la conquête des contrées qui s'étendent de la Perse à la Chine, [illegible] qui étaient alors occupées par les [illegible] tributaires du Céleste Empire. [illegible] [illegible] Mérou, sa capitale, il [illegible] passage du Djihoun (Oxus), [illegible] trouva en état de lui [illegible] Kotaïbah use d'un stratagème [illegible] troupes pour tromper l'ennemi [illegible] soumettre les princes de [illegible] traversa le Djihoun [illegible] [illegible] Il [illegible] sur les Turcs, des victoires [illegible] maître de Bokhara et de [illegible] des habitants de cette dernière ville [illegible] crurent la garnison musulmane, [illegible] colère du vainqueur. Kotaïbah [illegible] fil de l'épée tous les hommes [illegible] les armes, réduisit en esclavage les femmes et enfants, et rentra dans son gouvernement avec un butin considérable. L'année suivante [illegible] une armée de 200,000 Turcs et Chinois, conduite par Teghaboun, neveu de l'empereur de la Chine, Tchong-tsong, [illegible] le Khoraçan, Kotaïbah la défit [illegible] route complète. [illegible] qu'il [illegible] nie au secours de [illegible] frère du khalife Walid Ier, Hédjadj, roi du Tokharestan, [illegible] de son éloignement pour tenter de recouvrer son indépendance. Ce généreux effort [illegible] liberté de sa patrie ne servit qu'à [illegible] sa ruine. Kotaïbah, de retour, [illegible] personne de Nizak, et lui fit [illegible] Kech, Nakhcheb et plusieurs autres places [illegible] [illegible] La [illegible] Khârizm, l'an de l'hégire 93 (711), [illegible] temps que Tarik [illegible] Espagne [illegible]

[illegible] ... en 1072.

[illegible]

... Histoire de ... t. III.

[illegible] ... releva son

[illegible]

Tcheoung-[illegible] ... alors les [illegible] ... les plus [illegible] ... velle dynastie, Ko-[illegible], ... ministre, conseilla ... près de [illegible] ... rage [illegible] ... les attaques ... [illegible]

... fut pillé, et la mort ... famille de celui ... offrit le pouvoir ... tse, qui le refusa ... tsang était redevable ... choisir de ce ministre ... [illegible] ... d'intérieur, et ... conseils de Ko-tsong-[illegible] ... ce ministre, [illegible] ... [illegible] ... taire à Tchoung-[illegible] ... rité, [illegible] ... le premier ministre; [illegible] ... nouveaux [illegible] ... Tchoung-[illegible] ... casion, qui [illegible] ... avec Lihihi, prince de Oudi et fils de [illegible] ... pour [illegible] la rébellion ... et de Ou, qui [illegible] ... rité de Tchoung-[illegible] ... soixante-dix jours ... pouté (909). [illegible] ... forcé de [illegible] ... [illegible] ... pour [illegible] ... d'indépendance. Ko-tsong-[illegible] ...

6.

[illegible]

de lettres, les [illegible] avaient accueilli [illegible] et bienveillance.

En 1808 Kotzebue se rendit à [illegible] pour explorer les archives [illegible] en publia les résultats dans [illegible] Geschichte (Histoire [illegible], Riga, 1808-1809, 4 vol.) [illegible] rite de renfermer un grand nombre de documents authentiques. A la fin de [illegible] après la bataille de Iéna, Kotzebue [illegible] en Russie, où il [illegible] des deux revues Die Biene (L'Abeille) [illegible] et Kœnigsberg, 1808-1810, 3 vol. [illegible] (Le Grillon), Kœnigsberg, 1811 [illegible] dans lesquelles il attaquait [illegible] et les Français [illegible] l'occasion, il [illegible] politique, et [illegible] en 1813, il [illegible] ment anti-français [illegible] par le czar conseiller d'État et [illegible] tier général de l'armée [illegible] politique. On lui attribue la [illegible] feuilles diplomatiques écrites à [illegible] cabinet de Saint-Pétersbourg [illegible] la France. Il excita aussi [illegible] ses compatriotes à secouer le joug [illegible] mais il était déjà tellement [illegible] nion publique que ces appels [illegible] lurent aucune popularité.

En 1813 Kotzebue fut nommé [illegible] de Russie dans les États prussiens [illegible] de Kœnigsberg. Il resta [illegible] ans, fut ensuite rappelé à [illegible] être attaché au département des [illegible] gères, et reçut enfin, en 1817, avec [illegible] annuel de 15,000 roubles, [illegible] politique et littéraire [illegible] chargeait de lui rendre compte de [illegible] térature et de l'opinion publique dans les [illegible] rentes parties de la Confédération Germanique. C'était l'époque où, après avoir rétabli la [illegible] nalité allemande et donné à leurs [illegible] des preuves héroïques de dévouement [illegible] ples [illegible] l'accomplissement [illegible] messes faites au moment du danger. Kotzebue, résidant tour à tour à Weimar et à [illegible] s'empressait de signaler [illegible] généreux sous l'aspect le plus [illegible] peignait les écrivains qui représentaient l'opinion

[illegible] de Kronstadt le [illegible] 1823 [illegible]

[illegible] Rio-Janeiro; puis [illegible] les îles de la Société [illegible] le 5 juillet 1824 au port [illegible] Paul du Kamtschatka. [illegible] rectifié les positions de [illegible] par d'autres navigateurs [illegible] son précédent voyage, [illegible] gateurs, retrouvé l'île de [illegible] par Roggewein en 1722, et [illegible] Predpriatié, de Bellingshausen [illegible] Cette dernière, située par [illegible] latitude sud, et 168° [illegible] été découverte par Freycinet [illegible] qu'ignorait Kotzebue [illegible] français n'étant [illegible] part. Après avoir [illegible] les îles Sandwich [illegible] Mariannes, les Philippines [illegible] Kronstadt le 10 juillet 1826. [illegible] avoir terminé ce second voyage [illegible] le service, et se retira [illegible] y vivre [illegible]

Ses deux voyages ont [illegible] suivants : [illegible] (Voyage de découvertes [illegible] au détroit de Behring [illegible] 1815, 1816, 1817, 1818 [illegible] du lieutenant Otto de Kotzebue [illegible] cartes); Weimar, 1821, 3 vol. in-4°; [illegible]

petit nombre d'êtres privilégiés,

Tien (le Ciel, Dieu) avec tant d'

[illegible]

1794, lors de la [illegible]
nie, dirigé par [illegible]
[illegible]
Après la chute de la Pologne [illegible]
à l'agriculture et aux [illegible]
poésie. Il commença par [illegible]
[illegible], et s'essaya [illegible]
[illegible]. A l'époque de la [illegible]
fut nommé vice-président [illegible]
[illegible], puis [illegible]
[illegible]
la Société des [illegible]
Il publia plusieurs [illegible]
[illegible]
qu'il conçut [illegible]
Les Géorgiques [illegible]
tard. En 1813 il fut [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
1815 [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] poème épique, [illegible]

[illegible] — Rotermund, [illegible].

KRANTZ (*David*). *Voy.* CRANTZ.

KRASCHENINNIKOV. *Voy.* [illegible].

KRASICKI (*Ignace*), célèbre littérateur polonais, surnommé le *Voltaire de la Pologne*, naquit à Dubiecko (Galicie), le [illegible] février [illegible], et mourut à Berlin, le 14 mars 1801. Élevé chez les jésuites, à Léopol, il embrassa l'état ecclésiastique et termina ses études à Rome. De retour en Pologne, il devint chanoine et curé de [illegible]; plus tard il présida le tribunal de la Petite-Pologne, au nom de l'archevêché de Léopol. En 1767 il fut créé évêque de Warmie, et en [illegible] archevêque de Gnesne. En 1768 il donna des preuves énergiques de son opposition à l'influence de la Russie dans les affaires [illegible] du pays. Lors du premier partage de la Pologne, en 1772, où la Prusse obtint pour sa part l'évêché de Warmie, Krasicki se rendit à Berlin. Là, un jour, Frédéric II lui dit en plaisantant : « J'espère que vous me ferez entrer en paradis sous votre manteau épiscopal. » A quoi Krasicki répondit : « Non, sire, Votre Majesté me l'a tant rogné, qu'il me serait impossible d'y cacher de la contrebande. » C'est par son influence que fut élevée à Berlin l'église catholique, dédiée à sainte Hedwige, qu'il consacra en 1780; ses restes mortels y reposèrent jusqu'en 1829, où ils furent déterrés et solennellement transportés à Gnesne. On a de Krasicki : *Myszeis* (ou la Souriade, car les souris y jouent le rôle principal, lorsqu'elles dévorèrent le roi Popiel), poëme [illegible], en dix chants; Varsovie, 1775, in-8°. Ce poëme fut traduit en vers français par J.-B. Dubois de Jancigny, professeur à l'École militaire de Varsovie, et plus tard par J.-B. Lavoisier, chanoine de Mohilew sur le Dnieper; — *Les Aventures de Doswiadczynski*; Varsovie, 1775, in-8°. Dans cet ouvrage l'auteur énumère les défauts de l'ancienne éducation et des usages du pays, en proposant des réformes salutaires. Il fut traduit en français par J.-B. Lavoisier; — *Les Satires*; Varsovie, 1778. Ce sont des chefs-d'œuvre qui n'ont point encore été égalés dans la littérature polonaise; — *Pan Podstoli* (Monsieur le Panetier); Varsovie, 1778, in-8° : c'est une description exacte des mœurs et des habitudes champêtres de la noblesse polonaise de son temps; — *La Monomachie*, ou

[illegible]

... Halle, 1742, in-8° ... [illegible] ... Copenhague, 1742, 1770, 1774 ... [illegible]

... Quedlinbourg et Blankenbourg ... [illegible] ... dans divers recueils, notamment dans les ... Mémoires de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg ... [illegible]

... a encore écrit la vie de P. ... dans les Nouvelles ... [illegible]

[illegible]

KRAUS (Jean-Ulrich), graveur ..., né à Augsbourg, vers 1645, ... [illegible] ... (voy. ce nom), ... [illegible]. Ses gravures, ... [illegible] ... s'est attaché à imiter ... [illegible] ... les principales sont : ... [illegible] ... Saint-Pierre de Rome; — ... [illegible] ... de Nuremberg; — Pompe funèbre de l'électeur Frédéric-Guillaume; — ... [illegible] d'Ulysse, ... [illegible] ... le Primatice; — Le Mariage de ... [illegible] ... Augsbourg, ... [illegible] ... Augsbourg, 1694, 1705 et 1715; 20 planches ... [illegible] ... Lapis ... [illegible]

[illegible]

… Weimar, 1765-1775, [illegible]

[illegible] (… [illegible]), peintre allemand, né en [illegible], en Souabe, mort en 1750. [illegible] de murailles, il reçut d'un riche [illegible] les moyens de travailler dans l'a[illegible] à Venise. Son orgueil extrême [illegible] avec cet artiste. Il partit pour la France, séjourna quelque temps à Pa[illegible]

[illegible] ; ibid., 1697, in-4° ; — [illegible] plicium quorundam [illegible] commendatarium [illegible] in-4° ; — De Incantatis ; [illegible] Naturæ in regno vegetabili [illegible] 1706, in-4° ; — De [illegible] Subtilitate ; ibid., [illegible]

Biographie Médicale. — [illegible] ten, etc.

[illegible] bibliographe al-
[illegible] à Hanau, en Silésie,
[illegible] à l'université de
[illegible] à Wit-
[illegible] Bibliothek oder
[illegible] monatlichen
[illegible] curieuse, ou nou-
[illegible] Teutsch);
[illegible] Bericht
[illegible] Bücher (Comptes
[illegible] livres); Leipzig,
[illegible] — Neuer Büchersaal
[illegible] ausführliche Na-
[illegible] Büchern (Nouvelle Bi-
[illegible] ou notices détaillées
[illegible]; Leipzig, 1710-1717,
[illegible] avec Wolterck et
[illegible] von gelehrten
[illegible] littéraire); Leipzig,
[illegible]; ce recueil, continué
[illegible] en 1722, avait été
[illegible] conseil de Mencken,
[illegible] et se chargea
[illegible] — Umständ-
[illegible] Histoire détaillée de
[illegible] 1715-1716, 3 vol.
[illegible] sur divers ouvrages
[illegible], en supplemen-
[illegible] Leipzig, 1718-1722,
[illegible] ad Vitam Pauli
[illegible]; biographie très-
[illegible] intéressante; —
[illegible] Gelehrsamkeit (Ta-
[illegible] les plus récents);
[illegible] Academiarum
[illegible] Historiæ Aca-
[illegible] 1725, in-8°, qui a
[illegible], mais qui est de
[illegible] à Stade, mort en
[illegible] — De Incrementis
[illegible] XVIII allatis;
[illegible] — De Theodoro
[illegible]; Wittemberg,
[illegible] — De Origine
[illegible] veteris Saxo-
[illegible] Conradi I;
[illegible] dans la
[illegible] Krause s'est
[illegible]; en cette
[illegible] Bibliographia
[illegible] versionibus;

[illegible]
— *Bergia Marchicorum* [illegible] *gerus et Garzaeus*; [illegible] C'est à Krause que sont dues [illegible] la *Charlatanerie Eruditorum* [illegible] (édition de 1715); il travailla [illegible] *Artis Typographicae* [illegible] dont le manuscrit fut acquis par [illegible] qui dans la préface de ses *Monumenta* [illegible] *graphica* loue beaucoup l'exactitude [illegible] de Krause. [illegible]

Bibliothèque Germanique, t. XXXVII et [illegible] *Neue gelehrte Zeitungen*; Leipzig, année [illegible] — *Frankfurter gelehrte Zeitungen* (année [illegible]) — Zedler, *Universal-Lexikon*. — [illegible] *litter. Handbuch*.

KRAUSE (*Théodore*), historien et biographe allemand, né vers la fin du dix-septième siècle, à Schweidnitz, mort dans le courant du dix-huitième. Il étudia la jurisprudence à Wittemberg, et entra au barreau du tribunal de Schweidnitz. On a de lui : *Schediasma historicum de* [illegible] *natali Viris insignibus ac eruditis* [illegible]; Breslau, 1706, in-4°; — *Acta* [illegible] *usum reipublicæ, literariæ* [illegible] *collecta*; Halle, 1711, in-8°; — [illegible] *Silesiaca*; — *Berühmte Schlesische* [illegible] *quelle* (Prêtres célèbres de la Silésie); [illegible] nitz, 1715; — *Historische Nachrichten* [illegible] *gelehrten Schweidnitzern* (Notices [illegible] ques sur les savants de Schweidnitz); Leipzig, 1732, in-4°. [illegible]

Rotermund, *Supplément à Jöcher*.

KRAUSE (*Charles-Chrétien*), médecin allemand, né en 1716, à Delitsch (Saxe), mort à Leipzig, le 26 avril 1793. Il fut professeur à Leipzig, et se fit surtout connaître par une [illegible] édition de *Celse*; Leipzig, 1767, in-8°, jointe à la collection des *Variorum*. On lui doit en outre : *De Homine non machina*; Leipzig, [illegible] in-4°; — *De remediis Hæmorrhoidum* [illegible] *thologia*; Leipzig, 1777, in-4°; — [illegible] *Medicæ generalia*; Leipzig, 17[illegible] La plupart des écrits de Krause ont été [illegible] C.-G. Kuehn, sous le titre de *Opuscula medico-practica*; Leipzig, 1787, in-4°. D[illegible] L.

Biog. Médicale.

KRAUSE (*Georges-Frédéric*), jurisconsulte allemand, né le 18 mars 1718, à Wittemberg, mort le 4 janvier 1784. Après s'être fait recevoir, en 1745, docteur en droit à l'université de Wittemberg, il y enseigna successivement [illegible] branches de la jurisprudence. On a de lui plus de vingt dissertations sur diverses matières de droit, parmi lesquelles nous citerons : *De Indole actionis Publicianæ*; Wittemberg, 17[illegible]; — *De Extensiva Pœnarum Interpretatione*; ibid., 1762; — *De Qualitate feudali* [illegible]
[illegible]

[illegible] 1829. Ses travaux [illegible] par Lessing : [illegible]

[illegible] après avoir [illegible]

[illegible] R. D.

[illegible] (biographe), poète [illegible] Francfort, [illegible] 1797. Après avoir [illegible] pendant quelque [illegible] il obtint un [illegible] jusqu'à [illegible] Bayreuth, 1790; [illegible] 1770; [illegible] insérées dans [illegible]

R. D.

[illegible]), jurisco-

[illegible] Gœttingue, 1828, [illegible] 1849, 2 vol. in-8° [illegible]

[illegible] le 5 février 1736, mort à [illegible] 1806; il appartenait à une famille [illegible] dans le régiment [illegible] de [illegible] la révolte des [illegible] colonel [illegible] les Turcs; [illegible] service à la tête du corps dont le [illegible] général major. En 1793 il [illegible] de servir contre la France sous les ordres du prince de Cobourg [illegible] de 1795, [illegible] les Pays-Bas et sur le Rhin. En 1796 il [illegible] ployé à l'armée de Wurtemberg [illegible] l'ouverture des hostilités [illegible] de feld-maréchal-lieutenant [illegible] les armées qui [illegible] septembre dans le [illegible] d'entreprise qui [illegible] 1797, le [illegible] Werneck [illegible] qui y [illegible] de [illegible] à Vienne [illegible] mais il dut subir quinze jours d'arrêt. [illegible] pendant [illegible] commandant en chef de l'armée [illegible] la campagne [illegible] deux victoires sur Bonaparte, il [illegible]

[illegible] Au mois d'août 1799, il [illegible] chef de brigade et [illegible] le maréchal Brune, [illegible] qui occupait le nord de la [illegible] se rembarquer. Louis-Napoléon, [illegible] roi de Hollande, attacha Krayenhoff à [illegible] général en 1805; et pendant que [illegible] distingué prenait une part active aux [illegible] de 1805, 1806 et 1809 en Zélande, [illegible] successivement son [illegible] directeur général du dépôt de la [illegible] général major, et enfin ministre de la [illegible] Lorsque Napoléon Ier voulut réunir la Hollande à la France, le général Krayenhoff [illegible] et lui proposa de mettre la [illegible] d'Amsterdam en état de défense; mais [illegible] préféra abdiquer, et Krayenhoff [illegible] L'empereur le remit en activité le [illegible] septembre 1810, et le nomma inspecteur général du génie, poste qu'il conserva jusqu'à la catastrophe de 1813. Le général embrassa alors avec [illegible] le parti des patriotes, soulevés pour l'indépendance de leur pays. Nommé gouverneur d'Amsterdam, le 24 novembre, il fut chargé du [illegible] de Naarden, occupé par quelques Français, qui s'y maintinrent jusqu'à l'abdication de Napoléon. Le roi des Pays-Bas lui conserva sa place d'inspecteur général du génie, et le chargea de [illegible] l'administration des ponts et chaussées. Au mois d'avril 1825 il alla inspecter l'île de Curaçao, en leva le plan, et apporta des perfectionnements à son système de fortification. Il [illegible] l'île d'Aruba, où l'on venait de découvrir [illegible] un rapport à son gouvernement [illegible] revint tout d'un coup en Hollande, à [illegible] procédure entamée contre des officiers [illegible] avaient été chargés, sous l'inspection [illegible] de la construction des forteresses [illegible] sur la frontière de France au vers [illegible]

[illegible]

1827. La [illegible] commencé, en 179[illegible] sur l'Électricité [illegible] douées. Ce mémoire [illegible] en français par [illegible]

Arnault, Jay, Jouy et [illegible] temp.

KRAYNER. Voy. [illegible]

KREBEL (Gottlob-[illegible]) généalogiste allemand, [illegible] 1729, mort le 4 juillet 17[illegible] de la [illegible] générale de [illegible] nommé, en 1771, [illegible] de Dresde. On a de lui : [illegible] Reisen (Instructions pour les voyages à faire en Europe); [illegible] 1767-1775, 1791-1802, 4 vol. [illegible] genealogisches [illegible] généalogiques de l'Europe), [illegible] genre que l'Almanach de [illegible] puis 1752, chaque année, [illegible] sous le pseudonyme de [illegible] tinué par Jacobi. Krebel a [illegible] édition de la Universal-Geograph[illegible] et il a publié divers autres [illegible] tières de géographie et de [illegible] un supplément aux Genealog[illegible] Hubner.

[illegible] politische [illegible] [illegible], *Lexikon*.

KREBS (Jean-Frédéric), [illegible] né en 1651, à Bayreuth, mort [illegible] en 1675 recteur du collége de [illegible] il enseigna successivement la [illegible] théologie et la langue hébraïque [illegible] centaine de dissertations, sur [illegible] philosophie, de morale, de [illegible] dont la plupart ont été [illegible] *Dissertationes* [illegible] 1709, in-4°; dans ses *Opuscula* [illegible] remberg, 1719, in-4°, et dans ses [illegible] *historico-theologica*, Nuremberg [illegible]

[illegible] Celebres [illegible] [illegible] à Huber.

KREBS (Jean-Auguste), [illegible]

[illegible] *[illegible]amentum* ;

[illegible] E. G.

[illegible] érudit allemand, né [illegible] du dix-hui[illegible] de ce siècle. Il [illegible] collége de sa ville [illegible] *Juventu-* [illegible] ; Weimar, [illegible], 1753, in-4° ; [illegible] *Magni Hieroso-* [illegible] — *De Cratonibus* [illegible], in-4°. E. G.

[illegible] érudit allemand, né [illegible] en 1732. Archéologue [illegible] antiques, chargé [illegible] au gymnase de [illegible] : *De usu et præ-* [illegible] *Novi Testamenti* [illegible], in-8° ; — *Ob-* [illegible] *e Flavio* [illegible] — [illegible] *Alle-* [illegible], *pontificis* [illegible] — *Decreta Roma-* [illegible] *Josepho collecta* [illegible], in-8° ; — *Opuscula* [illegible] ibid., 1778, in-8° ; — [illegible] *veterum* ; K.

[illegible] XII. — Hamberger, *Ger-* [illegible] — *Bibl. Philol. Latina*, I.

[illegible] CUSA (*Nic.* DE).

[illegible] et astronome alle- [illegible] à Ried en Autriche. [illegible] la jurisprudence et en- [illegible] l'astronomie à l'uni- [illegible] successivement divers [illegible] de Vienne, de Milan [illegible] en 1845 à diriger celui [illegible] En 1851 il fut nommé [illegible] météorologie et de ma- [illegible] venait d'être créé à [illegible] de l'Académie de cette [illegible] *storici e teoretici* [illegible] 1839 ; — *Osservazioni* [illegible] *Luna* ; Milan, 1836 ; — [illegible] *Mondes auf den* [illegible] *unserer Erde zu* [illegible] de l'influence [illegible] de la Terre) ; [illegible] *Kometen* [illegible] 1843) ; Prague,

[illegible]

[illegible] tique et géographique [illegible] Vienne, 1848-51, 3 vol. ; — [illegible] *auf die magnetische Declination* [illegible] *Intensität der horizontalen* [illegible] *magnetischen Erdkraft* (Influence de la [illegible] sur la déclinaison magnétique et sur l'intensité des forces horizontales qui [illegible] position de la force magnétique de la Terre) ; Vienne, 1852-1853, 2 vol. Kreil a aussi publié de nombreuses observations sur le magnétisme terrestre dans deux volumes ajoutés en supplément aux *Effemeridi astronomiche* de l'Observatoire de Milan (années [illegible]) et dans les *Mémoires de l'Observatoire de Prague* (années 1839-1850). E. G.

Conv.-Lex.

KREITTMAYER (*Wiguläus-Xavier-Aloys* [illegible]), homme d'État et jurisconsulte bavarois, né à Munich, le 12 décembre 1705, mort le [illegible] 1790. Après avoir étudié la jurisprudence à Ingolstadt et à Utrecht, il alla à Wetzlar [illegible] la pratique des affaires. En 1725 il fut [illegible] conseiller aulique par l'électeur de Bavière, et en 1741 assesseur au tribunal du vicariat [illegible] de l'Empire. Quatre ans après, l'électeur de Bavière l'appela aux fonctions de chancelier du conseil aulique et en 1758 à celles de chancelier secret. Pendant toute sa vie Kreittmayer eut pour but d'améliorer la législation de son pays et d'y réorganiser l'administration de la justice, tâche dont il s'acquitta de manière à mériter au plus haut degré la reconnaissance de ses compatriotes. On a de lui : *Novus Codex Juris Bavarici criminalis* ; Munich, 1751, 1756, 1788, in-fol. ; — *Annotationes ad Codicem Juris Bavarici criminalem* ; Munich, 1751, in-fol. ; — *Codex Juris Bavarici judiciarii* ; Munich, 1751, in-fol. ; — *Anmerkungen über den Codicem Juris Bavarici judiciarii* (Remarques sur le *Codex Juris Bavarici judiciarii*) ; Munich, 1754 et 1765, in-fol., et in-8° ; — *Anmerkungen über den Codicem Juris Bavarici criminalis* (Remarques sur le *Codex Juris Bavarici criminalis*) ; Munich, 1756, 1758 et 1765, in-fol., et in-8° ; — *Commentarius in Codicem Maximilianeum Bavaricum civilem* ; Munich, 1756-1763, 3 vol. in-fol. — *Anmerkungen über den Codicem Maximilianeum Bavaricum civilem* (Remarques sur le *Codex Maximilianeus Bavaricus civilis*) ; Munich, 1758-1768, 5 vol., in-fol. et in-8° ; — *Grundriss der gemeinen und bairischen Privatrechtsgelehrsamkeit* (Éléments de Droit privé commun et bavarois) ; Munich, 1768 et 1771, in-8° ; — *Grundsätze des allgemeinen*

[illegible] d'un roi [illegible] [illegible] [illegible] par [illegible] [illegible] ; qui [illegible] [illegible] [illegible] 1734, mort le 4 juillet [illegible] [illegible] générale de [illegible] [illegible] [illegible] de lui [illegible] [illegible] 806, [illegible] de [illegible] et [illegible] [illegible] Napoléon [illegible] [illegible] qu'on lui [illegible] [illegible] ville de [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] de [illegible] Charles [illegible] [illegible] likof [illegible] [illegible] in-8°. [illegible] [illegible] [illegible] ; né à [illegible] [illegible] à Heidelberg ; [illegible] [illegible] [illegible] : [illegible] [illegible] [illegible] Francfort, 1778, 2 vol. in-[illegible] [illegible] ; [illegible] [illegible] [illegible] l'histoire [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] ; [illegible] Nuremberg [illegible]

[illegible]

— Le peintre Adrien [illegible] la famille de [illegible] (Bruxelles, [illegible] la gravure a rendu [illegible] offrant une [illegible] (1830); — [illegible] (Gand, 1832); [illegible] — La Paysanne [illegible] du son [illegible]

[illegible] (1800), etc.

[illegible]

[illegible] Goth. (Paris, 1781, in-8°).

[illegible]

[illegible] (Chrétien) [illegible] allemand, né le [illegible] mort dans cette même ville, [illegible] 1809. Il étudia le droit à l'université de [illegible] berg, et obtint, en 1764, une place dans l'administration judiciaire de sa ville natale. Il dut sa réputation surtout à son recueil de poésies intitulé : *Der Gesang Ringulph's des Barden* (le Chant de Ringulph le Barde), Leipzig, [illegible] dans lequel il imita avec [illegible] Klopstock. On a de lui encore : [illegible] *lyrische und epigrammatische* [illegible] sies comiques, lyriques et [illegible] Francfort et Leipzig, 1784, in-8°; [illegible] *Ringulph's des Barden* (les [illegible] gulph le Barde), Leipzig, 1785; — [illegible] *Gesænge* (Chansons joyeuses), Leipzig, [illegible] *Kleine Gedichte* (Poésies), Leipzig, [illegible] *Die Familie Eichenbrunn* (La famille Eichenbrunn), comédie en cinq actes; Leipzig, 1785; — *Die Belagerung* (le Siége), comédie [illegible] tes; ibid., 1786; — *Natur und Sittengemælde* (Tableaux de Nature et de Mœurs); Zurich, [illegible] 1791, 2 vol.; — *Romane und Erzæhlungen* (Romans et Contes); Leipzig, 1799-1800, 2 vols.; — *Fabeln, Allegorien und Gedichte* (Fables, Allégories et Poèmes); Leipzig, 1799; — beaucoup d'articles dans le *Deutsche Merkur* et dans d'autres revues littéraires, etc. [illegible] complètes de Kretschmann ont paru [illegible] *Sæmmtliche Werke*, Leipzig, 1784-[illegible] vol.

[illegible]

[illegible] — [illegible] — [illegible] — Gervinus, *Geschichte* [illegible] *Dichtung*, Leipzig, [illegible]

[illegible] (Théodore-Conrad), homme d'État et jurisconsulte allemand, né à [illegible] le 8 novembre 1763, mort le [illegible] Après s'être fait recevoir, en 1784, docteur en droit à Iéna, il devint [illegible] de régence, et en 1796 [illegible] dant à Bayreuth. En 1800 il fut appelé [illegible] le gouvernement du duché de Saxe-Cobourg-Saalfeld, mission difficile alors, et dont il [illegible]

[illegible] *Hof und Staats Zeitschrift* [illegible] de la Cour et de l'État); Bamberg, 1809- [illegible] E. G.

[illegible] *Conversations-Lexikon*, t. III [illegible]

[illegible] (*Charles-Frédéric*), compositeur français, né le 5 novembre 1777, à Lunéville. Attaché d'abord au théâtre de Metz en qualité de chef d'orchestre, il vint, en 1800, à Paris, et s'y perfectionna dans l'étude du violon, sous la direction de Rodolphe Kreutzer. L'année suivante il entra à l'Opéra-Comique, et dirigea l'orchestre de cette scène depuis 1816 jusqu'en 1828. Il faisait en même temps partie des musiciens de la chapelle du roi. Depuis 1830 il vit retiré dans une maison de campagne aux environs de Saint-Denis. M. Kreubé a fait représenter un certain nombre d'opéras-comiques, dont quelques-uns ont été bien accueillis; nous citerons : *Le Portrait de famille*; 1814; — *Une Nuit* [illegible]; 1816; — *L'Héritière*; 1817; — *La* [illegible]; 1820; — *Le Philosophe en voyage*, en trois actes, avec Pradher; 1821; — *Le Paradis de Mahomet*, en trois actes, avec Kreutzer; 1822; — *Les Enfants de maître Pierre*, en trois actes; 1825; — *Le Mariage à l'an*[illegible]; 1826; etc. P. L—y.

[illegible], *Biogr. univ. des Music.*

[illegible]. *Voy.* [illegible] et [illegible].

KREUTZER (*Rodolphe*), célèbre violoniste et compositeur français, né à Versailles, le 16 novembre 1766, et mort à Genève, le 16 janvier 1831. Il était à peine âgé de six ans lorsque son père, musicien de la chapelle du roi, commença à lui enseigner les premiers éléments de son art. Presqu'en même temps on le confia aux soins d'Antoine Stamitz, violoniste distingué, sous la direction duquel l'enfant fit bientôt de tels progrès qu'à l'âge de treize ans il faisait déjà l'admiration des connaisseurs par son jeu brillant et plein de verve. Sans avoir aucune notion des règles de l'harmonie, mais doué d'une heureuse organisation, qui suppléait à son manque de sa-[illegible]

[illegible] artiste. L'année [illegible] mère; il était l'aîné [illegible] qu'il n'eût encore que [illegible] un père et un [illegible] devenu le chef [illegible] vail, il perfectionna [illegible] plus son talent d'exécution [illegible] avait peut-être que [illegible] fussent supérieurs. Il [illegible] veaux morceaux pour son [illegible] plus vif désir était d'écrire [illegible] Il cherchait partout un [illegible] Comique; ne pouvant [illegible] faire la musique de deux [illegible] furent répétées dans la [illegible] Enfin, en 1790, étant [illegible] lon au Théâtre-Italien, il [illegible] forges, et obtint de lui un drame [illegible] actes intitulé : *Jeanne d'Arc* [illegible] il écrivit rapidement la partition [illegible] la pièce fut représentée au [illegible] eut assez de succès pour [illegible] à d'autres poëtes, et [illegible] Kreutzer donna sur la [illegible] *Virginie*, composition pleine [illegible] gance, de naïveté, qui [illegible] Cet ouvrage fut suivi de *Lodoïska* [illegible] *tares*, qui fut accueillie avec [illegible] théâtre Italien, sur lequel elle [illegible] mois d'août de la même [illegible] après l'apparition de la *Lodoïska* [illegible] au théâtre Feydeau (1). Une [illegible] entre les deux *Lodoïska*. L'ouvrage [illegible] remarquable par la science [illegible] pureté du style, le développement [illegible] musicale, montrait tout l'effet [illegible] produire ces grandes combinaisons [illegible] et instrumentales dont Mozart [illegible] l'exemple dans son *Don Juan* [illegible]

(1) Le genre de l'Opéra-Comique, qui [illegible] avait pris naissance sur les théâtres [illegible] exploité à cette époque par deux [illegible] plus ancien de ces spectacles, [illegible] fit ses débuts, était installé depuis [illegible] et portait alors le nom de *Comédie* [illegible] donna en 1793, pour reprendre [illegible] qu'il avait porté précédemment. [illegible] été fondé en 1789, par Léonard et [illegible] Tuileries, sous le nom de *Théâtre de* [illegible] de janvier 1791, il alla donner [illegible] salle Feydeau, qui venait d'être [illegible] fut donnée le 18 juillet de la [illegible] de Cherubini. Plus tard, en 1801, [illegible] vales s'étant réunies, ne formèrent [illegible] même troupe, qui joua à la salle [illegible]

[illegible] Kreutzer, [illegible] n'en eut [illegible] une vogue [illegible] inspirations de cet [illegible] parfaitement appré- [illegible] habileté d'exécution, [illegible] de ses formes [illegible] aux habitués de [illegible] à partir de ce moment, [illegible] distinguée parmi les [illegible] dramatiques. Ce fut aussi [illegible] procédés qu'il écrivit : [illegible] *Franc Breton*, *Le* [illegible] *de Noël*, *La Jour-* [illegible] *de Lille*, *Le Petit* [illegible], et plusieurs autres [illegible] représentés [illegible]

[illegible] de Campo-Formio, [illegible] des com- [illegible] par les [illegible] l'Italie et l'Alle- [illegible] dans les princi- [illegible] partout, comme vio- [illegible] d'unanimes ap- [illegible] professeur de violon au [illegible] de cet établisse- [illegible] première possession de [illegible] à former d'excellents [illegible] inspirer la confiance et [illegible] enthousiasme. [illegible] toute la force de son [illegible] brillants succès dans [illegible] à la salle Feydeau [illegible] il se faisait entendre [illegible] pour la Russie, [illegible] à l'Opéra en qua- [illegible] et exerça ces fonc- [illegible] à laquelle il fut [illegible] à ce théâtre ; [illegible] la direction du [illegible] il était entré comme [illegible] du premier consul [illegible] avait été choisi comme [illegible] particulière de l'em- [illegible] conserva, et en 1815 [illegible] du roi, en sur- [illegible] XVIII voulut même, [illegible] d'Artois, lui [illegible] avait été accordée, [illegible] royale ; mais [illegible] trouvait [illegible] Dès qu'il [illegible] il s'était cru [illegible] blâmé de ses premières [illegible] arrive souvent chez ceux [illegible] enrichis de bonne heure [illegible] la science, les travaux auxquels [illegible] rent pour résultat d'arrêter l'élan [illegible] nation. Sa tendance vers une [illegible] commença à se montrer dans son opéra d'*A-* *stinax*, représenté en 1801, et se [illegible] plus en plus par la suite. Cependant, s'il est vrai qu'en prenant cette direction, les idées du com- positeur aient pu perdre de leur originalité pri- mitive, on n'en trouve pas moins encore de [illegible] heureuses inspirations dans les ouvrages [illegible] donnés au théâtre pendant les vingt [illegible] vantes, notamment dans *Aristippe*. — [illegible] (1824) et *Pharamond* (1825), écrits en collabo- ration avec Berton et Boieldieu, furent les deux derniers opéras qu'il fit représenter. Depuis un an environ il avait quitté ses fonctions de chef d'or- chestre pour prendre la direction de toute la musique de l'Opéra ; mais il n'occupa pas long- temps cette position, et fut mis à la retraite en 1826. Il y avait déjà plusieurs années qu'il avait cessé de jouer du violon, s'étant cassé le bras par suite d'une chute qu'il fit en voyage. En 1827, Kreutzer, voulant faire un dernier adieu au public, sollicita vainement auprès de l'admi- nistration de l'Académie royale de musique la représentation de *Mathilde*, grand opéra en trois actes qu'il venait de terminer. Ce refus lui causa un profond chagrin, qui altéra sa santé ; il eut plusieurs attaques d'apoplexie. On crut que l'air de la Suisse lui serait favorable, et en 1831 on l'emmena à Genève ; mais tous les soins furent inutiles, et bientôt après il expira, à l'âge de soixante-cinq ans. Kreutzer laissa une fortune assez considérable, qu'il devait à son talent [illegible] dont il usait avec un noble désintéressement [illegible] femme était obligée de mettre des bornes à sa générosité prodigue, en lui [illegible] chaque mois la somme qu'il pouvait consacrer à de bonnes œuvres. Un soir, après avoir joué dans un concert au bénéfice de son vieux [illegible] ca- marade Lahoussaye, et s'apercevant que la re- cette avait été peu fructueuse, il y ajouta de sa bourse une forte somme, qu'il remit au caissier en lui recommandant le silence.

Voici l'indication des principales compositions de cet artiste : MUSIQUE DE THÉÂTRE : Deux pièces répétées au théâtre de la cour, à Ver- sailles, mais non représentées ; — *Jeanne d'Arc à Orléans*, trois actes, au Théâtre-Italien (1790) ; — *Paul et Virginie*, trois actes, idem (1791) ; — *Lodoïska, ou les Tartares*, trois actes, idem (1791) ; — *Charlotte et Werther*, un acte, idem (1792) ; — *Le franc Breton*, un

[illegible]

... sa vie, il ... en Allemagne, ... d'un compositeur ... ouvrages sont plus re- ... de facture et d'ex- ... l'invention. Il a d'ail- ... la scène. » On a de ... [illegible]

[illegible]

... Kreysig a aussi publié de nombreux [illegible] les *Dresdener* [illegible] *sische historische* [illegible]

[illegible]

KREYSIG ([illegible]), [illegible] né le [illegible] 1770, à [illegible] Leipzig, mort à Dresde, le [illegible] 1839. Il [illegible] études à Leipzig, [illegible] 1790 [illegible] il suivit [illegible] Scarpa, Paletta et [illegible] son art à Leipzig et à Wittemberg [illegible] ville il fonda la clinique [illegible] 1803 il fut nommé médecin [illegible] lecteur, plus tard roi de Saxe, qu'il [illegible] en Pologne et à [illegible] retenu captif. De retour à Dresde (1815), Kreysig devint professeur de pathologie [illegible] thérapeutique et directeur de la clinique du Collegium Medico-Chirurgicum. En [illegible] raisons de santé l'obligèrent à se [illegible] ses fonctions. Depuis cette [illegible] mort, il se livra [illegible] consacrant ses loisirs à [illegible] nique. Outre un grand nombre [illegible] on a de Kreysig : [illegible] *siologischen und pathologischen* [illegible] (Nouvelle Exposition des [illegible] logie et de Pathologie); Leipzig, [illegible] vol.; — [illegible] Scarlatine); Leipzig, 1802; — *Die Krankheiten des Herzens* (Les Maladies du Cœur); Leipzig, 1814-1818, 3 vol.; — *System der praktischen Heilkunde* (Système de Médecine pratique); Leipzig, 1818-1819, 2 vol.; — [illegible] *brauch der künstlichen und natürlichen Mineralwasser* (De l'Usage des Eaux minérales artificielles et naturelles); Leipzig, 2e édit., 1828.

D^r L.

Conv.-Lex.

[illegible] en 1787, [illegible] pendant la [illegible] en 1789, et [illegible] il se fit remarquer, [illegible] de la place. Il [illegible] devint bientôt [illegible] de Thionville, puis [illegible] Metz. Envoyé en [illegible], il obtint des [illegible] et y resta jusqu'à [illegible] de Paris, place [illegible] pendant dix mois. Il prit ensuite [illegible]
H. L.

[illegible]

[illegible] (*Jean-Philippe*), compositeur allemand, né le 26 février 1649, à Nuremberg, mort le 6 février 1725, à Weissenfels. Après avoir reçu des leçons de Drechsler et de Gabriel Schütz, il se rendit à Copenhague chez Jean Schröder, [illegible] de la cour, et remplit pendant cinq ans les fonctions d'adjoint de ce maître; de retour en Allemagne, il fut attaché à la cour du margrave de [illegible], qui lui fournit les moyens de visiter [illegible] des villes d'Italie, où il se [illegible] avec plusieurs maîtres célèbres. A [illegible], l'empereur Léopold fut si charmé de [illegible] qu'il lui accorda des lettres de noblesse. [illegible], il devint maître de chapelle du [illegible] de Weissenfels, et passa quarante années à son service. On a de lui : *Flora*, [illegible], *Procris*, *Hercule*, opéras; — vingt-[illegible] pour violon et basse; Nuremberg, 1687-1688; — *Lustige Feld-musik* (Musique champêtre); ibid.; — *Musikalischer Seelen-friede* (Paix musicale de l'Ame); ibid., 1697, in-fol.; 2e édit. corrigée, Leipzig, 1717.

Son frère, *Jean* KRIEGER, né le 1er janvier 1652, à Nuremberg, mort le 17 juillet 1735, à Zittau, fut maître de chapelle du comte de Reuss, puis organiste de l'église Saint-Jean à Zittau. Il écrivit un grand nombre de morceaux religieux, de divertissements et d'exercices. De son temps il était compté parmi les meilleurs contrapuntistes de l'Allemagne.
K.

[illegible], *Critica musica*. — Schilling, *Lexikon*.

KRYLOW (*Ivan-Andréiévitch*), célèbre fabuliste russe, né à Moscou, le 2 février 1768, mort à Saint-Pétersbourg, le 9 novembre 1844. Il était fils d'un pauvre officier d'armée qui se distingua dans la répression de la révolte de Pougatchef (1).

(1) [illegible], *Le faux Pierre III*, par Alexandre Pouchkin, Paris, [illegible], p. [illegible].

[illegible]
[illegible] génie, en écrivant [illegible]
Philomèle, [illegible]
Famille [illegible]
L'Auteur dans l'[illegible]
Le Moqueur à la [illegible]
Doué d'un grand esprit [illegible]
de ces [illegible]
pensables soit pour [illegible]
historique, soit pour [illegible]
de la société, Krilof [illegible]
furent sans mérite [illegible]
mieux en rédigeant, en 17[illegible]
prits, feuille principalement [illegible]
tiser la gallomanie; en 1792, [illegible]
plus tard *Le Mercure de* [illegible]
Il ne réussit pas [illegible]
dans la sphère littéraire [illegible]
par la funeste influence du [illegible]
ficile de résister sous un [illegible]
rien discuter librement [illegible]
moyen d'occuper les esprits [illegible]
comme tant d'autres, cette [illegible]
des années précieuses. Il [illegible]
vice civil qu'il avait abandonné [illegible]
deux ans, et fut attaché pendant [illegible]
secrétaire, au prince Serge [illegible]
gouverneur de Riga. Le prince [illegible]
dans ses terres de Saratof, [illegible]
lui. Son génie se raviva au [illegible]
campagne : la société provinciale [illegible]
vécut lui donna l'expérience [illegible]
ractère russe, qu'il retraça [illegible]
avec tant de sagacité et de [illegible]
simple paysan lui révéla mieux [illegible]
lons dorés de Saint-Pétersbourg [illegible]
l'on pourrait tirer de ce mélange [illegible]
cœur et de force que renferme [illegible]
l'idiome slave; il puisa enfin [illegible]
champs l'amour du travail, et [illegible]
nom) n'eut plus qu'à lui indiquer [illegible]
quel il devait exceller en lui [illegible]
deux fables de La Fontaine : *Le* [illegible]
Roseau et *La Fille*. Après avoir [illegible]
imité quelques pièces de ce grand [illegible]
composa d'originales, et atteignit [illegible]
perfection dans ce genre. « Les fables [illegible]
lof, dit Lemontey, ont ouvert [illegible]
rieuse où la Russie, après [illegible]
une littérature qu'on pourrait [illegible]
exotique, voit naître ensemble [illegible]
toute nationale et un public [illegible]
fables soit, je crois, jusqu'à [illegible]

[illegible] ... qui travaillent à ... et de ...

... , le poëte ... [illegible] ... plus brillante ... [illegible] ... à la Biblio- ... en 1841. C'est ... M. Ano- ... et plus ... Fontaine de ... sur ... qui lui don- ... une destruc- ... Krilof mourut ... furent splen- ... la nation ... statue colos- ... du baron Kloth, ... de Saint-Péters-

... 3 vol. in-8°, ... en 1847, à ... fois réé- ... vers fran- ... M. Émile ... réussi à les ... en juger par ... nous com-

Le recueil qu'on a donné [illegible] Orlof en 1825 (1) est [illegible] l'attention des littérateurs [illegible] comte Orlof, dit un [illegible] ce recueil une curiosité [illegible] tribution pour le former [illegible] français et italien offrait alors [illegible] gués dans les deux sexes. Il [illegible] livre unique en son genre [illegible] son traducteur particulier [illegible] italien; ce qui offre une variété [illegible] Parmi les auteurs qui ont [illegible] fables de Krilof, il faut [illegible] polyte Masclet; Moscou, [illegible] *teur russe*, par le prince [illegible] et le *La Fontaine russe*, par [illegible] Paris, 1852, in-8°. [illegible]

Biographie de Krilof, par Pletnef [illegible] vres. — [illegible] *Perepiska* [illegible], p. [illegible] — [illegible] des du 1er sept. [illegible]

KRIM-GHERAI. Voy. [illegible]

KRINOVSKI (*Gédéon*), [illegible] né à Kasan, en 1726, mort [illegible] célébrité qu'il s'acquit à Moscou [illegible]

(1) Précédé d'une introduction française de M. [illegible] tey et d'une préface italienne de M. [illegible]; Paris, [illegible] in-4°.

(2) Brunet, *Manuel du Libraire et de l'amateur de livres*.

[illegible] le plus [illegible] de [illegible]

de fantaisie qu'on [illegible] gracieuse, elle avait la taille [illegible] et les lèvres avancées, [illegible] blonds et les cheveux charmants, [illegible] aussi d'une véritable beauté. On [illegible] ter d'elle ni reparties ni [illegible] mais aux yeux du monde elle avait [illegible] que cela, c'était une riche héritière : [illegible] elle obtint vite la [illegible] retour en Livonie, Mlle de W[illegible] à l'âge de dix-huit ans, le baron de Kr[illegible] plomate habile et homme du monde [illegible] qui se plut à compléter l'éducation [illegible] faite, de sa femme et à réveiller son [illegible] Au mois de janvier 1784, elle eut [illegible] quelques mois après elle [illegible] son mari, nommé [illegible] ville, qu'elle a si bien [illegible] qu'elle appelle le séjour de [illegible] sivetés, agit vivement sur son [illegible] rellement disposée aux rêves et à l'[illegible] Quoique fidèle à son mari et s'efforçant [illegible] mer avec [illegible] romanesque, [illegible] diplomate, [illegible] et positif, elle [illegible] près d'elle la passion du jeune [illegible] bassade Alexandre de St[illegible], dont [illegible] tard le Gustave de sa Valérie. Au bout [illegible] mois, M. de Krüdener fut appelé à [illegible] Danemark. Avant de s'y rendre, il fit [illegible] femme un voyage en Italie, s'arrêtant [illegible] dine, Bologne, Florence et Rome, [illegible] Kauffmann, alors à l'apogée de sa [illegible]

[illegible] Alexandre, qui [illegible] de Krüdener, [illegible] à Heilbronn, en [illegible] après la ren- [illegible] toutes [illegible] leurs [illegible] de [illegible] la suivit [illegible] alliés, puis, [illegible] à Paris, le 17 juil- [illegible], tout près [illegible] Des entretiens [illegible] intimité [illegible] d'autres, et l'on [illegible] personnage de [illegible] « Je vois, [illegible] des [illegible] qu'on put [illegible] plus généreux [illegible] Alexandre, [illegible] de Mme de [illegible] de ce mois

[illegible] Dans cette [illegible] et de pays... » Cet [illegible] Alexandre, retenu par la [illegible] voir bientôt à Saint-Pétersbourg [illegible] retrouver son fils [illegible] de la Confédération, et [illegible] temps qu'elle ne pouvait [illegible] sur l'interprétation des [illegible] La ville de Bâle ne voulut pas [illegible] sur son territoire, le grand-duché de [illegible] cet exemple; le Wurtemberg, la [illegible] tions elle conserve une [illegible] et une charité ardente. « Dans la [illegible] rière où elle entre, dit M. [illegible] contrerons plus de [illegible] au milieu des [illegible] tits de ce monde [illegible] humble, ce n'est pas à dire que [illegible] moins [illegible] manière [illegible] plus [illegible] qui n'eut pas un lieu où reposer sa [illegible] rapports avec les [illegible] années la rendirent l'objet des [illegible] insultes d'un monde [illegible] toujours exposée à des [illegible] eut sans doute ses illusions et ses [illegible] mais que d'abnégation! que de sacrifices [illegible] sement offerts! Quelle infatigable [illegible]

[illegible] ... au bout de quelques [illegible] ... partie de sa vie, la partie [illegible] ... Il serait facile [illegible] ... mais il est difficile d'en [illegible] ... On n'en peut rien dire de [illegible] ... de Mme de Krüdener alle[illegible] ... jours avant sa mort. [illegible] ... ce que j'ai fait [illegible] ... ai-je pas pris pour [illegible] ... que le fruit de mon [illegible] ... de Mme de Krüdener [illegible] ... *Valérie, ou Lettres de Gustave de Linar à Ernest de G...*, Paris, 1803, 2 vol. in-12. [illegible] ... Leipzig, 1807, in-12 [illegible] ... *Œuvres*, t. XXIX; — *Camp des* [illegible] ... *la grande revue de l'armée russe* [illegible] ... par l'empereur [illegible] ... in-8°; — *Lettre à M. de* [illegible] ... *de l'intérieur à Carls-* [illegible] ... — *Gazette des Pauvres* [illegible] ... qui eut un seul numéro [illegible] ... à Mme de Krüdener; elle [illegible] ... — *Lettre à L.-P. Bé-* [illegible] ... *Journal général* du 12 février [illegible]

N.

[illegible] ... — *Vie de Mme de Krüdener* [illegible] ... 2 vol. in-8°. — Sainte-Beuve [illegible]

[illegible] ... 1795; — [illegible] *cyklopädie* [illegible] ... 1804; — [illegible] *cyklopädie der* [illegible] ... Encyclopédie [illegible] ... Leipzig, 1811 [illegible] ... — *Ueber den Ver-* [illegible] *chen Philosophie* [illegible] ... (Des Rapports qui existent [illegible] ... critique de la Culture [illegible] ... *Naturrecht* [illegible] ... études pour servir à la [illegible]

[illegible] ... à la mission religieuse de [illegible] ... Leipzig, 1812, in-8°. — [illegible] ... *der Frau v. Krüdener*, Berlin, [illegible]

[illegible] la couronne [illegible] son fils, et l'amena [illegible] dans la maison de [illegible] pris du goût pour la [illegible] avait une collection de médailles [illegible] étrangères qu'il échangea [illegible] pour une belle collection [illegible] [illegible] Il l'augmenta [illegible] [illegible] (Voy. [illegible]) D'après les conseils de [illegible] l'étude [illegible] Russie. Arrivé à Saint-Pétersbourg [illegible] il obtint en 1808 [illegible] [illegible] à l'Ermitage [illegible] [illegible] des Sciences. En 1807 il [illegible] et en 1810 [illegible] En 1817 il reçut de l'empereur Alexandre [illegible] titre de conservateur en chef de [illegible] de l'Ermitage. Il fut promu [illegible] d'État en 1819, et à celui de [illegible] actuel en 1831. L'étude [illegible] lui fournit l'objet de [illegible] et celle d'un *Essai critique* [illegible] *nologie byzantine* [illegible] *l'ancienne histoire de Russie* [illegible] parut en 1810. Il [illegible] chroniqueurs russes, et [illegible] primitive de Nestor était la [illegible] inédite du moine Georges [illegible] autres travaux il faut encore citer [illegible] *Sur l'Analogie de la Hiérarchie politique en Grèce et en Russie*; — *Ses Remarques* [illegible] *tives au Rapport d'Ibn-Foszlan sur la* [illegible] *gue, la Religion, les Mœurs et les Usages des Russes païens du dixième siècle*; — [illegible] *sur la plus ancienne Constitution et* [illegible] *nistration de l'État en Russie*; — un [illegible] ment au mémoire de M. Frähn sur les [illegible] de l'auteur arabe Ahmed el [illegible] tation sur la Sortie des [illegible] — une *Analyse de l'Histoire de la* [illegible] *du baron de Hammer*, etc. Après sa mort on a trouvé ses deux ouvrages principaux, la *Numismatique* et la *Chronologie*, [illegible] remplis de notes et d'additions de sa main. Il a laissé sa collection de médailles à l'Académie de Saint-Pétersbourg. J. [illegible]

[illegible] *Compte-rendu de l'Académie impér.* [illegible] *de Saint-Pétersbourg pour l'année 1844.*

KRUGER ou KRUG (*Louis*), graveur [illegible] fèvre allemand, né à Nuremberg, vers la [illegible] du quinzième siècle, mort en 1532. Il [illegible] lèbre par ses ouvrages d'orfèvrerie ainsi que par ses gravures, rares aujourd'hui, qui sont [illegible] rement marquées de ses initiales, entre lesquelles [illegible]

[illegible]

Wieland, [illegible]

KRÜGER ([illegible]), [illegible] en 1797, à [illegible] 1857. [illegible] qu'en avaient eu ses dessins, et il fut [illegible] 1825 peintre de la cour et [illegible] démie des Beaux-Arts [illegible] quelques années après. [illegible] représentant des [illegible] ou bien des portraits [illegible] vue; — L'Empereur [illegible]; — Le Roi de Prusse [illegible] laume IV, à cheval [illegible] de Prusse [illegible] les portraits de quelques savants [illegible] zélius et Oken. À l'exposition [illegible] de 1855, Krüger a exposé quatre tableaux [illegible] a obtenu une médaille [illegible]

[illegible]

KRUMMACHER (Frédéric-[illegible]) [illegible] et théologien allemand, né le [illegible] Tecklembourg en Westphalie, [illegible] 14 avril 1845. Il [illegible] à Brême. [illegible]

[illegible] (1769-1814). K. L.

[illegible] historien [illegible] 1742, mort le [illegible] d'Olden[illegible] l'éducation des [illegible] en 1812 [illegible] (La [illegible] de Socrate [illegible] ouvrage di[illegible] [illegible] und [illegible] ; Leip[illegible] la cinquième [illegible] parut à Halle [illegible] par Fr.-Ch. [illegible] cette audi[illegible] K. G.

[illegible] né à Ol[illegible] à Leipzig [illegible] en 1821 [illegible] appelé sept [illegible] à Dorpat. On a [illegible] *Schlesien* [illegible] (Du[illegible] l'introduction [illegible] 1818; — *Archiv* [illegible] *und Alter*[illegible] de Géographie [illegible] 1821-1822, [illegible] Leipzig, [illegible] Antiquités [illegible] 4 vol. ; — [illegible] *und* [illegible] ou description [illegible] de l'ancienne [illegible] 1826-1826, [illegible] *Warager* [illegible] — *Ne*[illegible] *Al*[illegible] 1844-

[illegible] *suédoise de Suède* [illegible] *sances de la* [illegible]

KRUSE (*Laurent*) [illegible] danois, né à Copenhague [illegible] le 1er février 1828 [illegible] de [illegible] en 1812 [illegible] à la suite [illegible] Hambourg, et passa les [illegible] vie à Paris. Travailleur [illegible] des centaines de volumes [illegible] allemand ; souvent même [illegible] ouvrage à la fois dans les deux [illegible] tait d'abord essayé au théâtre, et [illegible] des succès dans la comédie [illegible] lui : *Dramatiske* [illegible] ques) ; Copenhague, [illegible] *theatsk* [illegible] 1801, 2 vol. ; — [illegible] 1815, 2 vol., et 1822-1828 [illegible] velles); Vienne, 1818 ; — [illegible] 1818 ; — *Theatret* (Les Théâtres) [illegible] 1826, 2 vol. ; souvenirs [illegible] lungen (Contes); Aarau, 1822, et [illegible] 1834-1836 ; — *Deodats* [illegible] (La [illegible] de Dieudonné) ; Copenhague, [illegible] — *Sieben Jahre* (Sept Ans) ; [illegible] 4 vol. ; histoire secrète de la cour [illegible] du Nord ; — *Das geheimnissvolle* [illegible] Maison mystérieuse) ; [illegible] — *Die Wette* (La Gageure) ; [illegible] avec R. Lebrün ; — [illegible] *Herrn de Morière* (La [illegible] Morière); Leipzig, 1825-1826 ; [illegible] *minalgeschichten und* [illegible] *Erzaehlungen* (Histoires [illegible] récits romantiques) ; Hambourg, 1827 ; — *Der Kardinal* (Le Cardinal) ; ibid., 182[illegible] ; — *Nord und Sued* (Le Nord et le Midi) ; Leipzig, 1828 ; — *Der Verschollene* (Les Absents) ; ibid., 1830 ; — *Herr und Diener* (Maître et Valet) ; Stuttgard, 1832, 2 vol. ; — [illegible] *dische Romane und Erzaehlungen* [illegible] Contes étrangers) ; Hambourg, 18[illegible] ; — *Die Jungen und die Alten* (Les Jeunes et les Vieux) ; ibid., 1834. Kruse, qui dans ses voyages s'était rendu familière la connaissance de l'allemand et du français, a fait passer de ces deux langues dans le danois et l'allemand [illegible] beaux romans de MM. Lamothe-Langon, [illegible] mann, Rahbek, Michel Masson, [illegible]

[illegible]

... Ymaneil ... principe ... Ces deux ... de ... Mohammed ... J. G. ... l'Europe ... dans ... (904 de J.-C.) ... dép... par plusieurs ... de l'ouvrage ... manuscrits ... celle de l'Escurial ... thèque de Paris ... Les passages de l'Agriculture ... dans Ebn-el-Awam ... l'ouvrage de ... et l'on doit ... empêché M. Jourdain ... traduction française ... remarquable sur les langues ... édition, Paris, 1856 ... prépare une publication des ... saml. [illegible]

Hadji-Khalfa, Dictionnaire ... Quatremère, Mémoire sur les ... signé, janvier, février ... Essai sur l'histoire des ... des hommes ... etc. — ... Histoire ...

KÜTTNER (Charles-Gottlob) ... mand, né le 18 février 17.. ... litsch, mort à Leipzig, le ... avoir vécu pendant plusieurs ... et en Irlande, il visita les ... l'Europe, et publia à ce sujet ... qui renferment des ... et exacts, et dont voici ... ueber Irland (Lettres sur l'Irlande) ... 1785, in-8° ; — Briefe eines Sachsen aus der Schweiz (Lettres de la Suisse ... Saxon) ; ibid., 1785 ... vol. ... — Beiträge zur Kenntniss des ... England, seine ... pour faire connaître l'intérieur de ... ses habitants) ; Leipzig, 17.. ... sons ; — Beiträge zur Kenntniss ... vorzüglich ... Holland ... 178.. ... [illegible]

[illegible] des frontières du Khorasan [illegible] la Syrie, du Mazendéran [illegible] Caspienne à la Méditerranée. Le [illegible] puissance était dans les montagnes [illegible] la forteresse d'Alamout, résidence [illegible] maître. Cet empire cependant, [illegible] la haine et le but des attaques [illegible] fit plus que décroître. [illegible] leur portèrent Saladin et [illegible] sins ont perpétué leurs [illegible] jours, sinon comme corps [illegible] comme secte religieuse.

Aboulféda, *Annal.* — [illegible] *l'Ordre des Assassins.* — [illegible] t. II. — Michaud, *Histoire des Croisades.* — *Journal Asiatique*, ann. [illegible]

KYA-KING (*[illegible]*), empereur chinois de la [illegible] Thsing, né en 1760, monté sur le [illegible] vrier 1796, par l'abdication [illegible] père, Khian-loung, et mourut [illegible] Le règne glorieux de Khian-loung [illegible] procurer à la Chine une paix [illegible] ment de son fils Kya-King, les [illegible] geaient encore les provinces [illegible] Chen-si et du Ho-nan [illegible] près de quatre ans pour les [illegible]

[illegible] mode, l'empereur [illegible] lui [illegible] la religion [illegible] Tout [illegible] il [illegible] dans les [illegible] Dans tout [illegible]

[illegible] public : il n'exi- [illegible] fixé. Cent [illegible] à ses sujets

[illegible] le cours du louvre [illegible]

[illegible] paris.

[illegible] y au [illegible] s'avan[illegible] [illegible] de la mer [illegible] Médi- [illegible] et [illegible] con- [illegible] de la Corde [illegible] et les [illegible] dans [illegible] Pour ce qui [illegible] la partie occi- [illegible] cartes faites [illegible] et qui sont [illegible] du nord au [illegible] Fenoei.

[illegible]

[illegible] — Pauthier.

[illegible] allemand, né [illegible] 1653. Il obtint [illegible] et publia un [illegible] doctoribus [illegible] in-4°, Zurich, [illegible] une traduction [illegible] Hieronymus Bock.

E. G.

[illegible] né vers [illegible] Tartare- [illegible] à la famille [illegible] dans un des [illegible] Il s'éleva bien- [illegible] premiers emplois de [illegible] M. Huc, qui l'a [illegible] à l'âge de [illegible] gouverneur de la [illegible] cinq ans il en fut [illegible] de cette charge pour [illegible] un débordé-

[illegible] Chine, un [illegible] aurait amené [illegible] pendant longtemps [illegible] à 100 de J.-C. les [illegible] les *Asi* (Assyriens) [illegible] avec l'empire [illegible] nous trouvons [illegible] des petits [illegible] de Tai-tsoung, la [illegible] dans le centre [illegible] gouvernements mili- [illegible] la même année l'am- [illegible] (peut-être l'Abo- [illegible] les Arabes). [illegible] Kotaibah, général [illegible] ses conquêtes [illegible] En 750 les khalifes [illegible] Aboul-Abbas-Seffah [illegible] l'empereur Sou-tsoung. [illegible] découvert en [illegible] des prêtres [illegible]

[illegible] des C[illegible] Il ne [illegible] de ses services [illegible] de plusieurs étages [illegible] et les [illegible] (palais impérial). [illegible] dans son conseil [illegible] membres, quatre [illegible] nommés tchoung-tang [illegible] grande [illegible] les tchoung-tang ont le droit [illegible] directement avec l'empereur [illegible] est appelé quand les [illegible] Canton [illegible] Bretagne et la [illegible] En 1839 [illegible] houang défendit le commerce [illegible] l'étendue de la Chine [illegible] surtout les négociants [illegible] L'empereur envoya [illegible] dont il connaissait [illegible] dont il savait [illegible] rigidité [illegible] de vigueur [illegible] gers [illegible] plus [illegible] il cerne des [illegible] toreries des [illegible] Parsis; leur demand[illegible] tout l'opium qu'ils ont [illegible] les menaçant de la peine capitale [illegible] d'obéir. Il y avait à cette époque [illegible] *Lintin* des navires chargés de plus de 20,000 caisses d'opium, représentant une valeur de plus de 50,000,000 de francs. M. Elliot, comman- dant des forces navales d'Angleterre dans les mers de Chine, se trouvait alors à [illegible] prisonniers lui firent connaître le danger qui me- naçait leur vie et leur fortune, et réclamèrent son intervention. Le capitaine Elliot acheta les 20,000 caisses d'opium au nom du gouverne- ment anglais, et fit une question [illegible] qui n'avait été d'abord qu'une [illegible] commerciale. Sommé de [illegible] sujets de la reine [illegible] maintint ses rigueurs et ses exigences. Le ca- pitaine Elliot dut céder à la force. L'opium fut livré et enfoui dans l'île de [illegible] Les négo- ciants étrangers détenus à Canton furent mis en liberté. Quelques mois après [illegible] anglais remontaient la rivière de Canton, s'em- paraient de l'Archipel de Tchousan [illegible] septentrionale de la Chine. A cette nouvelle l'empereur convoqua Kyshen [illegible] *tchoung-tang*, et leur parla des [illegible] survenus dans le midi [illegible] barbares des mers occidentales [illegible] rebelles, qu'il fallait les reprendre et les punir sévèrement, afin de donner un exemple [illegible] qui seraient tentés d'imiter leur [illegible] Après

[illegible] *Medicinæ* [illegible] *Methodus* ; Leyde, 16[illegible], in-8°. — Oratio prononcée le 18 septembre [illegible], à l'inauguration de l'Académie de [illegible]. L'orateur, dit Paquot, y compare le prince Frédéric-Henri au Soleil ; il n'oublie pas de comparer [illegible] à la Lune, ajoutant que cette princesse [illegible] de bienfaisance [illegible] (1). Les curateurs de l'Académie sont les planètes supérieures ; les professeurs les inférieures ; les magistrats de [illegible] (quoique réélus tous les ans), [illegible] les étudiants ne sont que des êtres sub[illegible] professeur [illegible] — *Institutiones Physicæ* ; Leyde, [illegible] l'auteur y attaque [illegible] V.-F. Plempius. [illegible] pour la défense de celui-ci ; [illegible]

[illegible] Allemagne, [illegible] Allemagne, il [illegible]. Il a publié [illegible] Paris, 187[illegible] sous le prétexte que [illegible] ville des droits [illegible] tiré de la *Description de* [illegible]

Bayle, *Dictionnaire*.

EYRLE (Jean) [illegible] Pope a immortalisé [illegible] *de Ross* [illegible] Dymock, et mourut en 17[illegible] cinq cents livres [illegible] la population de [illegible]

[illegible] juillet 18[illegible], [illegible]

En 18[illegible] [illegible]

En 18[illegible], dans le cours des [illegible] virent l'[illegible] Chine, Ky-yu [illegible] les [illegible] anglais et français [illegible] ceux-ci, pleins de défiance, [illegible] les traités de la paix avec lui. [illegible]

[illegible] Calléry, [illegible]

[illegible]

[illegible]

. . . pierre philosophale. Il com- posa un traité, *De Lapide Philosophorum*, qui parut en . . . , sans indication de lieu, fut réimprimé à Hanovre en 1618, et a été inséré dans le *Theatrum Chimicum*, t. IV, p. 867. Un autre ouvrage du même auteur, *Via universalis*, est [illegible]. G. B.

[illegible], *Geschichte der Alchemie*, Halle, [illegible]

LABACCO ou L'ABACCO (*Antonio*), voy. ABACCO.

LABADIE (*Jean*), fameux hérétique français, chef de la secte des *labadistes*, né à Bourg-en-Guyenne, le 13 février 1610, mort à Altona, en 1674. Il était fils d'un lieutenant *de fortune* (1), et fut élevé par les jésuites de Bordeaux, qui, charmés de son esprit et de sa facilité pour l'étude, lui persuadèrent d'entrer dans leur société, malgré l'opposition de son père. Après la mort de [illegible] Labadie fut revêtu de l'habit monastique

[illegible] . . . un prêtre . . . quelques autres . . . publiait dans sa . . . de leurs moyens . . . leur succès, et M. de . . . miche, fut si satisfait . . . donna une prébende . . . Saint-Nicolas d'Amiens . . . édifiante à Amiens, . . . fonda même une confrérie . . . celle de Sainte-[illegible] . . . quelques qu'il donna . . . preuves de son . . .

(1) [illegible] alors, pour désigner un soldat parvenu à [illegible] mérite.

(1) C'est ainsi à tort que . . . les historiens qui le . . . dit ainsi Labadie . . . édition, nous le . . . ouvrage . . .

[illegible]

LA [illegible] cela, que l'on croit [illegible] 1731. Dans [illegible] qui à Cherbourg, le [illegible] 4 mars 1715 à la Con[illegible] vant s'y débarrasser de ses [illegible] les côtes du Chili et du Pérou [illegible] chaque fois qu'il croyait faire un [illegible] tageux; il atteignit ainsi Lima, où il [illegible] prix ce qui lui restait [illegible] 50 pour 100 sur ses opérations. Il [illegible] à Guacho près Lima (4 mars 1716) [illegible] d'aller tenter la fortune en Chine. Il [illegible] ou Saint-Juan (la principale des Mariannes) [illegible] examina la constitution géologique de [illegible] corail, visita un petit volcan [illegible] le centre, et n'eut qu'à se louer des [illegible] le firent assister à leurs jeux, à leurs [illegible] à leurs combats de coqs. Quoique [illegible] des Espagnols, Guam présentait à La Barbinais un aspect florissant. Le 9 juin 1716 il [illegible] Emouï (*Hia-meng*), dans la province de Fou-[illegible]. Cette partie de la Chine méridionale [illegible] partagée du Céleste Empire. C'est sur [illegible] points de ses côtes que se fait [illegible] merce avec les Européens, et c'est là [illegible] l'on recueille le thé. La Barbinais [illegible] à Emouï; il se lia intimement avec le [illegible] des bonzes, et reçut du P. Laureati, missionnaire italien, de nombreux et curieux renseignements. Le 17 février 1717, il passa à l'île Mascarin (appelée depuis *Bourbon* et *La Réunion*), où il demeura jusqu'en juillet. Cette colonie était alors presque inhabitée. Il reprit la route de l'Europe, mais la maladie le força à séjourner à San-Salvador (Brésil). Un bâtiment espagnol le ramena à Vivarais, port de la Galice, d'où il gagna par terre Gênes. Dans cette ville, il liquida ses affaires, et vit que la fortune ne lui avait pas souri. Il a publié: *Nouveau Voyage autour du monde, avec une Description de la Chine*; Paris, 1727, 3 vol. in-12, avec cartes et figures; Amsterdam, [illegible] 1731, 3 vol. in-12, avec fig. Cette relation est sous forme de lettres écrites de divers lieux, du 24 juillet 1724 au 20 juillet 1728, et adressées à M. le comte de Morville, ministre et secrétaire d'État. Cet ouvrage est plus utile au point de vue commercial que sous le rapport géographique.

Alfred de Lacaze.

Quérard, *La France littéraire*. — Eyriès, *Histoire des Voyages*.

LA BARCA (*Vincente Calderon*). *Voy.* Calderon.

LA BAROLLIÈRE (*Jacques-Marguerite Pilotte, baron de*), général français, né le 22 novembre 1742, à Lunéville (Meurthe), mort à Nîmes, le 1er décembre 1827. Il entra dès l'âge de onze ans, en qualité d'exempt, dans les gardes de Stanislas, ex-roi de Pologne, alors duc de Lor-

Oratiographia ...

... vulgaires jusqu'au ...

... à Pont-à-Mousson, ...

H. Lesueur.

... (Antoine-Germain), chi-
... né à Oloron, le 29 mai 1777,
... le 2 décembre 1850.
... il y gagna le typhus,
... à Montpellier

... Paris, 1825, in-8°; —

[illegible]

[illegible] jouer en l'an [illegible] un opéra en un acte [illegible] *de seize ans*, au *Auguste*, et [illegible] n'eut pas de succès. On a [illegible] de romances [illegible] une scène des *Adieux de* [illegible] œuvres de duos de violon, des [illegible] airs variés pour cet instrument. [illegible]

Fétis, Biogr. univ. des Musiciens. — [illegible] *Jery et Norvins, Biogr. nouv. des Contemp.*

LABARRE (*Théodore*), compositeur français, né à Paris, le [illegible] mars 1805. Dès l'âge de sept ans il apprit à jouer de la harpe, et [illegible] successivement les leçons de [illegible] Bochsa et de Nadermann. En 1817 ses parents le firent entrer au Conservatoire, où il suivit le cours d'harmonie sous M. Dourlen et de contrepoint sous Eler et M. Fétis. [illegible] Boieldieu lui donna quelques conseils [illegible] composition. En 1823 M. Labarre se présenta au concours de l'Institut, et obtint le second grand prix. L'année suivante, il alla [illegible] en Angleterre, où son talent sur la harpe fut [illegible] applaudi. Sa réputation s'étendit [illegible] des voyages en Suisse, à Naples, [illegible] concerts à Paris. « La harpe, [illegible] M. Fétis, avait acquis une [illegible] grande, un caractère [illegible] d'effets, enfin une énergie qu'elle n'avait [illegible] auparavant. » M. Labarre se livra avec [illegible] l'enseignement de la harpe. Sa musique pour cet instrument parut d'abord [illegible] élèves, parmi lesquels on cite MM. [illegible] et Godefroy, la popularisèrent. Des [illegible] de Labarre obtinrent un grand succès [illegible] mencèrent sa réputation [illegible] de musique vocale. Il [illegible] dans la musique dramatique, et débuta par *Les deux familles*, drame lyrique en trois actes, qui fut représenté [illegible] au théâtre Ventadour le 11 janvier 1831. Il fut plus heureux dans *La Révolte au Sérail*, ballet en trois actes, [illegible] au Grand Opéra, en décembre 1833. Au [illegible] 1834, il donna *L'Aspirant de marine*, opéra comique en deux actes, au théâtre [illegible]. Depuis il a encore fait la musique de *[illegible]*, ou *les deux duchesses*, opéra comique en trois actes, paroles de M. [illegible] à l'Opéra-Comique au mois d'avril 18[illegible] [illegible] ou *les boucaniers*, ballet [illegible] en trois tableaux de M. Mazilier, joué à l'Opéra en

[illegible] Les montagnards écossais ; Vous [illegible] la nouvelle [illegible], etc. [illegible] 30 juillet 1824.

LABARRE DE CORCELLES (Claude Ti[illegible]), homme politique français, né en [illegible] 1768, au château de Corcelles, dans le Lyon[illegible], mort à Paris, le 21 juin 1843. Il fit ses études [illegible] militaire, où il fut le condisciple de Na[illegible]. Il était sous-lieutenant au 17[e] régiment [illegible] lorsque la révolution éclata. En [illegible] la nouvelle de l'arrestation du roi à [illegible], il partit d'Antibes, où il était en gar[illegible], sous le prétexte d'une partie de chasse, [illegible] officiers de son régiment, et suivis d'une [illegible], ils se rendirent tous ensemble, par le [illegible] la Suisse et le Brisgau, à Coblentz. [illegible] la campagne de 1792 dans les [illegible] corps de Monsieur. La mort de son [illegible] servait dans un régiment autrichien, [illegible] l'armée des princes. Il partit [illegible], et se rendit en Angleterre, où [illegible] le recueillir. Il vint à [illegible] 1794, et tâcha de tirer parti de son [illegible] la peinture. Il essaya plusieurs fois [illegible] comme soldat pour les colonies an[illegible], mais sa qualité de français fut un [illegible] insurmontable. On lui proposa de parti[illegible] à une fabrication de faux assignats ; il s'y [illegible] avec indignation, et passa l'année 1795 [illegible] grande misère. Il revint en France [illegible] 1799, s'y maria avec une demoiselle dont [illegible] toute la famille avait péri lors du siége de Lyon, et vécut dans la retraite jusqu'en 1814. [illegible] des étrangers, de Corcelles se fit [illegible] un des premiers parmi les défenseurs de Lyon. Nommé par Augereau lieutenant-co[illegible] des gardes nationales du Rhône, et chargé [illegible] les rives de la Saône et du Rhône, [illegible] vers le Languedoc la retraite de l'armée. [illegible] dans ses foyers après le retour du roi ; [illegible] les Cent Jours il accepta les fonctions [illegible] de la garde nationale de Lyon. Il fut [illegible] jusqu'à la dernière extrémité. [illegible] restauration il vint à Paris ; [illegible] arrêté dans la capitale, en décembre

[illegible]
d'avril 1831 il [illegible]
triotiques, que la loi [illegible]
celles ne fut pas [illegible]
le cours de la session il [illegible]
de Châlons-sur-Saône [illegible]
gonistes du ministère [illegible]
récusa dans l'affaire [illegible]
cité pour offenses [illegible]
et se fit remarquer [illegible]
au président : « Je [illegible]
que je siégerai, à [illegible]
poigne. » Dans la [illegible]
leva contre les traités de 18[illegible]
de 1834, il blâma la [illegible]
à propos de l'Italie. Il [illegible]
nement de la loi sur les [illegible]
posa inutilement un [illegible]
associations, tendant à [illegible]
pénales les associations [illegible]
maintenir la charte. [illegible]
tique ministérielle, il ne [illegible]
1834, et vécut depuis [illegible]
Sarrut et Saint-Edme, [illegible]
tome [illegible], 2[e] partie, p. [illegible]
des Deux-Mondes. — [illegible]
Comptes rendus des [illegible]
1834. — Moniteur, 1830-18[illegible]

LABARRE DE C[illegible] Tircuy de), homme [illegible] précédent, né en 18[illegible] Bonaparte, et entra [illegible] sous la Restauration [illegible] (Orne) en 1839 [illegible] siégea au centre [illegible] sion d'enquête [illegible] taire. Il parla [illegible]

[illegible] — Seconde
[illegible] de
[illegible], il
[illegible] Pri-
[illegible]
[illegible] missionnaires
[illegible] plusieurs
[illegible] qu'il alla vi-
[illegible] d'argent
[illegible] et stérile, une
[illegible] sauvage ». C'est
[illegible] que les trappistes
[illegible] couvent du Staouëli
[illegible] au maréchal Soult,
[illegible] des congrégations
[illegible]
[illegible] par le général de
[illegible] l'Assemblée consti-
[illegible] l'Orne en 1848, il
[illegible] et vota pour
[illegible] contre le ré-
[illegible] l'ordre du jour
[illegible] la discussion sur
[illegible] du général
[illegible] celui-ci en mis-
[illegible] pape Pie IX, réfugié
[illegible], pour l'ex-
[illegible] à l'Assemblée lé-
[illegible] une mission
[illegible] de Rome,
[illegible] lors du rappel
[illegible] à Rome avec l'armée
[illegible] qui se fit dans cette
[illegible] comme
[illegible]. Membre
[illegible] la propo-
[illegible] au mois de
[illegible] République n'était pas
[illegible] ce n'était qu'un
[illegible] que la question
[illegible] ne pouvait d'a-
[illegible] qu'il n'y avait que
[illegible] le gouvernement.
[illegible] du 2 décembre,
[illegible] nouveau pouvoir,
[illegible] de la commune
[illegible] *Documents pour*
[illegible] *Conspirations*, des
[illegible] 1851, in-8°; — *De*
[illegible] — *De la Suppres-*
[illegible] *les journaux*,
[illegible] *Cautionnement*;
[illegible] *des Deux Mon-*
[illegible]; 1835; —
[illegible] 1835; — *De*
[illegible] 1836. *La Cor-*
[illegible] de Cordeliers, en
[illegible] première interven-
[illegible]
E. LOUVET.
[illegible] — *Biogr. des* 900

[illegible]

LA BARRE-DUPARC [illegible], officier du génie [illegible], né à Saint-Cloud ([illegible]) [illegible] 1819. Sorti de l'École [illegible], il entra comme sous-lieutenant [illegible] cation de Metz, devint en [illegible] compagnie de mineurs, et en [illegible] obtint au concours, en 1849, et [illegible] aujourd'hui, la place de professeur [illegible] taire à l'école de Saint-Cyr. M. de La Barre-Duparc est auteur de nombreux travaux, dont voici les plus importants : *Biographie et Maximes de Maurice de Saxe*; Paris, 1851, in-8°; — *Commentaires sur le Traité de la Guerre de Clausewitz*; Paris, 1853, in-8°; — *Portraits militaires, esquisses historiques et stratégiques*; Paris, 1853-1855, 2 vol. in-8°; — *Études historiques et militaires sur la Prusse*; Paris, 1854-1856, 2 vol. in-8°; — *Éléments d'art et d'histoire militaires comprenant le précis des institutions militaires de la France, l'histoire et la tactique des armes isolées, la combinaison des armes et des petites opérations de la guerre*; Paris, 1858, in-8°; — *Histoire militaire de la Prusse avant 1756, introduction à la guerre de Sept Ans*; Paris, 1856, in-8°. Il a traduit de l'allemand : *Principes de la Grande Guerre, suivis d'exemples tactiques raisonnés de leur application*, par le prince Charles d'Autriche; Paris, 1851, in-8°; — *Histoire de l'Art Militaire chez les anciens*, par le major prussien F. de Liriacy; Paris, 1851, in-8°; — *Histoire de la Fortification permanente*, par A. de Zastrow, 3e édit.; Paris, 1856, 2 vol. in-8°, et atlas in-fol. Il a traduit de l'espagnol : *Théorie analytique de la Fortification permanente. Mémoire présenté à S. E. l'ingénieur général, etc.*, par don José Herrera; Paris, 1847, in-8° et atlas in-4°; — *Capitaines anciens et modernes*, par le général don Evaristo San-Miguel; Paris, 1851, in-8°; — *Utilité d'écrire l'Histoire des régiments de l'armée*, opuscule suivi de l'*Histoire du Régiment de Jaen*, par le général de [illegible]nard; Paris, 1851, in-8°. *Le Journal des sciences militaires*, le *Moniteur de l'Armée*, le *Journal des Armes spéciales*, la *Revue [illegible]graphique militaire*, contiennent des articles de M. de La Barre-Duparc. E. [illegible]

Documents particuliers.

LABARTHE (*Pierre*), géographe [illegible], né à Dax, le 9 juin 1760, mort à Paris, le [illegible] 1824. Fils d'un riche négociant établi à Bordeaux, il fit ses études dans cette ville, et y fut reçu avocat. En 1783, il entra dans l'administration de la marine en qualité de secrétaire de M. de Vaivre, intendant général des colonies. En 1794 il fut nommé chef du bureau des colonies orientales et des côtes d'Afrique, et occupa

[illegible]

... la navigation et le commerce de la côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Sierra Leone, avec des Notes sur la situation de cette partie de l'Afrique jusqu'en l'an X ; Paris, [illegible] ; trad. en allemand, Mayence et Weymar [illegible] in-8° ; — Voyage à la côte de Guinée, ou description des côtes d'Afrique, depuis le cap Tagrin jusqu'au cap de Lopez-Gonzalves, contenant des Instructions sur la traite des noirs, d'après des mémoires authentiques ; [illegible] in-8° ; trad. en allemand par [illegible] 1805, in-8° ; — Synonymes anglais, ou différences entre les mots réputés synonymes dans la langue anglaise, avec la traduction française en regard, etc. ; [illegible], 2 vol. in-8° ; — Harmonies maritimes et coloniales, contenant un précis des établissements français en Amérique, en Afrique et en Asie ; Paris, Didot le jeune, 1815, in-8° ; — [illegible] de la France dans l'Inde, contenant [illegible] des titres de propriété de nos [illegible] ; les époques de nos succès et de nos revers dans ces contrées ; les actes relatifs à la rétrocession de nos établissements, après la paix de 1783 ; Paris, [illegible] le jeune, 1816, in-8°. Labarthe a fait paraître de nombreux articles dans les Annales maritimes et coloniales. Alfred de Lacaze.

[illegible] Notice sur la vie et les ouvrages de P. Labarthe [illegible] Annales maritimes et coloniales [illegible]

[illegible] (Jean-François-Charles de), plus connu sous le nom de Jean-Charles, pu-

[illegible]

On a de lui : [illegible]

[illegible] 1740 ; — [illegible] de l'empire de [illegible] Numérien, à l'occasion [illegible] ann. 1740 ; — [illegible] criptions [illegible] ann. 1740 ; — Dissertation [illegible] Louis ; mêmes Mémoires [illegible]

[illegible]

[illegible] (Rapin); il s'établit en [illegible] Mémoires sur les [illegible] Jardins Chro[illegible] [illegible] des Notes [illegible] Mémoires de [illegible] [illegible] à Nancy [illegible] (10) février 1694 [illegible] ecclésiastiques [illegible] deux années. Il passa [illegible] construire une su[illegible] des moulins à eau, fit [illegible] et déploya [illegible] comme ingénieur [illegible] De retour [illegible] procureur général [illegible] le comte [illegible] de [illegible] Anglais [illegible] considération [illegible] plusieurs [illegible] ainsi tout [illegible] la ville [illegible] de La Gua[illegible] à la défense de [illegible] 1703). Ceux-ci [illegible] hommes sous [illegible] Walker et rava[illegible] cinquante jours de [illegible] se retirer avec [illegible] Le P. Labat avait [illegible] nègres, « qui [illegible] que le reste des [illegible] Père blanc, [illegible] habitants, ne [illegible] d'être [illegible] livres, [illegible] Aux malheurs [illegible] le risque constant [illegible] établissements [illegible] la décès de ses [illegible] supérieurs de [illegible] de la mission

[illegible] se présenta à un [illegible] empêchement se rendit [illegible] compte de sa mission, et [illegible] conversation de la [illegible] à Civita-Vecchia jusqu'en 1716 [illegible] il s'occupait d'écrire l'Histoire [illegible] publia plus tard. De retour à Paris, il [illegible] Missions étrangères de la rue du Bac, où il [illegible] On a de lui : Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique, « contenant l'histoire naturelle de ces pays, [illegible] religion et le gouvernement [illegible] et modernes, les guerres [illegible] gallés qui y sont arrivés [illegible] l'auteur y a fait; il commente [illegible] ses qui y sont établies et [illegible] tendre : avec une description [illegible] de tabac aux Isles ; » Paris, 1722, [illegible] cartes et fig.; La Haye, 1724, [illegible] 2 vol. in-4°; seconde édition [illegible] tée, Paris, 1742, 8 vol. in-12, [illegible] en hollandais, [illegible] fig.; en allemand par [illegible] 1782-1787, 8 vol. in-8°. [illegible] de cet ouvrage dans la [illegible] qui fait remarquer [illegible] prunté aux traités de Ph. Sylvestre Dufour (*Bevanda asiatica*, [illegible] *Physiologie* [illegible] *café*, Genève, 1690, in-12; Lyon, 1705, in-12) et de Nicolas de Blégny (*Le bon Usage du Café* [illegible] *pour la préservation et la guérison des maladies*, Lyon et Paris, 1687, in-12; *Traité historique de l'Origine et du Progrès du Café*, Paris, 1716, in-12), tout ce qu'il dit sur cette matière, quoiqu'il ne nomme jamais ces auteurs. Le P. Labat s'est en [illegible] des travaux publiés avant lui, mais il y a beaucoup ajouté de son propre fonds. On [illegible] cher à l'auteur un style [illegible] s'occuper souvent d'objets [illegible] sujet. Quelques-uns de ses [illegible] lité de *bavard*, de crédule [illegible] n'est pas sans raison, mais [illegible] assez compte de sa bonne foi et de son [illegible] d'être utile. Son ouvrage mérite encore d'être consulté. — *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale*, « contenant une description [illegible] du *Sénégal* et des pays situés entre le cap [illegible] et Serre-Lionne (*Sierra Leone*) jusqu'à plus de trois cents lieues en avant dans les terres, l'histoire naturelle de ces pays, les différentes nations qui y sont répandues, leurs religions et leurs mœurs; avec l'état ancien et présent des compagnies qui y font le commerce; » Paris, 1728, 5 vol. in-12, avec de nombreuses planches, cartes et figures. L'auteur convient « qu'il n'a jamais été

[illegible]

[illegible] au port de Cadix dès 1610 ; et [illegible] particulièrement [illegible] la description de Cadix [illegible] — *Voyage du chevalier* [illegible] *des Marchais en Guinée, isles* [illegible] fait en 1725, 1726 et [illegible] une description très-exacte et [illegible] et du commerce qui [illegible] vol. in-12, avec cartes [illegible] *Relation historique de l'Éthiopie occidentale*, contenant la description des royaumes [illegible] et Matamba ; trad. de l'ital. [illegible] capucin, et augmentée de plusieurs [illegible] portugaises des meilleurs auteurs [illegible] cartes et fig. ; Paris, 1732, [illegible] — *Mémoires du chevalier d'Arvieux, envoyé de France à la Porte, consul* [illegible] *d'Alger, de Tripoli, etc.*, contenant ses voyages à Constantinople, dans l'Asie, la Syrie, [illegible] l'Égypte et la Barbarie, suivis de [illegible] etc. ; Paris, 1735, 6 vol. in-12.

A. [illegible]

[illegible] octobre, novembre et décembre [illegible] t. II, p. [illegible] — [illegible] mars et avril [illegible].

[illegible] (*Pierre*), théologien français, né à [illegible] mort dans la même ville, le 30 mars [illegible] l'ordre de Saint-Dominique, [illegible] longtemps la théologie à Bordeaux [illegible] dans sa patrie. On a de lui : *Theologia Scholastica* [illegible] *illibatam S. Thomae doctrinam* [illegible] *cursus theologicus in quo omnia* [illegible] *hac tempestate agitari solita* [illegible] *et perspicue resolvuntur, ac* [illegible] *quaestiones Doctoris an*[illegible] ; Toulouse, 1658-1661, [illegible] vol.

A. L.

[illegible] *Ordinis Praedicatorum*. [illegible]

[illegible] (*Josèphe*), actrice française, née en [illegible] morte en 1767. Elle commença par être [illegible] l'Opéra, débuta le 3 août 1721, dans [illegible] (*du Ballet*) ; elle obtint un [illegible] du public ; mais bientôt elle [illegible] dans *Le Port de Mer*, et [illegible] déployer ses talents pour le chant et

[illegible]

[illegible] *Lazare* [illegible]

né à [illegible]

Il [illegible]

[illegible] la Grèce, la [illegible] le goût [illegible] tion [illegible] réduit [illegible] *de Mirza-Lehri* [illegible] [illegible] modeste [illegible]

On a de lui : *Choléra* [illegible] ris, 1832, in-8° ; — *De* [illegible] *restaurer* [illegible] Paris, 1834, in-8° ; — [illegible] *Fluxion, de l'*[illegible] *la sensibilité organique* [illegible] *rôle important qu'elle* [illegible] *maladies des tissus* [illegible] in-12 ; — *Route de l'*[illegible] *sur Rouge considérée* [illegible] *la question d'Orient* [illegible] de la *Revue du* [illegible] articles de Labat [illegible] grande partie de la [illegible] ce premier travail, et [illegible] *moires sur l'Orient* [illegible] dait en outre au docteur [illegible] *historique sur la* [illegible] *le Caucase, ou* [illegible] *lesquelles la* [illegible] *Histoire médico-*[illegible] *produite par la* [illegible] *Ottomans dans l'*[illegible]

[illegible]

[illegible] (*N.* [illegible]) [illegible] ville, mort en 1683 [illegible] *ier de l'Éparque* [illegible] [illegible] des cérémonies [illegible]

[illegible] latin et archéologue [illegible] (Auvergne), en 1604, [illegible] chez les jésuites, [illegible] Il fut en- [illegible] d'un noviciat. Il [illegible] voici ce que [illegible] « Le [illegible] le P. [illegible] Son style est tant [illegible] d'un bout à l'autre [illegible] sacrées et profanes, [illegible] historiques, [illegible] pétris de raffine- [illegible] après l'esprit; [illegible] vit jamais tant de [illegible] Il s'y trouve par-ci [illegible] qui ont leur prix, [illegible] » dont il rapporte [illegible] avec plaisir. Ses [illegible] *Carmen panegyri-* [illegible] a pour sujets [illegible] deux siéges de Ca- [illegible] *XIII regis*, [illegible] Lyon, 1634, in-4°; [illegible] *philosophica, re-* [illegible] *historica, poetica*, [illegible] in-fol.; Leipzig, [illegible] *Epistola de an-* [illegible] *sive placi-* [illegible] *epicum, cum* [illegible] *eclogis, miscel-* [illegible] *Actus virtutum:* [illegible] *attributa Dei* [illegible] *et mentales*;

[illegible]

LABBE (P[illegible]) [illegible] quit à Bourges le 10 [illegible] sieur de [illegible] la même ville, et mourut [illegible] Le plus laborieux des pères de [illegible] d'entre eux qui avec le père [illegible] fait pour la science historique [illegible] énormes travaux auxquels [illegible] vrivent sur cette matière. Après [illegible] philosophie, il entra dans la Société [illegible] sous lesquels il avait [illegible] au collège de sa ville [illegible] 1623, à l'âge de seize ans. Ce fut [illegible] collége qu'il enseigna à son tour [illegible] la philosophie et la théologie [illegible] ment qu'il alla poursuivre à Paris, où [illegible] 1643 ou 1644 et qu'il ne quitta [illegible] mort (1). Après avoir encore professé [illegible] théologie, le P. Labbe quitta l'enseignement [illegible] se consacrer aux travaux d'érudition, qui [illegible] ses délices. L'ensemble de ses travaux [illegible] rable, et il a fallu à ce religieux [illegible] dre la réunion d'une patience [illegible] d'une mémoire infatigable, jointes à une science profonde et à une grande activité d'esprit. [illegible] taient là en effet ses principales qualités, aux- quelles il faut joindre, au témoignage de quel- ques-uns de ses contemporains, une douceur et une sûreté de commerce qui faisaient qu'on s'at- tachait volontiers à lui; il est vrai que d'autres tendent à le dépeindre comme se faisant des en- nemis nombreux par son humeur [illegible] et emportée. Cette contradiction s'explique en ce qu'attaché à un corps qui a eu beaucoup d'ad- versaires, il n'a pu trouver de son temps que des apologistes ou des détracteurs [illegible] pré- venus par la passion. La liste des productions du père Labbe est nombreuse. On peut s'en convaincre en consultant Sotwel, [illegible] et Moréri, qui l'ont reproduite. Le chiffre des titres de ce catalogue ne se monte pas à moins de soixante-quinze, parmi lesquels il en est, il est vrai, d'importance fort médiocre. Ces ouvrages, d'ail- leurs, ne sont très-souvent que des compilations ou des éditions d'œuvres inconnues, ce qui a procuré aux ennemis du jésuite l'occasion de le traiter de plagiaire. Et cette accusation, il faut bien le dire, ils n'ont eu que trop occasion de la faire accréditer. La plus étendue de ses compilations est celle des *Conciles*, que nous citerons plus bas. Mais il arriva pour cette col-

(1) Cependant, s'il en faut croire le *Catalogue des Ma- nuscrits de la bibliothèque de Lyon*, par [illegible] Labbe aurait été bibliothécaire au collége de cette ville. Mais comme il l'y fait mourir, contre toute vraisemblance, cette allégation peut être aussi bien contestée.

[illegible] Paris [illegible] in-fol. [illegible]

[illegible] l'histoire, l'écriture, [illegible] la philologie, etc. [illegible] qui devait comprendre [illegible] ; il en parut en 1657 [illegible] premier, et ce fut tout. — En 1657 [illegible] sous le titre de l'*Aristotelis et* [illegible] *interpretum typis hac-tenus* [illegible] *Conspectus*, Paris, [illegible] d'un ouvrage [illegible] *Philoso-*[illegible], et qui comprenait l'histoire de la philosophie grecque et romaine ; il s'arrêta aux [illegible]. — *Decem* [illegible] *Philippe Labbe* [illegible] *et* [illegible], [illegible] Paris, 1662, [illegible]. Ce fait de plusieurs [illegible] ouvrages [illegible] à leur origine parce qu'il n'en pouvait être autrement, et que leur [illegible] sur le plan sur lequel ils étaient conçus [illegible], indique chez l'auteur [illegible] d'esprit, mais aussi une grande [illegible], dont l'une a pu être aussi nuisible à [illegible] que l'autre lui [illegible]. Aussi [illegible] qu'il avait beaucoup, [illegible] qu'il était encore plus diligent que savant ». [illegible] par ordre de matière la liste [illegible] ouvrages qu'il a produits : *Pharus* [illegible], Moulins, 1644, in-12 ; c'est [illegible] *de la Description de la Gaule* de Nicolas Sanson, et où il ne se gênait pas [illegible] pour lui faire d'audacieux emprunts. [illegible] de plume s'ensuivit entre le géo-[illegible] et le jésuite, qui fut arrêté par l'inter-[illegible] du chancelier Séguier, sur la demande

[illegible] *Assises de Jérusalem* [illegible] à Paris [illegible] in-12. Cet ouvrage [illegible] *Historiæ Byzantinæ* [illegible] Labbe [illegible] 1660, in-fol. [illegible] Paris, 1661 [illegible] *l'Histoire de France* [illegible] de la maison royale [illegible] l'Histoire [illegible] France ; Paris, 1652 [illegible] Paris [illegible] *Berry* [illegible] *la ville de Bourges* [illegible] — *Catalogue* [illegible]

[illegible] Lancelot, qui [illegible] Labbe [illegible] Port-Royal [illegible] au té[illegible] qu'avait [illegible] Port-Royal les théolo[illegible] et perdaient le [illegible] hardiment [illegible] une solide [illegible] justifier les ce[illegible] *Anti-Jansenius*; [illegible] des ouvrages écrits [illegible]; — *Triumphus* [illegible] *notatores, sive* [illegible] *pontifici*[illegible]; — *De Scriptori*[illegible] *card. Rob.* [illegible] *Historica Disser*[illegible] in-4° : critique de la [illegible] de Bellarmin, où [illegible] grossières qu'il a [illegible]. C'est ce livre [illegible] l'accusation de pla[illegible] qu'il s'y est aidé [illegible] dans le nom[illegible] *chronologica sanctorum* [illegible] liste de tous les [illegible] jusqu'en 1500, et [illegible] *Abacus chronolo*[illegible], in-fol. de [illegible]; *Traduction* [illegible] *romain*; Paris, [illegible] *Franco-Gallia*, [illegible] *martyrologio ms. ab*[illegible] *cum interpreta*[illegible] in-4°; — *L'An*[illegible]; Paris, 1650, [illegible] d'un livre [illegible] des *Heures*; — [illegible] *editionem exacta* [illegible] *prodit auctior Phi*[illegible]

[illegible] 1664 [illegible] en 1726 [illegible] 25 vol. in-fol. [illegible] compte encore des recueils de [illegible] telles que celles du jésuite [illegible] dans la même langue du [illegible]

[illegible]

Lelong, *Biblioth.* [illegible] — [illegible] Vigneul-Marville, *Mélanges d'Histoire* [illegible] t. II. — *Notices historiques* [illegible] — Chevillier [illegible] *vogère.*

LABBÉ DE MONTVERON (*Charles*), jurisconsulte et philologue français, fils de Gabriel Labbé, auteur d'une *Coutume générale de Berry annotée*, né à Paris, en 1582; mort dans la même ville, le 11 janvier 1657. Il fut reçu avocat au parlement en 1607, et s'acquit de très-bonne heure l'estime des principaux savants de son époque, avec lesquels il correspondait, ce qui lui permit de faire connaître un grand nombre d'ouvrages demeurés manuscrits [illegible] réclamait la patience dévouée d'un érudit. Voici la liste de ceux qu'il a fait connaître : *Novellæ Constitutiones imperatorum græc.* [illegible] *notis*; Paris, 1606, in-8°; — *Observationes et Emendationes in* [illegible]; Paris, 1606, in-8°; — *Basilicon libri XXXVIII et XXXIX latine, interprete Cujacio*; Paris, 1609, in-fol. La préface de cet ouvrage [illegible] Labbé. Scaliger l'admirait beaucoup [illegible] comme un modèle; — *Porphyrogenitæ Constantini Opera gr. lat., cum interpretatione et notis Joannis Meursii, Bonav. Vulcanii, Frederici Morelli, Joannis Leunclavii et Caroli Labbæi*; Leyde, Elzevier, 1617, in-8°; — *Antiquæ Decretalium Collectiones, editæ ab Antonio Augustino, cum notis Jacobi Cujacii, et iterum emendatæ a Car. Labbæo*; Paris, 1621, in-fol.; — *Veteres Glossæ Verborum juris quæ in Basilicis reperiuntur, græcè,*

[illegible] dans la collation du texte [illegible] avec le manuscrit de la Biblio- [illegible]

H. Bovin.

[illegible] — Baillet, Ju- [illegible] Chevalier de Saint-Amand, Bio- [illegible]

[illegible] (Pierre), prêtre et missionnaire [illegible], près Caen, mort en 1723. Il [illegible] Compagnie de Jésus, et sollicita [illegible] missions transatlanti- ques. Il fut désigné pour la Cochinchine, où il [illegible] en 1675. Il n'en revint qu'en 1697. Le [illegible] Innocent XII le créa évêque de Titopolis. [illegible] un court séjour en Europe Labbé re- [illegible] en Cochinchine, où il demeura encore [illegible]. Sa vie fut une suite continuelle [illegible] et de périls. On a de lui : une *Lettre* [illegible] *Clément XI sur le culte des Chi- nois* [illegible] *Mémoire sur les persécutions*, etc.

A. DE L.

[illegible] Dict. univ. (édit. de 1825). — [illegible] et Barbier, *Mission de la Cochinchine et* [illegible], Paris, [illegible].

[illegible] (*Pierre-Paul*), historien français, né à [illegible], vers 1725, mort le 14 mai 1776. Il appartenait à l'ordre des Bénédictins de Saint- Maur, et composa pour l'École militaire : *L'Hé- roïsme, ou l'histoire militaire des plus illus- tres capitaines*; Paris, 1766, in-12. L—z—E.

Chaudon et Delandine, *Dictionnaire universel* (édit. de [illegible]).

LABBEY (Dom *Fauste*), historien français, né à Vesoul, en 1653, mort à Luxeuil, le 8 juin 172[illegible]. Il fit profession chez les bénédictins de Saint-Vincent à Besançon, et chercha dans cette retraite un moyen de se livrer à son goût pour les études historiques. Il a laissé en manus- crit : *Luxovii Chronicon Libri X*; 2 vol.; — *Recherches sur les Monastères de l'ordre de Saint-Benoît situés dans le comté de Bour- gogne*, in-4°; — *Analyse des tables des re- gistres de l'hôtel de ville de Vesoul*; in-fol.; [illegible] deux premiers vol. d'un *Dictionnaire* [illegible], continué par Calmet. L—z—E.

[illegible] *historique de la France*, t. V.

[illegible] DE POMPIÈRES (*Guillaume-Xa- vier*), homme politique français, né le 3 mai

[illegible] la [illegible] de [illegible] de la France [illegible] Louis [illegible] rapport [illegible] partie de [illegible] discussion sur [illegible] dans [illegible] lui la [illegible] sur [illegible] ment les [illegible] sur le budget [illegible] des pays réunis [illegible] aux émigrés [illegible] douanes, sur [illegible] Réélu par le [illegible] des représentants en [illegible] tribune, et fut nommé [illegible] pecteurs de la salle [illegible] la seconde [illegible]. En 1819 il fut [illegible] par le département [illegible] gauche, à côté de [illegible] néral Lafayette [illegible] d'Argenson, il montra [illegible] une vivacité [illegible] banc, parlant [illegible] orateurs [illegible] mations, ce qui [illegible] bey de Pompières [illegible] des [illegible] quatre. Il se prononça [illegible] avril 1820 contre les [illegible] de la liberté de la presse [illegible] duelle, et combattit avec [illegible] nouvelle loi d'élection [illegible] lège à l'égalité. « Quand [illegible] disait-il à cette occasion, [illegible] le corps politique est [illegible] qu'un fantôme; il ne [illegible] force; précurseurs de [illegible] ont entrevu la liberté [illegible] rent, fussent-ils [illegible] ennemis les chances [illegible] nie. » Labbey de Pompières [illegible] à l'occasion du budget [illegible] des [illegible] il agit en avant [illegible]

[illegible] de la [illegible] [illegible] février, le [illegible], qui fit [illegible] que le [illegible] de la perte des [illegible] Mattéo. [illegible] avec plus [illegible] demandés pour [illegible] de l'expédition de [illegible] protester contre [illegible] en 1824, il combattit [illegible] aux [illegible], la [illegible] des députés, la loi contre [illegible] le droit d'aînesse, [illegible]. Contrôlant toujours les [illegible] détails, il blâma les [illegible] des finances, et [illegible] dont il avait [illegible] Rivoli ne lui servi- [illegible]. A la fin de la session [illegible] formelle contre [illegible] l'année suivante. Réélu [illegible] sur le bureau de la [illegible] le 30 mai 1828, une pro- [illegible] l'accuse les précédents [illegible] roi, qu'ils ont isolé [illegible] renvoyée à l'examen [illegible] de Pompières fut admis [illegible]. Cette proposition, mo- [illegible] prise en considération, [illegible] dont Girod (de [illegible]) proposa la mise en ac- [illegible]. La chambre en renvoya [illegible] vote du budget; et à cette [illegible] trouvèrent plus en nom- [illegible] session suivante, Sal- [illegible], le 22 février 1829 [illegible] déclara qu'il l'ajournait, [illegible] fut disposée à l'en- [illegible] vétilleux du bud- [illegible] députés qui par leurs [illegible] l'organisation muni- [illegible] dirigèrent le ministère [illegible] et préparèrent sa chute. [illegible] présida comme doyen [illegible] de la session de 1830. [illegible] des deux cent vingt et un, [illegible] de Juillet éclata, on le [illegible], exciter en plusieurs [illegible] peuple. Le 27 juillet [illegible] se réunirent sous sa [illegible] leur doyen, et il coopéra [illegible] du roi Louis- [illegible] avoir fut loin de remplir [illegible] pas à se retrouver [illegible] collègues voulurent lui [illegible]; mais il refusa cet [illegible] abandonnèrent, et il y [illegible] n'avait paru à la cham- [illegible]. Il laissait [illegible] mariée à M. Odilon [illegible]

[illegible] *Les Conspirateurs* [illegible] *La Semaine* [illegible] *Dupin* [illegible] 1829, in-8° [illegible]

Arnault, Jay, Jouy, et Norvins, [illegible] — Rabbe, [illegible] Biogr. univ. et portat. des Contemporains. [illegible] *Biographie de la Chambre septennale*, [illegible] *des Députés*. — *Moniteur* de 1815 à 1830. — [illegible] rard, *La France Littéraire*.

LABÉ (*Louise*), surnommée *la belle Cor- dière*, née à Lyon, en 1526, morte dans la même ville, pendant le mois de mars 1566. [illegible] Charly, dit Labé, lui fit donner une brillante éducation même pour l'époque. [illegible] compensé de ses sacrifices. A peine sortie de l'enfance, Louise, douée d'une voix [illegible], excellait dans la musique et dans la [illegible]; elle savait le grec, le latin, l'espagnol, et s'était perfectionnée dans tous les exercices qui consti- tuent l'homme de guerre. Il paraît qu'à tous ces avantages elle joignait celui de la beauté; voici le portrait qu'en a tracé un auteur contempo- rain : « Ni trop ni trop peu d'embonpoint, une taille aisée, fine et noble, la peau d'une blan- cheur éclatante, des lèvres vermeilles, [illegible] colorées, les yeux et le front grands, de belles dents, un rire amoureux, les bras et la [illegible] d'une forme enchanteresse, de longs cheveux blonds, les sourcils et les paupières noirs, etc. » Un poète du seizième siècle adressa les [illegible] suivantes à Louise Labé :

> Celui qui voit ton front et beau
> Voit au ciel, un vivant tableau,
> De cristal, de glace et de verre;
> Et qui voit ton sourcil hautain,
> Voit le petit arc ébénin
> Dont l'amour ses traits nous desserre.
>
> Celui qui voit ton teint vermeil
> Voit les roses qu'à son réveil
> Phébus épanouit, colore,
> Et qui voit tes cheveux [illegible]
> Voit dans Pactole le trésor
> De qui ses sablons il colore.
>
> Celui qui voit tes yeux [illegible]
> Voit au ciel deux heureux flambeaux
> Qui rendent le jour plus serein;
> Et celui qui peut quelquefois
> Écouter ta divine voix
> Entend celle d'une sirène.
>
> Celui qui voit ta belle main
> Se peut bien assurer soudain
> D'avoir vu celle de l'Aurore;
> Et qui voit tes pieds, si petits,
> D'autre que ceux de Thétis,
> Heureux, il a pu voir encore.

« Le caractère de Louise Labé, ajoute un biogra- phe, se peint toujours dans ses ouvrages; son cœur était tendre et bon, son âme était forte et élevée, tous ses goûts furent des passions. Elle eut [illegible]

[illegible]

[illegible] par la constance du jeune chevalier, [illegible] sa passion pour la guerre, [illegible] et bientôt elle perdit celui [illegible] cherchant un éloignement à [illegible] et publia alors la comédie [illegible] et de l'Amour. Dans le nombre [illegible] qui s'efforcèrent de la consoler, elle [illegible] Ennemond Perrin, qui faisait un commerce considérable de cordages, ce qui fit donner à Louise Labé le surnom de *la belle Cordière*. La maison qu'elle habitait était une des plus belles de Lyon; ses jardins étaient immenses (1). La fortune et ses jouissances ne firent pas oublier à Louise ses arts favoris, la poésie et la musique. « Sa maison devint le rendez-vous des artistes, des poètes; sa société, dit l'auteur de la *Bibliothèque française*, se composait de l'élite du grand monde; elle recevait gracieusement seigneurs, gentilshommes et autres personnes de mérite, avec entretiens de devis et discours, musique tant à la voix qu'aux instruments, lecture de bons livres latins et vulgaires, dont son cabinet était amplement fourni. » Une position si brillante, si heureuse, devait exciter bien de l'envie; cependant, la médisance et la calomnie l'épargnèrent jusqu'à la mort de son mari, qui arriva en 1565. « Mais le premier mois de son veuvage était à peine expiré que les nobles dames lyonnaises, [illegible] Dufas [illegible], crièrent au scan-

[illegible]

(1) [illegible]

[illegible]

[illegible] original. La Fon[illegible] le sujet de sa [illegible]. On y remarque [illegible] de soie. On ne [illegible] que deux exemplaires [illegible] de Louise Labé publiée [illegible] la Bibliothèque impé[illegible] collection lyonnaise de [illegible] ville de Lyon. L'édi[illegible] rare, est loin d'être [illegible] bel exemplaire s'en [illegible] Nodier. On recherche [illegible] 1556, elle est montée à [illegible] Bergm. L'édition la [illegible] complète des œuvres de [illegible] qui a été publiée par [illegible] in-8°, sous le titre [illegible]. Cette édition con[illegible] et Louise Labé, [illegible] Notice historique, par [illegible] de M. Brignot, ainsi [illegible] un Glossaire, par le [illegible] le Testament de [illegible]

A. JAME.

[illegible] tome XII. — Niceron, [illegible] La Croix du Maine, Bibliothèque [illegible], Revue des Deux [illegible] dans les Par[illegible] p. 400-[illegible]. — V. Four[illegible] — Parnasse des Dames.

[illegible] (Émile GIGAULT DE), [illegible] français, né à Amiens [illegible]. Il fit ses études au [illegible] à peine treize ans [illegible] des vers de sa façon [illegible] anti-romantique dirigée [illegible]. Ses classes ache[illegible] l'École de Droit. Après [illegible] rédigé La Tyriée, [illegible] traduite en cour [illegible] très-auda[illegible] lui-même sa [illegible], le 8 août [illegible], le 9 février 1833, [illegible] d'avocat. Atta[illegible] le Siècle le 1er juil[illegible] depuis

1837. Il [illegible] in-8°; [illegible] d'Hiver [illegible] in-12; — [illegible] des Français [illegible] depuis 1789 [illegible]; Lyon [illegible] 1847, 2 vol. in-[illegible] — Les [illegible] et [illegible] Paris, 1841, 1846, in-[illegible] — La [illegible] [illegible] — Histoire de la [illegible] chat; Paris, 1846, in-[illegible] Magasin des Enfants; — Histoire [illegible] et de la Vie privée des Français [illegible] premiers siècles de la [illegible] 1847 et suiv., 3 vol. in-8° [illegible] en 1858, de l'Académie des [illegible] Lettres la première [illegible] concours annuel pour les écrits relatifs aux an[illegible] tiquités de la France. L'auteur voulait d'abord amener son travail jusqu'à nos jours, mais il s'est arrêté à l'époque qui commence le [illegible] Montluc; — Histoire de la Garde nationale, récit complet de tous les faits qui l'ont distingué depuis son origine jusqu'en 1848; Paris, 1848, in-18; — La Garde [illegible]; Paris, 1856, in-4°; — Sébastopol, Histoire de la guerre d'Orient; Paris, 1855, in-4°; — Nicolas Ier, histoire de la guerre d'Orient; Paris, 1856, in-4°; — Histoire de la mer Noire; le Congrès de la Paix; Paris, 1856, in-4°; — Neufchâtel; Paris, 1856, in-4°; — Histoire de la Guerre de l'Inde; Paris, 1858, in-4°; — Histoire de la Mode en France; Paris, 1858, in-18. Il a en outre donné la Morale en action illustrée, qui a eu un grand succès.

M. de La Bédollière a traduit du latin Geneviève de Brabant, par Matthias [illegible], 1841, in-12; — Les Lettres de saint Jérôme, la Vie de sainte Thérèse, et le Traité de la manière de vivre chrétiennement, de saint Bernard, dans la Bibliothèque religieuse, à laquelle il a aussi fourni Les Saintes de France; — de l'allemand, Lénore, de Bürger; — Contes nocturnes, contes mystérieux, et Le Conseiller Krespel, de Hoffmann; — Wittekind, ou les Saxons au temps de Charlemagne, roman historique par L. C. H. B.; Paris, 1844, 2 vol. in-12; — de l'anglais, Œuvres complètes de Fenimore Cooper et du capitaine Marryat; — Nicolas Nickleby, et la Barbe de [illegible], par Dickens; — Les Anglais peints par eux-mêmes; Paris, 1841, gr. in-8°; — La Case du Père Tom, Fleur de mai, par Mrs Beecher Stowe; Paris, 1854, in-4°; — les Œuvres de Walter Scott; Paris, 1856 et suiv., in-4°; — Les Chasseurs de Chevelures; — Les Trappeurs au Mexique, Le Chef blanc, de Mayne

[illegible] Antony Dubourg, [illegible] des Ménages, [illegible] le *Livre des* [illegible] *Deuil*. On trouve de [illegible] *peints par eux-mêmes* : [illegible] *Le Modèle, L'E*[illegible] *La Jeune fille*, [illegible] *Les Ouvriers du fer*, *Le* [illegible] etc.; dans le *Bulletin de la Société des Gens de Lettres* : [illegible] longue pièce de vers. Il a [illegible] des principaux collaborateurs des *Scènes de la Vie privée et publique des Animaux*; [illegible] *peints par eux-mêmes et dessinés* [illegible] illustrées par Granville. Il a [illegible] travaillé au *National*, au *Charivari*, [illegible] à la *Revue Britannique*, à la *Revue Comique, à l'usage des gens* [illegible] *Mémorial historique de la Noblesse*, [illegible] *Prophétique*; au *Livre des* [illegible]; aux *Beaux-Arts et Industrie*; [illegible] *des Demoiselles*, etc. M. de [illegible] a contribué à la fondation de *L'U*[illegible], auquel il fournit des articles.

L. L—T.

Doc. part. — [illegible], *La Littér. Franç. contemp.*

LA BÉDOYÈRE (*Charles-Angélique-François* Huchet, comte DE), général français, né à Paris, [illegible] avril 1786, fusillé dans la plaine de Grenelle le 19 août 1815. Il appartenait à une ancienne famille de Bretagne. A l'âge de vingt ans il entra dans les gendarmes d'ordonnance, et fit avec ce corps les campagnes de 1806 et 1807. Devenu aide de camp du maréchal Lannes, il l'accompagna en Espagne, dans la campagne de 1808, et fut blessé à Tudela. Guéri de ses blessures, il suivit son chef en Allemagne, et à la prise de Ratisbonne il monta le premier sur les remparts. Blessé à la bataille d'Essling, à côté du maréchal Lannes, il fut, après son rétablissement, attaché comme aide de camp au prince Eugène. En 1811, le vice-roi d'Italie le fit nommer chef de bataillon. La campagne de 1812 lui fournit plusieurs occasions de se distinguer, et la veille de la bataille de Lutzen, Napoléon, qui l'avait [illegible], lui donna le commandement du 112e régiment de ligne. La Bédoyère se fit

[illegible]

d'un [illegible] commandés par [illegible] à Vizille [illegible] « Sire, dit celui-ci [illegible] Français [illegible] mais il est indispensable [illegible] eux. Plus d'ambition [illegible] voulons être libres [illegible] Majesté abjure [illegible] France et le vôtre. » [illegible] harangue; mais [illegible] et la cocarde tricolore [illegible] pour Grenoble [illegible] De là l'empereur [illegible] Les [illegible] de La [illegible] longue durée [illegible] saisie des biens [illegible] provisoire de 1814 [illegible] et des proscriptions [illegible] La Bédoyère, en présence [illegible] qu'on assure, « tout [illegible] reur ne le nomma pas [illegible] son aide de camp [illegible] En même temps La Bédoyère [illegible] pairie le 2 juin 1815. [illegible] La Bédoyère s'écria : « [illegible] l'empereur, j'ai tout [illegible]

La Bédoyère suivit l'em[illegible] Resté un des derniers sur [illegible] il revint après le dé[illegible] siéger à la chambre des pairs [illegible] abdication de Napoléon [illegible] avec chaleur les droits de [illegible] vement interrompu, il [illegible] peler à l'ordre. « C'est [illegible] que Napoléon a [illegible] sang français [illegible] le joug odieux de l'étranger [illegible] sous un gouvernement [illegible] braves guerriers [illegible] [illegible] services, à leurs blessures [illegible]

[illegible]

[illegible] que par une [illegible] été envoyé auprès de lui et l'avait [illegible] à Paris en lui annonçant un soulèvement [illegible].

« La Bédoyère comptait des amis dans tous les partis, dit encore M. [illegible]; [illegible] membres de sa famille [illegible] ceux qui le [illegible] rattachaient à lui. C'était un bon jeune homme, un brillant officier [illegible]. Comme on n'avait pu l'empêcher de [illegible] résolut de l'enlever. Une [illegible] de [illegible] ce projet, secondé par la police, tout était prêt, même une somme de trente mille francs nécessaire pour aplanir tous les obstacles au dernier moment. La personne qui [illegible] ce projet d'évasion (c'était une femme) s'adressa à un officier de paix qu'elle croyait dans le secret et qui n'y était pas. Celui-ci [illegible] de l'éclat; cette femme si malheureuse fut arrêtée et conduite à la préfecture de police. Interrogée immédiatement, elle avoua tout, et [illegible] par la franchise de ses réponses et la [illegible] de son dévouement. Le préfet de police la fit mettre en liberté le lendemain de l'[illegible].

La Bédoyère trouva un habile et [illegible] défenseur dans Benjamin Constant, allié de sa famille. Celui-ci écrivit en forme de lettre un mémoire qu'il signa, et qui fut remis à Louis XVIII. Ce mémoire porte la date du 14 août [illegible]. Benjamin Constant y demandait au roi si [illegible] ne devait pas rejeter sur le parti ultra-royaliste qui méconnaissait les intentions du roi les causes du mécontentement qui avait pu entraîner quelques hommes dans des erreurs coupables. « Si l'on veut être sévère, dit-il, il ne faut frapper qu'une seule tête, et M. de La Bédoyère, quelque coupable qu'il soit, n'est pas la tête qu'il faut frapper si l'on en veut une... M. de La Bédoyère peut alléguer l'emportement, la non-préméditation, la franchise, la jeunesse... Le fait est sans excuse, légalement aucune dé-

[illegible] — T. XXVIII.

[illegible]

[illegible] (*Pierre-François*), [illegible] [illegible], né en 1684, mort le 14 janvier 1740. Il appartenait comme prêtre à la Congrégation de l'Oratoire, et se montra zélé partisan des doctrines jansénistes. On a de lui : *Nécrologe des* [illegible] *et opposans à la bulle Unigenitus*, [illegible], 1755, 2 vol. in-12. A. L.

[illegible] (*François-Charles*), ingénieur [illegible], né à Paris, vers 1750. On n'a que fort peu de données sur sa vie; sa naissance même [illegible]

[illegible]

idées de l'un ou de l'autre [illegible] nions, et arriva ainsi à [illegible]

(1) [illegible]

[illegible]

[illegible] existait [illegible] entre la science du [illegible] et les autres [illegible]

[illegible] générale de la doctrine de Labeo a [illegible]

[illegible] sur divers points de droit, se trouve rapporté au Digeste plus de cinquante fois. Les fragments

[illegible]

[illegible] de Navarre [illegible] Talleyrand [illegible]

[illegible] des Bourbons ne [illegible] qu'apporter [illegible] favorable à la fortune [illegible] en outre chargé [illegible] aux archives [illegible] « Napoléon [illegible] l'empereur ; [illegible] Talleyrand qui est l'élève de [illegible] »

[illegible] Paul Louvet. [illegible]

[illegible]

LAURY ([illegible]), [illegible] français, né [illegible] 1815, à Paris. [illegible] de Paris, [illegible] ses élèves [illegible] l'École polytechnique [illegible] Napoléon ; [illegible] Sainte-Barbe. On [illegible] de l'Anglais [illegible] 2 vol. in-8°, trad. [illegible] — Lettres [illegible] princesse d'Allemagne sur divers sujets de physique et de philosophie ; ibid., [illegible] in-8° [illegible] — Traité de [illegible] ibid., 1815 [illegible]

Moniteur universel. — Quérard, la France littér.

LAMBERT DE [illegible] ([illegible]), écrivain religieux français, né à [illegible], le [illegible] décembre 1756, mort le [illegible] 1831. Il était docteur en théologie de la Société de Navarre à Paris et chanoine théolo-

[illegible] de Bretagne ; [illegible]

[illegible]

[illegible] des commissaires pour juger le dif- [illegible]

[illegible] Répertoire de [illegible]

[illegible] Scipion. [illegible] qui livra toute l'Afrique à César, [illegible] alla rejoindre en Espagne les derniers débris de son parti. A Munda, il commandait [illegible] contre-ennemi [illegible] [illegible] la ligne de bataille pour aller au secours du camp pompéien, [illegible] Les Pompéiens [illegible] pour une fuite, lâchèrent pied, et la déroute devint générale. Labienus y périt, [illegible] portée à César. Ainsi finit le chef [illegible] ambitieux qui avait été un moment l'espoir du parti républicain. Il dut sa réputation plutôt aux circonstances qu'à son mérite. Tant qu'il se contenta d'être le lieutenant d'un grand capitaine, il parut digne de la première place; dès qu'il voulut agir lui-même, il tomba au rang des généraux du second rang. On louerait sa fidélité à la cause républicaine si son dévouement avait été inspiré par l'amour du bien public, et non par la jalousie et le dépit.

[illegible]

LABIENUS (Quintus), général romain, fils du précédent, mis à mort en 39 [illegible] av. J.-C. Il se joignit au parti de Brutus et de Cassius après le meurtre de César, en 44, et alla de leur part demander le secours d'Orodes, roi des Parthes. La négociation traîna en longueur, et avant qu'elle eût abouti à un résultat satisfaisant, Labienus reçut la nouvelle de la bataille de Philippes, en 42. Il résolut alors de rester chez les Parthes, [illegible] les circonstances lui offrirent bientôt une occasion de venger sur les triumvirs la défaite de son parti. Tandis qu'Octave était occupé à régler les affaires de l'Italie et à combattre [illegible] contre Sextus Pompée, Antoine, [illegible] tout entier à sa folle passion pour Cléopâtre. Labienus conseilla à Orodes de saisir le moment favorable et d'envahir les provinces romaines d'Asie. Le roi des Parthes y consentit, et [illegible] à Labienus [illegible] et à [illegible] une armée, qui traversa l'Euphrate et pénétra en Syrie. Antoine avait confié la garde de cette province à d'anciens soldats de Brutus et de Cassius, qui résistèrent faiblement, et dont une partie [illegible] avec une partie de son armée [illegible] Apamée et Antioche ouvrirent leurs portes aux vain-

[illegible]

… guidé que par des motifs patriotiques (1). Y.

[illegible] XLVIII, [illegible] — Tite-Live, [illegible] — Florus, IV, [illegible] — Velleius Paterculus, [illegible] — Appien, Bel. Civ., V, [illegible] — Justin, XLII.

LABIENUS (*Titus*), orateur et historien, fils du précédent, vivait au commencement de l'ère chrétienne. Il garda les sentiments et les haines de sa famille, et ne se réconcilia jamais avec le gouvernement impérial. Il ne laissa passer aucune occasion d'attaquer Auguste et ses amis, ce qui lui valut le surnom de *Rabienus*. Sénèque l'Ancien, qui le représente comme un homme fort pauvre, d'un caractère abject et généralement haï, dit aussi qu'il possédait de grands talents oratoires. Labienus écrivit une histoire dont on ne connaît pas le sujet, mais qui devait se rapporter à des événements contemporains. Sénèque en entendit la lecture, et il remarqua que l'auteur en passa une grande partie, parce que, disait-il, elle ne pouvait être lue avant sa mort. Malgré cette sage précaution, Labienus n'évita pas les délateurs, et le sénat déclara que ses écrits seraient brûlés. Décidé à ne pas survivre aux produits de son génie, il s'enferma dans le tombeau de ses ancêtres, et se donna la mort. On sait que cet événement eut lieu vers l'an 12 de l'ère chrétienne. Trois discours seulement de Labienus sont mentionnés; savoir : un discours pour Figulus, contre les héritiers d'Urbinia, qui furent défendus par Asinius Pollion; un discours contre A. Pollion, le même plaidoyer peut-être que le précédent; un discours contre Bathylle, affranchi de Mécène, qui fut défendu par Gallion. Caligula permit la lecture des écrits de Labienus, et de ceux de Cremutius Cordus et de Cassius Severus, qui avaient été également proscrits. [illegible]

(1) Q. Labienus fut compris dans la proscription des triumvirs, en 43 avant J.-C. On ignore à quel degré il était parent de Quintus Labienus et de son père.

[illegible]

[illegible] et [illegible] l'Angle- [illegible] pa- [illegible] parti de [illegible] le 13 dé- [illegible] et en [illegible] 1792 [illegible] [illegible], dont [illegible] lequel [illegible] [illegible] îles de [illegible] [illegible] une colonie [illegible] de plantes [illegible] Van-Diemen [illegible] la Nouvelle- [illegible] Nouvelle- [illegible] déclarée [illegible] par les [illegible] Angle- [illegible] plus de quatre mille [illegible] quatre [illegible] d'espèces [illegible] Joseph Banks [illegible] homme que [illegible] conquérir au [illegible]

[illegible] admis à l'Institut, [illegible] Il s'occupa exclu- [illegible] les matériaux et [illegible] observations. [illegible] Le [illegible] de M. de La Billar- [illegible] le goût ou plutôt [illegible]

[illegible] à environ cent [illegible]

[illegible] dans sa vie [illegible] sa fortune, [illegible] d'une amitié [illegible] On doit le [illegible] naturalistes [illegible] pour l'anatomie, [illegible] aux [illegible] Relation du voyage à la recherche de La Pérouse pendant [illegible] 1791, 1792 [illegible] Le style de La Billardière [illegible] est naturel, simple, [illegible] celui de l'observateur [illegible] genre renferment plus de [illegible] un journal exact, [illegible] Il publia [illegible] plantes qui y sont [illegible] Novæ Hollandiæ Plantarum Specimen [illegible] 1804-1806, 2 vol. in-4°, contenant la description et la figure de [illegible] — Sur un nouveau genre [illegible] la famille des [illegible] Recueil de l'Institut (Section des Sciences mathématiques et physiques) [illegible] — Sur le genre [illegible] de la Nouvelle-Hollande [illegible] et de la [illegible] dans les Annales du Muséum d'Histoire naturelle, ann. 1802; — Sur deux espèces de [illegible] dans les Mémoires de l'Institut [illegible] 1806 [illegible] — Sur un nouveau genre de plante [illegible] avec 2 planches [illegible] t. VI; — Sur la [illegible] Mémoires, 1802, t. III; [illegible] naturelle, ou [illegible] — Sur les Mœurs des [illegible] du Muséum d'Histoire naturelle [illegible] 1815, t. IV; [illegible] les plus [illegible] Mémoires de l'Académie des Sciences, avec [illegible] t. II; [illegible] 1824-1826, 2 part. in-4°, avec [illegible] nombreux travaux publiés dans les Mémoires de l'Académie des Sciences [illegible] Muséum d'Histoire naturelle [illegible] de La Billardière ont été [illegible] naturaliste anglais Webb. Le [illegible] la famille des [illegible] Le nom de La Billar- [illegible] déjà été aussi donné par d'[illegible] au cap qui forme l'extrémité de la Louisiade [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Lablache [illegible]

Il n'avait jamais touché de [illegible] jours [illegible] il exécutait [illegible] grand [illegible] moire; mais Lablache [illegible] cet exploit [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] comme elle devait l'être [illegible] de l'Académie des Sciences [illegible] un état de prospérité [illegible] correspondance, des réunions où les [illegible] les artistes étaient admis [illegible] Lablancherie [illegible] les salons d'un appartement [illegible] l'hôtel Villayot [illegible] donnait aux réunions de curieux qu'il [illegible] à former le titre fastueux de [illegible] république des lettres et des arts. Pour sub-venir à la dépense il sollicitait des souscriptions volontaires, avec une humilité qui indiquait une position gênée. « J'attends votre réponse, écri-vait-il à un personnage influent, comme les Israélites attendaient la manne du ciel. » Ces entreprises se traînèrent péniblement jus-qu'à la convocation des états généraux. De plus grands intérêts en détachèrent peu à peu le petit nombre d'adeptes qu'elles avaient [illegible] vie, et Lablancherie resta seul [illegible] équivoque. Elle n'eût pas suffi pour [illegible] une place dans les souvenirs de la postérité [illegible] si quelques pages [illegible] de Mme Roland n'eussent relevé son nom de l'oubli où il était tombé. Parmi les adorateurs de la jeune Philipon, il s'en trouvait un petit, [illegible] assez laid. C'était Lablancherie ; à la vérité, elle trouvait en lui un ton honnête, une [illegible] agréable et de l'esprit ; c'en était assez pour qu'elle le distinguât. Quoique son père eût dé-claré qu'il ne voulait point d'un gendre sans for-[illegible]

(1) [illegible]

[illegible]

[illegible] d'Amérique, [illegible] l'or [illegible] de l'Europe [illegible] Denis [illegible] Saint-Ouen, de Saint-[illegible] Vidame, etc. Il [illegible] qui fut transformé en une ville nouvelle [illegible]

[illegible]

en 1808, [illegible] Légion d'honneur en 1809, il fut [illegible] à la présidence de la [illegible] des comptes de la [illegible] la direction du service des [illegible] du département de la Seine. Cependant [illegible] tres travaux avaient [illegible] tion littéraire, et en 1813 il fut [illegible] (Académie des Inscriptions et [illegible] la mort de M. de [illegible]. A [illegible] l'invasion de la France, et [illegible] étrangères étaient sous les murs [illegible] chargé, comme adjudant [illegible] tionale, de se rendre au camp [illegible] nuit du 31 mars, pour traiter de la [illegible] en ce qui concernait la garde [illegible]. A son retour, il reçut le titre de [illegible] et obtint de Louis XVIII la croix de [illegible] et celle d'officier de la Légion d'honneur [illegible] en dehors des emplois, il fit un [illegible] voyage en Angleterre pour y [illegible] tutions parlementaires et la [illegible] d'enseignement de Lancaster [illegible] pauvres. Il fut un de ceux qui [illegible] plus à propager cette [illegible] pendant trois ans il [illegible] général de la Société [illegible] France l'enseignement mutuel. En 1815, [illegible]

[illegible], puisque si
[illegible], il serait impos-
[illegible] que le ministre
[illegible] financières
[illegible] pour arrêter
[illegible] et conclut en pré-
[illegible] 100 plutôt qu'un
[illegible] rejetée. Le 28 mai
[illegible] projet de loi
[illegible] tendant à porter
[illegible] au lieu
[illegible] le temps de
[illegible] de la charte, devait
[illegible] et à chaque
[illegible], l'un pour
[illegible] les fils uniquement
[illegible] pour abroger
[illegible] juin, revenant sur
[illegible] respect dû à
[illegible] contre la loi
[illegible] de la durée
[illegible] suivant lui
[illegible] parlementaire qui
[illegible] reconnaissait à la
[illegible] la forme et le
[illegible] représentatif, ni par
[illegible] des articles fon-
[illegible] dans cette
[illegible] la forme, la durée
[illegible] La discussion du
[illegible] les plus vio-
[illegible] des fonds secrets,
[illegible] vigoureuse contre
[illegible], disait-il, ont été
[illegible] quelles circonstances
[illegible] plus scandaleuse-
[illegible] élections que le pré-
[illegible] doute appelées les
[illegible] représentatif
[illegible] plus d'esclaves ! »
[illegible], il ne continua
[illegible], et dévoila à
[illegible] des élec-

[illegible] feuilles périodiques. Il [illegible] voir ses poursuites contre [illegible] montra les [illegible] et [illegible] pour [illegible] nion publique.

Le 11 juin il avait déposé [illegible] la chambre la proposition [illegible] une adresse pour le prier [illegible] loi ayant pour but : « 1° [illegible] indemnité intégrale [illegible] pés dont les propriétés [illegible] confisquées et vendues par [illegible] gouvernements révolutionnaires [illegible] miner les bases d'évaluation [illegible] mobilières pour lesquelles cette [illegible] rait accordée ». Les ministres [illegible] s'occuperaient de cette question, et le [illegible] chambre rejeta la proposition de La Bourdonnaie, comme attentatoire à l'initiative [illegible] aux droits du trône. L'année suivante le [illegible] tère présenta sa loi d'indemnité à [illegible] émigrés. La Bourdonnaie soutint la loi en principe; il la déclarait nécessaire pour que la [illegible] tion des confiscations et des ventes [illegible] restât pas éternellement comme un [illegible] de nos discordes civiles, un [illegible] haines et de discussions. [illegible] ticles de la charte qui [illegible] l'un consacrant l'inviolabilité des propriétés [illegible] nationales, l'autre [illegible] priation pour cause d'utilité publique [illegible] indemnité préalable [illegible] sur le passé, l'autre pour l'avenir. Il [illegible] ne voit dans l'article 9 de la charte [illegible] conservatoire, une mesure politique [illegible] bien conserver aux acquéreurs [illegible] tionaux la possession des biens [illegible] contraire, mais non leur conférer un droit de propriété, droit qu'ils ne peuvent [illegible] complément de l'article 10 [illegible] nant une juste indemnité. La Charte [illegible] la possession des acquéreurs dans l'intérêt de la tranquillité publique, mais sans rien préjuger

[illegible]

[illegible] D'un autre [illegible] [illegible] [illegible] Charles X dé- [illegible] [illegible] qui se plaignent [illegible] devait leur per- [illegible] professeurs et peu [illegible] [illegible] Château- [illegible] comme [illegible] par [illegible] [illegible] fit que passer [illegible] Sous le prétexte [illegible] d'habiller, le [illegible] autre habit [illegible] Dieu [illegible] peu de [illegible] [illegible] pour

[illegible] vrier 1806, il fit les campagnes de [illegible] à l'armée des côtes [illegible] de pied en 1805 [illegible] grade de sous-lieutenant [illegible] pendant la campagne de [illegible] en 1806, et fut nommé [illegible] du général Lagrange [illegible] l'appela auprès de lui [illegible] après, [illegible] en Allemagne, [illegible] d'Eckmühl, fut décoré et nommé [illegible] et le [illegible] de [illegible] d'escadron en 1811 [illegible] la Moskowa, où il [illegible] un Biscaïen à petite portée de la [illegible]; il re-

[illegible] ... en avec [illegible]

[illegible] de lui, à la [illegible] 1582, s'était [illegible] Il était [illegible] et lieutenant de [illegible] Thibault Ier au [illegible] sur terre et [illegible]

[illegible] de la Maison de [illegible]

[illegible]), comte de Ver- [illegible] 1648, tué près [illegible] jeune encore il [illegible], d'où il passa [illegible] en 1667. Il fit [illegible] de Franche-Comté, [illegible] à Lille et à Tour- [illegible] des fortifications. [illegible] de Créquy, sous [illegible] ses ordres la [illegible] blessé au siège [illegible] de Hollande, en [illegible] pendant le [illegible] sous les ordres [illegible] de 1673 à 1676 [illegible] au siège de Dôle, [illegible] Dauphin; et fut [illegible] en 1677, dans [illegible] et Valenciennes. [illegible] aux sièges de [illegible] à la bataille de [illegible] de deux coups de [illegible] colonel en 1680, [illegible] en 1688, il partit en [illegible] avec le grand dau- [illegible] de l'armée d'Al- [illegible] de ses fonc- [illegible] de Franken- [illegible] de la campagne il [illegible] de l'infanterie. [illegible] qui était as- [illegible] de cette ville, [illegible] de poudre, après [illegible] ouverte. En [illegible] de major-général à [illegible] Pendant l'hiver il [illegible] la place d'Ypres. En [illegible] de Mons, que le [illegible] Après l'assaut, [illegible] dont 4,000 [illegible] de La [illegible] du [illegible] camp, il servit [illegible]

[illegible] que la [illegible] siège de [illegible] Le [illegible] près de [illegible] la [illegible] commandait une dernière [illegible] transporté à Mons, y fut inhumé dans [illegible] des [illegible]. Quand sa veuve fut [illegible] roi, Louis XIV lui dit : « J'ai perdu dans le comte de Verteillac le meilleur [illegible] toute que j'aie [illegible] depuis le [illegible] de [illegible] règne. » [illegible]

De Courcelles, *Dict. histor. des Généraux français.* — *Chronologie militaire.*

LA BROUSSE DE VERTEILLAC (*Madeleine-Angélique*), fille unique du précédent, morte le 21 octobre 1751, épousa son cousin [illegible] *Thibault* DE LA BROUSSE, comte de Verteillac. Femme distinguée par son esprit, [illegible] pour ses amis [illegible] inédits, à l'exception [illegible] bontés et les défauts de [illegible] adressée à Édouard de [illegible], et qui fut insérée dans les œuvres de [illegible] lier lui dédia plusieurs de ses ouvrages. L. V.

Lettre de Lévesque de Burigny, dans le *Mercure de France* de janvier 1752.

LABROUSSE (*Clotilde-Suzanne* COURCELLES DE), visionnaire française, née à Vanxains (Périgord), le 8 mai 1747, morte à Paris, en 1821. Elle tomba toute jeune dans un mysticisme exalté, et pratiqua des mortifications extraordinaires. « Elle se crut appelée dès son enfance, dit la *Biographie Arnault*, à devenir une prophétesse, une sainte. Son imagination ardente lui représentait sans cesse la béatitude éternelle; c'était l'objet de tous ses vœux. Couchée sur le dos, elle passait des journées entières à contempler le ciel, et pour y monter plus tôt, elle tenta, âgée de neuf ans, de s'empoisonner en avalant des araignées. » Son exaltation ne fit que s'accroître avec l'âge. « Tant de saintes dispositions, dit l'abbé Pontard, n'empêchèrent pas la chair de se révolter; elle en ressentit de si rudes attaques, que, craignant d'être exposée à quelque accident, elle appliqua la nuit de la chaux vive sur tout son visage, afin de substituer à la fraîcheur du coloris qui l'animait des rides et des cicatrices; mais le remède n'opéra point d'effet; le teint resta parfaitement le même, et les tentations ne furent ni moindres ni moins fréquentes qu'elles ne l'avaient été. Elle se permit de parsemer son lit de [illegible] ainsi que ses souliers, de manière qu'il [illegible]

[illegible] Smolensk, [illegible] Borisof. [illegible] Le 9 décembre, il fut [illegible] à Gustrin et à [illegible] places en état [illegible] terminée, il [illegible] du Rhin, organisé à [illegible] d'Augereau, [illegible] commandement [illegible] corps, qui était [illegible] à rester au grand [illegible] jusqu'à Mayence, [illegible] des places [illegible] la frontière de [illegible], il dut partir [illegible] d'Italie, à laquelle [illegible] du territoire [illegible] d'une convention à [illegible] de commissaire [illegible] en avril 1814, [illegible] de Louis XVIII, [illegible] de la commission [illegible] des offi- [illegible] le 20 du même [illegible] d'une autre [illegible] un travail [illegible] des places de [illegible] 1815 le général [illegible] le commande- [illegible] duc de Bour- [illegible] de l'île d'Elbe, [illegible] Mortier.

[illegible] des Invalides et la qualité de [illegible] commission mixte des travaux [illegible] demande du duc d'Angoulême, [illegible] commandement en chef du génie [illegible] d'Espagne en 1823. À son arrivée [illegible] présidence dans le conseil [illegible] l'avis de marcher [illegible] au lieu de faire la guerre [illegible] des anciens temps. [illegible] les attaques de Cadix [illegible] Saint-Sébastien [illegible] ordonnance du 23 décembre [illegible] pair de France, et il reçut le titre de [illegible] 25 août 1824. Membre du conseil [illegible] guerre le 17 février 1828, il fut [illegible] 1830, à faire partie de la commission [illegible] revoir le travail de la commission [illegible] en 1818. En 1837 il inspecta [illegible] que, lors de la mort du général [illegible] Philippe, par décision du [illegible] 1840, [illegible] le général Dode de la Brunerie [illegible] mité des fortifications. Le 1er [illegible] même année, il eut en cette qualité la direction supérieure des travaux des fortifications de Paris, œuvre immense, qui fut complètement [illegible] en cinq ans. En récompense, il fut élevé à la dignité de maréchal de France, le 17 [illegible] 1847. Attaché à son arme, et pour ne [illegible] ter tout à fait, il obtint le titre de [illegible] raire du dépôt des fortifications. La [illegible] 1848 l'éloigna des affaires publiques. [illegible] puis lors dans la retraite à Paris, où [illegible] après une courte maladie, laissant [illegible] neveu, Guillaume-Gaspard-Léonce [illegible] nom de La Brunerie lui venait d'une [illegible] possédait dans l'Isère, près de Voiron. [illegible]

Moniteur de l'armée du 7 mars 1851. — [illegible] *Débats*, 3 mars 1851. — *L'Événement* [illegible] — Mullié, *Biographie des Célébrités militaires de terre et de mer depuis 1789*. — [illegible] — Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

LA BRUNIE. Voy. GÉRARD DE [illegible].

LA BRUYÈRE (JEAN DE), célèbre [illegible] comme moraliste et comme écrivain français, naquit à Dourdan. Suard et Auger [illegible] sa naissance à l'année 1639, sur la foi de la [illegible] latine jointe à son œuvre. D'Olivet [illegible] *Histoire de l'Académie Française*, [illegible] naître en 1644. Son acte de [illegible] comment, signé de son frère, et publié dans la *Revue rétrospective* (octobre 1836), [illegible] « Jean de La Bruyère, [illegible] monseigneur le duc, est décédé le 11 de mai [illegible]

[illegible]

[illegible] profond ce morceau est composé [illegible] [illegible] par l'idéal de la vertu humaine.

Le rôle qu'ont joué les femmes dans notre histoire, et particulièrement au dix-septième siècle, leur assurait une place dans l'œuvre de La Bruyère (ch. IV). [illegible] dans une galerie de portraits [illegible] passé en revue [illegible] de la coquetterie et de la [illegible] oublier les femmes qui s'abandonnent aux médecins, il arrive aux dévotes [illegible] il montre [illegible] pour les familles et pour [illegible] des directeurs [illegible] [illegible] Toute cette [illegible] est [illegible] justification du Tartuffe de Molière [illegible] Bruyère a [illegible] Puis il passe aux [illegible] termine par l'image des maris qui [illegible] parler des Cœur, il n'y a [illegible] est toute naturelle. Dans ce IV chapitre [illegible] occupe la première et la plus grande place [illegible] [illegible] et [illegible] l'autre, et il montre comment les plus

[illegible]

[illegible] Des *Biens de fortune*, un des plus riches et des plus [illegible] chapitres du livre de La Bruyère. Le sujet, tout en offrant une ample matière aux réflexions philosophiques sur les inégalités que la richesse crée parmi les hommes, sur les contrastes de son [illegible] avec l'homme d'esprit ou le savant condamnés à une pauvreté laborieuse et quelquefois [illegible] aux angoisses du besoin, fournit à l'auteur [illegible] d'époque précieux pour l'histoire des mœurs. Ces considérations [illegible] qui [illegible] de la société font apparaître [illegible] des hommes dont le défaut d'éducation et les habitudes vulgaires tranchent si [illegible] de magnificence qui les entoure [illegible] de mille tableaux variés, [illegible] les contrastes et les rapprochements les plus inattendus. Mais en même temps sous ces métamorphoses si étranges de laquais en grands seigneurs, une observation attentive peut reconnaître les premiers symptômes d'une vaste et profonde transformation, qui mettra peut-être plus d'un siècle à s'accomplir, et qui n'en commence pas moins dès lors. Cet [illegible], ces valets parvenus qui en épousent [illegible] les filles de grandes maisons, à la fortune délabrée, et comme le dit le valet de Turcaret, « ils feront souche d'honnêtes gens ». Sans prétendre atténuer le ridicule qui s'attache à leurs contrastes le plus souvent grotesques, il ne faut pas croire que tous ces parvenus fussent [illegible] sortis des rangs les plus infimes de la population, et qu'il ne s'y mêlât quelques [illegible] vertus vulgaires. À côté de ces aventuriers ridicules qui étaient souvent le fruit des [illegible] et des [illegible], il y en avait aussi [illegible]. Dans cette galerie de personnages esquissés par La Bruyère, de plébéiens,

[illegible] … ne pas … de vé- … guerre.

[illegible] … (VIII), il raille … lorsqu'elle veut … de vouloir … pour l'ordinaire le … toujours, la con- … de la cour actuellement … de la ville s'é- … sont peintes … et leurs préten- … chose … et la pe- … sur l'autre … petites humiliations … de jeunes ma- … qu'on appelait alors … de la cour ce … La Bruyère ; ils s'appro- … l'intempérance, … enfin des copies … » A ces … de la vie simple, libre … siècle, et il fer- … dans les grands … est désigna- … particulier. »

[illegible] … (c. VIII), opposée à … par ces mots : « Le … honorable que l'on … c'est de lui dire qu'il … n'y a sorte de vertus … lui par ce seul mot. » … phrase du chapitre : … province ; la cour dé- … de la cour. Un esprit … le goût de la solitude et … les paragraphes compris … la dernière … et sont des pren- … Tantôt il décrit … d'un pays où les hommes … leur Dieu et leur roi … le prince ; et … en doute où est … à quelque 48 degrés … lieues de la mer des … qu'il en cache … a deviné Ver- …

[illegible] … qui est comme le … il compare les deux … les grands et le … un tableau terrible : … du nécessaire ; les … avec le superflu. … saurait faire aucun … aucun bien, et ont … l'on ne se forme et … choses qui sont utiles ; … : là se montrent [illegible] l'auteur de [illegible] d'esprit, et les [illegible] il opter ? Je ne [illegible] ple. »

Il semble que [illegible] pris de la hardiesse [illegible] La Bruyère a tracé les grands de la cour de Louis XIV. Ils prouvent du moins que les [illegible] n'avaient pas attendu le dix-huitième siècle pour s'indigner des vices et des misères de l'état social et pour maudire les courtisans.

Le chap. X, *Du Souverain ou de la République*, commence par une sorte de profession de foi politique, qui se réduit à la légitimation du fait. « Quand l'on parcourt sans la prévention de son pays toutes les formes de gouvernement, l'on ne sait à laquelle se tenir ; il y a dans toutes le moins bon et le moins mauvais. Ce qu'il y a de plus raisonnable et de plus sûr, c'est d'estimer celle où l'on est né la meilleure de toutes, et de s'y soumettre. »

A côté de cet optimisme pratique, nous trouvons pourtant cette question généreuse : « Le troupeau est-il fait pour le berger, ou le berger pour le troupeau ? » Un long article final contient une espèce d'apothéose de Louis XIV. Mais, il faut le reconnaître, ce portrait flatté n'efface pas bien des hardiesses que l'auteur s'est permises contre la cour, contre les courtisans, et contre le roi lui-même.

Après avoir jusque là étudié l'homme dans les liens qui l'attachent à la société, et la société dans les diverses conditions qu'elle fait à l'homme, La Bruyère en vient à observer l'homme en lui-même, ses penchants naturels et ses passions ; puis la société dans ses manifestations, par lesquelles elle se personnifie en quelque sorte, savoir, les *jugements*, la *mode*, les *usages*. Il appelle la mode un tyran dont l'action s'étend à tout ce qui concerne le goût, le vivre, la santé, et même la conscience. C'est qu'en effet, à ce moment du règne de Louis XIV, la dévotion était devenue une mode qui transformait la cour et substituait l'hypocrisie aux [illegible] qu'elle avait eu d'autres temps [illegible] le monarque. C'est ainsi qu'il attaque l'empire injuste de la société sur notre libre arbitre, les préjugés qu'elle nous impose, les [illegible] auxquelles elle nous asservit, et il réclame pour l'homme l'indépendance qui fait la dignité de son être. Dans les deux derniers chapitres, de la *Chaire* et des *Esprits forts*, il aborde enfin la question religieuse, nos devoirs envers Dieu, et la vie supérieure de l'âme, qui doit dominer la vie des sens. Les quinze premiers chapitres sont donc, comme nous l'avons dit en commençant, une préparation au dernier, où il réfute l'athéisme et établit les preuves de l'existence de Dieu.

Si après avoir ainsi parcouru tout l'étendue

[illegible]

[illegible] explicatives. L'édition, trop vantée, de Coste, Amsterdam, 1724, 1759, Paris, 1739 [illegible]

[illegible] des *Caractères*, précédés d'une [illegible]

[illegible] in-8°, ou 2 vol. in-12. Walckenaer [illegible] deux caractères qui [illegible]

[illegible] sixième et la septième [illegible] et disparurent. L'exemple de Walckenaer a été suivi et son travail [illegible] Paris [illegible] 1856 [illegible]

On a encore de La Bruyère : [illegible] *Dialogues posthumes sur le Quiétisme*, trouvés [illegible] dans ses papiers, [illegible] et publiés par Ellies Dupin ; 1699, in-12. Ces *dialogues*, quoique insérés dans une édition compacte des *Œuvres* de La Bruyère, de La Rochefoucauld [illegible]

[illegible]

[illegible]

... l'Auvergne, ... opérations était de rectifier la base de ... mesurée par Picard en 1669 ... le Nord fut réalisée à l'automne suivant ... les observations astronomiques de Paris ...

qui. A son retour il ... lesquels il avait ... pendant ses longues opérations ... que les degrés de latitude ... France ... se rapprochait de l'équateur ... jourd'hui suffisamment démontrée ... était à cette époque diamétralement opposée aux résultats des recherches ... démie des Sciences reçut Lacaille dans son sein en 1741.

Ses livres sur la géométrie, la mécanique, l'astronomie et l'optique, qui se suivirent à de courts intervalles, montrent avec quel zèle il remplissait ses devoirs de professeur. Ses ... les nombreux et intéressants mémoires qu'il présenta à l'Académie des Sciences, et son calcul d'éclipses pour 1800 ans inséré dans la première édition de l'*Art de vérifier les dates* (1750), prouvent avec quelle ardeur il poursuivait ses études astronomiques. En 1746 il prit possession d'un observatoire érigé pour lui au collège Mazarin, et qui fut démoli à l'époque où on disposa cet établissement pour recevoir l'Insti-

[illegible] 1748; [illegible] *Mémoire sur la* [illegible] [illegible] *Observations* [illegible] *qui ont paru* [illegible] *ce siècle* (1746); [illegible] *cap de Bonne-Es*[illegible] [illegible] *le Passage de Vénus* (1749) [illegible] *la Théorie du Soleil* [illegible] *siècle, déterminés* [illegible] (1749); [illegible] *la Théorie du Soleil* [illegible] *astronomiques* [illegible] *au cap de Bonne-*[illegible] 1751 *et* 1752 [illegible] *cap de* [illegible] *Mémoire sur les* [illegible] *du Soleil, pour* [illegible] *sur le* [illegible] *des Étoiles* [illegible] *le tropique du* [illegible] *cap de Bonne-Es*[illegible] 1751 [illegible] (1752); [illegible] *la courbe de trois* [illegible] *un voyage au* [illegible] *aux îles de* [illegible] (1754); [illegible] *Sur la Pré*[illegible] *faites en* 1760 [illegible] *de Paris à* [illegible] *de M. Eu*[illegible] *des Mémoires de* [illegible] *les Étoiles* [illegible] *Recherches sur* [illegible] *sur la Paral*[illegible] *une nouvelle* [illegible] *Mémoire sur* [illegible] *Mémoire sur* [illegible] *du Méridien en* [illegible] *par l'observation* [illegible] *le moyen de la* [illegible] *de la* [illegible] *maintenant* [illegible] *la Parallaxe du So*[illegible] [illegible] *des ob*-

[illegible]

LA CALLEJA (*Andrés de*), peintre espagnol, né à La Rioja, en 1705, mort à Madrid, le 2 janvier 1785. Il était élève de [illegible] [illegible] à la mort de Miguel Meléndez [illegible] [illegible] sur les dessins du défunt, les [illegible] [illegible] San-Felipe-el-Real. En 1744 Philippe V [illegible] président de la commission [illegible] de créer une académie des beaux-arts à Madrid, [illegible] en 1752, Ferdinand VI ouvrit cette académie (sous le vocable de San-Fernando) [illegible] [illegible] la direction à La Calleja, qu'il [illegible] même temps pour son premier [illegible] 1778, La Calleja fut [illegible] à l'Académie de [illegible] [illegible] Il a laissé des [illegible] Sa principale occupation était la [illegible] des œuvres des anciens maîtres [illegible] dans ce travail [illegible] [illegible] conservation d'un grand nombre [illegible] rées aujourd'hui. Cependant on cite de lui [illegible] dus à son propre pinceau, [illegible] [illegible] à Madrid les églises de [illegible] San-Felipe-el-Real, la chapelle [illegible] vent de San-Francisco et l'Académie de San-Fernando. Ces pièces sont pour la plupart réunies au Rosario. Un de ses portraits les plus estimés est celui de *don José de Carvajal*, ministre d'État, en 17[illegible]. [illegible]

Felipe de Guevarra, *Los Comentarios de la Pintura*, [illegible]

[illegible] 1650, l'admit au nombre [illegible] décembre 1648, La Calprenède épousa [illegible] de Lyée, dame de Saint-Jean-de-Livet et [illegible], veuve en premières noces de Jean de Vieux-Pont, seigneur de [illegible], et en secondes noces d'Arnoul de [illegible], seigneur de [illegible] et de Château-Vert (1); c'est donc à tort que [illegible] avance que La Calprenède avait épousé une femme qui avait déjà eu cinq maris et qu'il en avait été séparé par arrêt du parlement ». C'est avec moins de raison encore que Guy-Patin écrivit le 2 décembre 1666 [illegible]

[illegible]

[illegible]

du collége de Cahors [illegible] plusieurs années [illegible] où il se forma une belle [illegible]

[illegible]

— *Historia Galliarum sub præfectis prætorii Galliarum*, précédé d'une [illegible] vinciarum et Civitatum Galliæ [illegible] 1673, in-4°; ce [illegible] connue, des préfets du prétoire des Gaules depuis 334 jusqu'en 536, [illegible] supprimée, c'est-à-dire depuis [illegible] qu'à Justinien. Le P. [illegible] préfets durant le temps que cette [illegible] dans les Gaules. Il a [illegible] plusieurs points de critique, [illegible] concerne la division des Gaules [illegible] nation romaine et le détail du [illegible] civil que militaire, des conquérants; — [illegible] *Historia Regum Franciæ*, etc., suivi de [illegible] *viculum Expeditionis Ludovici XIV, Francorum regis, adversus Batavos, anno 1672*; et de *Chronologia Regum Franciæ*; Clermont, [illegible] in-4°; — *Historia Christiana Imperatorum, Consulum et Præfectorum* [illegible] *Italiæ, Illyrici et Galliarum*; [illegible] *gistratuum Imperii utriusque*; [illegible] *vinciarum Imperii utriusque*, etc., [illegible] précédée du *Sexti Rufi Breviarium*; Clermont, 1675, in-4°. *Sextus Rufus* fut publié séparément, à Cahors, en 1677, in-4°; — [illegible] *de Die et Anno Natalitiis et Obitus* [illegible] *Gerardi comitis*, [illegible]

[illegible] 1872 [illegible]

[illegible] un volume de vers, *Poésies* [illegible]

[illegible] *La Presse* [illegible]

William A. Duckett.

[illegible]

[illegible] (*Jean-Pierre-Joseph*), [illegible] français, né à [illegible], le [illegible], mort à Paris, le 15 [illegible] [illegible] 1811 [illegible] d'artillerie [illegible] dans les [illegible] au ministère [illegible] de Toulouse [illegible] en 1819. En 1821 il [illegible] à la cour des [illegible]

[illegible]

[illegible] premiers efforts [illegible] des théories, [illegible] temps ; — [illegible] *Morale* ; Paris, [illegible] de ce recueil, l'édi[illegible] puisé dans le sys[illegible]. Ce volume contient [illegible] *physique* [illegible] de *Médecine*, [illegible] *générales pour* [illegible] *de la San*[illegible] *bonheur*, que l'auteur [illegible] possible de [illegible] *Discours sur la* [illegible] *du Pouvoir politi*[illegible] a d'y demeu[illegible].

L—s—e.

[illegible] — Qui[illegible]

[illegible]), voyageur français.

[illegible] François GAILLARD, [illegible], né à Franche[illegible], guillotiné à Paris, [illegible] quatrième de douze [illegible] avaient acquis quelque [illegible] le placèrent d'abord [illegible], puis au collége de [illegible] d'Aix, près [illegible] cette ville ; deux [illegible] fait chasser, à cause [illegible]. Son père, s'étant

[illegible] sa femme. Il regagna Paris, [illegible] au jeu ; elle lui fut [illegible]. Accueilli par les familles de [illegible] querelle avec un jeune neveu de [illegible] tant, qu'il tua en duel dans un [illegible] de Mars. Cette affaire lui ayant [illegible] politiques, il dut quitter les [illegible] cabriolet, et fut condamné à un an de [illegible]. En sortant de Poissy, il vint [illegible] sous un faux nom, et fut pendant [illegible] employé par un écrivain public. Il [illegible] de vols pendant quelque temps ; mais [illegible] plices s'étant fait prendre, il [illegible] seul. Il gagnait sa vie à [illegible] palais, lorsqu'on s'aperçut qu'il [illegible] pier blanc au papier timbré [illegible] vol de couverts chez un traiteur [illegible] ner à treize mois d'emprisonnement. [illegible] séjour à La Force, [illegible] fut [illegible] avec des détenus politiques et lança une [illegible] violente contre le roi Louis-Philippe. [illegible] du *Bon Sens*, nommé Vigouroux, [illegible] et lui offrit son appui lorsqu'il [illegible]. Son temps fini, Lacenaire [illegible] roux, qui lui donna des secours et lui [illegible] un article sur les prisons. Cet article [illegible] le journal *Le Bon Sens*, et [illegible] effet, car il venait d'un homme expert, [illegible] comment les prisons étaient une école [illegible] pour les voleurs. La [illegible] de ce [illegible] n'était pas suffisante pour engager Lacenaire [illegible] persévérer. Il revint donc au vol. Il imagina

[illegible] A propos [illegible] ce qu'il [illegible]

[illegible] esprit ou [illegible] intérieure?

[illegible]

Après avoir [illegible]

[illegible] Français [illegible] le 11 novembre [illegible] point de taille [illegible] regard [illegible]

[illegible]

[illegible] Saint-Joseph-Médard de La Ville [illegible] général de la [illegible]

[illegible] Ville-sur-[illegible] [illegible] et qui s'est allié [illegible]

[illegible] Charles VIII [illegible] de Naples [illegible] et qui, étant [illegible] pour avoir [illegible]

[illegible] d'Allemagne [illegible] titre de duc de [illegible] lait les armes de Ville de celles de [illegible] de Bourgogne [illegible]

[illegible]

[illegible] sur l'Électricité [illegible] particulière, s'ex- [illegible] dit [illegible] l'électricité est une [illegible] rotation des corps [illegible] de l'attraction, [illegible] et que [illegible] point de Phy- [illegible] autant qu'il put [illegible] ouvrages, qui en [illegible]. Par bonheur, [illegible] donna la [illegible] avec le jeune [illegible] lui proposa de [illegible] Histoire Naturelle [illegible] lui faciliter les [illegible] travail, il lui offrit [illegible] démonstrateur du ca- [illegible] le jeune venait de [illegible] cet emploi, tout [illegible] malgré sa fortune et [illegible] le monde il en [illegible], en donnant [illegible] elles étaient pu- [illegible] les questions [illegible] Dès 1788, quel- [illegible] de Buffon, il publia [illegible] des Reptiles, [illegible] ovipares; [illegible] le second, qui traite [illegible], dit Cuvier, par [illegible] des faits qui [illegible] digne du livre im- [illegible] et on lui trouva [illegible], des avantages [illegible] plus rien de cette [illegible] et pour une no- [illegible], a répété et sou- [illegible] Lacépède établit des [illegible] il considère not- [illegible] et nomme [illegible] sous [illegible] méthodique [illegible] philosophique.

La révolution avait été [illegible] Lacépède, [illegible] de la [illegible] du Jardin des Plantes [illegible] ville d'Agen [illegible] administrateurs du département [illegible] des électeurs [illegible] blée législative en septembre 1791 [illegible] de cette assemblée [illegible] En [illegible] propose le [illegible] qu'il [illegible] la [illegible] vit dans un journal son nom [illegible] bien [illegible] — Eh! comment cela [illegible]? — Oh! ce n'est [illegible] pour exprimer qu'on [illegible]. » A l'époque des [illegible] il ne [illegible] pas d'[illegible] qu'il fit à Danton. Plein de [illegible] justice des hommes, Lacépède [illegible] ment à Paris. Des amis plus [illegible] au village de Leuville [illegible] Voulant cependant revenir [illegible] rappelaient ses études, il en [illegible] pierre: « Il est [illegible] dites-lui qu'il y reste. » D'[illegible] [illegible] en retraite. [illegible] tout préférés aux [illegible] dissolution de ce [illegible] Il y arriva avec le titre [illegible] titre [illegible] quarante ans déjà [illegible] titre qu'il partageait avec [illegible] Fourcroy et Lagrange [illegible] sion, Lacépède ne faisait plus [illegible] personnel du Jardin des Plantes [illegible] été compris dans la réorganisation [illegible] nais, il ne tarda pas à y [illegible] une chaire créée pour lui [illegible] naturelle des reptiles et des poissons [illegible] obtinrent un grand succès [illegible] le regarder comme le véritable [illegible] Buffon; et sa [illegible]

[illegible] que vous [illegible] dont vous devez [illegible] Vivre dans [illegible] l'amour de [illegible]

[illegible] le blasphème [illegible] Il avoit dessein de [illegible] des travaux [illegible] jamais [illegible] ajouter [illegible] à l'Académie [illegible]

[illegible] qui peut [illegible] quelques jours [illegible] à son fils [illegible]

[illegible] *Électricité naturelle* [illegible] 1781, 2 vol. in-8° ; [illegible] Paris, [illegible] ouvrage devait avoir [illegible] *de la Musique* ; [illegible] — *Éloge de M. le* [illegible] Paris, 1786, [illegible] *quadrupèdes ovipares* [illegible] *à l'Histoire Naturelle* [illegible] 1788-1789, 2 vol. [illegible] *naturelle des Reptiles* [illegible] vol. in-12 [illegible] à Buffon ; — *Vues* [illegible] Paris, 1790, in-8° ; [illegible] ouverture du cours [illegible] *Naturelle* ; [illegible] comprenait un traité de la vie et [illegible] considérés relativement [illegible] l'histoire naturelle ; [illegible] que les natu- [illegible] corps social dans [illegible] et des connais- [illegible] pour objet l'his- [illegible] variétés de l'espèce [illegible] le but auquel doit [illegible] sur les [illegible] naturelles avec le [illegible] etc. ; — *His-* [illegible] Paris, 1798-1803, [illegible] souvent réimprimée [illegible] — *Éloge historique* [illegible] in-8° ; — *La Mé-* [illegible] *d'Histoire Na-* [illegible] *histoire des ani-* [illegible] *y ont vécu* (avec [illegible] Hilaire) ; avec des [illegible] par Maréchal et [illegible] et ann. suiv., in- [illegible] de cet ou- [illegible] in-fol. et en 2 vol. [illegible] *historique sur la Vie* [illegible] lue à la séance [illegible] an x (6 juil- [illegible] publiée aussi dans

[illegible] (t. [illegible]) ; — [illegible] 2 vol. in-12 ; [illegible] à [illegible] 2 vol. in-12 ; — [illegible] *des Florentines* [illegible] Paris, 1817, 3 vol. [illegible] de, roman [illegible] personnage de sa famille [illegible] d'une manière [illegible] *Lucile* [illegible] le nom de son fils adoptif, et [illegible] bus ; — *Œuvres complètes* [illegible] en ordre par M. de [illegible] vol. in-8° ; — *Vue générale* [illegible] *plusieurs branches des Sciences* [illegible] *depuis la mort de Buffon*, [illegible] *aux Œuvres de ce grand* [illegible] 1819, 1822, in-8° ; — *Histoire* [illegible] *sique et civile de l'Europe*, [illegible] *nières années du cinquième siècle* [illegible] *le milieu du dix-huitième* ; Paris, [illegible] in-8° : l'auteur [illegible] cet ouvrage à la fin de sa vie [illegible] qu'après la mort de Lacépède ; [illegible] *M. le comte de Lacépède*, [illegible] *des auteurs modernes* [illegible] M. Desmarets ; Paris, [illegible] in-8° ; cette édition contient : tome I[illegible] t. II, *Histoire naturelle des Cétacés* ; [illegible] *Histoire des Quadrupèdes ovipares* ; [illegible] *Histoire naturelle des Serpents* ; t. V [illegible] *Histoire naturelle des Poissons* ; [illegible] réimprimé en 1830, 12 vol. in-8° ; [illegible] 13 vol. in-8° ; 1832-1833, 11 vol. in-8° ; [illegible] 3 vol. gr. in-8° ; 1840, 2 vol. in-8° ; — *Histoire naturelle de l'Homme, précédée de l'Éloge historique de l'Auteur*, par Cuvier ; Paris, [illegible] 1840, in-8° ; — *Les Âges de la Nature et l'Histoire de l'Espèce humaine* (ouvrage posthume) ; Paris, 1830, 2 vol. in-8°. On trouve [illegible] Lacépède : dans les *Mémoires de l'Institut* (classe des Sciences mathématiques et physiques) : *Notice sur la Vie et les Ouvrages de Vandermonde* (t. I[illegible], 1798) ; — *Mémoire sur l'organe de la Vue du poisson appelé Cobitis anableps ou Gros Yeux de Cayenne* (t. II, 1799) ; — dans les *Annales du Muséum d'Histoire Naturelle* : *Observations sur un genre de serpent qui n'a pas encore été décrit* (t. II, [illegible]) ; — *Mémoire sur deux espèces de Quadrupèdes ovipares que l'on n'a pas encore décrites* (t. II, 1803) ; — *Mémoire sur plusieurs animaux de la Nouvelle-Hollande dont la description n'a pas encore été publiée* (t. IV, 1804) ; — *Mémoire sur le grand Plateau de l'intérieur de l'Afrique* (t. VI, 1805) ; — *Des Hauteurs et des Positions correspondantes des principales Montagnes du globe*, [illegible]

[illegible] ([illegible]), [illegible] à Castres, mort à Toulouse, [illegible] 167[illegible]. Il était conseiller au parle- [illegible] soupçonné de par- [illegible] il fut arrêté avec deux [illegible] de Caus et François de [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] Un Français, né à Toulouse, [illegible] sur le champ de bataille de Ca[illegible] [illegible] des armées. [illegible]

[illegible]

et notre célèbre [illegible] nom de Mirabeau, et [illegible] tion de Tibulle (Tours, [illegible]) M. de La Chabeaussière [illegible] s'empêche [illegible] son [illegible] à Mirabeau [illegible] lui [illegible] de La Chabeaussière [illegible] comédie. Selon la *Biographie* [illegible] rélius; *Caroline de* [illegible] *L'Heureuse erreur* est une [illegible] comédie de Patrat; et [illegible] *Gulistan*, dont [illegible] note. La même Biographie [illegible] pièces de La Chabeaussière [illegible] comique en trois actes, en vers [illegible] en trois actes, en prose; — *Le* [illegible] en vers; — *L'Embarras du* [illegible] mique en un acte, en prose, [illegible] Italiens, en 1788. [illegible]

[illegible] *Le France* [illegible]

LA CHABEAUSSIÈRE (Ange-Jacques [illegible] ne), minéralogiste et littérateur [illegible] du précédent, né à Paris, le [illegible] 1768, [illegible] dans la même ville, le 22 octobre [illegible] en 1776 comme [illegible] corps du comte d'Artois. Il [illegible] l'administration des mines, [illegible] vement agent temporaire, [illegible] néral honoraire en 1786, [illegible] puis directeur en Limousin, [illegible] dans le département de la [illegible] dirigeait les salines de Cette [illegible] en 1793, comme aristocrate, et exclu [illegible] corps des mines qu'[illegible] avait organisé. [illegible] 1814 La Chabeaussière s'enrôla dans [illegible] de la porte du roi; ce corps fut [illegible] primé. En 1815 il entra dans les [illegible] direction générale des mines; il [illegible] forme lorsque cette direction fut [illegible] des ponts et chaussées. Il se trouva [illegible] emploi ni pension. Instruit en chimie [illegible] nomie domestique, il s'avisa [illegible] treprise de [illegible] M. Delestre-Poirson, directeur du Gymnase dramatique, le prit pour régisseur adjoint [illegible]

[illegible]

Il fait de grandes doléances au roi [illegible] sa bonté par de tels discours : [illegible] « [illegible] La Chaise est venu me voir [illegible] lettre : il était gai, libre [illegible] plus l'air d'un [illegible] que d'une [illegible]

Lorsque Mme de Maintenon fonda la maison de Saint-Cyr, le père de La Chaise fut appelé ainsi que Racine et Boileau, à [illegible] les constitutions de la communauté. L'évêque de Chartres voulait que les dames [illegible] prononçassent des vœux [illegible] Le père La Chaise [illegible] partagea pas cet avis [illegible] de la fondation, disait-il, n'est pas [illegible] les couvents, mais de donner [illegible] mes bien élevées. Il y a assez de religieuses, et pas assez de bonnes mères de famille. L'éducation perfectionnée à Saint-Cyr [illegible] de grandes vertus, et les [illegible] au lieu d'être enfermées dans les cloîtres, [illegible] vir à sanctifier le monde. » Le roi partagea cette manière de voir, et dit : « Je veux [illegible] institut et non un couvent. » Cependant [illegible] on trouva des inconvénients [illegible] plus, et les dames de Saint-Cyr [illegible] soumises à la règle de Saint-Augustin. [illegible] 1686 jusqu'à sa mort le père de La Chaise fut chargé de présenter au roi les [illegible] à Saint-Cyr. Il assistait à toutes les fêtes qui s'y donnaient, et il se trouva à une représentation d'*Esther*, à côté de Fénelon et [illegible] Dans l'affaire de la régale, qui fut par [illegible]

[illegible] le père de La Chaise [illegible] le roi pour le représenter [illegible] en 1682, et s'il ne [illegible] de grand-vicaire [illegible] que le confesseur [illegible] dans l'assemblée que pour [illegible] entre des religieux [illegible] et le chapitre de la cathédrale. C'est [illegible] des procès-verbaux détaillés de [illegible], il n'y est nullement dit que le père de La Chaise soit intervenu en quoi que ce [illegible] la discussion générale.

Louis XIV ayant été atteint d'une fistule [illegible] ce qu'on appela [illegible] de Maintenon, Louvois, le père de La Chaise, Dagodin [?], premier [illegible], son premier chirurgien, [illegible] l'état de l'auguste malade, [illegible]. Pendant tout le temps de cette [illegible] le père de La Chaise prodigua ses [illegible], et, touché de ce dévouement, Louis XIV lui accorda dès lors une [illegible]. Depuis, le père de La Chaise [illegible] seul chargé des affaires ecclésiastiques, [illegible] qu'il partageait auparavant avec l'archevêque de Paris. Il fut seul appelé désormais au conseil de conscience, que le roi avait [illegible], le vendredi, avec l'archevêque de Paris M. de Harlay et avec son confesseur. Le père de La Chaise fut encore chargé d'organiser les missions des jésuites, que Louis XIV [illegible]. Des pères de cette compagnie furent adjoints à l'ambassade envoyée au roi de Siam, et sous l'impulsion du père de La Chaise les missions prirent un grand développement. Il fit apporter une réforme sévère parmi [illegible] de la Flèche, dont la discipline s'était [illegible], et y introduisit des jésuites. Sur ses observations, Louis XIV ordonna de supprimer la [illegible] de sa chapelle et d'effacer des [illegible] du Saint-Esprit un article qui obligeait les [illegible] de cet ordre de communier de-

[illegible] Louis XIV [illegible] plus [illegible] à une [illegible] En 1688, il [illegible] de [illegible] du roi, une [illegible] Jésuites [illegible] ruine. [illegible] l'intervention [illegible] plus [illegible] La père de La Chaise [illegible] 1709 [illegible] tière de l'Est, [illegible]

[illegible] lorsque [illegible] qu'un [illegible] de la [illegible] ne put pénét- [illegible] la conduite des jeu- [illegible] Le père de La Chaise [illegible] au roi, qui le renvoya [illegible] de l'arrêter et de le [illegible] les mesures qu'il jugerait [illegible] du père de La Chaise, [illegible] l'Académie des Médailles. [illegible] fut réorganisée, en 1701, [illegible] des Inscriptions et Belles- [illegible] le père de La Chaise aca- [illegible] il était assidu aux séances [illegible] y rendait guère sans [illegible] découverte en médailles, [illegible] pierres gravées ou ins- [illegible] Lyon lui dut sa bibliothè- [illegible] antiques, une collection de [illegible] d'observatoire. Plusieurs [illegible] leurs ouvrages, notam- [illegible] Ce dernier était calvi- [illegible] son amitié en lui [illegible] formait des vœux pour [illegible] Spon répondit par [illegible], qu'il fit im- [illegible] La Chaise ne crut pas devoir [illegible] y répondit par une réfu- [illegible]

[illegible] La Chaise subit la destinée com- [illegible] de ceux qui deviennent les [illegible], dit M. R. de Chan- [illegible] infatigable à faire le bien, [illegible] sa modération, malgré son [illegible] de la justice, peut- [illegible] qualités mêmes, il s'attira [illegible] *Plus jaloux*, dit La [illegible] *réputation, que d'une* [illegible] *de la faveur et per-* [illegible] homme ne se trouva [illegible] calomnies, mais ja- [illegible] il faut bien le dire, ne fut [illegible] plus grandes difficultés et [illegible]. Placé tour à tour [illegible] de Montespan et [illegible] la cour de Rome et la cour [illegible] et Bossuet, dans l'af- [illegible] malgré lui de prendre [illegible] querelles soulevées par le [illegible] activement à l'ex- [illegible] hérétiques, et promo- [illegible] l'édit de Nantes, dans [illegible] l'humanité, il fut [illegible] jalousie des uns, [illegible]. Et quand on [illegible] fut à peine un mo- [illegible] d'un siècle, on [illegible] ministres [illegible] qui [illegible] monde, il ne se [illegible] toute occasion que [illegible] lui pour le supplanter [illegible] découvrir à temps et de [illegible] tirer vengeance, et sans faire [illegible] Les jansénistes furent ceux [illegible] le plus haut des audiences [illegible] ques-uns d'entre eux, pourtant, [illegible] moins, après sa mort, de la [illegible] de Port-Royal des Champs, [illegible] moire une loyale [illegible] lui rend hommage en [illegible] confesseurs du roi ne s'[illegible] pacifiques de l'archevêque de Paris [illegible] de La Chaise, dont le règne a été [illegible] étoit un bon gentilhomme, qui [illegible] paix et à y laisser vivre les autres [illegible] mitié, de reconnaissance et [illegible] autant que les préjugés de son corps [illegible] le lui permettre. » Saint-Simon [illegible] assez grand éloge : « Le père de La [illegible] dit-il, d'un esprit médiocre, mais [illegible] juste, droit, sensé, sage, [illegible] déré, fort ennemi de la délation, [illegible] et des éclats ; il avoit de l'honneur, [illegible] bité, de l'humanité, de la bonté; [illegible] modeste, même respectueux. Il était [illegible] en tous genres, quoique fort attaché à [illegible] mille ; il se piquoit de noblesse, et il la [illegible] en tout ce qu'il put. » Saint-Simon ajoute [illegible] était obligeant, juste, ni vindicatif ni [illegible] pant; « fort jésuite, mais sans rage [illegible] tude... Il para bien des coups en sa vie, [illegible] bien des friponneries et des avis [illegible] beaucoup de gens, en servit quantité, [illegible] jamais de mal qu'à son corps [illegible] fut-il généralement regretté. Les [illegible] des jésuites furent forcés de lui [illegible] et d'avouer que c'étoit un homme de bien, [illegible] nêtement né et très-digne de remplir sa place. » Voltaire avoue « que les querelles du jansénisme furent assoupies jusqu'à la mort du père de La Chaise, confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes ».

Les protestants accusèrent le père de La Chaise non-seulement d'être le [illegible] de la révocation de l'édit de Nantes, [illegible] d'avoir provoqué les rigueurs [illegible] en use à leur égard. Quelques-uns [illegible] jusqu'à donner pour motif à ce [illegible] de venger l'assassinat, [illegible] membres de l'ordre condamnés à mort en An- gleterre, sur l'inique [illegible]

[illegible]

porter le [illegible] [illegible] [illegible] et les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qui sont trop doux [illegible]

[illegible] Mignard, conservé au [illegible] de La Chaise [illegible] lui que Gautrel a gravé [illegible]

La Chaise : *Peripatetica quadripartita philosophiae Placita rationalis, [illegible] naturalis et moralis* ; Lyon, 1661, 2 vol. in-fol. ; c'est un abrégé de son cours [illegible] *Humanae sapientiae propositiones* [illegible] *Lugduni in collegio* [illegible] Lyon, [illegible] in-fol. ; — *Réponse à quelques propositions d'un théologien sur le* [illegible] *d'un jubilé particulier à l'église de Saint-Jean de Lyon, etc., où il est traité* [illegible] *blissement de ce jubilé* [illegible] *aux confesseurs, etc.* ; Lyon, [illegible] *Remarques sur l'inscription* [illegible] dans les [illegible] *l'Académie des Inscriptions*, tome II. [illegible]

[illegible]

[illegible] Ces [illegible] plus [illegible] pré- [illegible] de [illegible] que [illegible] l'enregistre- [illegible] à peine [illegible] en [illegible] cet [illegible] parmi les plus [illegible] d'Aiguillon. « Il étoit [illegible] un des premiers [illegible] françois ; mais il [illegible] ses paroles, et il affectoit [illegible] par sa véhémence ou [illegible] qu'il reprochoit au duc [illegible], ses infidélités, [illegible] parlement de Rennes à [illegible] aussi de ses [illegible] anonymes ; ayant été [illegible] de Bretagne, un [illegible] Calonne, qui les vit [illegible], prétendit qu'il y re- [illegible] de La Chalotais. Il [illegible] 1765, avec son fils Ca- [illegible], et quatre conseil- [illegible]. On les accusa non- [illegible] billets séditieux, mais [illegible] tous les parlements. [illegible], avoient-ils dit, [illegible] toute la France, divisé [illegible] dans les provinces, [illegible] corps, participent de [illegible] par l'enregistrement des [illegible] comme criminel, [illegible] des bornes à l'auto- [illegible] parlements s'unissent [illegible] défense d'un magistrat [illegible] pour la première fois l'é- [illegible] sur ce point. La [illegible] une victime que les [illegible] l'autorité militaire vou- [illegible] du despotisme. » [illegible] beaucoup d'anima- [illegible] pour le juger une com- [illegible] à Saint-Malo. La Cha- [illegible] un premier mémoire [illegible] de Saint-Malo, le 15 [illegible] ainsi : « Écrit avec [illegible], de l'encre faite [illegible], du vinaigre et du [illegible] de chocolat. » [illegible], Voltaire s'écrie : [illegible] qui n'éprouve [illegible] la fièvre en lisant les [illegible] La Chalotais ! Son cure- [illegible]. » Un second mé- [illegible] la même année, et un [illegible]. Dans ces mé-

[illegible] de Grandbourg de [illegible] représentés [illegible] prenoit le jugement [illegible] devant les [illegible] justice à leur place ; et qui [illegible] parlement de Rennes. [illegible] affaire prenait une grande place [illegible] publique. Les accusés, qui [illegible] aucune part à la [illegible] anonymes attribués par Calonne [illegible] contre les juges qu'on leur [illegible] appelant au parlement de [illegible] cours souveraines, [illegible] roi, continuoient à [illegible] motivé son arrêt [illegible] faire condamner [illegible] pour leurs têtes. Afin de [illegible] réputation, le roi évoqua [illegible] séant en son conseil. Toutefois [illegible] prolongea plusieurs années [illegible] avoit temporisé [illegible] lement de Bretagne [illegible] accusés, [illegible] rieure et d'imposer silence [illegible] avoit supprimé les [illegible] lement de Rennes, déclaré qu'il [illegible] accusés de MM. de La Chalotais et de [illegible] et des quatre autres magistrats [illegible] qu'il continuoit à les tenir éloignés de leurs fonc- tions, parce qu'ils n'avoient pas [illegible]. En même temps il avoit aboli toutes les procédures antérieures, et défendu de les [illegible] faire mention. » Le parlement de Rennes ne vou- lut pas se soumettre à ce silence ; La Chalotais et Caradeuc réclamèrent le droit de se [illegible] refusèrent de se démettre de leur [illegible] lement réclamait ses membres. [illegible] La Chalotais en instruisant [illegible] duc d'Aiguillon. Il résultait des [illegible] velles que le duc et son agent [illegible] suborné des témoins [illegible] les [illegible] trats, et cela par [illegible] gent, qu'ils avoient même [illegible] les juges. Pendant que le parlement [illegible] ainsi les informations contre le duc d'Aiguillon, Maupeou lui répondit, au nom du roi, [illegible] suspendre la procédure [illegible] commencée et de n'en laisser [illegible] trace. D'Aiguillon se [illegible] butte à un [illegible] ; il accusa [illegible] ennemis d'avoir gagné de faux [illegible] moires furent, par arrêt du parlement, [illegible] brûlés par la main du bourreau [illegible] par faire évoquer l'affaire devant le parlement de Paris comme cour des pairs (1770) [illegible] lui-même les premières [illegible]

[illegible] Cureau de La Chambre [illegible] fois par [illegible] recommandation [illegible] dans son cabinet privé, et y [illegible] ordinaire [illegible] Cureau [illegible] l'Académie des Sciences [illegible] François Cureau, qui fut [illegible] et Pierre Cureau [illegible] ouvrages [illegible] de La Chambre [illegible] emphatique; il est vrai [illegible] philosophie [illegible] les plus diverses [illegible] C'est l'homme de [illegible] Coëffeteau [illegible] françois. » Cureau [illegible] prix la noble [illegible] La Chambre [illegible] toujours [illegible] et c'est souvent [illegible] reconnaissons que, malgré sa rhétorique, il [illegible] avec clarté, combattre avec [illegible] Sa [illegible] garantie par Chapelain [illegible] réussir en cette matière. Après les Nouvelles Pensées, Cureau de La Chambre donna [illegible] belles Conjectures sur la Digestion, Paris, 1636, in-4°. Nous trouvons dans ce livre le passage suivant : « On le sçavoit, à mon advis, estre blâmé si l'on [illegible] [illegible] qu'il [illegible] comme la [illegible] ceux qui l'ont [illegible] Ainsi, quoy que l'on [illegible] nous sommes dans la [illegible] la philosophie; ce qu'on appelle [illegible] des l'enfance [illegible] par [illegible] il ne seroit pas [illegible] comme elle a fait dans ses premières [illegible] et de luy laisser les [illegible] qui [illegible] aux opinions qu'elle a [illegible] Ce passage appartient à la polémique des Anciens et des Modernes. On y voit que le parti des Modernes savait se défendre avec [illegible] raisons; aussi dans la [illegible] a-t-il obtenu la victoire [illegible] Le plus important ouvrage de Cureau de La Chambre a pour titre : Les Caractères des Passions, [illegible] volumes in-4°, de 1640 à 1662. Dans le même temps où on voit paraître [illegible]

[illegible] *[illegible] et trois dis-[illegible]*; Paris, 1686, [illegible] E. D—s.

[illegible] (JANSSART DE), [illegible] né à Paris, le [illegible] la même ville, le 16 août [illegible] études chez les jésuites, [illegible] et fut reçu docteur en [illegible] chanoine de Saint-[illegible] vie à l'étude. Ses princi-[illegible] *Traité du Formulaire*; — *Traité de la véritable* [illegible] in-12; — *Traité de la* [illegible]; 1738, 2 vol. in-12; [illegible] *les Censures in-globo* [illegible]; — *Réalité du Jan-*[illegible] 1740, in-12; — *Traité* [illegible] 6 vol. in-12; — *Ex-*[illegible] *points de doctrine qui* [illegible] *de Religion*; Paris, [illegible] une réunion de vingt-[illegible]; — *Traité de la* [illegible] -12; — *Introduction à* [illegible] 1746, in-12; — *Lettres* [illegible] *et sur le livre* [illegible] -12; — *Abrégé de la* [illegible] *sur la certi-*[illegible], *la métaphysique* [illegible] posthume, précédé de [illegible] par l'abbé Joly de [illegible] vol. in-12. A. L.

[illegible] — L'abbé Ladvocat, [illegible] — *Mémoires de Tré-*[illegible]

[illegible] DE), littérateur fran-[illegible] 1665, mort à Paris, le [illegible], doyen des professeurs [illegible] de Bourges, l'envoya de [illegible] son temps se partagea [illegible] et les lettres. C'est [illegible] un de ses premiers [illegible], *reine de Majorque*, [illegible]; 1692, 2 vol. [illegible] renommée sa pro-[illegible]. Il acheta ensuite [illegible] des finances de [illegible] au prince de Conti [illegible] commandements, et fit [illegible] en Suisse. Il y dé-[illegible] que Louis XIV l'employa

[illegible] et [illegible] *Suisse* [illegible] *l'Europe qui* [illegible] lettres; Bâle (Paris), [illegible] et in-12. L'auteur traduisit [illegible] en latin, sous le titre : [illegible] 1702-1721, 2 vol. in-12. [illegible] son pièce; Paris, 1700, in-4° [illegible] politique [illegible] *politiques et historiques* [illegible] *Princes*, imprimées, in-4° [illegible] l'auteur [illegible] l'empereur touchant la [illegible] chie d'Espagne, du [illegible] 1702 [illegible] le *Manifeste* dans le recueil des [illegible] Suisse.

Cependant, ce n'était pas du côté de la [illegible] tique que se tournaient de préférence les [illegible] gards de La Chapelle; de tout temps le [illegible] des Muses avait eu pour lui beaucoup plus de charmes. Il débuta au théâtre par la tragédie de *Zaïde*, de laquelle il a dit lui-même que cet ouvrage était un essai de jeune homme [illegible] connaissais, dit-il, lorsque je l'ai fait, ni le théâtre, ni les préceptes, ni les anciens [illegible] fut imprimée, ainsi que deux autres [illegible] sa composition, *Téléphonte* et *Cléopâtre* [illegible] qui que ces pièces, malgré leur [illegible] eurent du succès à la représentation [illegible] s'explique par un double motif [illegible] renoncé au théâtre, et La Chapelle [illegible] du vide que faisait sa retraite. De plus, les principaux rôles étaient confiés à Baron, [illegible] la foule, et qui les faisait valoir. Ces pièces étaient trop faibles pour avoir un succès [illegible] rable. Leur vogue fut même contestée [illegible] en croire une épigramme attribuée à [illegible] qui demandait qu'on examinât [illegible]

> Qui du froid Regnard dans La Chapelle [illegible]
> Excite plus de sifflements.

Ces sifflements sans doute accueillirent sa dernière tragédie, *Ajax*, représentée [illegible], que l'auteur n'osa pas la faire imprimer. Il n'est resté de tout son théâtre qu'une petite comédie en prose, *Les Carrosses d'Orléans*, qui [illegible]

[illegible] 1734-1735, 2 vol. in-12. [illegible] avait déjà paru [illegible] de cette traduction [illegible] — *La* [illegible] (de Collins) [illegible] Hartley; [illegible] de la Religion [illegible] La Haye, [illegible] in-12. [illegible] Michel [illegible]

[illegible] à Paris [illegible] Paris, [illegible] *Les Plaisirs de la* [illegible] 1735 — un livre [illegible] 1735. [illegible]

[illegible] mathémati- [illegible] 1710, mort à Paris, [illegible] de quelques [illegible] la Société royale de [illegible] dans la retraite, par- [illegible] et la société de [illegible] de mathé- [illegible] utiles, parmi [illegible] moyen duquel [illegible] les eaux tran- [illegible] un travail [illegible]

[illegible] 1753, in-12; — [illegible] *sur la Nature et les* [illegible] *prit humain* [illegible] *l'Étude des Mathématiques* [illegible] 2 vol. in-8°; — *Traité des* [illegible] 1760, in-4°; — *L'Art de* [illegible] Londres (Paris) [illegible] et Paris, 1771 [illegible] Paris, 1779 [illegible] Paris [illegible] *Méthode naturelle* [illegible] *les Maladies du Corps et les* [illegible] *l'Esprit qui en dépendent* [illegible] 1769.

[illegible]

[illegible] (*Marie-Louise* [illegible]) [illegible] 1er janvier 1769, morte [illegible] de [illegible] On prétend [illegible] mère, [illegible] 1794 elle [illegible] temps après, [illegible] sa mère. [illegible] se [illegible] chargée par le Directoire de [illegible] hospices [illegible] et fit un cours à de [illegible] sexe. [illegible] docteur [illegible] qu'aux [illegible] hospices [illegible] Mme Lachapelle fut [illegible] première [illegible] de Paris. [illegible]

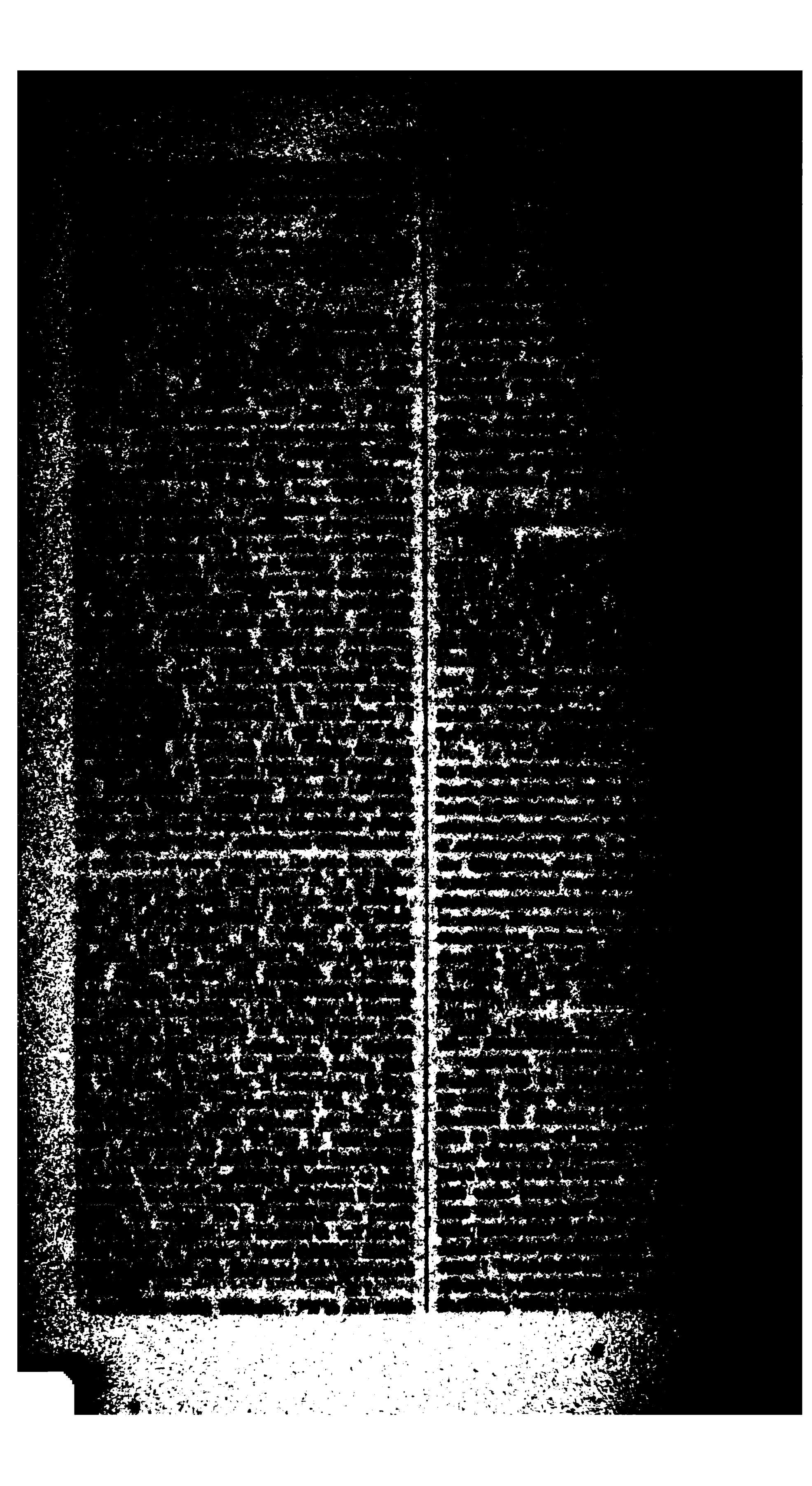


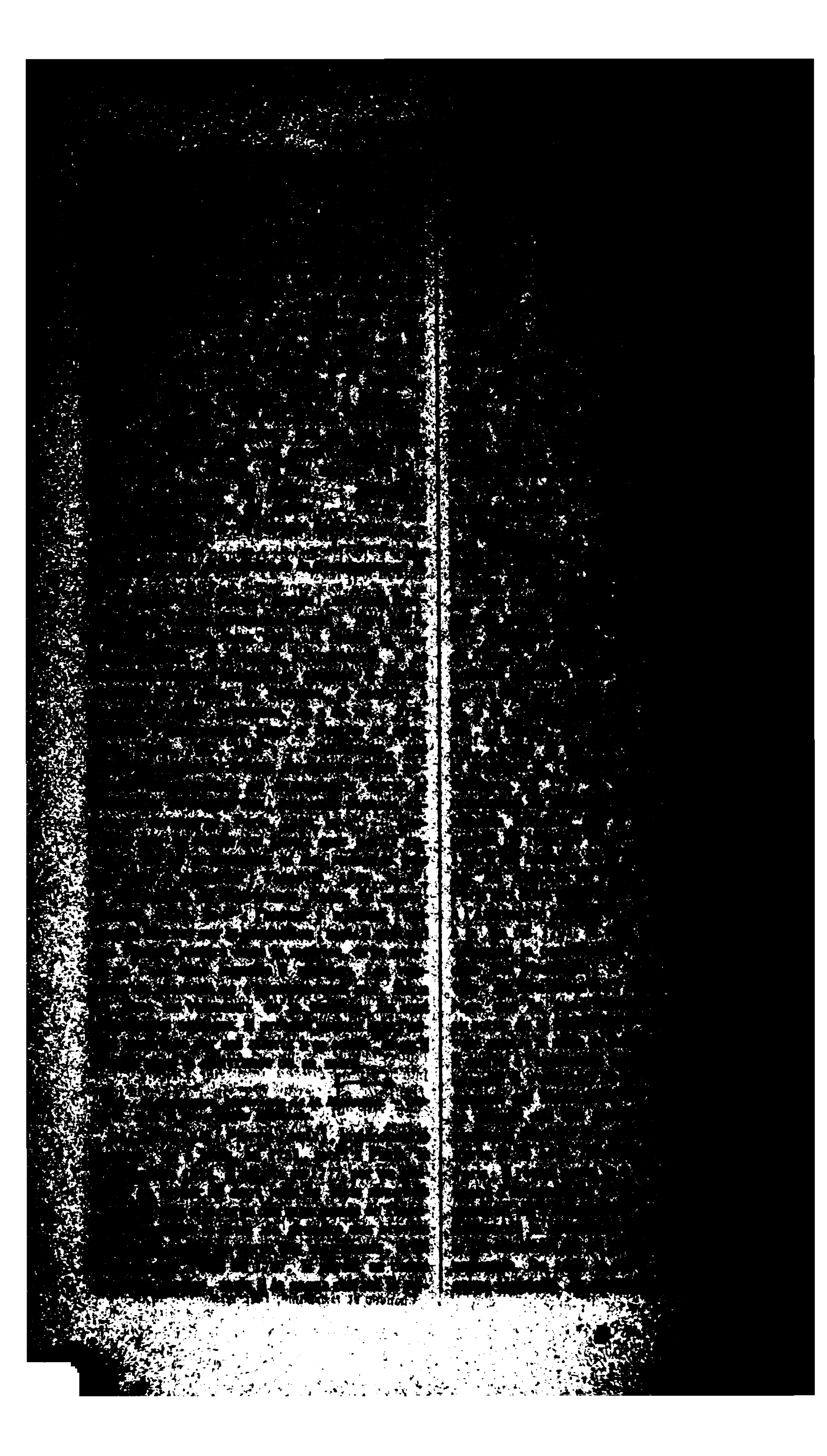
[illegible] 1760. P. L—y.

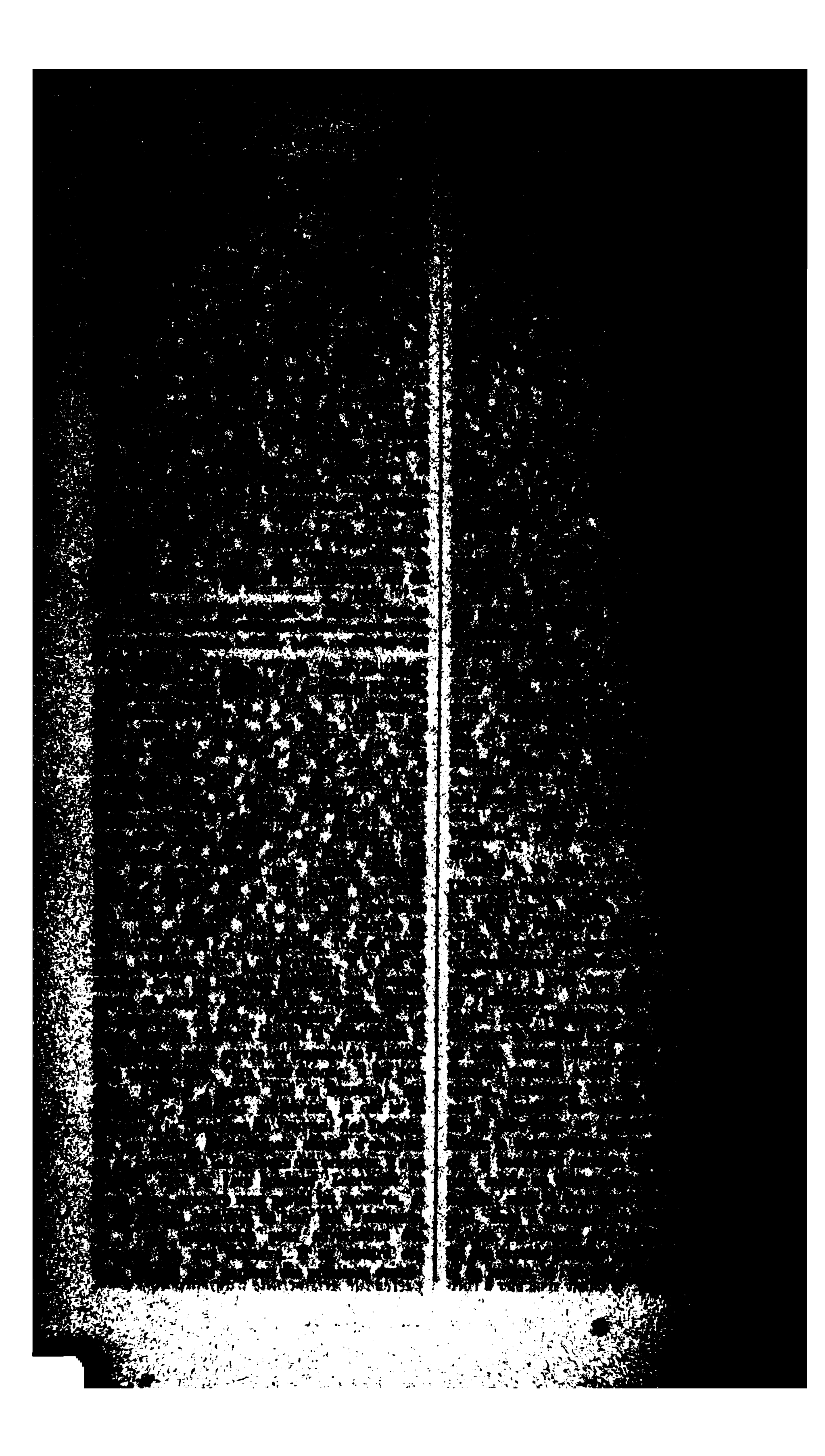
[illegible]), en latin [illegible], né à Paris, vers [illegible] n'offre rien de [illegible] le fit partir [illegible] jésuites. On a de lui : [illegible] eruditæ [illegible], *idea insignis* [illegible] 1707, in-fol. avec [illegible] 2 vol. in-fol. avec [illegible], avec des re[illegible], sous le titre [illegible] recueil d'anti[illegible] in-fol. Quelques [illegible] des objets [illegible] La Chausse, que [illegible] a pu hériter [illegible] dans les t. V, X [illegible] Romano[illegible] 12 vol. in-fol. ; [illegible] ed intagliate [illegible], etc., Rome, [illegible] Aug. Nu[illegible] Gallicano [illegible]; Rome, 1763, [illegible] si parla delle [illegible] in Roma nel [illegible] 1706, in-8° ; — [illegible] di Roma e del [illegible] 1709, in-fol. Cet [illegible] par Pietro Santi [illegible] considérablement [illegible] François Santi [illegible] Picturæ [illegible] et Sepul[illegible] in-fol. L—s—e.

[illegible]), [illegible] né à Paris, en [illegible] le 12 [illegible]

[illegible] qu'il est [illegible] cependant que c'est un [illegible] On raconte [illegible] composer pour le théâtre [illegible] Marivaux à [illegible] die. Elle avait toujours représenté les [illegible] mestiques des bourgeois, des gens [illegible] quefois même des artisans ; [illegible] tant grec que latin, ne nous [illegible] modèles que ceux de cette [illegible] derne ont imités. Il y a [illegible] une espèce de personnage [illegible] action comique, [illegible] les seigneurs d'une [illegible] pour entrer dans les [illegible] ont toujours été le partage de la [illegible] ne pouvant pas non plus agir dans [illegible] puisqu'ils ne sont pas assez grands pour [illegible] le cothurne, qui n'appartient qu'à [illegible] à des actions héroïques. Ce [illegible] comme qui occupent, si l'on peut [illegible] terme, une espèce de milieu [illegible] milieu entre le rang élevé de la [illegible] populaire de la comédie, que M. de [illegible] a imaginé de faire entrer dans [illegible] puisse avoir tantôt l'intérêt de la [illegible] tantôt les situations de la vie [illegible] gens de condition, et qui [illegible] caractère de la comédie. » Son [illegible] timide ; il réussit pourtant [illegible] heureux. Il intéressa [illegible] devait, dit-on, le sujet à [illegible] proposé à Voltaire [illegible] Il s'agissait de [illegible] à ce qu'un [illegible] de l'amour pour [illegible] tragédie. La Chaussée y [illegible] troisième pièce, l'École des [illegible] seconde, dit [illegible] l'action, telle [illegible] des gens de [illegible]







[illegible] de l'His- [illegible] à [illegible] le [illegible] deux [illegible] l'Histoire de la [illegible] de prison [illegible] qui ce jour-là [illegible] à propos de [illegible] sous le nom de [illegible] les doctri- [illegible] des Jacobins. Le [illegible] le jeune publiciste [illegible] de livre d'anarchie [illegible] objet un [illegible] alors Direc- [illegible] d'importantes [illegible] le jour même [illegible] de nouveau au [illegible] Sieyès lui parut [illegible] du Directoire. Dé- [illegible] il fut présenté à [illegible] il se retira dans [illegible] chez un riche [illegible] M. [illegible] de ses deux fils [illegible] lorsque [illegible] le [illegible] et s'occupant [illegible] dans le *Journal des* [illegible] et des [illegible] sollicitations la [illegible] qui étaient [illegible] proposé à Bonaparte [illegible] *Je n'en veux pas,* [illegible] *c'est un bourbon-* [illegible] Lacretelle, on me fa- [illegible] de ses faveurs. Il [illegible] *dommage que cet* [illegible]

[illegible] Lacretelle rentra dans [illegible] plus que de ses tra- [illegible] fut nommé, [illegible] le 16 avril 1810 cen- [illegible] qu'il faut placer [illegible] pour voir madame [illegible] professeur d'his- [illegible] des lettres de Pa- [illegible] du 1er mai 1812 [illegible] 1848, et fit va- [illegible] en 1853. Pendant [illegible] ne se démentit point. [illegible] dans cet ensei- [illegible] la fin de l'em- [illegible] la restauration. On [illegible] de la Révol-

[illegible] se distingua [illegible] sa parole [illegible] les plus nobles [illegible] pensée, il [illegible] la [illegible] et l'élégance [illegible] de la [illegible] de l'excellence de son âme, [illegible] au [illegible] diriger ses talents naturels [illegible] aussi ses [illegible] ont-ils [illegible] lui [illegible] pendant trente-neuf ans [illegible] il [illegible] parole que pour la vérité [illegible] fut élu membre de l'Académie [illegible] cupe le fauteuil de M. [illegible] impérial, qui lui [illegible] plus vivement que jamais [illegible] que le régime constitutionnel [illegible] claré partisan de la principe [illegible] fidèle toute sa vie [illegible] application, le compte [illegible] il salua avec empressement la [illegible] bons, ou, mieux encore, l' [illegible] charte constitutionnelle, [illegible] longue expérience, et [illegible] chose de sa vie politique. Il [illegible] le *Journal des Débats* [illegible] mais il y joignit des [illegible] vives [illegible] contre l'empereur [illegible] la vérité nous obligent à [illegible] seul qui puisse donner prise au blâme [illegible] carrière si longue et si bien remplie [illegible] que nous avons pour la [illegible] de cet [illegible] de bien nous en impose aussi la [illegible] qui a l'honneur de porter ce nom [illegible] en être fière, sur celui qui en était [illegible] auquel elle doit surtout son lustre [illegible] à sa gloire cette seule faute de sa vie, par la manière éclatante dont il sut la réparer. [illegible] lisons dans l'introduction de son *Histoire du Consulat et de l'Empire* [illegible] paroles ont manqué de mesure [illegible] toujours gardé un profond regret [illegible] toutes les occasions de réparer [illegible] (t. I, [illegible]) et en effet ce ne fut pas la seule [illegible] qui publia avant 1846 l'expression de son [illegible] et de son repentir. Nous connaissons bien [illegible] d'hommes qui après avoir traversé [illegible] révolutions et subi tant d'épreuves [illegible] tinée se soient honorés par la [illegible] regret aussi sincère, exprimé [illegible] aussi nobles et aussi touchants [illegible] partient qu'aux grandes âmes [illegible]

Lacretelle fut chargé, le [illegible] de présenter, comme président de l'Académie [illegible] l'Institut à l'empereur Alexandre. Cette même année eut lieu son mariage, dont [illegible]

[illegible]

cadémie de Mâcon et à la Société d'[illegible]
— Ses *Discours*, prononcés à la [illegible]
Lettres de Paris. Ernest D[illegible]

[illegible]

LACRETELLE (Henri [illegible]), [illegible]
fils du précédent, [illegible] 1815 [illegible]
Les Cloches, poésies, avec une pièce de vers

[illegible] — Amsterdam, 1675, in-12 [illegible]

[illegible] *Mém.* [illegible] *pour servir à l'hist.* [illegible]

[illegible] (J.-F. [illegible]), connu sous le nom de [illegible], homme politique [illegible] en 1754, guillotiné à Paris le 16 germinal an II (5 avril 1794). Après [illegible] dans la [illegible], il se [illegible] près Dreux au commencement de la révolution. Élu, en 1790, [illegible] du département d'[illegible], il fut [illegible] député par ce département à l'Assemblée législative. [illegible]

[illegible] et ses [illegible] contre [illegible] et pour [illegible] [illegible] pris part à la conspira- [illegible] Lasource prédisait [illegible] la Convention et les [illegible] argumentation; mais les [illegible] sentaient le be- [illegible] : la montagne en- [illegible] et l'assemblée accepta [illegible], Lacroix vous une [illegible]. Les cordeliers [illegible] grande influence dans la [illegible] ; Danton et La- [illegible] membres du comité de [illegible] 1793), et Lacroix, après [illegible] plaidé la cause de [illegible] Robespierre, dénoncés [illegible] de la conspiration du [illegible] qui agitaient Paris, [illegible] au coup d'État du [illegible] du 2 juin, et fit dé- [illegible] la formation d'une armée [illegible] mille hommes. Les Gi- [illegible] s'engager entre les [illegible] et cordeliers. Les pro- [illegible] de Lasource et de [illegible], dont la condamnation [illegible] protecteur Danton. [illegible] 20 janvier 1794; il mit [illegible] apologie que cette fois [illegible] à l'ordre du jour. Il [illegible] absolution pour ren- [illegible] philosophes et des dé- [illegible] motion à la fois philan- [illegible] : il demanda et fit [illegible] la liberté des nègres, [illegible] la Convention « qu'elle [illegible] par une discussion [illegible] (4 février) ». Ce fut [illegible] Lorsqu'en germinal an II [illegible] comité de salut public eut [illegible], Lacroix fut compris [illegible], et ses propres torts [illegible] de Saint-Just, un des prin- [illegible] portée contre ses [illegible] il fut condamné et exé- [illegible] Danton, Camille Des- [illegible], etc. Il subit la [illegible]

H. LESUEUR?

[illegible] 1793, nos 273 à [illegible]; [illegible] (1793) nos 19 à 244; [illegible] *historique des Contemp.* [illegible] *France.* — Rabbe, Bois- [illegible] *universelle et portative* [illegible] *de la Révolution* [illegible] 324, 340; t. IV, [illegible] *Histoire des Girondins.*

[illegible] missionnaire français, [illegible] de Bogerat, dans le [illegible] 1693 [illegible] pour [illegible] arrivée, [illegible] cette théologie dans [illegible] geait à Salsette, ce qui [illegible] livrer à la prédication et [illegible] diriger des novices [illegible] douce. Ses vertus le [illegible] habitants de Goa. Lacroix [illegible] la connaissance de la langue [illegible] Canara et de celle des Malabar[illegible] dans ces deux idiomes plusieurs [illegible] parmi lesquels on doit citer, une *Vie de saint Pierre*, apôtre, poëme en langue [illegible]; des *Discours* en vers, contenant [illegible] des erreurs des Orientaux; Goa, 1634, [illegible] folio; — un poëme *Sur la Passion de [illegible] Christ* que les néophytes chantaient [illegible] de carême dans l'église de Salsette. [illegible]

Lettres édifiantes [illegible] — [illegible] *thèque des Écrivains Jésuites*; Liège, [illegible] — Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus.*

LACROIX (*François* DE), théologien [illegible], né en 1582, à Valenciennes, mort le [illegible] août [illegible], à Tournay. Admis en 1600 dans la Compagnie de Jésus, il enseigna les humanités, [illegible] losophie au collége de Douay; [illegible] à la prédication. Il remplit différents [illegible], entre autres ceux de supérieur [illegible] Tournay, et fut deux fois provincial de son ordre. On a de lui : *Hortulus Marianus, sive* [illegible] *varia colendi Virginem Mariam*; Douai, [illegible], in-16; réimpr. plusieurs fois et traduit en français et en italien; — *Relation de la Cochinchine, traduite de l'italien du P. Christophe Borri*; Lille, 1631, in-12, également [illegible] plusieurs langues. [illegible]

Alegambe, *Scriptores Soc. Jesu*, p. 139. — Southwell, *Bibl. Script. Soc. Jesu*, p. [illegible].

LACROIX (*Émeric* DE), polygraphe français, né à Paris vers 1590 : on ignore la date de sa mort. Que dirons-nous, d'ailleurs, de sa vie? On n'en connaît aucune circonstance, et c'est [illegible] regrettable; car cet écrivain [illegible] un homme vulgaire. On lui doit d'abord une édition de Stace, imprimée à Paris en 1618, in-[illegible]. Ses œuvres personnelles sont : *Adlocutio, seu Mnemosyne Henrici Magni*; 1612, in-8°; — *Satira Casalea, sive expeditio italica Ludovici* [illegible]; 1620, in-8°; — *P. Statii Silvarum* [illegible] *sive anti-diatribe*; 1639, in-16; — [illegible] *Silvas* [illegible]*; sive elenchus*; 1640, [illegible]; — *Le Nouveau Cynée, ou discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce par tout le monde*; 1623, in-8°. Ce dernier ouvrage est [illegible] digne de remarque. Au début, l'auteur [illegible] cette proposition philosophique, que l'homme est né sociable, et que le premier de ses [illegible] est celui de la paix. D'où vient donc la guerre? Elle n'a d'autre cause que les mauvaises passions des rois. Il conseille donc aux rois de re-

[illegible]

[illegible] copie que Lowitz, [illegible] à Nuremberg, en [illegible]

[illegible] Paris, 1810, [illegible] vol. [illegible]

LAGRONE [illegible] topographe français, [illegible] Paris, [illegible] de l'histoire [illegible] Vergennes [illegible] en 1775 [illegible] du ministère des [illegible] [illegible] Pyrénées, [illegible] et la [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] de Saint-[illegible] St-Louis [illegible]

[illegible] des Cos-[illegible] *Mémoires* [illegible] [illegible] — [illegible] — Il [illegible]

[illegible] François), mathémati[cien], [né à] Paris, en 1765, mort dans la [illegible] 1843. L'humble condition [illegible] ne lui permit pas d'abord de [illegible] sciences. Ce fut un hasard qui [illegible]. Comme il était dominé par [illegible], quoiqu'il eût à peine [illegible], il dirigea tous ses efforts pour [illegible]. Un jour Robin[son] [illegible] ses mains; cette lecture [illegible] de ce moment il voulut, [illegible] une île, et traverser les [illegible] l'Océan, sans être [illegible] dévorant un vieux traité de [illegible] des termes de géométrie [illegible] comprendre, il se rendit au [illegible] au Collége de France; et là [illegible] ardeur à préparer la dé[illegible] qu'à dix-sept ans il obte[nait sur la recom]mandation de Monge, la place [de professeur] de mathématiques à l'école des [gardes de la marine] à Rochefort. La grande révo[lution] se préparait alors. L'école de [illegible] de jeunes gentilshommes, [illegible] à Lacroix l'obscu[illegible]. Aussi fut-il forcé, au bout de [illegible] quitter ce poste, dont il con[serva] [un] triste souvenir. Ce ne fut [illegible] traversa la révolution, tout [illegible] de l'élément révolution[naire]. [Quand La]croix mourut, il était le plus [illegible] de France. Tour à tour la [illegible], l'École Normale, les écoles [illegible], Polytechnique, la Sorbonne, [illegible] l'ont possédé. Partout il a [illegible], partout il a témoigné à [illegible] attachement, la même affec[tion]. Il se rappelait sans cesse ses [illegible] pénibles et la détresse dans [illegible] avec sa pauvre mère dans [illegible] de sa vie.

[illegible] des derniers liens qui ratta[chaient l']Académie des Sciences à la nou[velle]. En 1799, au mathématicien Borda [illegible], après avoir été corres[pondant de l']Académie pendant qu'il était [illegible]. On le vénérait comme [illegible] du dix-huitième siècle, et on [illegible] reconnaissance sincère, parce

[illegible]

[illegible] Condorcet. [illegible] [La]croix s'est livré à l'[illegible] connue par sa [illegible] tous les géomètres de l'[illegible] [illegible] le mérite de [illegible] à signaler son désintéressement [illegible] de son caractère. Sous la Convention, [illegible] de *La Mécanique céleste*, qui était [examinateur] à l'école de Metz, fut destitué. Lacroix fut chargé de le remplacer, mais [illegible] [illegible] à cette époque de [illegible] la défense des [illegible] et de dépendre [illegible]. [La]croix eut [illegible] deux [illegible] bien, il refusa la place [illegible] n'épargna aucune démarche [illegible] rendue à l'illustre géomètre. C'est [illegible] Convention qu'il [illegible] études, en publiant, lorsqu'il était [illegible] la commission exécutive de l'instruction [publi]que, ses idées relatives à [illegible] un *Essai* qui renferme des [illegible] sur l'instruction. A la création de [illegible], il fut nommé doyen de la Faculté des Sciences, et il a conservé ces fonctions même après la chute de l'empire.

Lacroix ne s'est jamais fait remarquer par des découvertes en mathématiques. Cependant en 1787 l'Académie des Sciences couronna de lui un travail sur les assurances maritimes. C'était au début de sa carrière. Quoi qu'il en soit, il a rendu de grands services à la science, en popularisant le goût de l'étude par ses ouvrages élémen[taires]. Ces ouvrages ont depuis un peu vieilli, et le style en est diffus. Mais ce que le [illegible], c'est que dès sa première jeunesse Lacroix, son[geant] à élever un monument plus durable, a réuni dans un grand ouvrage les [illegible] analytiques sur les parties les plus [illegible] de la science. Une œuvre de cette nature [illegible] une simple compilation; car pour [illegible] classer les travaux de tant de [illegible] seulement il faut les avoir étudiés, mais il faut souvent compléter des démonstrations [illegible] ébauchées par les inventeurs. Pour comprendre l'importance du *Traité du Calcul différentiel et intégral* de Lacroix, il suffit de rappeler que depuis son apparition il est le [illegible] inséparable de tous les géomètres [illegible] se faire un nom dans la science. [illegible] cinquante ans qu'un jeune [illegible] à peine dans la carrière, ayant [illegible] Laplace, entendit ces paroles [illegible]: « Vous êtes fort heureux [illegible] le grand ouvrage de Lacroix; quand j'ai com]mencé à étudier, il m'a fallu dix ans de travail pour y suppléer. » [illegible]

[illegible] *La Cour de Versailles, histoire du règne de Louis XIV* ([illegible]); 1864, 7 vol. in-8°; imprimé d'abord en feuilleton dans *Le Constitutionnel*; — *Les Mystificateurs et les Mystifiés*; Bruxelles, 1856-1857, 3 vol. in-16; publié d'abord dans *Le Pays*; — *Les Secrets de beauté de Diane de Poitiers*; Bruxelles, 1857, in-16; — *La Jeunesse de Molière*; Bruxelles, 1857, in-12, etc. M. P. Lacroix a publié une édition [illegible] de ses romans, dans la collection des *Romans illustrés*, sous le titre de *Chroniques nationales*, ou nouvelle *Histoire de France*, 5 vol. in-4°. Son ouvrage le plus important et le plus considérable est le beau livre intitulé *Le Moyen âge et la Renaissance*, qu'il a [illegible] dans l'intervalle de 1847 à 1851, avec le [illegible] des savants et des littérateurs les [illegible]. Ce travail, qui forme cinq gros volumes [illegible] avec un grand nombre de figures, exécutées d'après les monuments par les soins de [illegible], offre le tableau des mœurs, des

[illegible]

... Paris, 1840, in-12 ; [illegible] — *Heptaméron*, [illegible] par la reine [illegible], 1841, in-12 ; édition [illegible] 1857, in-16 ; — *Mémoires*, [illegible] de *Ch. Perrault* ; [illegible] — *Les Contes ou les nouvelles récréations et joyeux Devis de Bonaventure* [illegible], 1841, in-12 ; édit. nou[illegible] *Mundi*, 1858, [illegible] *de Bachaumont* ; [illegible] de ce volumineux ou[illegible] M. P. Lacroix a pris la direc[illegible] dans laquelle [illegible] plusieurs éditions soignées [illegible] ou rares de notre langue, et [illegible] travaux, entre autres [illegible] *Etats de la Lune et du* [illegible] *comiques, galantes et lit*[illegible] *de Bergerac*, les *Vaux-de-*[illegible].

[illegible] traduit de l'italien les *Œu*[illegible] de *P. Arétin*, [illegible] Il a donné une notice sur [illegible] des *Mémoires inédits* de [illegible], 1834, 2 vol. in-8° : les deux [illegible] n'ont pas paru ; — une notice [illegible] David, en tête de l'*Histoire de* [illegible] *âge*, Paris, 1842, in-12, [illegible] avec quatre autres volumes [illegible] du même archéologue, recueil[illegible] fois par les soins de M. La[illegible] déposer à la Bibliothèque de [illegible] manuscrits du savant acadé[illegible] près de 70 vol. in-4° et in-fol. ; [illegible] les œuvres posthumes de Na[illegible] *Œuvres littéraires et poli*[illegible], 1840, in-12 ; — une notice [illegible] précédant les *Œuvres françaises* [illegible] 1842, in-12 ; — une notice histo[illegible] toutes les pièces relatives au [illegible] Chénier devant le tribunal révo[illegible] en tête des *Œuvres en prose de* [illegible] 1842, in-18 ; — une notice litté[illegible] *Un Roman de Cœur*, par Marat, [illegible], 1847, 2 vol. in-8° : publié [illegible] Siècle et dans le *Musée littéraire* [illegible] ; — une notice bibliographique [illegible] *errant*, illustré par G. Doré : [illegible] a fourni un grand nombre d'ar-

[illegible]

... et des artistes.

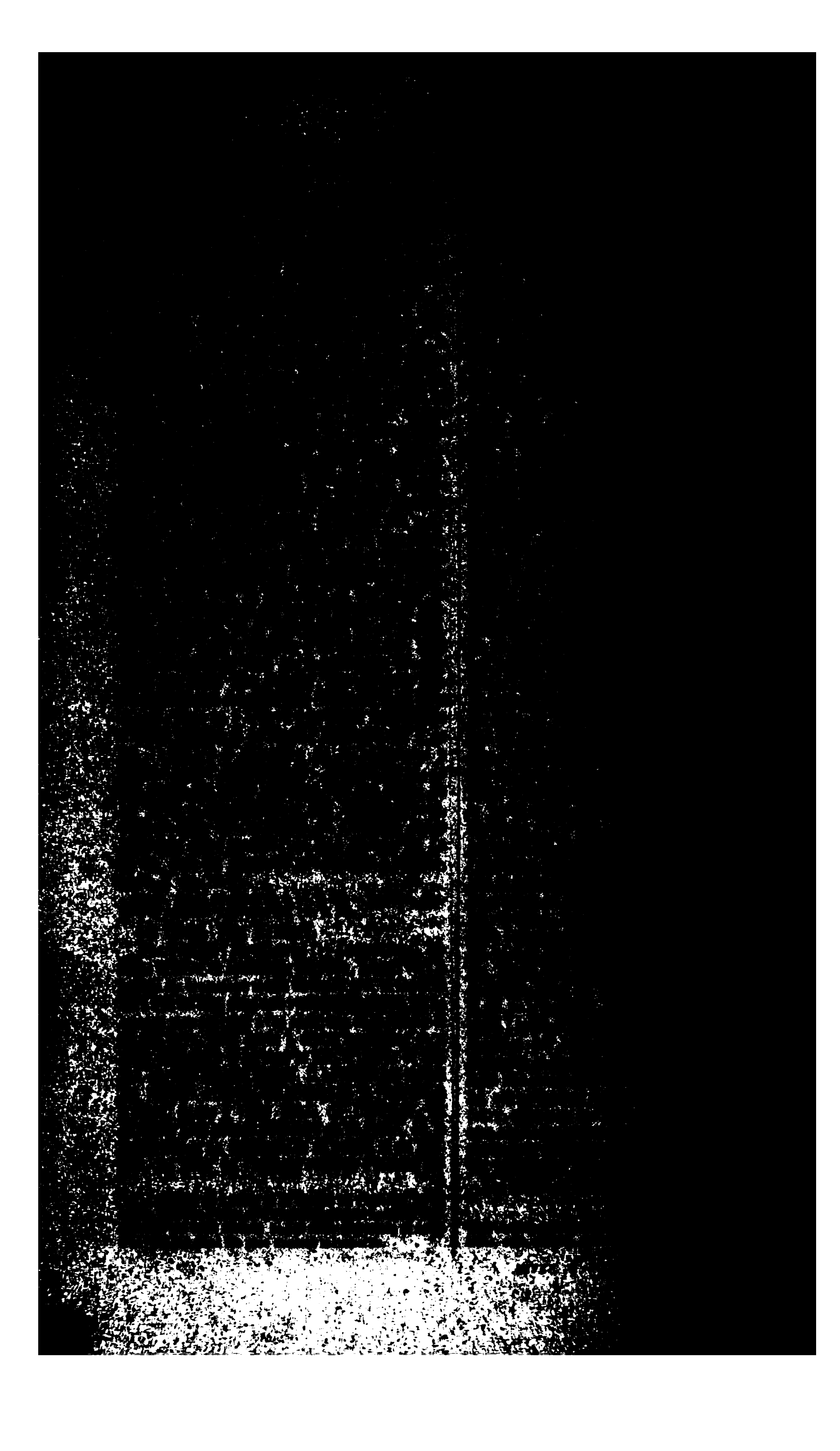
Mme Lacroix (Appolline, [illegible]) a publié : *Fleur de* [illegible] *et Fleur des* [illegible], gr. in-4°, avec gravures ; [illegible] d'éducation et de morale ; — [illegible] Bruxelles, 1857, in-32 ; [illegible] *Journal pour tous*, etc. L. [illegible]

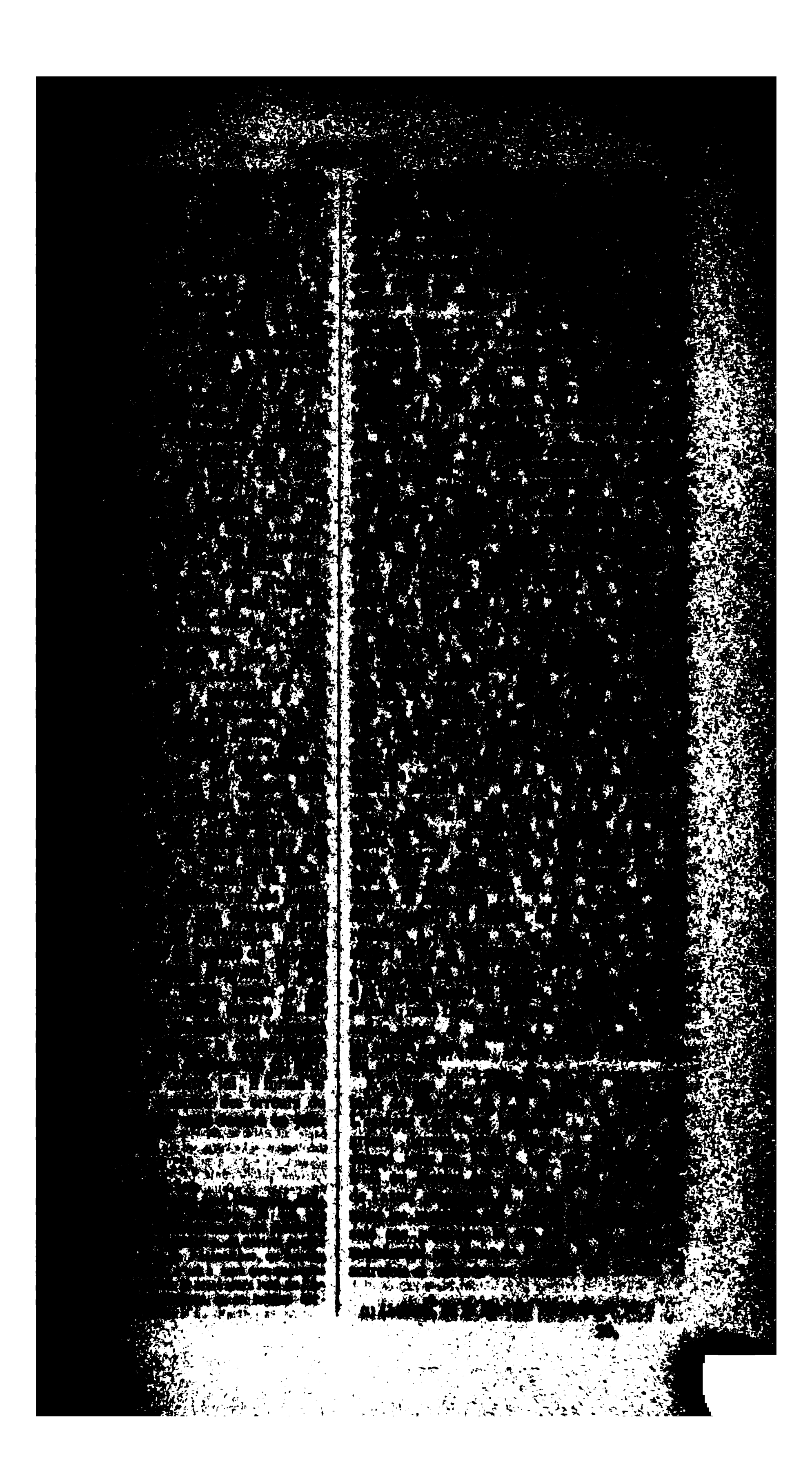
Quérard, *La France littéraire*. — [illegible] *La Littér. franç. contemp.* — [illegible] Mme Camille Baxton (Mlle Louise Q[illegible]) [illegible] *nouv. française et étrangère*, tome [illegible] *Presse et des Arts*, tome III. — [illegible] — *Conversations-Lexikon*, [illegible] attribué à M. X. Marmier).

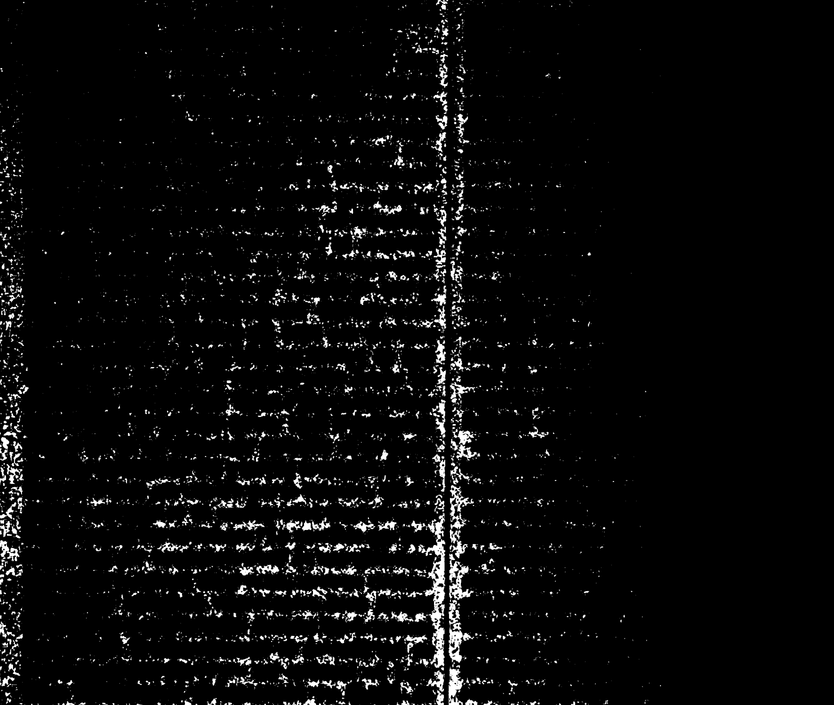
* LACROIX (*Jules*), littérateur [illegible] du précédent, né à Paris, le 7 [illegible] com[illegible]mencé à se faire connaître dans les [illegible] la publication d'un grand nombre de [illegible] mœurs. De fortes études classiques [illegible] décidé pour les littératures [illegible] sirent à des travaux d'un ordre plus [illegible] treprit la traduction littérale en vers [illegible] pièces de Shakespeare, dont une seule a été pu[illegible]bliée ; et il traduisit aussi dans le [illegible] d'exactitude scrupuleuse les [illegible] et de Perse et les *Odes* d'Horace. [illegible] Théâtre-Français des pièces en [illegible] qui ont eu du succès. En parlant de la représen[illegible]tation du *Testament de César*, M. J. Janin di[illegible]sait : « Pendant cinq heures d'émotion, de pitié,

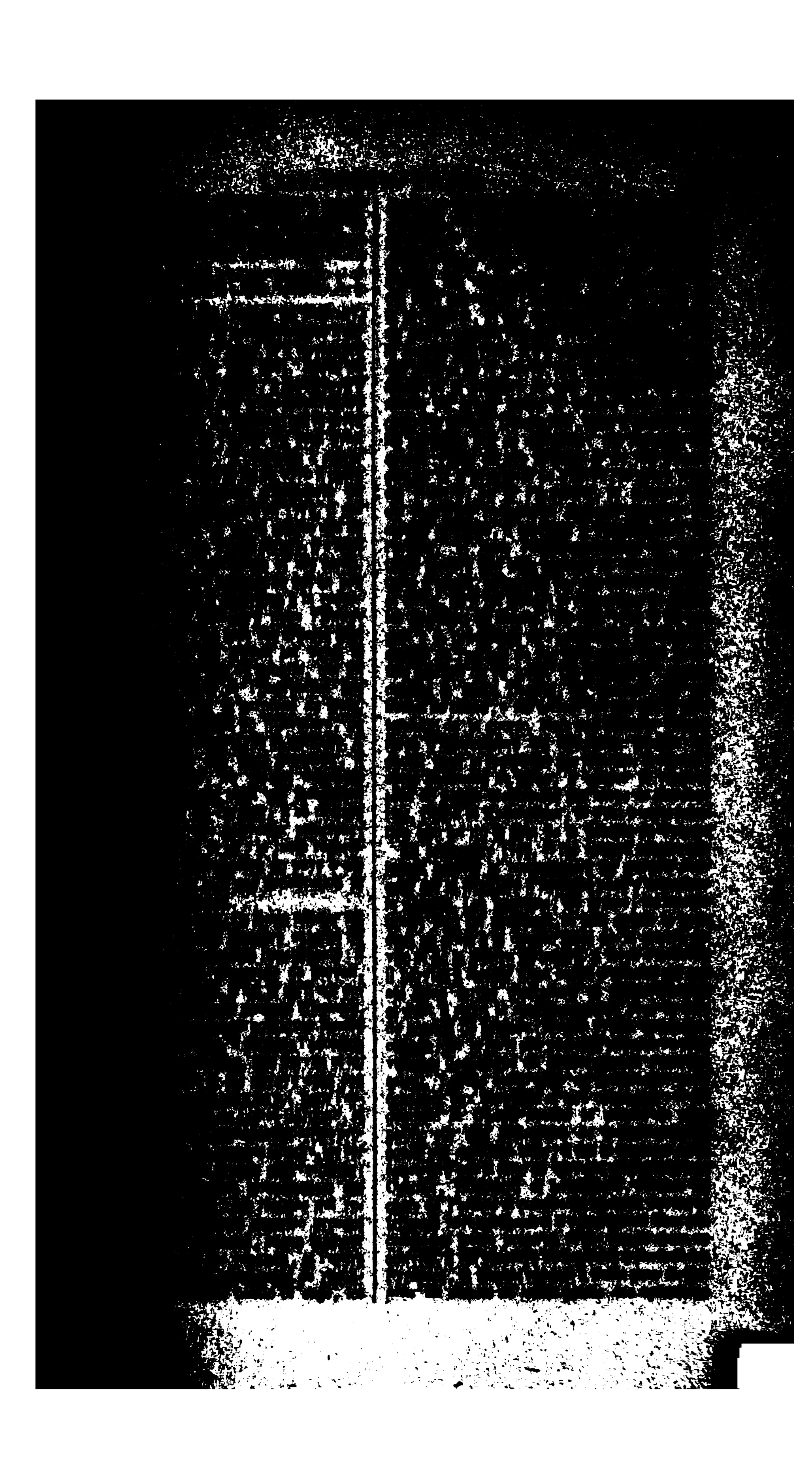
la sénatorerie de Gênes, le

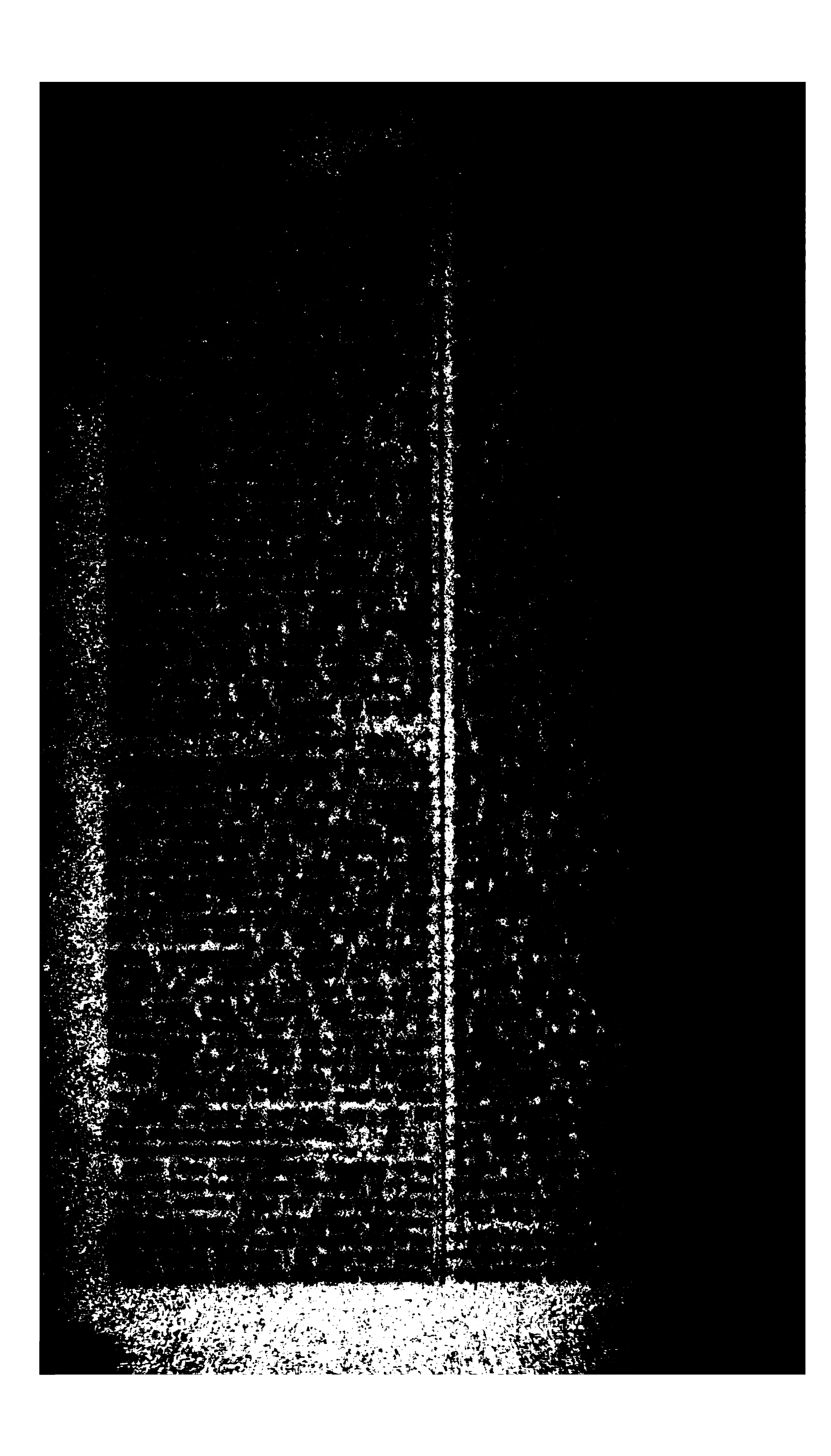
il le créa en même temps

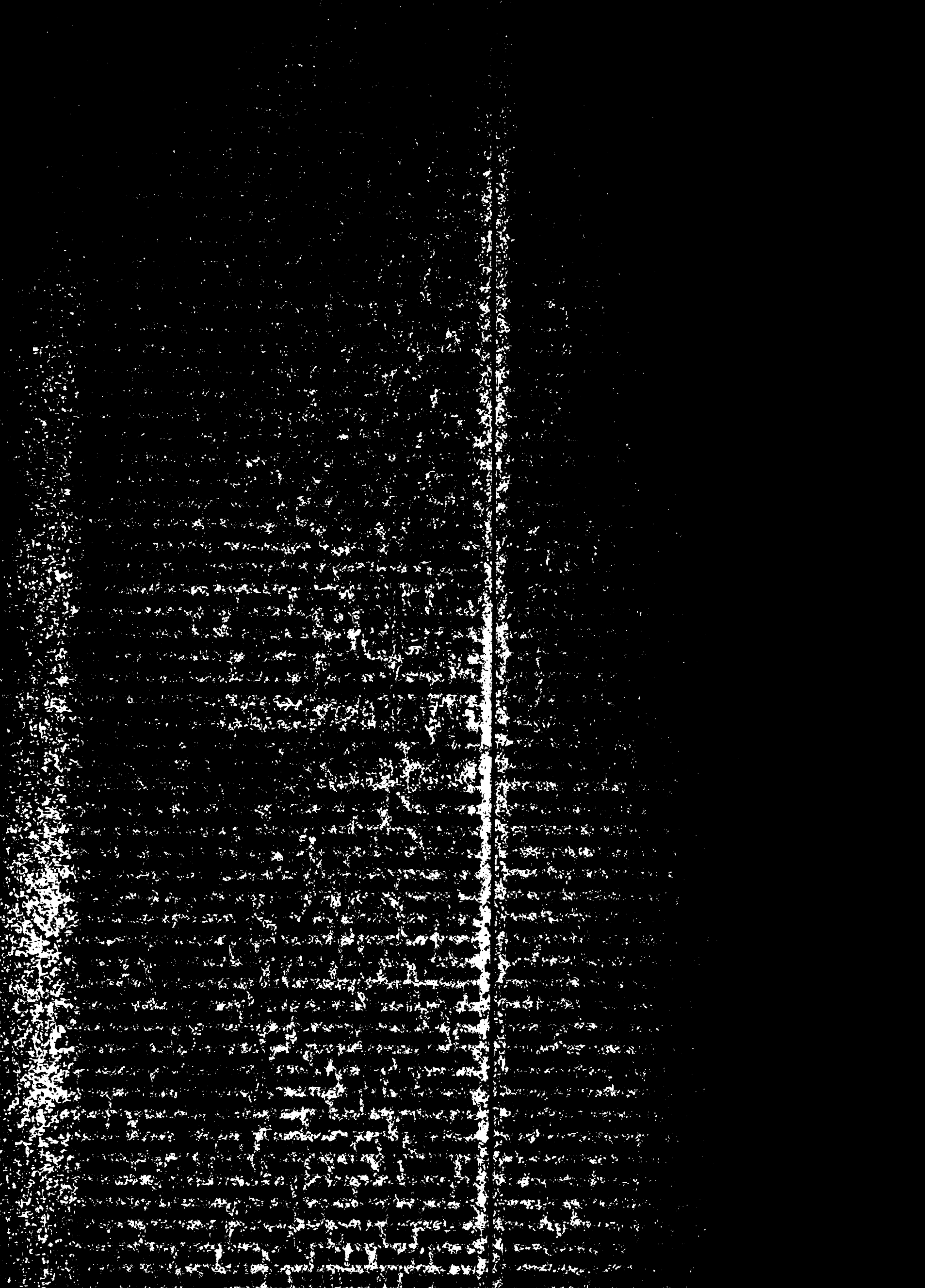


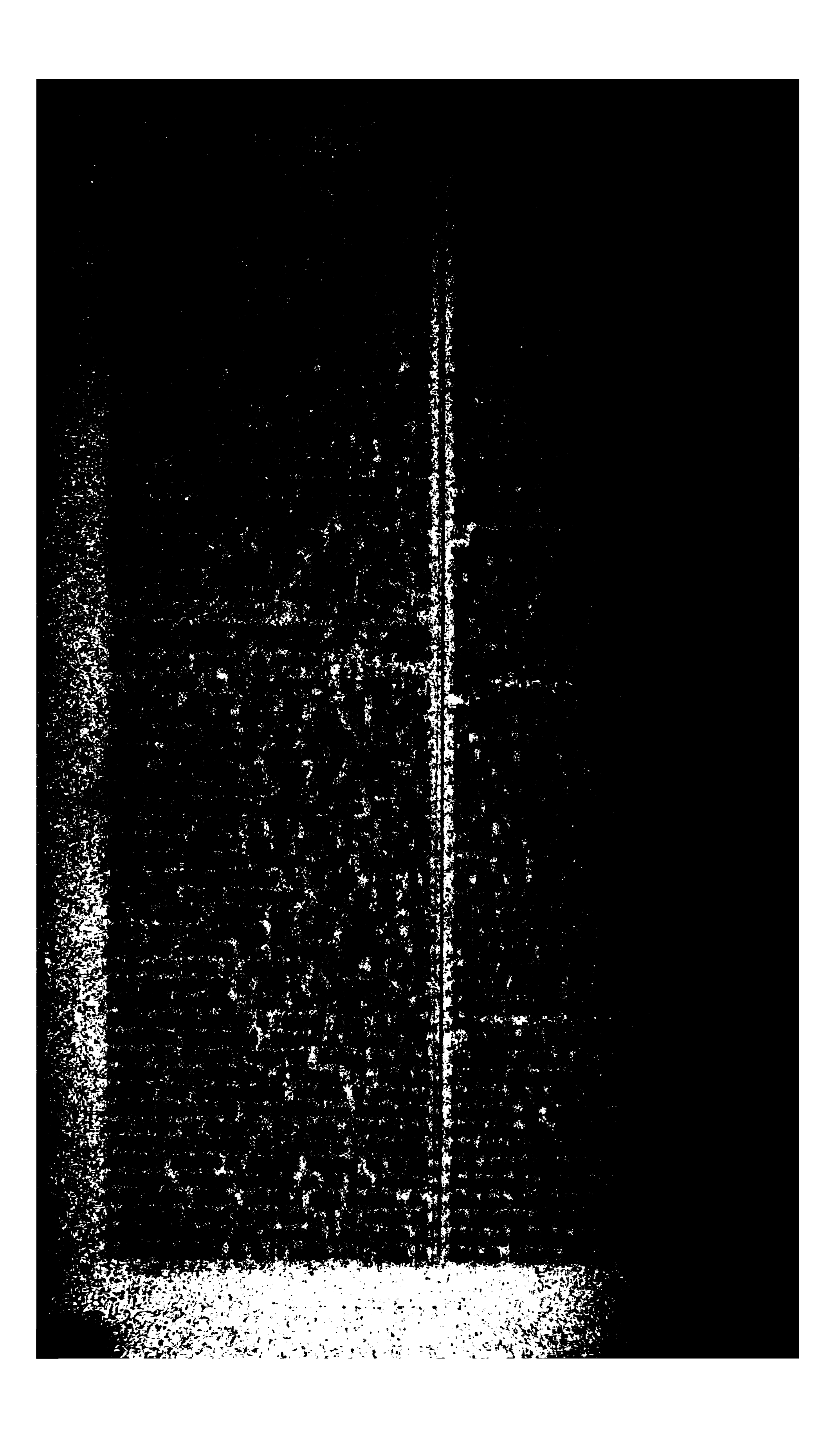


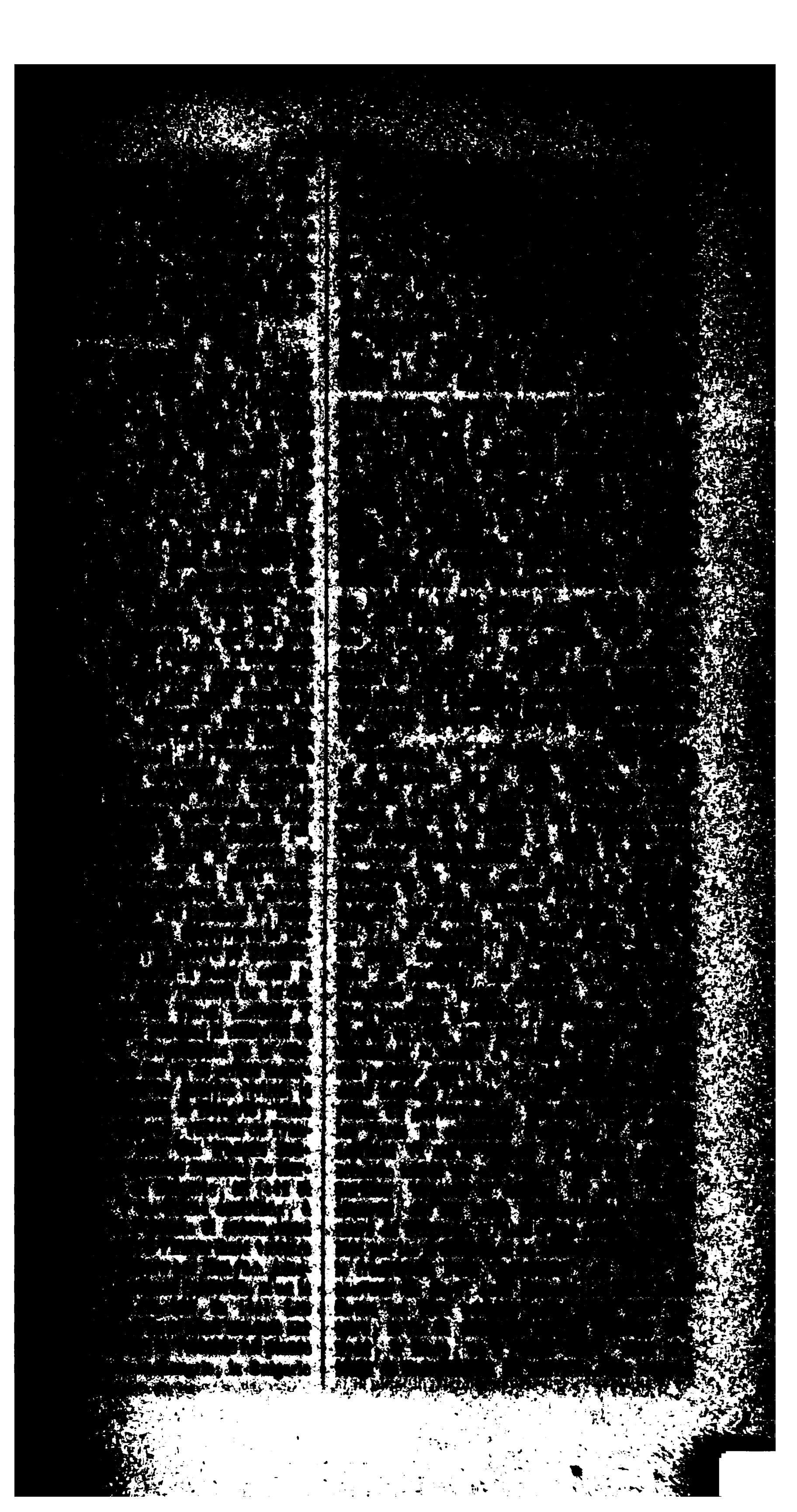


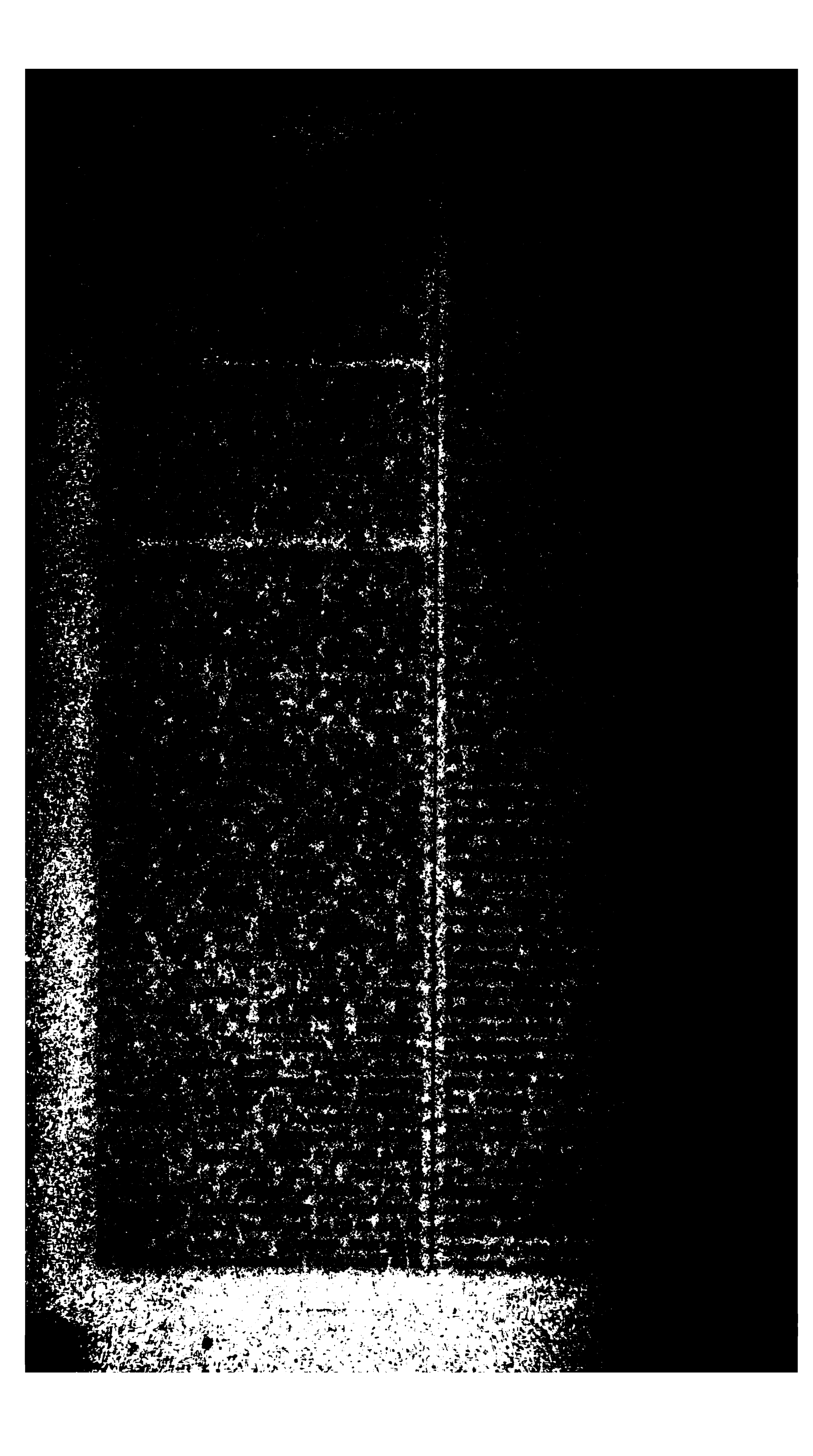




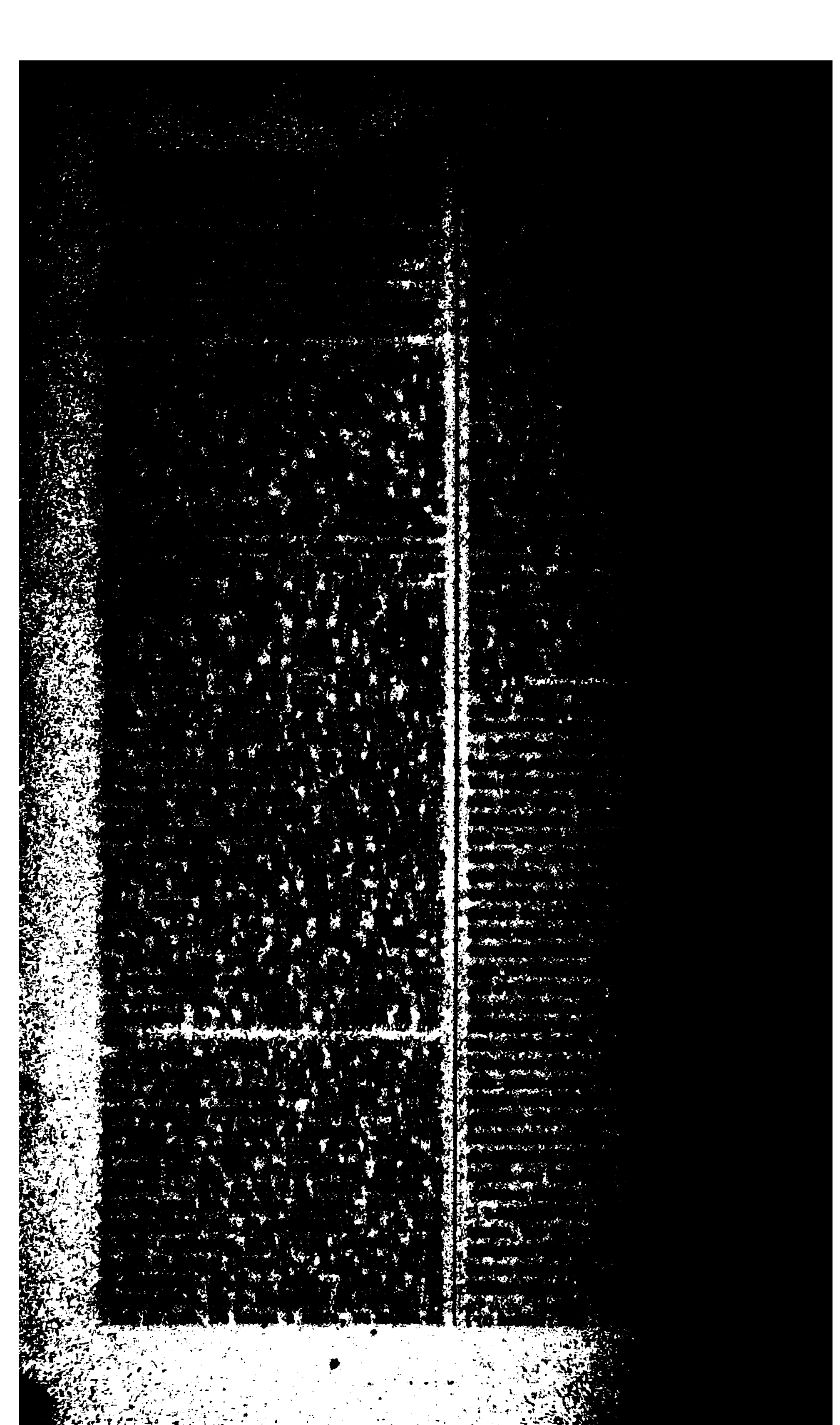


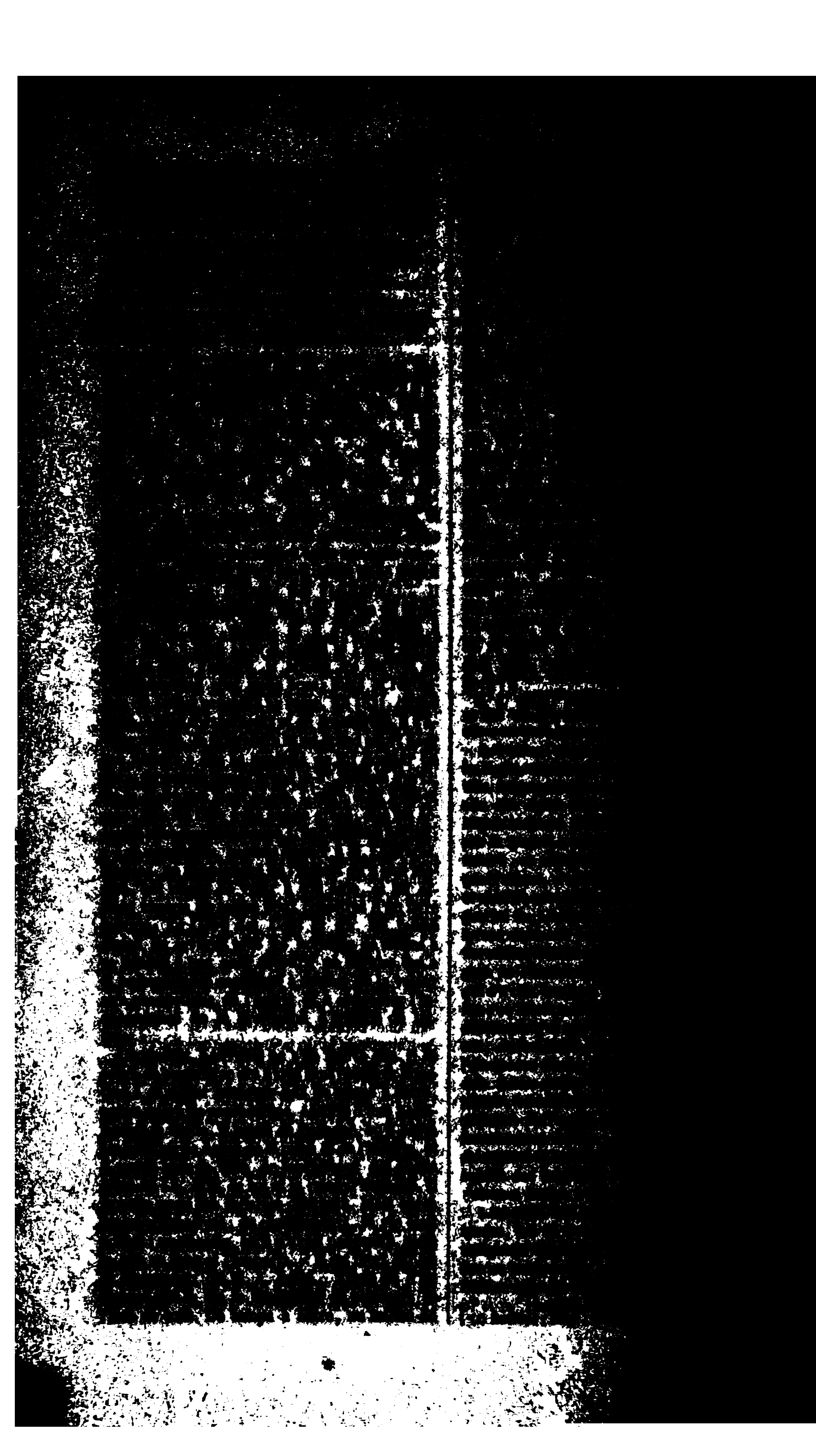




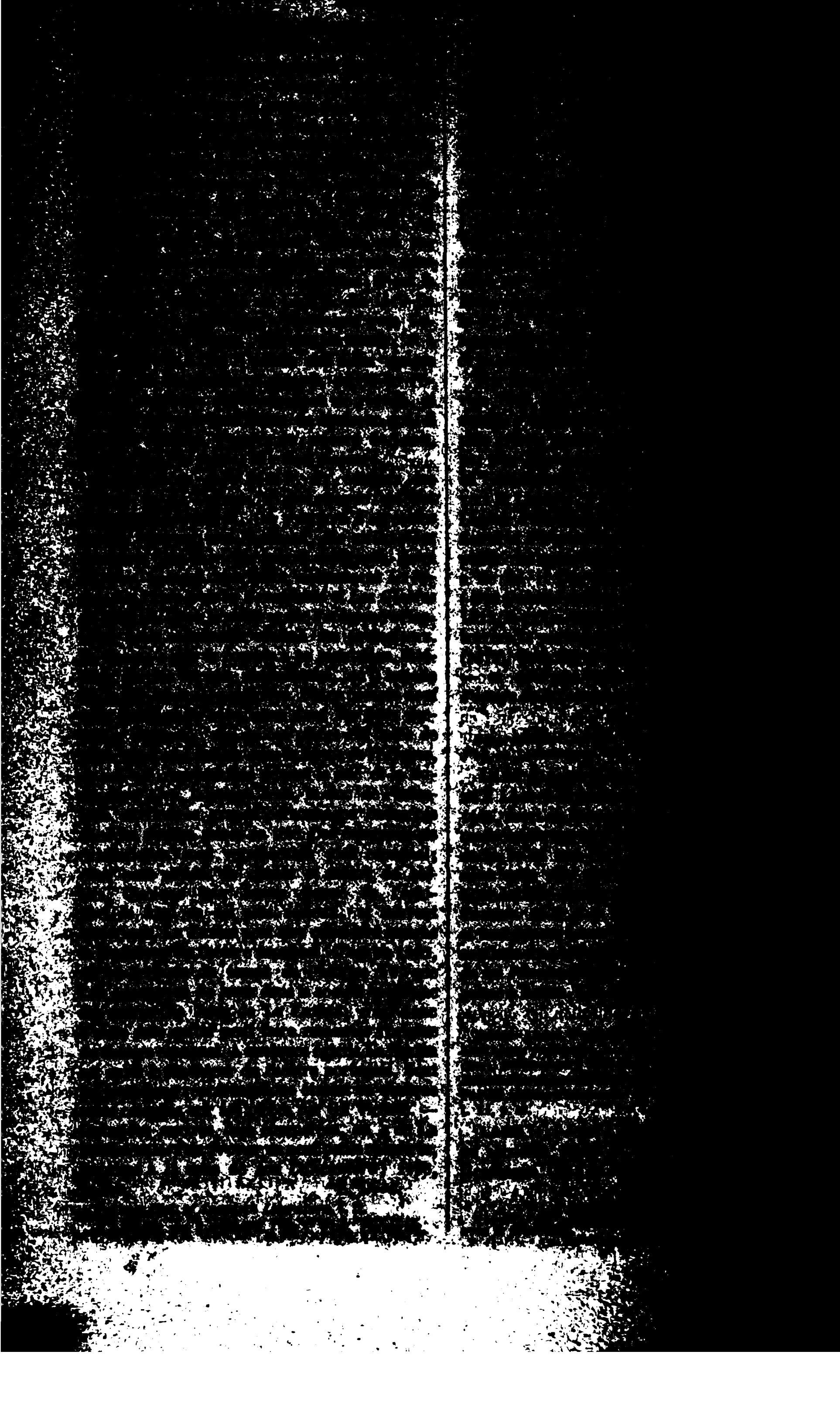


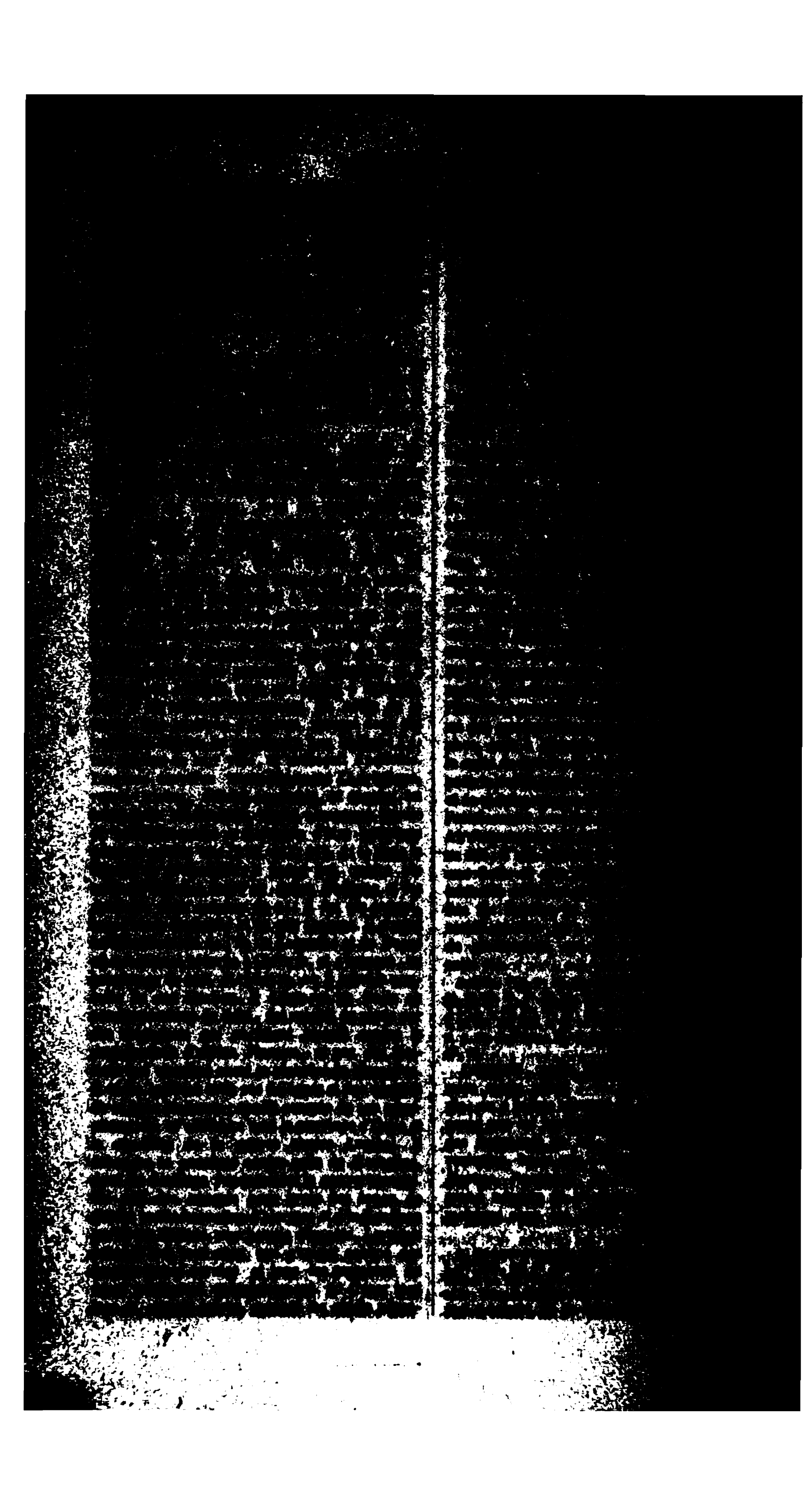


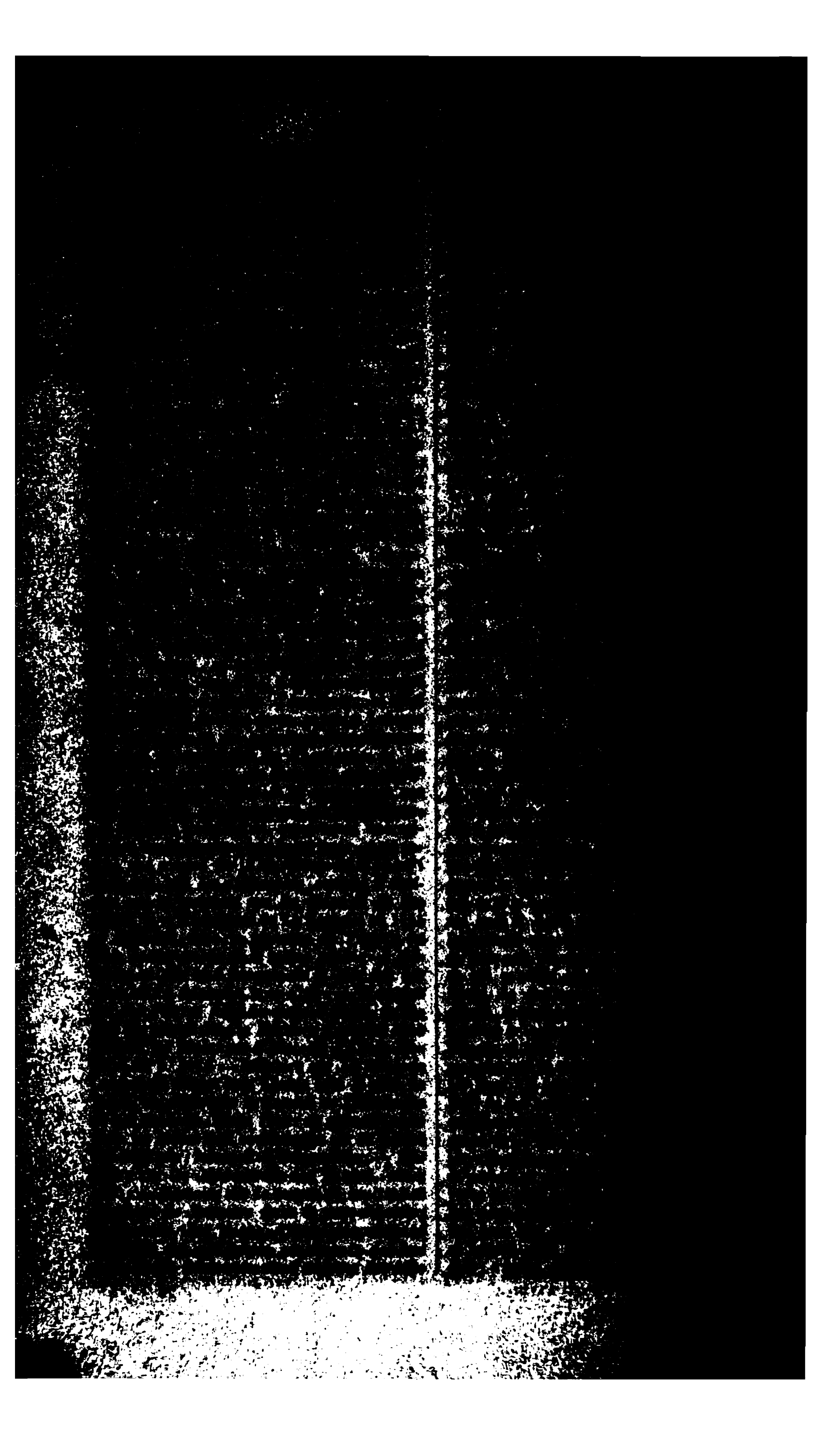


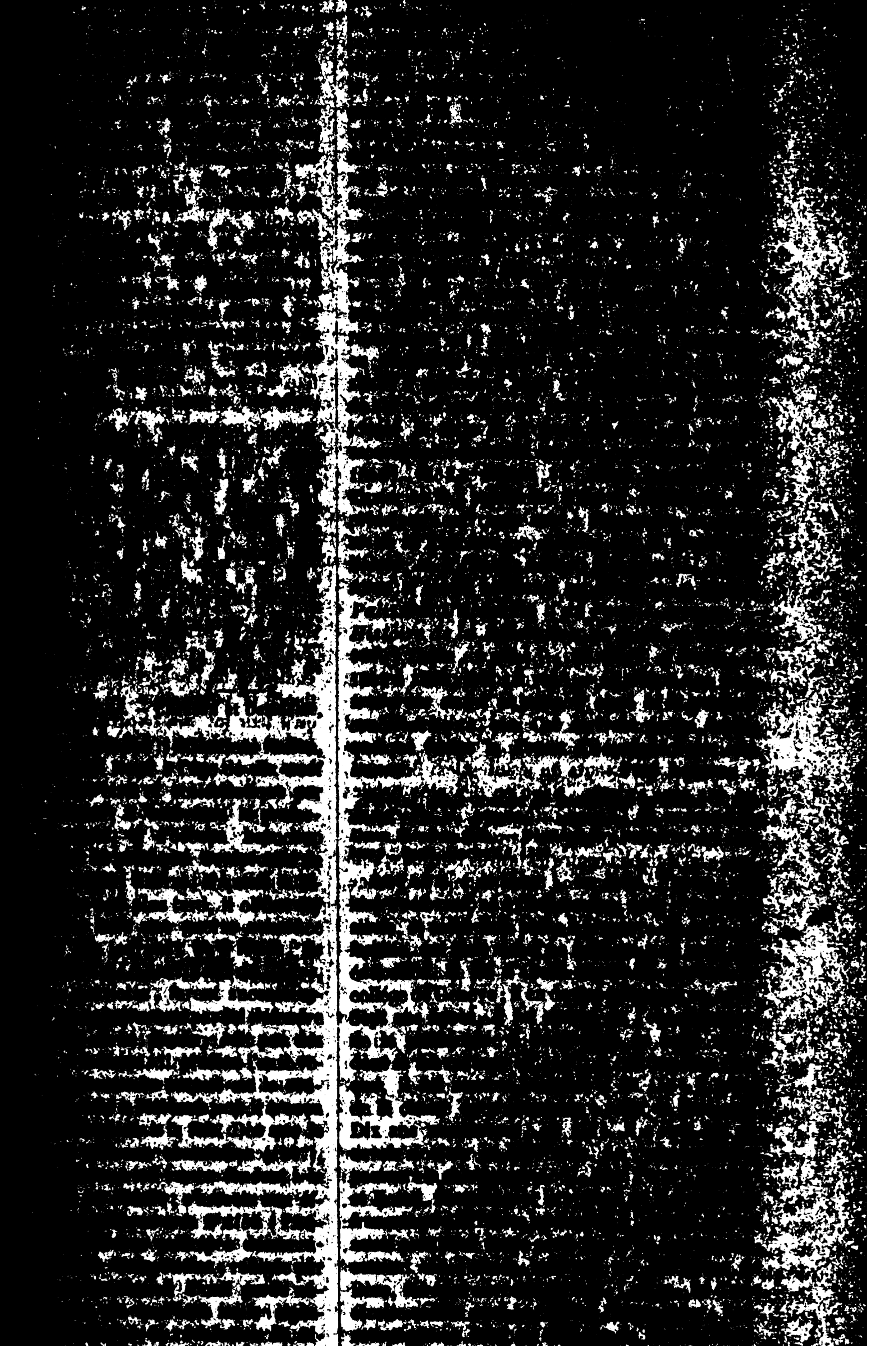


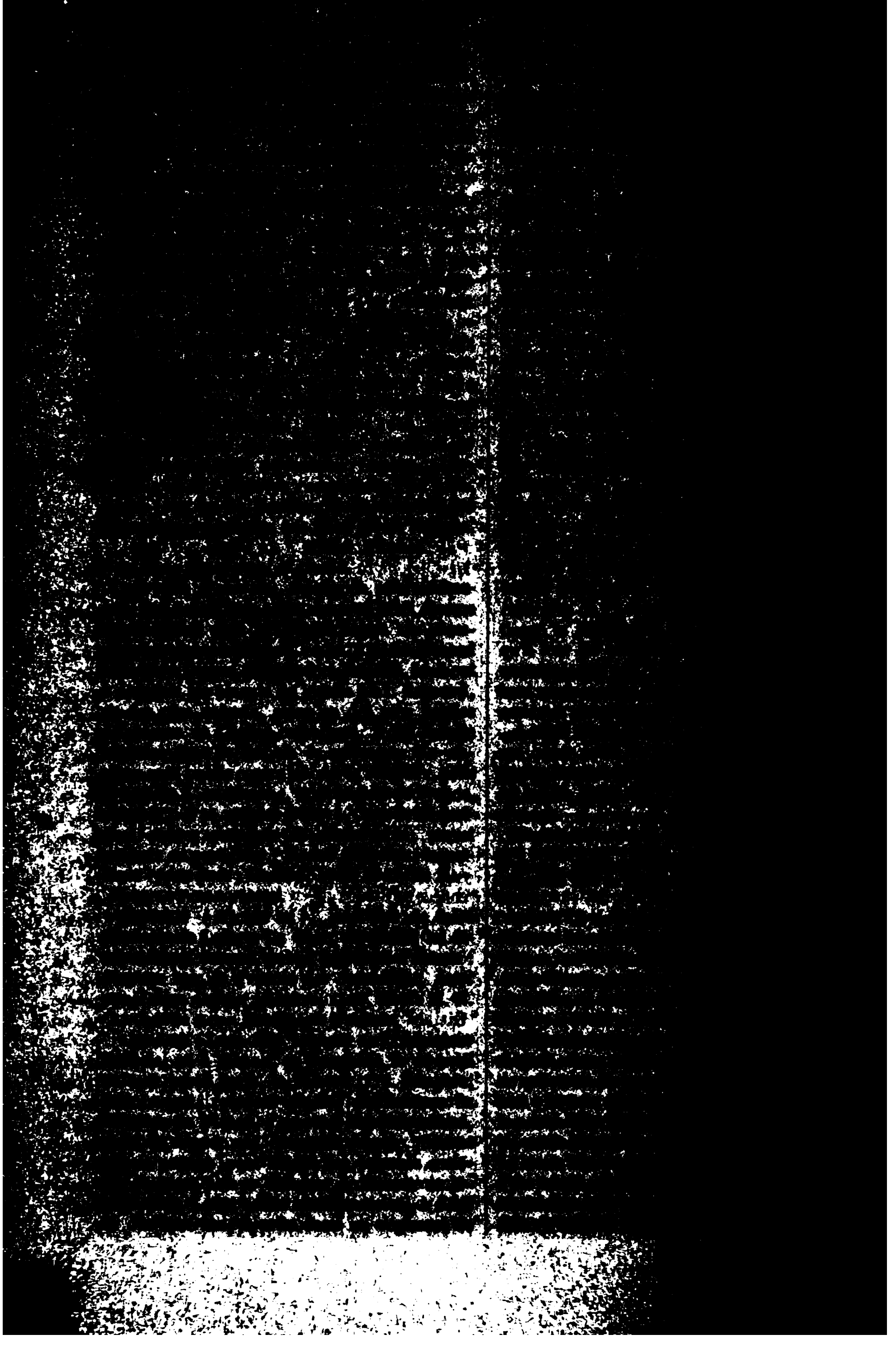


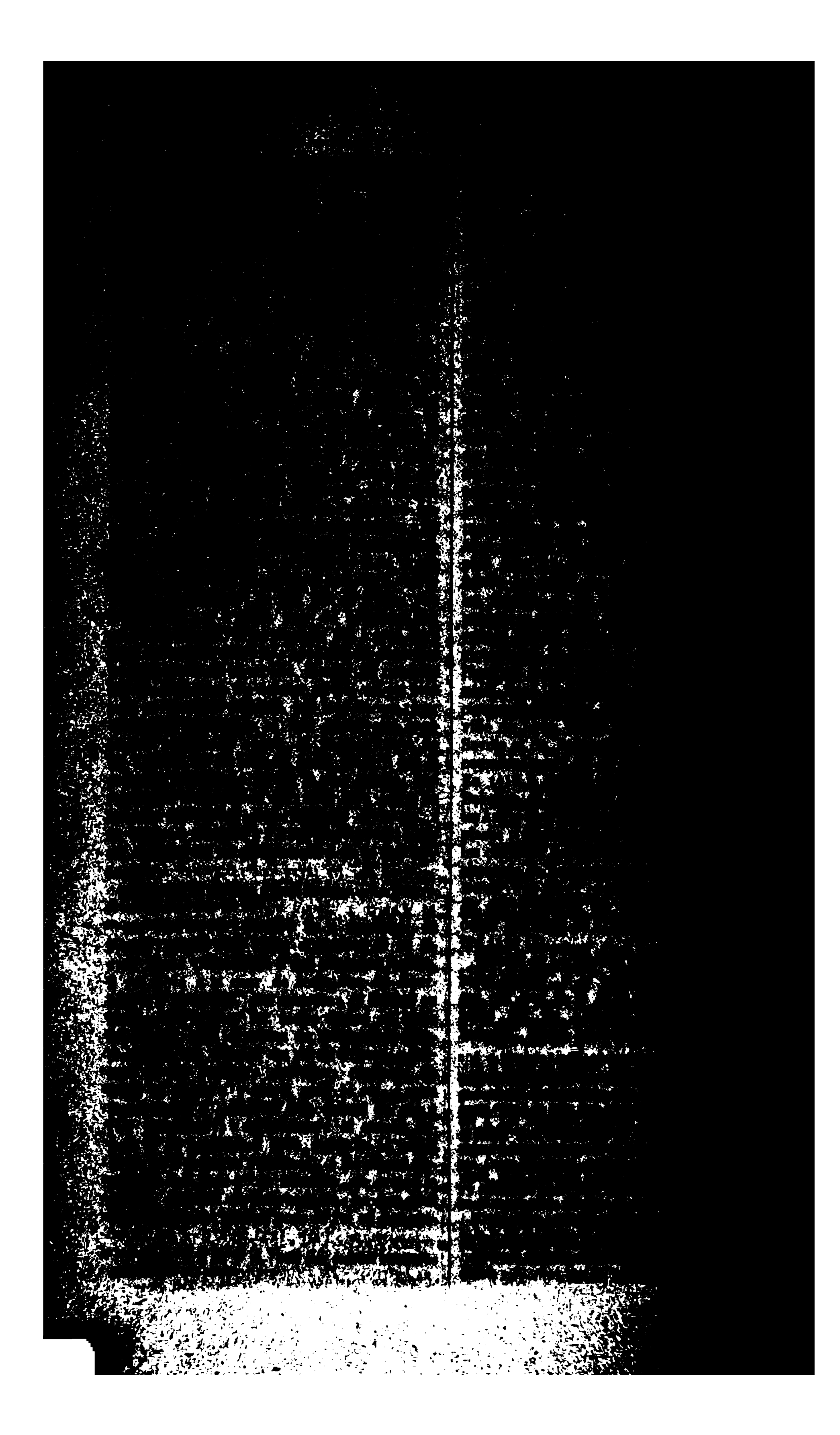


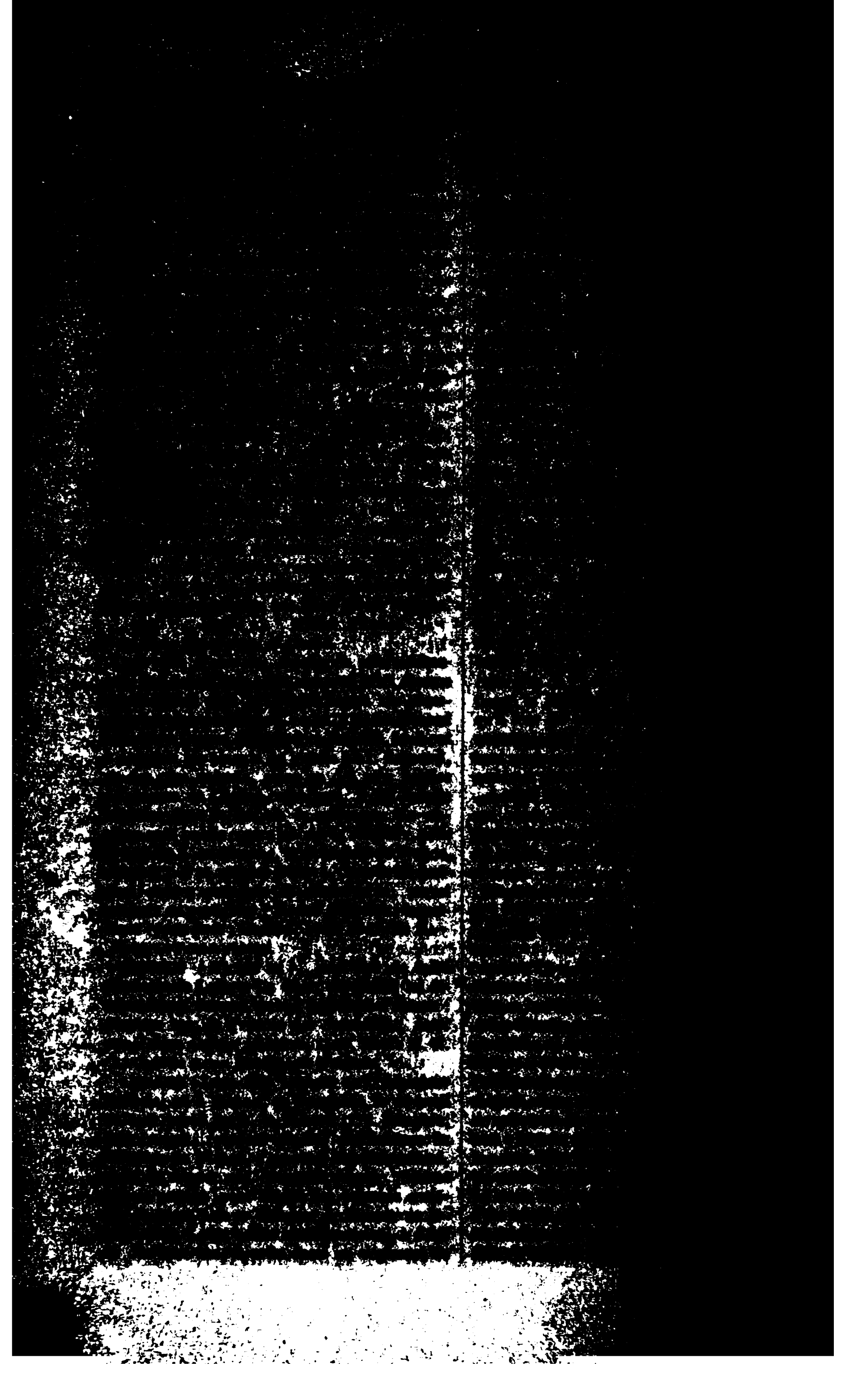


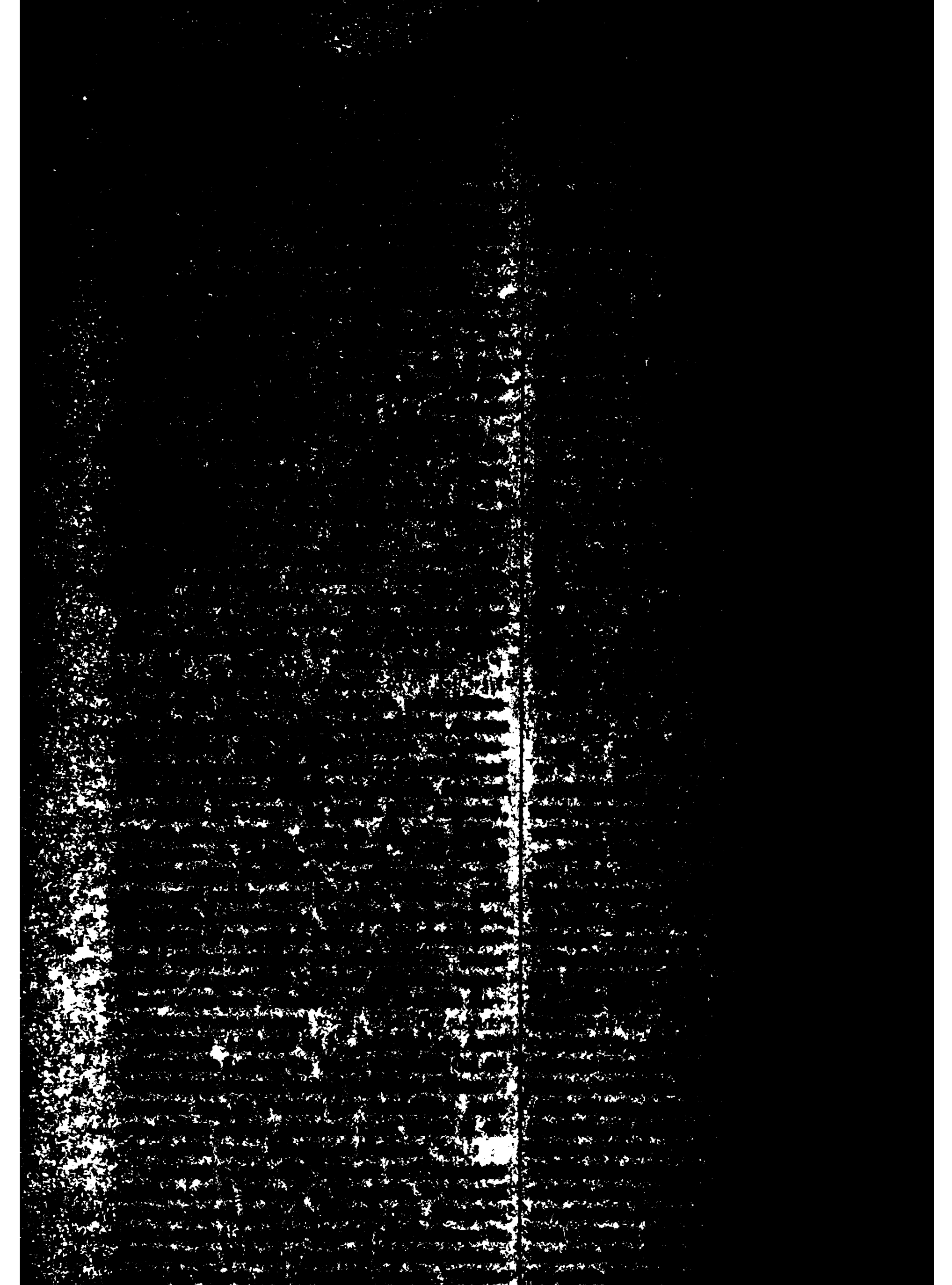






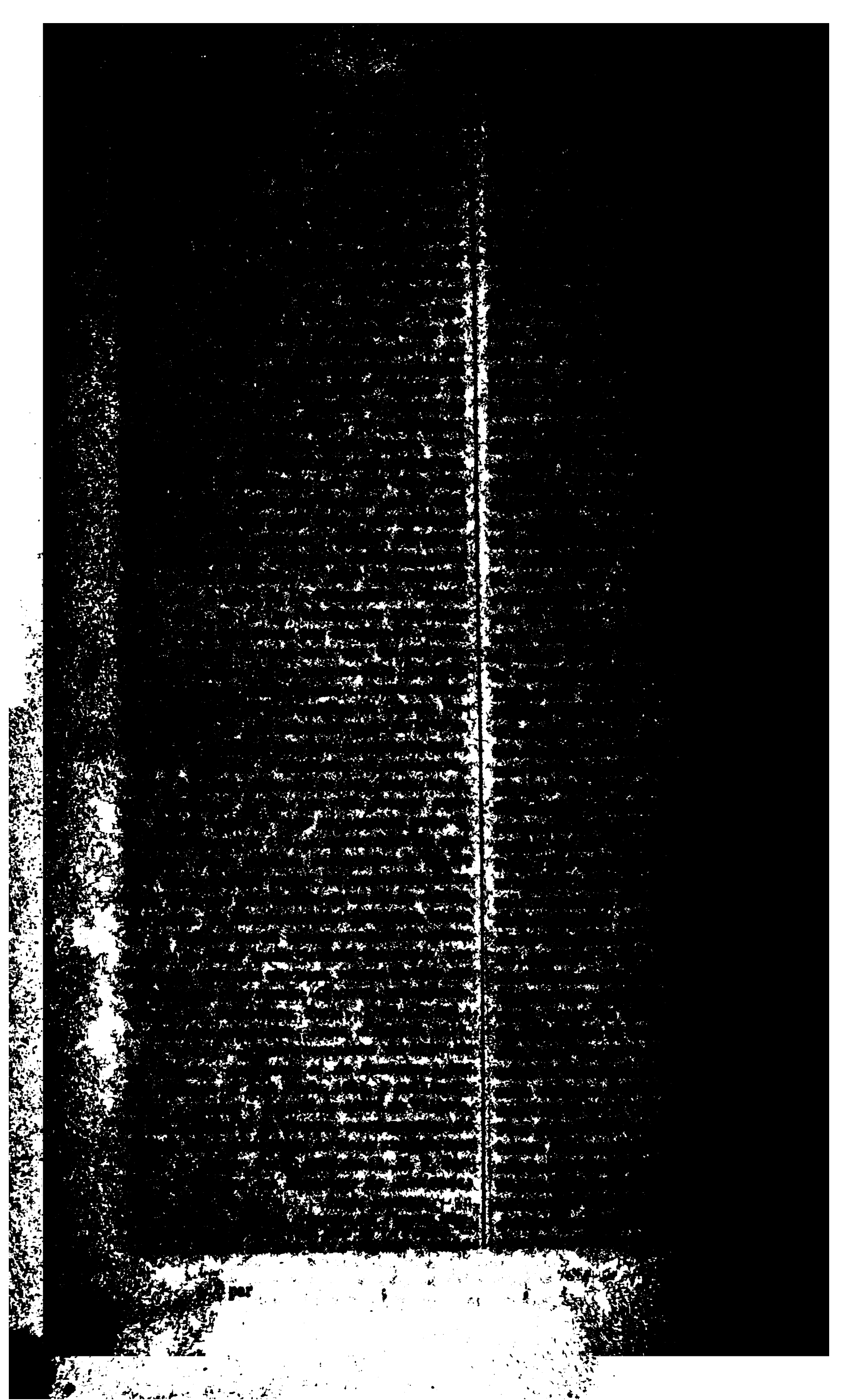








[illegible] octobre 1776), des [illegible] France et l'Angleterre [illegible] La Fayette écrivit [illegible] les drapeaux améri- [illegible] en guerre, il lui de- [illegible] services; qu'il espé- [illegible] il porterait son nom [illegible] Congrès répondit par le don d'une épée, qui [illegible] du peuple améri- [illegible] Louis XVI [illegible] ce noble jeune homme à [illegible] parce que nous [illegible] brave sur le [illegible]



[illegible]

... 1797 ... La Fayette ...

[illegible]

... pour son fils Georges, la ...

[illegible] ... de sa fille, enfin ...

[illegible] ... de son ...

[illegible]

... dans le premier consul plusieurs ... on peut le croire, s'ils ré- ... sur la politique, ils avaient ... bienveillance réciproque, ainsi ... manière fort piquante (Mes ... premier consul, t. V ... qu'il eût été nommé sé- ... mais il n'accepta que ... du conseil général de la Haute- ... vota publiquement contre le ... l'empire. Retiré dans son ... en Brie (Seine-et-Marne), ... de sa belle-mère, ... agricole, sans perdre ... politiques. « Tout, le ... disait Napoléon, est corrigé ...

[illegible]

... présenté au premier consul, après ... s'adressant particulière- ... ce que disait ... de la peine à vous ...

[illegible]

... La Fayette fut compris dans le ... pour 100,000 fr.

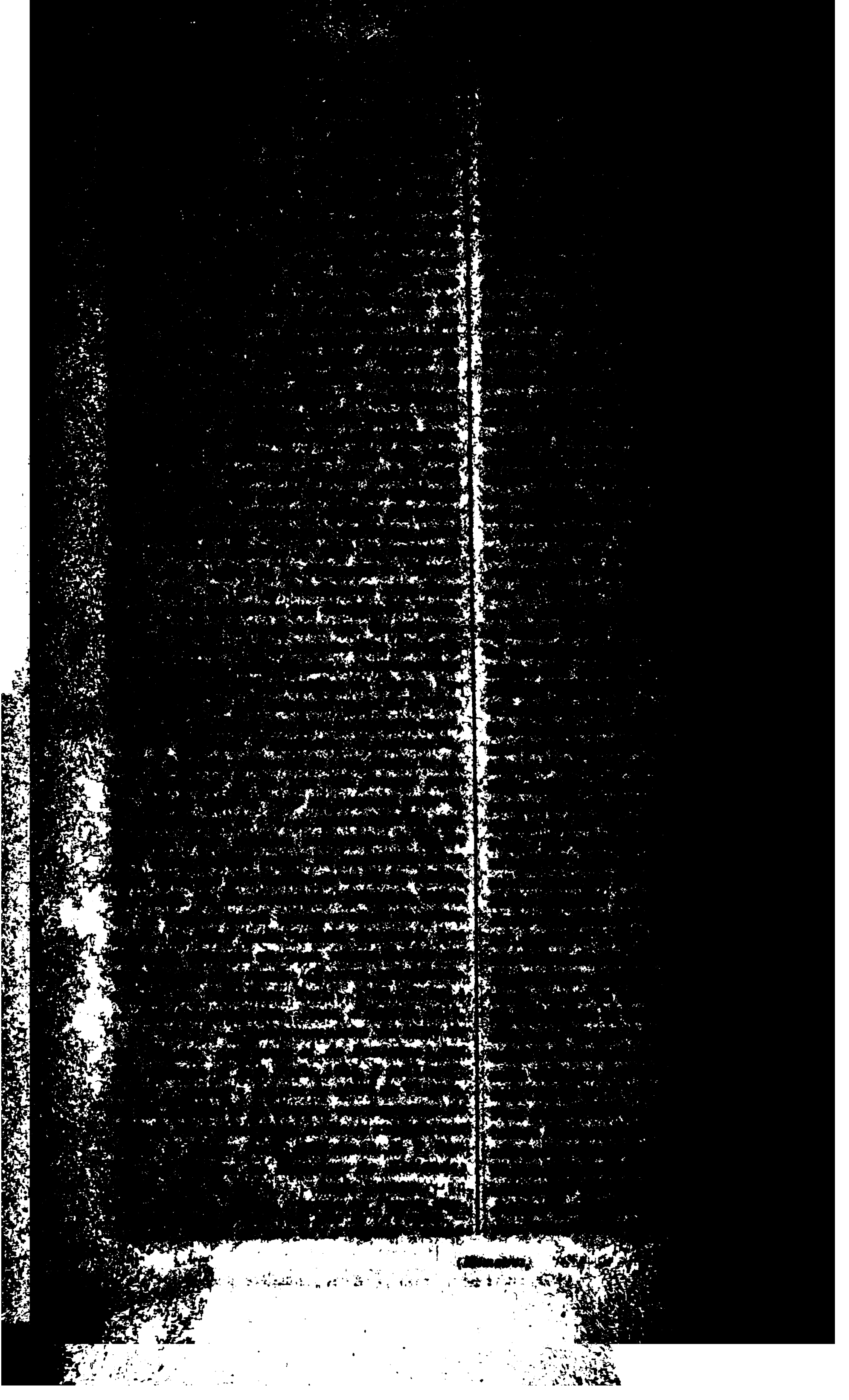
[illegible]

... envers ses souverains. « Je ...

... La Fayette ...

[illegible]

Malgré le rôle qu'il ... [illegible]



[illegible] publié d'une part, [illegible]

[illegible] à la Chambre des [illegible]

[illegible] les élections qui en [illegible]

[illegible] lond de Lasteyrie. [M. [illegible]

[illegible] vendre de la [illegible] privé [illegible]

[illegible]

[illegible] de cavalerie [illegible] 1813. Il fut nommé général [illegible] à cheval de la garde impé[riale] [illegible] encore à Dresde, à Leipzig, [illegible], à la tête de la cavalerie [illegible] les Bavarois, et rouvrit à [illegible] route de sa patrie. On fut lui [illegible] général de division dans la [illegible] et la place de chambel[lan] [illegible] Dans la campagne de France [illegible] à Chaumont, à [illegible] à Château-Thierry, [illegible] à Craonne, où, après avoir [illegible] à l'épaule droite, il eut la [illegible] par un boulet. A peine [illegible] il fut nommé inspecteur [illegible] dans les treizième et vingt-[illegible], chevalier de Saint-[Louis] [illegible] suivant grand-officier de [illegible]. Le 23 du même mois, une [illegible] été créée à Saumur, la [illegible] reçut la mission de [illegible] 1815, l'empereur le nomma [illegible] [illegible] de la chambre des [illegible] second retour de [illegible] de Saumur lui [illegible]. Il prit sa retraite en [illegible] dans son habitation [illegible]. La Ferrière reçut [illegible] de la Légion d'Honneur, [illegible] de Saint-Louis. En 1832 [illegible] chambre des pairs. Bientôt [illegible] à cheval de Paris la [illegible], et malgré sa jambe [illegible] remarquer par son acti[vité] [illegible] en 1831, dans le choléra [illegible] général, et nommé pré[sident] [illegible] fondée pour secourir [illegible] des blessés [illegible] siège [illegible] (Cher) pour le [illegible] général de l'Yonne, il s'y [illegible] peu après.

[illegible] sur l'arc de [illegible].

H. Lemoine.

[illegible] de M. le [illegible], Toulouse, [illegible].

[illegible] (Louis-Firmin-Julien), ju[risconsulte] [illegible] à Jonzac (Charente-In[férieure]) [illegible] 1798. Il fit son droit à [illegible] 1821 avocat à la cour royale

[illegible] la création [illegible] des [illegible] 24 avril 1838 [illegible] [illegible] suivants. On a de lui [illegible] Paris, 1838 [illegible] qui a partagé en 1839 le prix [illegible] [illegible] Paris, 1840 [illegible] [illegible] Paris, 1845 [illegible] [illegible] du droit, Paris [illegible] [illegible] des [illegible] pendant la Révolution [illegible] [illegible] 1840; Paris [illegible] [illegible] Paris, 1845 [illegible] [illegible] publiques, Paris, 1846 [illegible] *Compte-rendu des séances de l'Académie des Sciences morales et politiques*, [illegible], contient [illegible] un *Mémoire sur les* [illegible] *l'Université de Paris*. M. Laferrière [illegible] des collaborateurs de la *Revue de Législation et de Jurisprudence*; de la *Revue du Droit français et étranger*, et il est l'un des fondateurs de la nouvelle *Revue critique de Législation et de Jurisprudence*.

Louandre et Bourquelot, *La Littérature française contemporaine*. — [illegible] particuliers.

LA FERMANDIÈRE (Claude [illegible]), [illegible] français, né à [illegible] Ancenis, le 2 [illegible] 1715, mort [illegible] 15 mai 1790. [illegible] entré dans [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] à Rome en 1745 [illegible] [illegible] Le [illegible] [illegible] de Saint-[illegible] [illegible] en 1774 [illegible] de [illegible] de prêter serment [illegible] et quitta la France en 1792. [illegible]

[illegible] qu'il [illegible] la [illegible]

[illegible] (*Bio*. 2)

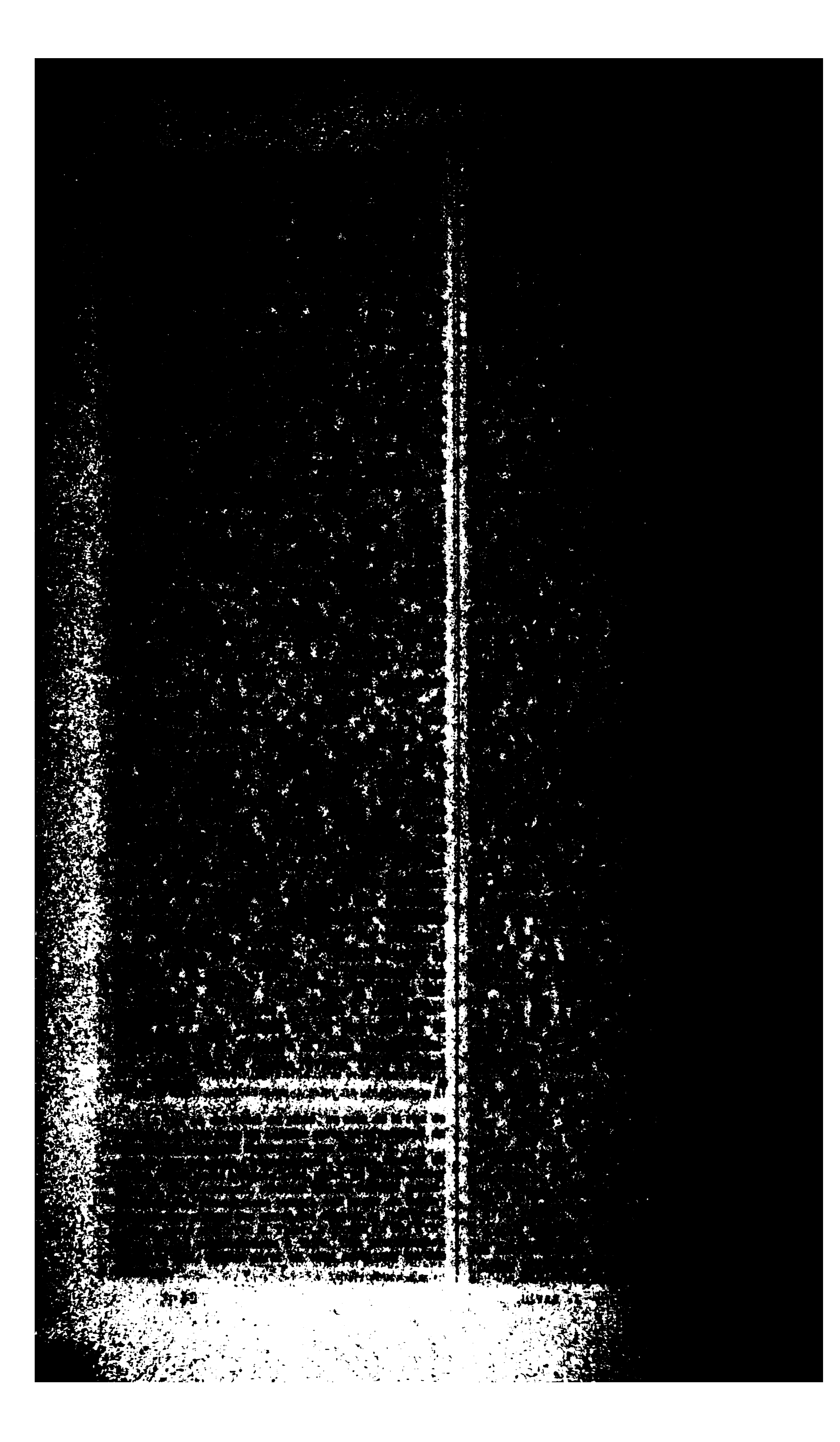
R. [illegible]

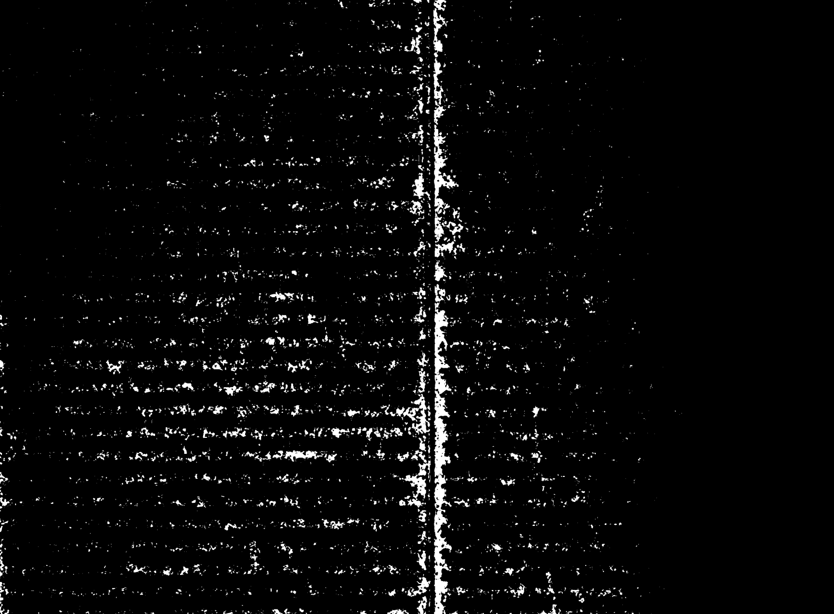
[illegible] *Mémoires* [illegible]

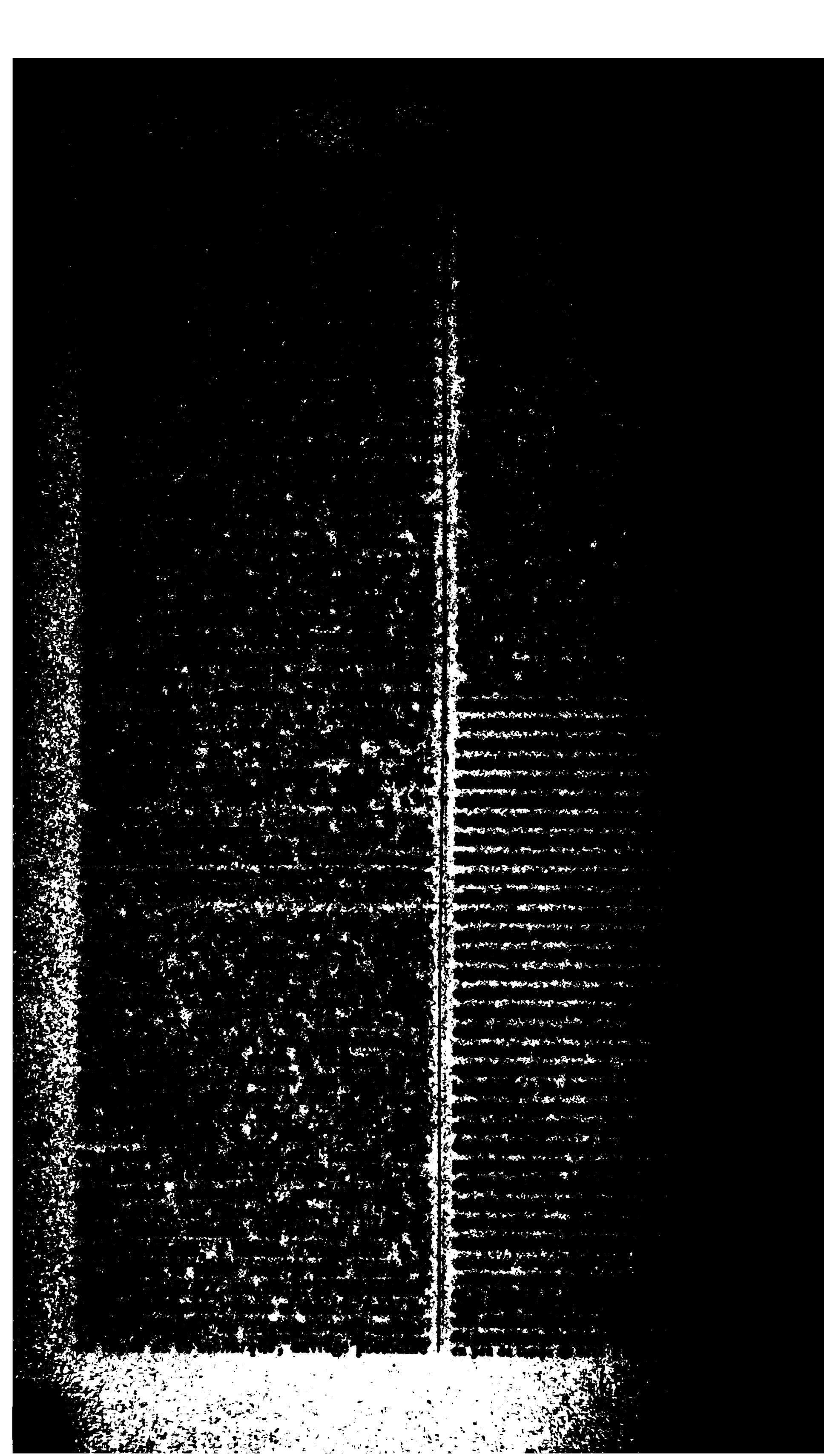
[illegible] (Georges d'Aubusson de), [illegible] français, né en 1612, mort [illegible]. Il était fils de François [illegible] du nom, comte de La [illegible] Brachet. Après avoir fait [illegible] au collége de Navarre, [illegible] docteur en Sorbonne, [illegible] de Solignac, au diocèse [illegible] l'assemblée du clergé qui [illegible], il en fut du promoteur. [illegible] nommé à l'évêché de Gap, à [illegible] Lescure, appelé à l'archevêché [illegible] ayant refusé ce siége, [illegible] il fut sacré à Paris, le 11 sep- [illegible] de nouveau à l'assemblée [illegible] le second puis le premier [illegible] de Léonor d'Estampes, dont [illegible] funèbre (1651). Ses collègues le [illegible] fois de porter la parole au [illegible] et harangues qu'il pro- [illegible] le procès-verbal imprimé [illegible] le 9 octobre 1653, il obtint [illegible]-Jean à Laon, puis celle de [illegible]. En 1659 il fut envoyé en [illegible], où Altoviti, nonce du pape, [illegible] d'excellence et voulut l'obliger [illegible] en public le rochet décou- [illegible] qu'il devait porter comme lui [illegible] suivant l'usage d'Italie. En 1661 [illegible] extraordinaire à Madrid, [illegible] qui détermina Philippe IV [illegible] à réparer l'offense que Batteville, [illegible], avait faite au comte [illegible] de France à la même [illegible], voulant que son carrosse passât [illegible] comte d'Estrades, dans une cé- [illegible] à Londres, le 10 octobre 1661, [illegible] les bateliers de la Tamise, et le [illegible] avait eu son carrosse brisé, ses [illegible] été blessé. La réparation [illegible] Louvre, le 24 mars 1662. Le mar-

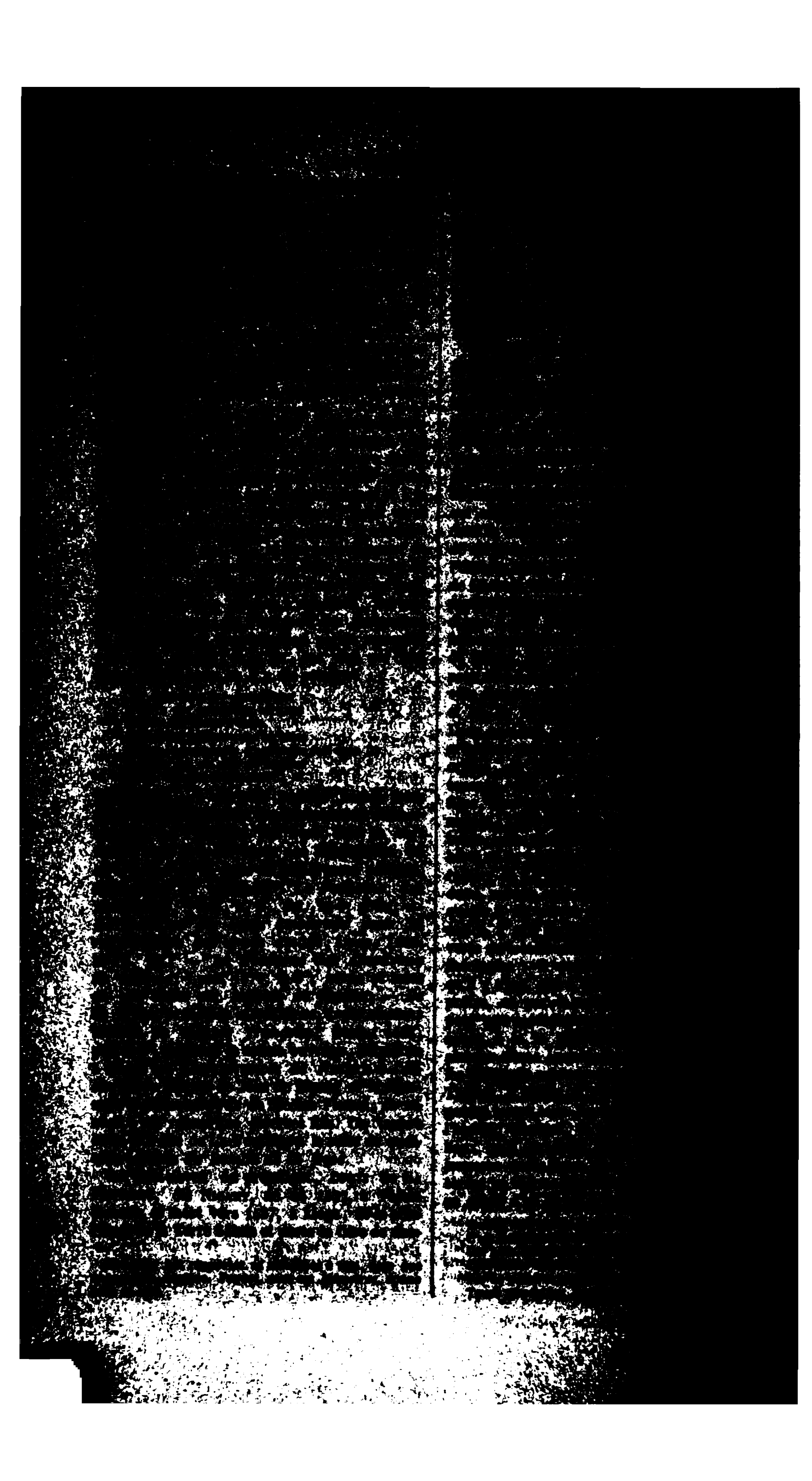
[illegible]

[illegible] regardée comme un chef-d'œuvre [illegible] et qui attira sur l'auteur de la [illegible] des courtisans et le [illegible] La Feuillade devint depuis [illegible] évêque de Metz en quittant l'archevêché [illegible] brun. On a de lui : *Réponse de* [illegible] *baisson de La Feuillade* [illegible] *prince d'Embrun* [illegible] *du clergé* [illegible] *gentilshommes* [illegible] *de la part de la* [illegible] 1651; Paris, 1654, in-4°; [illegible] cardinal *Mazarin*; 1661 [illegible] *M. l'archevêque d'Embrun* [illegible] *de Port-Royal* [illegible] *la Défense de* [illegible] *de France* [illegible] *d'Espagne*; Paris, 16[illegible] *valeur françois* [illegible] *chevêque d'Embrun* [illegible] *Oraison funèbre de Marie* [illegible] Paris, 1666, in-4°; [illegible] *chevêque d'Embrun* [illegible] et 1666, [illegible] Seguier, n° 20 [illegible] *vêque d'Embrun* [illegible] *jesté en Espagne* [illegible] le 1er [illegible] 1662, sur *l'action commise par l'ambassadeur* [illegible]









[illegible]

La Fontaine se [illegible]. Il [illegible], qui n'était ni sans [illegible], et que son [illegible] lui [illegible] des familles les plus [illegible]. En même temps que [illegible] La Fontaine, [illegible] [illegible] des Réaux donne la liste [illegible] [illegible] manière il fut surpris [illegible] en tête à tête avec cette [illegible] à laquelle est adressée une [illegible], commençant par ces

[illegible]

[illegible] de La Fontaine avec [illegible] point une rupture ouverte. [illegible] de temps en temps, lorsque leurs [illegible]. On raconte que plus tard [illegible] entre autres et Boileau, [illegible] entre eux un raccommode[illegible] se laisse toucher, et se rendit [illegible]. Arrivé chez lui, un valet lui [illegible] est au salut. Il va voir dans la [illegible] lequel il accepte à [illegible]. Le lendemain il reprend la [illegible] à Paris répond à ses [illegible] avec empressement : « Je

[illegible]

[illegible] qui d'instruction. [illegible] ment du génie de La Fontaine [illegible] il ne négligeait pas [illegible] avec fruit les chefs-d'œuvre de la [illegible] lienne et les écrits des [illegible] français du [illegible] siècle. [illegible] cace, de Machiavel, de l'Arioste, [illegible] Rabelais. Le profit qu'il tira de [illegible] et même du [illegible] contemporain [illegible] *le gâter*, de Voiture, est [illegible] dans une des lettres de [illegible] Saint-Évremond :

> Vos beaux ouvrages [illegible]
> Que j'ai su plaire [illegible]
> Cause en partie et non toute,
> Car vous voulez bien sans doute
> Que j'y joigne les écrits
> D'aucuns de nos beaux esprits.

[illegible]

... avec Molière, ...

... décrit une fête donnée à Vaux

... de Gaston de France, duc d'Orléans.

[illegible]

(1) [illegible]

(2) [illegible] Molière.

[illegible] les aventures de La Fon- [illegible] de l'appel réitéré du mo- [illegible] l'Académie, par un [illegible] Louis XIV, [illegible] à l'élection [illegible] de plusieurs mois, il se [illegible] La Fontaine [illegible]

[illegible] les Fables de La Fon- [illegible]

[illegible]

Cette pièce produisit un [illegible]

[illegible] admiration, sans cette [illegible]

[illegible] le seul Molière [illegible]

A la séance publique [illegible] réception, La Fontaine [illegible] madame de La Sablière [illegible]

(1) [illegible] Molière [illegible]

[illegible] moi, » lui dit-il. « [illegible] Cependant, ce [illegible] eût comblé les vœux de [illegible] longue durée. [illegible] dans lequel il vi[illegible] de sa vie il eût paré de [illegible] dans la lettre [illegible] la dernière qu'il ait [illegible] ardemment, tous [illegible] comme M. de [illegible] plus [illegible] pour [illegible] mais où s'est perdu [illegible] que le [illegible] sur quinze jours [illegible] que je ne sors point; [illegible] l'Académie, afin que [illegible] l'en revoie, il [illegible] la rue du Chantre, [illegible] que je [illegible] véritablement [illegible] mourir n'est rien; mais [illegible] devant Dieu? [illegible] Avant que la [illegible] de l'éternité [illegible] moi. »

[illegible] Ce [illegible] On dit que La Fon[illegible] pour ses [illegible] malgré les [illegible] histoire nous révèle [illegible] dont la volonté [illegible] singulier [illegible] et à la distraction, [illegible] d'elle-même qui [illegible] On ne fait plus atten[illegible] la [illegible] les [illegible] regretions pas [illegible] et de [illegible], surtout [illegible].

[illegible]

Le [illegible] de ce [illegible] que ce qui [illegible] publie. C'est [illegible] la [illegible] profondeur de la [illegible] effets [illegible] politique.

On [illegible] dites [illegible] cette expression [illegible] n'a point eu [illegible] fait servi pour [illegible] [illegible]

[illegible] La Fontaine avait acquise [illegible] anciens. Non-seulement il [illegible] et son goût [illegible] par quelque [illegible] heureux dans le [illegible] style, il avait résolu ainsi cette [illegible]

> [illegible] je l'avoue,
> [illegible] le pasteur de Mantoue.
> [illegible]
> [illegible] Térence et les tours et les [illegible]
> [illegible]
> [illegible] vers sans nulle violence,
> [illegible] qu'il n'ait rien d'affecté ;
> [illegible] un air d'antiquité.

[illegible] que l'homme qui entendait [illegible] de l'imitation avait profondément [illegible] de l'art. La Fontaine ne doit [illegible] des grands poëtes chez les- [illegible] et rare nature a été perfec- [illegible] par le travail réfléchi de la [illegible]

[illegible] Fontaine : *L'Eunuque*, comédie [illegible] en vers, traduite de Térence ; [illegible] *Contes et Nouvelles* en [illegible] in-12 ; seconde partie en 1666 ; [illegible] Ces trois volumes ne con- [illegible] des Contes de La Fon- [illegible] fut défendu par un arrêt du [illegible] du 5 avril 1675. Les au- [illegible] beaucoup plus amples, et ont [illegible] dans les pays étrangers, où [illegible]

[illegible] (*Paris*), 1668 [illegible] (*Paris*), 1706, 2 vol. [illegible] Elzevir. Cette édition [illegible] Paris, 1857 [illegible] Paris, 1709 [illegible] 1692. Les éditions [illegible] 1755-1759 [illegible] édition [illegible] gravées par Cochin [illegible] (F. Didot) [illegible] *La Fontaine* [illegible] 1826, 2 vol. in-8° [illegible] 1669, in-8° ; La Haye, 1700 [illegible] de prose et de vers [illegible] Paris, 1795 [illegible] *Amours de Psyché et de Cupidon* [illegible] 1826, petit in-fol. [illegible] in-12) [illegible]

[illegible] de Du Hamel [illegible]

[illegible] *Pratique médicale* [illegible]

[illegible]

[illegible] Duplessis-Mornay [illegible] 12 vol. [illegible]

[illegible]

[illegible] entrée à Paris. Il servit [illegible] et combattit à Fontaine-[illegible]. Il prit ensuite une part active [illegible] assemblée des notables tenue à [illegible] La Fère en 1596. [illegible] à la reprise d'Amiens. [illegible] de faire exécuter l'édit de [illegible] et la Guienne. En 1600 il [illegible] pour l'expédition de Savoie [illegible] ville à réconcilier avec [illegible] de Biron, son beau-frère, [illegible] injustices, avait noué des [illegible] et le Piémont; mais [illegible] recommença ses menées. A [illegible] arrestation de Biron, La Force [illegible] sollicita en vain la grâce de [illegible] se trouvait dans le carrosse [illegible] celui-ci fut frappé par Ravaillac. [illegible] prêter le serment de [illegible] et mettre à la tête d'une [illegible] envahir l'Espagne. La reine lui [illegible] immédiatement la cour et [illegible] gouvernement faire reconnaître [illegible] XIII. Les premiers actes [illegible] les protestants, [illegible] à Saumur; La Force s'y [illegible] entre les deux partis, et aplanit [illegible]. Il était de retour dans le [illegible] prit les armes. Nommé gé-[illegible] Guienne par l'assemblée po-[illegible], La Force leva des troupes [illegible]-Pardaillan, et se jeta sur [illegible] qui se rendait à Bordeaux. [illegible] le jeune roi et s'opposer aux [illegible]; mais la trahison de deux [illegible] fit manquer ce plan. La [illegible] Pau; il dispersa les [illegible] et s'empara d'Aire, que le [illegible] bientôt. Le traité de Lou-[illegible], et stipula par lui une

[illegible] des biens ecclésiastiques [illegible]. Les protes-[illegible] et de la Guienne embrassè-

[illegible]

[illegible] 1620; [illegible] Pau [illegible] fut chargé de [illegible] à la conduite de [illegible] des se retirer [illegible] refuge à [illegible] fâcheux. Il [illegible] val, [illegible] cette ville. [illegible] de garnison [illegible] avait été commencé le 17 août 1621 [illegible] 10 novembre, pendant qu'on [illegible] Cette résistance avait relevé le courage des pro-[illegible] testants de la Guienne. La Force [illegible] des opérations [illegible] fin par des forces [illegible] s'enfermer dans Sainte-Foi. [illegible] Il avait été condamné à mort [illegible] lèse-majesté par le parlement [illegible] roi lui fit offrir des [illegible] Louis XIII lui [illegible] maréchal de France [illegible] campagne d'armée [illegible] plaie. Après le traité de [illegible] poursuivi par la haine [illegible] la Guienne, et [illegible] qu'il possédait [illegible] l'envoya en [illegible] en état de [illegible] requêtes [illegible] l'assemblée des [illegible] Rochelle, [illegible] levée de [illegible] Force fut [illegible] Richelieu [illegible] maréchal de La Force [illegible]

[illegible] des cœurs [illegible] qu'[illegible] [illegible] cœurs [illegible] [illegible] peu de [illegible] [illegible] en effet dans une [illegible] conduire chez M. de [illegible] les bêtes, et s'approcha du [illegible] semblant de jouer avec [illegible] temps de s'entretenir avec elle [illegible] ce qu'ils allaient faire. » Le [illegible] entrevue il déclara à son père [illegible] de se marier, et qu'il était [illegible]. On le laissa libre de sortir; [illegible] de sa maîtresse, et ne revint [illegible] paternelle. Devenu majeur, [illegible], de Briou passa, le 22 mai, [illegible] et l'opposition formelle de [illegible] contrat de mariage avec Mlle de La [illegible] signer par la duchesse de [illegible] d'autres personnes considéra- [illegible] firent bénir leur union par [illegible] Jean de Croy, qui officia sans [illegible]. Les deux époux furent en- [illegible], qui les reçut avec bonté et [illegible] un logement dans les dépen- [illegible]. Ils vécurent ainsi comme [illegible] à la vue de toute la cour. [illegible] souvent chez la dauphine de [illegible] beaucoup à cause de son es- [illegible] président de Briou avait, dix jours [illegible] du mariage de son fils, fait [illegible] information. Voyant que Mlle de [illegible] de hautes protections, il lui offrit [illegible] d'argent si elle voulait con- [illegible] des liens qui l'unissaient au [illegible] elle refusa. Le président s'adressa [illegible] répondit qu'il n'empêcherait pas [illegible] justice, mais qu'il serait fâcheux [illegible] scandale d'un tel procès avec une [illegible] de Mlle de La Force. Le pré- [illegible] son fils à Saint-Lazare, et [illegible] que par persuasion, il le fit [illegible] à lui pour demander la [illegible] mariage. Les parents et les amis [illegible] Force et de sa fille se plaignirent [illegible] de s'intéresser à cette affaire, [illegible] ordonna à Mme d'Arpajon de [illegible] la nouvelle mariée. Louis XIV [illegible] président de Briou; mais celui-ci [illegible]. Alors vingt-deux parents [illegible] Force, tous d'une naissance il- [illegible], et la cause fut plaidée défi- [illegible] appel, le 15 juillet 1689, toutes [illegible], attendu la haute qua- [illegible]. La cour déclara qu'il y avait eu [illegible] célébration du mariage du sieur [illegible] demoiselle de La Force, et qu'il [illegible] condamnait la demoiselle de La [illegible] d'amende, et le sieur de Briou à [illegible] que le prêtre Jean de Croy [illegible] à la requête du procureur gé-

[illegible] Conti, qui l'[illegible] qui ne [illegible] avec [illegible] Vendôme [illegible] La Force [illegible] [illegible] de la cour. Ce motif [illegible] détermina Louis XIV à [illegible] l'ordre de sortir du royaume ou [illegible] lui une modique pension [illegible] vent. Elle choisit ce dernier parti [illegible] traits [illegible] de correspondance [illegible] amis; mais elle revint [illegible] mœurs plus pures, et [illegible] valier Hamilton, qui [illegible] disait de sortir de son [illegible] ses jours dans ce pieux asile. [illegible] l'Académie des Ricovrati de Padoue.

Mlle de La Force a pris pour sujets de [illegible] des personnages historiques, et elle a [illegible] server leur caractère; mais les [illegible] pour la plupart imaginées. On a d'elle : *[illegible] Fées, contes des contes*, par Mlle de [illegible] ris, 1692, in-12; 2e édit., 1707 [illegible] — *Histoire secrète de Marie de Bourgogne*; [illegible] 1694, 2 vol. in-12; c'est un [illegible] ture [illegible], réimprimé en 1712, 2 vol. [illegible] et en 1782, par J.-B. de Laborde, [illegible] titre : *Histoire secrète de Bourgogne*; [illegible] 3 vol. in-12; — *Histoire secrète de Na- varre*; Paris, 1696, 2 vol. in-12, plusieurs fois réimprimé sous le titre d'*Histoire de Margue- rite de Valois, reine de Navarre*, [illegible] *François Ier*, notamment en 1720, [illegible] et par de Laborde, Paris, 1783, [illegible] — *Histoire secrète des amours de Henri IV, roi de Castille, surnommé l'Impuissant*; [illegible] La Haye, 1730, in-12; Genève, 1740, [illegible] in-12; — *Gustave Wasa*, [illegible] Lyon, 1698, 2 vol. in-12; — *Histoire secrète de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, avec les intrigues des règnes de Henri III et de Henri IV*; Nancy, 1703, in-12, [illegible] sous les titres suivants : *Anecdotes secrètes et galantes de la duchesse de Bar, sœur de Henri IV*; Amsterdam (Paris), 1709, in-12; *Mémoires historiques, ou anecdotes galantes et secrètes de la duchesse de Bar, sœur de Henri IV, avec les intrigues de la cour de France sous Henri III et Henri IV*; [illegible] in-12; enfin, *Anecdotes du seizième siècle, ou intrigues de cour, avec les portraits de Charles IX, Henri III et Henri IV*; 1741, 2 vol. in-12. On lui doit en outre une *Épître* en vers à *Mme de Maintenon*, et un *Poëme à la princesse de Conti*.

L. L—T.

P. Anselme, *Histoire chronologique et généalogique de la Maison de France, des Pairs, des Grands Officiers*. — *Dictionnaire de la Noblesse*. — Charlotte-Élisabeth de Bavière, princesse palatine, *Fragments de lettres origi-*

[illegible]

[illegible] 1709. Poésies de La Fosse. [illegible]

[illegible] (Antoine de), [illegible] Traité de l'Esprit [illegible] in-4°; Genève, 1726. [illegible] J. V.

[illegible] (Antoine de), sieur d'Aubigny, né à Paris, vers 1653, mort [illegible] le 2 novembre 1708. Il était fils [illegible] reçut une bonne éducation. [illegible] un voyage en Portugal, il devint [illegible], envoyé de France à Flo[illegible]

[illegible]

[illegible] A. LOUVET.

[illegible] (septembre 1708), ce fut lui qui [illegible] à Paris. De La Fosse [illegible] Louis, duc d'Aumont, [illegible] de la chambre du roi; [illegible] du Boulonnais. [illegible] à Saint-Germain [illegible] (5 février 1696); [illegible] (5 janvier 1703); [illegible] Paris, 1811, in-8°. [illegible]

[illegible] Mercure de France [illegible] Théâtre-Français, [illegible] Gravier, t. VII, p. 381.

LAFOSSE (Charles de), peintre, [illegible] né à Paris, en 1640, mort dans la [illegible] 1716. Son père était joaillier; [illegible] pour la peinture, il le plaça dans l'école [illegible]. Les progrès du jeune Lafosse furent [illegible] tint une pension du roi et fut envoyé [illegible] visita Rome et Venise, et [illegible]

(1) De La Fosse [illegible] on [illegible] d'orgue [illegible] ou un frère [illegible] inhabile. [illegible]

[illegible] Mansard mourut à [illegible] les peintures de l'hôtel des [illegible] ouvrage capital [illegible] il représenta *Saint Louis déposant sa couronne et son épée entre les mains de Jésus-Christ*, [illegible] gloire [illegible] *de la Vierge*. Dans les quatre [illegible] il figura les quatre *évangélistes* avec [illegible] d'anges. En 1771, Doyen [illegible] peintures, que le temps avoit fort [illegible]. Lafosse peignit en outre sur toile, au château de Versailles, la voûte du chœur de la chapelle, où il représenta *la Résurrection*; les plafonds de la salle de Diane, représentant *l'Arrivée de Diane à Colchos* et *Alexandre chassant aux lions*, et comme dessus de cheminée, *le Sacrifice d'Iphigénie*; les plafonds de la salle du trône, représentant *Auguste faisant construire le port de Misène*; *Vespasien dirigeant les travaux du Colisée*; *Coriolan fléchi par les larmes de Véturie sa mère*; *Alexandre rendant à Porus ses États*; au centre, *Apollon environné des Saisons, et des figures allégoriques de la France, de la Magnanimité et de la Magnificence*. À la mort de Mansard, Lafosse s'étoit retiré chez Crozat, dans la galerie duquel il peignit un plafond représentant *la Naissance de Minerve*. Il termina cet ouvrage en 1707. « L'on ne sauroit assez admirer, dit [illegible], avec quel art il a su tirer avantage de la place qu'il avoit à peindre; son ciel est point

[illegible]

[illegible] et devint [illegible] [illegible] en 1777. [illegible] A son retour, il devint [illegible] en chef aux voitures [illegible], à la gendarmerie. [illegible] sa position privilégiée, accepta [illegible] les idées de liberté, et se [illegible] de la Bastille et dans les [illegible]. Il fut élu commandant de [illegible] municipal et membre du comité [illegible] en 1791, inspecteur en chef vétérinaire de la cavalerie. Après 1793 [illegible], et se borna à la pratique avec un grand succès. L'Institut [illegible] au nombre de ses membres [illegible] célèbre comme écuyer et [illegible] l'art de l'équitation. On a [illegible] *sur la Morve des* [illegible], 1761, in-12; — *Le Guide du* [illegible] *contenant une connaissance du cheval et la manière de distinguer* [illegible] *guérir ses maladies; ensemble* [illegible] *ferrure qui lui est convenable*; [illegible], très-souvent réimprimé à [illegible]; — *Cours complet d'Hippiatrique* [illegible] *complet de la médecine* [illegible]; Paris, 1766, 1774, in-fol., avec [illegible] remarquable par l'exactitude des [illegible] des observations qu'il [illegible] considérait l'auteur « comme [illegible] connu ». — *Dictionnaire* [illegible] *hippiatrique, cavalerie, manége et* [illegible]; Paris, 1775, 1776, 4 vol. in-8°; [illegible] 4 vol. in-8°; — *Manuel d'Hippiatrique*: 1° *Instruction sur la* [illegible] *de soigner et de connaître* [illegible] *Tableaux indicatifs de* [illegible]; 3° une *Description de* [illegible] *des Chevaux*, avec une [illegible] *médicaments*; 4° *Catéchisme* [illegible]; Paris, 1803, 1813, [illegible] de U. Leblanc), in-12; [illegible] *Découvertes d'hippiatrique*; [illegible] — *Nouvelle Théorie pratique* [illegible]; c'est une attaque aussi [illegible] contre les écoles vétérinaires et [illegible] leur principal organisateur, [illegible]. Lafosse a pris une grande [illegible] du *Cours complet d'Agriculture* [illegible], 1809. L— z—e.

[illegible] de Chirurgie. — Chaudon et Delandine [illegible] historique (1810). — Mahul, *Annuaire* [illegible]

[illegible] (*Jean-Baptiste-Joseph* de), graveur [illegible] Paris, en 1721, mort vers 1775. [illegible] Fessard, et se distingua par un [illegible] la ressemblance de ses [illegible] ses portraits sont-ils encore fort [illegible] parmi les nombreux [illegible] de son burin, *La Famille Ca*[illegible] portraits d'après Carmontelle; — [illegible] *Naples et* [illegible] in-fol. [illegible] nature; — [illegible] *grie de Naples* [illegible] Saint-Non; Paris, 1781-178[illegible] un, de 417 planches [illegible] bel ouvrage; — *Le Duc d'Orléans* [illegible] *partant pour la chasse*; — *Le* [illegible] *dans un fauteuil, sur le* [illegible] *assis le duc de Chartres* (1759); — [illegible] *Mozart accompagnant ses enfants* [illegible] *violon*. [illegible]

Chaudon et Delandine, *Dictionnaire historique* [illegible] de 1810).

LA FOULERESSE (*N*..... DE), écrivain français, dont on a changé le nom dans [illegible] vages en *Foulerese* et *Foulerese*, vivait à la fin du dix-septième siècle. Il passa en [illegible] sous le règne de Christian V, dont il [illegible] crétaire. Plus tard il fut nommé secrétaire de la légation danoise à Londres, et [illegible] suite à Hambourg et à La Haye. On lui doit [illegible] *Denmark vindicated*, Londres, 1694 [illegible] primé sous le titre de *Défense du Danemark*; Cologne, 1696, in-12 : c'est une réponse à l'ouvrage de Molesworth, qui parlait d'une manière peu avantageuse du Danemark; — *État présent des Différends entre le roi de Danemark et le duc de Holstein*; [illegible], 1697, in-12; — *Lettre sur ce qui s'est passé dans l'affaire de* [illegible] *la cour de Danemark*; Cologne, 1698, in-12.

J. V.

Worm, *Dict. des Savants de Danemark*.

LA FRAMBOISIÈRE, en latin *Frambœsiarius* (*Nicolas-Abraham*), médecin français, né à Guise, dans le seizième siècle. Fils d'un bon médecin (*Hector-Abraham*), il reçut de son père les premières notions de son art ainsi qu'il l'écrit lui-même : « J'ai vu faire dès mon jeune âge à feu mon père Hector, homme de grande érudition et expérience, qui, à l'imitation d'Hippocrate, a practiqué avec beaucoup de réputation la chirurgie avec la médecine cinquante ans en Vermandois. » Nicolas La Framboisière étudia dans les meilleures universités, et se rendit ensuite à Paris, où il fut nommé professeur au Collége royal et médecin du roi. On a de lui : *Description de la Fontaine minérale du Mont-d'Or depuis peu découverte au territoire de Reims*; Paris, 1606, in-8°, et beaucoup d'autres traités tant sur la médecine, que sur la chirurgie et la pharmacie. Ces traités ont été reproduits dans différents recueils. La meilleure édition de ses œuvres est celle de Lyon, [illegible], 1669, in-fol. [illegible]

Éloy, *Dictionnaire historique de la Médecine*.

LAFRERY (*Antoine*), graveur et imprimeur français, né à Salins, en 1512. Il se rendit à Rome vers 1540, avec Claude Duchet, son cousin, et y fonda un établissement qui acquit une ré-

[illegible] commanda, en 1756, l'escadre [illegible] et cent [illegible] [illegible] sur lesquels [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ses ordres [illegible]. Après ce [illegible], il alla croiser entre Majorque [illegible] d'intercepter les secours que [illegible] envoyer au fort Saint-[illegible] [illegible] [illegible] le siége [illegible] maître de Mahon. L'amiral [illegible] de son gouvernement l'ordre [illegible] française et de ravitailler [illegible], quitta le [illegible] de [illegible] [illegible] duquel il s'était placé, [illegible] devant Minorque, avec [illegible] et cinq frégates, il engagea [illegible] heures, à la suite duquel il [illegible] le champ de bataille et [illegible]. La Galissonnière, en [illegible] anglais, eût, sans aucun doute, [illegible] de leurs vaisseaux, [illegible] [illegible] il mérita cette gloire [illegible] à [illegible] ordonnait de [illegible] devant [illegible] la prise en [illegible] [illegible] fut atteint, car le fort [illegible] pris d'assaut dans la nuit du [illegible]. Avec ce fait d'ar-[illegible] carrière de La Galissonnière. [illegible], il avait fait cette cam-[illegible] des médecins, qui lui avaient [illegible] prochaine s'il s'exposait de [illegible] de la mer. Le sentiment [illegible] taire toute considération per-[illegible] tenu aucun compte de ces [illegible] sa position s'aggrava [illegible] se démettre de son com-[illegible] de se rendre à Fontaine-[illegible], mais il ne put y arriver; [illegible] à Nemours. Il y [illegible] le regret de n'avoir [illegible] lui-même le [illegible]

[illegible] l'histoire naturelle, [illegible], il s'attachait, partout où [illegible] les productions de nos [illegible] qu'à son retour il dotait le [illegible] ou des plantes qu'il avait [illegible] et dont sa terre, située à

[illegible]

[illegible] le 3 mars 1838 [illegible]

[illegible] la Révolution [illegible]

[illegible] de la Constitution [illegible]

[illegible] la Chaumière (1782) [illegible] Condé, fils 1804 [illegible]

[illegible]

... Revenu à La Garaye, il [illegible] son château l'apparence d'un hôpital ... furent donnés dans les [illegible] ... établis à La Garaye ...

[illegible] de 1710 à 1757. La [illegible] arrivée le [illegible] juin 1757. Outre leur établissement [illegible] de La Garaye, les deux époux laissèrent plus de 100,000 livres à diverses institutions charitables. Le roi Louis XV avait plusieurs fois aidé le comte de ses deniers. Le comte de La Garaye a publié un *Recueil [illegible] de [illegible] dangereux et mortels sur les différentes maladies de l'homme, etc., pour servir à [illegible] les recteurs et curés*, Paris, [illegible], sans nom d'auteur. Il a [illegible] un livre intitulé : *Chimie hydraulique pour extraire les sels essentiels des végétaux, animaux et minéraux avec l'eau pure*, par M. L. C. D. L. G., Paris, 1746, in-12. Selon lui, les végétaux, les animaux ou les minéraux contiennent, dit M. [illegible], des remèdes spécifiques contre toutes les maladies curables, les matières [illegible] sont mêlées à d'autres éléments qui en [illegible] l'énergie. Il appartient à la chimie de séparer les éléments utiles des éléments inutiles ou nuisibles. Pour obtenir cette [illegible], la chimie avait jusque là employé le

[illegible]

LA [illegible] à la musique [illegible] notamment [illegible] On ignore [illegible] a donné [illegible] *Notes* [illegible]

[illegible] chante d'une [illegible] [illegible], et la nuit en [illegible]; [illegible] [illegible] et les airs [illegible] de Lagarde trois [illegible]; quinze livres d'airs à [illegible], parmi lesquelles on cite [illegible] titre *Aude et Didier* et *La* [illegible] pour n'avoir point de rivaux [illegible] compositions légères; ses mé[illegible] un tour facile et gracieux qui [illegible] prodigieux succès qu'elles eurent [illegible] belle voix de basse, dont il ti[illegible] parti, Lagarde faisait les délices [illegible] l'époque, dans lesquels il chan[illegible] Jéliotte. D. DENNE-BARON.

[illegible] *sur la Musique*. — Fétis, *Biogra*[illegible] *des Musiciens*. — Castil-Blaze, *L'Aca*[illegible] *de Musique*, *histoire littéraire*, [illegible]

[illegible] (PONTUS DE), baron D'ECKHOLM, [illegible] maréchal de Suède, né vers 1530, [illegible], dans le diocèse de Carcassonne; [illegible] Narva, le 5 décembre 1585. Il était [illegible] de Jacques, seigneur de La Gar[illegible], Quapiscous, et de Catherine de [illegible]. Destiné par sa famille à l'état [illegible], il dut entrer à l'abbaye de Mon[illegible] y fut de courte durée. D'un [illegible] et aventureux, il ne put [illegible] de fortune et de gloire avec [illegible] recueillement du cloître. La robe [illegible]; il la jeta loin de lui, et prit [illegible] se battait alors en Piémont; il s'y [illegible], dans cette nouvelle carrière [illegible] de Brissac, le restaurateur de [illegible] militaire et l'un des grands capi[illegible] siècle. Pontus de La Gardie [illegible] remarquer par son intrépidité; [illegible] la guerre ne fit que languir; [illegible] envoyait peu de renforts en Pié[illegible] se vit contraint de renoncer [illegible] La Gardie revint en France en [illegible] pour l'Écosse avec les troupes que [illegible] au secours de la veuve de Jac[illegible] de Lorraine, en guerre avec ses [illegible] françaises montaient à trois [illegible]; Henri Clutin d'Oysel, une [illegible], les commandait, et Pontus, [illegible] ordres, se trouvait à la tête d'un [illegible]. Les princes lorrains, occu[illegible] conspiration d'Amboise, ne tar[illegible] les demandes de secours qui [illegible] d'Écosse. La reine régente mou[illegible] conclue, et la petite armée fran[illegible] à lutter contre les Écossais [illegible] envoyés par Élisabeth, se [illegible]

[illegible] La Gardie avait refusé de rentrer [illegible]. A la tête de vingt compagnons [illegible] en Danemark, et offrit ses ser[illegible] Frédérik II, en guerre avec la Suède. [illegible] campagne, La Gardie reçut le [illegible] des lansquenets, et s'enferma [illegible] [illegible] Il ne put [illegible] de l'ennemi [illegible] au bras [illegible] compatriote, un [illegible] Philippe de Mornay [illegible] des armées suédoises, La Gardie [illegible] ment traités présenté au roi Erik XIV. Ce prince comptait déjà plusieurs Français [illegible] cour et dans ses armées; il fit à La Gardie des offres brillantes. Celui-ci résista jusqu'à la paix. Alors seulement il sollicita et obtint son congé du roi de Danemark, et entra au service de Suède.

La Gardie avait su plaire au roi Erik, qui l'envoya avec un autre ambassadeur auprès du roi de France Charles IX pour demander la permission de lever des troupes dans le royaume. La négociation fut si bien conduite qu'il [illegible] en Suède avec trois mille hommes de pied [illegible] tant de cavaliers. La Gardie trouva les [illegible] bien changées : la Suède était en guerre avec les Danois, les Polonais et la ville de Lubeck, et la mésintelligence qui régnait entre le roi Erik et son frère Jean, duc de Finlande, répandait le trouble et la confusion dans tout le royaume. Les folies et les cruautés d'Erik [illegible] contre lui la majorité de la noblesse. Jean, duc de Finlande, délivré de sa prison et rétabli dans ses charges et honneurs, [illegible] ses jours, souvent menacés; il résolut de prévenir les projets du roi, rallia autour de sa personne les mécontents, qui étaient nombreux, et, fort de l'appui de La Gardie, [illegible] à sa fortune, il prépara une prise d'armes dans le but de renverser le pouvoir tyrannique d'Erik. La conjuration fut conduite tout entière par La Gardie, dont la vie se trouvait également en péril, et la guerre civile commença. Vaincu une première fois, le roi voulut entrer en arrangement avec ses frères. Toutes ses tentatives furent inutiles. Alors il se renferma dans sa capitale, décidé à sacrifier son favori, Sten Eriksson, [illegible] au peuple, dont il croyait par là s'assurer la fidélité; il était trop tard : le 17 septembre 1568 les [illegible] campaient devant Stockholm. La Gardie, qui comptait des intelligences dans la place, vit s'ouvrir la porte du Nord, et parcourut les rues en criant : « Vive le roi Jean! » Erik, renfermé un instant dans le château, en sortit à la tête de ses trabans, et marcha droit à La Gardie, qui le [illegible] mait de se rendre; le roi donna l'ordre de [illegible] les rebelles qui le menaçaient; Sten Eriksson, désarmé aussitôt, fut tué; La Gardie reçut [illegible] coups de hallebarde dans sa cuirasse et un [illegible] le bras. Serré de près, il allait succomber, lorsque, tirant un coup de pistolet sur le [illegible], il poussa le cri de : « Tue! Tue! » Aussitôt les trabans attaqués furent renversés, et la victoire resta aux insurgés. Réfugié dans une église, Erik se rendit à son frère Charles, duc de Sudermanie. Les états, assemblés, lui firent son procès, et prononcèrent sa déchéance. Erik fut emprisonné dans

[illegible]

Francisco Pizarre [illegible] vice-roi de Pérou, Nuñez [illegible] bataille d'Anaquito [illegible] Gonzalo Pizarre [illegible] la Gasca [illegible] Alvarado [illegible] avec vingt-deux [illegible] passa de Panama à [illegible] la vallée de Xauxa [illegible] Ce dernier [illegible] La Gasca [illegible] province d'Andaguaylas [illegible] 1547), où vinrent le trouver Alonzo de Alvarado et Pedro Valdivia, le futur conquérant du Chili. Après avoir [illegible] il traversa l'Apurimac [illegible] vallée de Saxahuana. Le 9 avril 1548, il alla au-devant de Pizarre, lui offrit la bataille et la gagna; les excellentes dispositions de ce vaillant capitaine échouèrent contre celles d'un prêtre de chétive apparence [illegible] prudence et son [illegible] où la reconnaissance du peuple lui décerna les beaux surnoms de *Padre* [illegible] il [illegible] dans le trésor royal [illegible] millions de piastres.

De retour en Espagne, au commencement de 1550, La Gasca reçut, en récompense [illegible] de services [illegible] évêché [illegible]

[illegible]

LAGERBRING (Sven, Suède), historien suédois, né en 1707, mort à Lund, le 5 décembre

[illegible]

[illegible] ; ibid., 1692 ; — De [illegible] Pontificum Romanorum in Prin[illegible] ; ibid., 1692 ; — Observationes [illegible] ; ibid., 1694 ; — De [illegible] ; ibid., 1696 ; — [illegible] ; ibid., 1697 ; — [illegible] ; ibid., 1697 ; — De Philosophia Epicurea ; ibid., 1697 ; — De [illegible] Gothicae [illegible] observata ; Upsal, 1700, etc. R. B.

[illegible]

[illegible] (*Antonio-Bonaventura*), architecte italien, né à Bologne, en 1676, mort en 1750. Il travailla à Rome pour plusieurs papes, et on voit encore de lui à Bologne le bel escalier du palais [illegible], la façade du palais Ercolani, qu'il restaura entièrement, et la petite église de Sainte-Marie-di-Porta, qu'il construisit au pied de la tour penchée, dite Garisenda. E. B.

[illegible] *Bologna* [illegible] — [illegible], *Memorie* [illegible] *Belle Arti*.

LA [illegible] (*Jean-Arthur* DE), jurisconsulte français, né en 16[illegible], à Saint-Malo, mort en janvier 17[illegible], à Paris. Après avoir pris le degré de bachelier en théologie, il se livra à l'étude de la jurisprudence, et devint doyen de la chambre des comptes au parlement de Bretagne. On a de lui quelques ouvrages qui dénotent à la fois un moraliste chrétien et un magistrat éclairé : *De l'Usure, Intérêt et Profit que l'on tire du Prêt ; ou l'ancienne Doctrine sur le prest usuraire opposée aux nouvelles opinions*;

[illegible]

[illegible] gravées [illegible] de Mazarin [illegible]. Ces caricatures [illegible] qu'il a pu faire : *Le* [illegible], *suite de Sade*, [illegible] proverbes instructifs [illegible] Paris, 1663, 35 pièces dans [illegible] La Vallière, 36 dans celui de Mion. [illegible] de Lagniet : *L'Esbattement moral* [illegible] pièces ; — *Les Adventures du* [illegible] *Quixote de la Manche*, 38 pièces ; [illegible] *de Busson*, 12 pièces. Il a gravé [illegible] badins et des caricatures, [illegible] difficile de réunir aujourd'hui. [illegible] rassemblé un bon nombre dans une [illegible] pièces reliées en deux volumes, [illegible] mort de ce bibliophile appartinrent [illegible] à Morel de Vindé, Bourdillon, [illegible] passèrent en Angleterre. Ils avaient [illegible] fr. à la vente publique de la biblio[illegible] en 1804 ; ils ont monté plus tard à [illegible] francs, et enfin à 35 livres sterling [illegible] en 1849. J. Y.

[illegible] la *Conversa.*, supplément.

[illegible] (Thomas FANTET DE), mathématicien [illegible] à Lyon, en 1660, mort à Paris, le [illegible]. Il était fils de *Pierre* FANTET (1), [illegible] du roi à la chancellerie de [illegible] Jeanne d'Azy, fille d'un docteur en [illegible] Montpellier. Dirigé dans ses pre[illegible] par un oncle paternel, il les con[illegible] jésuites de Lyon, où il fut tou[illegible] de sa classe. Cependant, s'il se [illegible] ce rang, il ne le dut qu'à son [illegible] car il ne s'occupait guère des [illegible] objet de l'enseignement des Pères, [illegible] ses devoirs, et il consacrait [illegible] de liberté à la géométrie, et à [illegible] le goût s'était spontanément [illegible] lui, et qu'il étudiait sans autre se[illegible] de quelques livres. Sa famille le [illegible] la jurisprudence ; il alla donc faire [illegible] droit à Toulouse. Mais il préféra [illegible] se livrer aux mathématiques, et [illegible] il vint à Paris. Il commença par [illegible] travaux dans le *Journal des* [illegible] des plus remarquables est celui [illegible] le numéro du 14 mai 1691, et [illegible] imprimer, l'année suivante, sous ce [illegible] *nouvelle infiniment générale* [illegible] *abrégée pour l'extraction des* [illegible] *carrées, cubiques, etc., et pour l'ap*[illegible] *des mêmes racines à l'infini* [illegible] *sortes d'égalités, proposée à exa*[illegible] *mathématiciens de l'Europe* ; Paris, [illegible] Cette méthode est certainement ingé[illegible] Lagny se vante en disant : « Je ne [illegible] d'assurer qu'on n'a jamais fait dans [illegible] nombres de découverte ni plus

[illegible] prit sans doute le nom de *Lagny* [illegible] qu'il acquit. L'opuscule qu'il fit paraître en [illegible] *La Cubature de la Sphère*, etc., porte [illegible] Thomas FANTET, *Lionnois*.

[illegible] biographes ont [illegible].

Lagny [illegible] l'abbé Bignon lui [illegible] d'hydrographie à Rochefort [illegible] ment à revenir à Paris. Ce ne fut qu'[illegible] que ses vœux furent remplis [illegible] l'appela à la Banque générale pour [illegible] fonctions de directeur, qu'il remplit [illegible] intègre jusqu'à la chute de cette institution. [illegible] également membre de la Société royale de Londres et conservateur de la Bibliothèque du [illegible]. C'est de lui que l'on raconte qu'étant à ses derniers moments et presque entièrement privé de sentiment, quelqu'un (Maupertuis, dit-on) s'approcha de son lit et lui demanda quel était le carré de 12 ; le moribond répondit immédiatement 144, et expira quelques instants après.

Parmi les ouvrages de Lagny, nous citerons : *Nouveaux Éléments d'Arithmétique et d'Algèbre, ou introduction aux mathématiques* ; Paris, 1697, in-12 : livre qui renferme quelques considérations originales sur les numérations, mais sans grande valeur [illegible]. — *La Cubature de la Sphère, où l'on démontre une infinité de portions de sphère égales à des pyramides rectilignes* ; La Rochelle, 1702, in-12 ; — *Arithmétique nouvelle* ; [illegible], 1703, in-4° : où Lagny se rencontre avec Leibnitz dans l'idée d'une arithmétique binaire ; — *Analyse générale des méthodes nouvelles pour résoudre les problèmes* ; Paris, 1733, in-4°. Lagny s'occupa, sans grand succès, de la résolution générale des équations ; ses travaux sur ce sujet sont consignés dans les anciens *Mémoires de l'Académie des Sciences* avant 1699 et dans ceux des années 1705, 1706 et 1710. H. M.

Fontenelle, *Éloge de M. de Lagny*. — A. S. de Montferrier, *Dictionnaire des Sciences Mathématiques pures et appliquées*.

LAGOMARSINI (*Jérôme*), célèbre humaniste italien, né le 30 septembre 1698, à Port-Sainte-Marie (Espagne), mort à Rome, le 18 mai 1773. En 1708, après la mort de son père, négociant génois, qui était allé s'établir en Espagne, Lagomarsini vint en Italie, et commença ses études au collége des jésuites à Prato en Toscane. Entré dans la Société à l'âge de quinze ans, il fut, en 1721, chargé d'enseigner la rhétorique au collége d'Arezzo. Quatre ans après il alla compléter ses études de théologie à Rome, et revint ensuite reprendre ses fonctions à Arezzo. En 1732 il fut appelé à la chaire de rhétorique au collége de Florence. L'étude approfondie qu'il avait faite des classiques latins, et surtout de Cicéron, le mit à même de former d'excellents élèves. Éloigné de tout pédantisme, il cherchait surtout, dit Fabroni, *ut discipuli non tam humanas e scholis litteras quam humanitatem referrent*. Tout le temps

[illegible] ; Rome, 1754-1762, 4 vol. in-4° ; les [illegible] de Lagomarsini ont rendu cet ouvrage très-précieux ; on y trouve [illegible] sur la [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] ; [illegible], 1740, in-8° [illegible] [illegible] [illegible] est [illegible] dans le tome XII de la *Collection* [illegible] ; [illegible] dans le tome XIV de la [illegible] [illegible] dans le même volume. — On a long-[illegible] à Lagomarsini plusieurs écrits [illegible] le P. Benzi ; mais il est [illegible] aujourd'hui que ces écrits avaient pour principal auteur le P. Cordara, et que Lagomar-

[illegible]

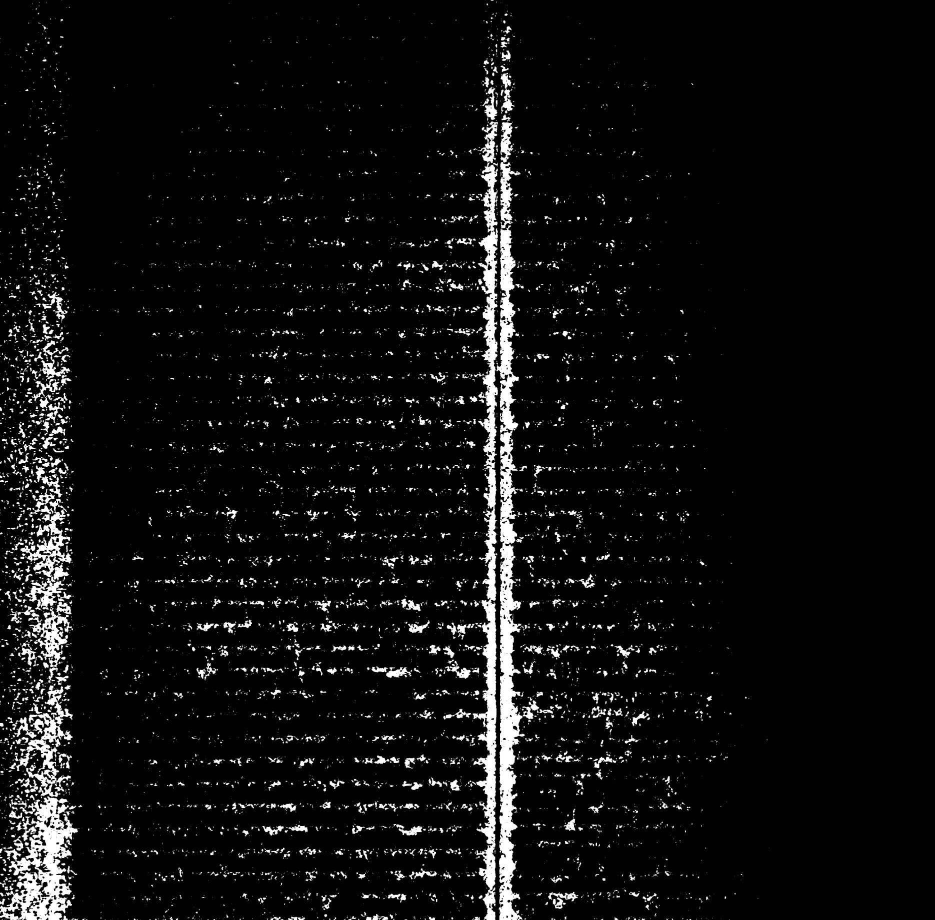
les places de cette province qui tenaient le prince de Condé. Il commanda ensuite du Bourbonnais et du Nivernais, et prit,

[illegible]

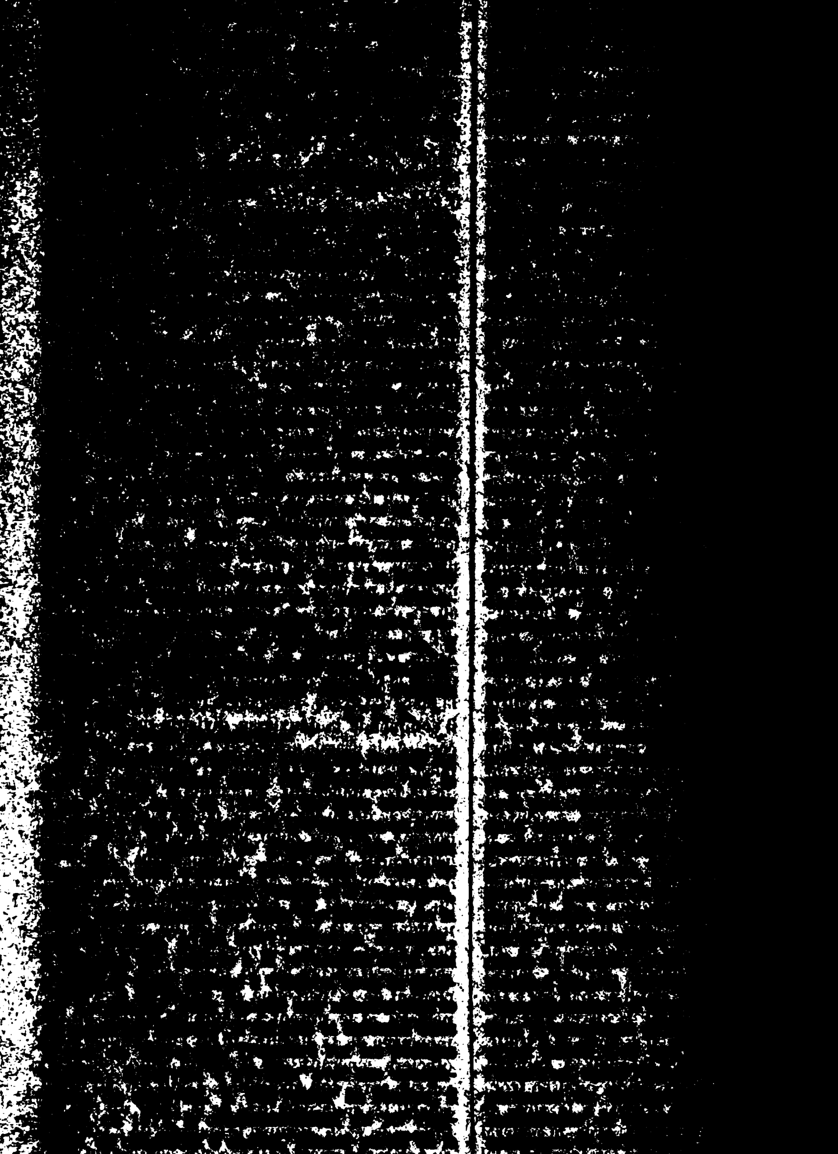
[illegible]

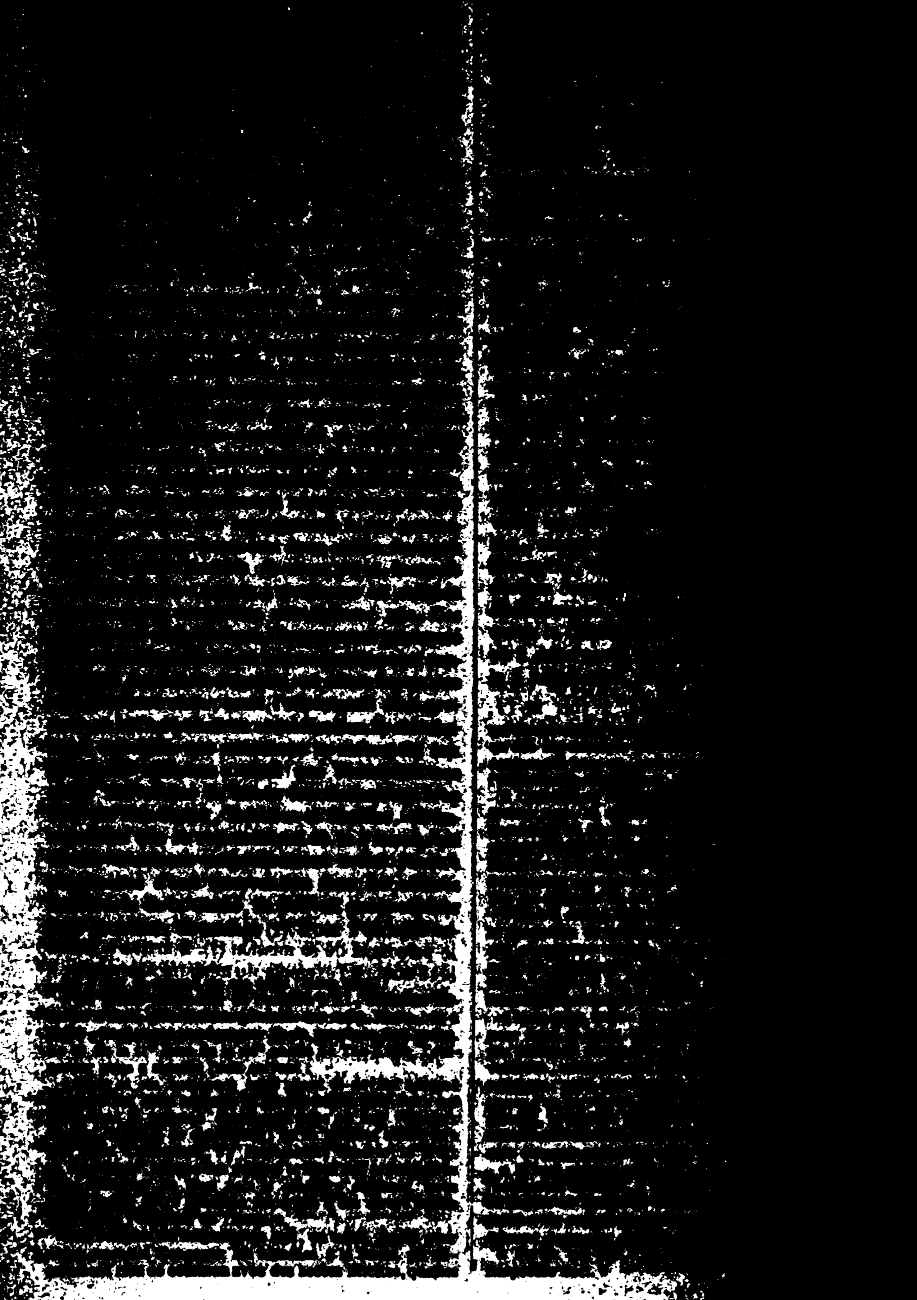
[illegible] La Grange en fut quitte pour la peur; [illegible] la mère, effrayée, fit démeubler ses [illegible] et son fils ne joua plus la comédie qu'au collège. Il en sortit à l'âge de quatorze ans, après les succès d'usage, et partit aussitôt pour Paris avec la tragédie de [illegible]. Cette tragédie, inspirée par la lecture de Salluste, s'appelait alors *Jugurtha* et devait s'appeler *Adherbal*. M. de La Chapelle, voisin au Temple de la famille expatriée, reçut la confidence de cet ouvrage, et s'empressa d'être indiscret. De confidence en confidence et d'indiscrétion en indiscrétion, La Grange se vit mandé à la cour, et après une audition solennelle et victorieuse de ses talents, reçut alors une place de page auprès de la princesse de Conti, fille de Louis XIV et de Mlle de La Vallière, récompense du chef-d'œuvre des jeunes rimes. La princesse sa maîtresse, devenue bientôt sa protectrice, ne négligea rien

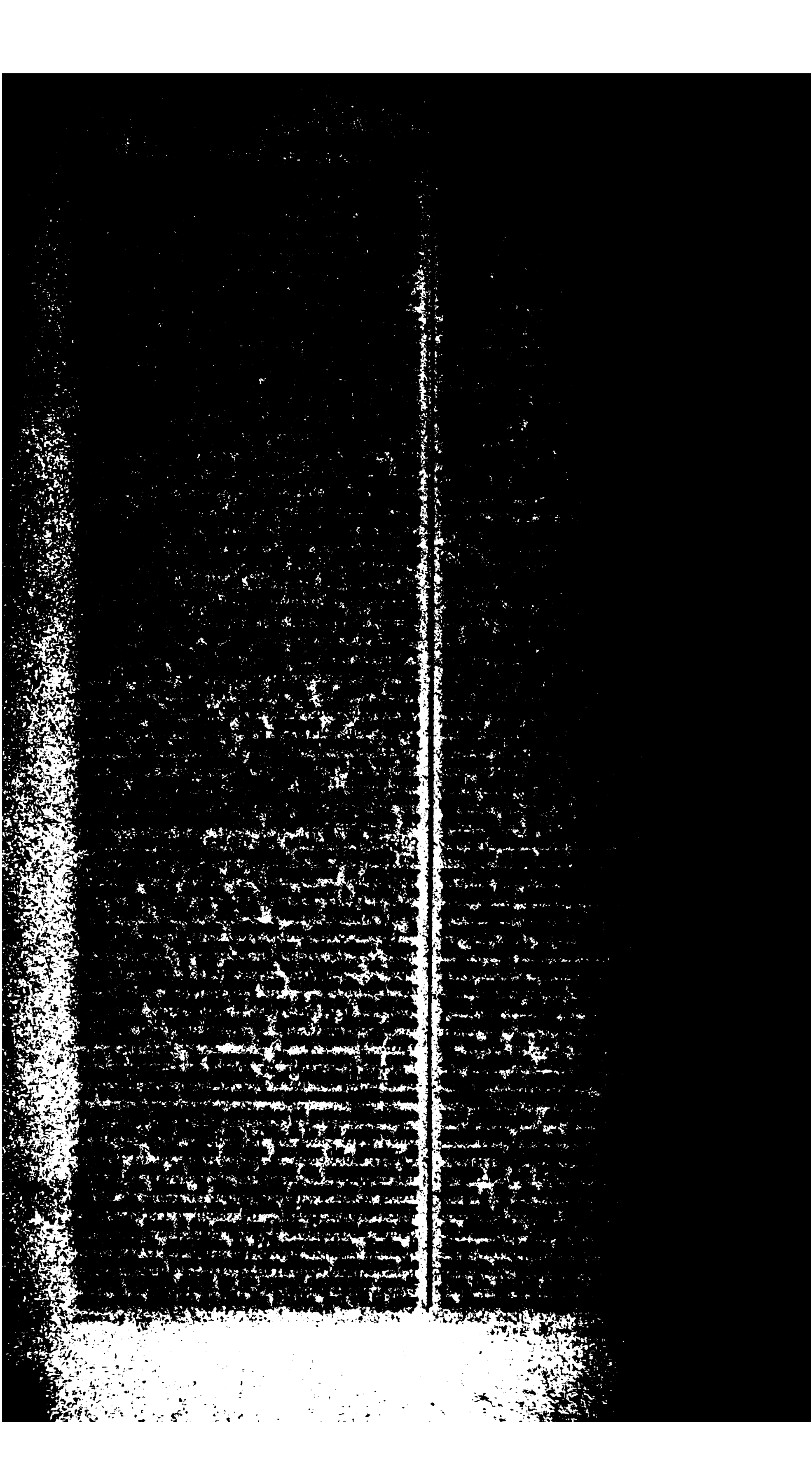
[illegible]

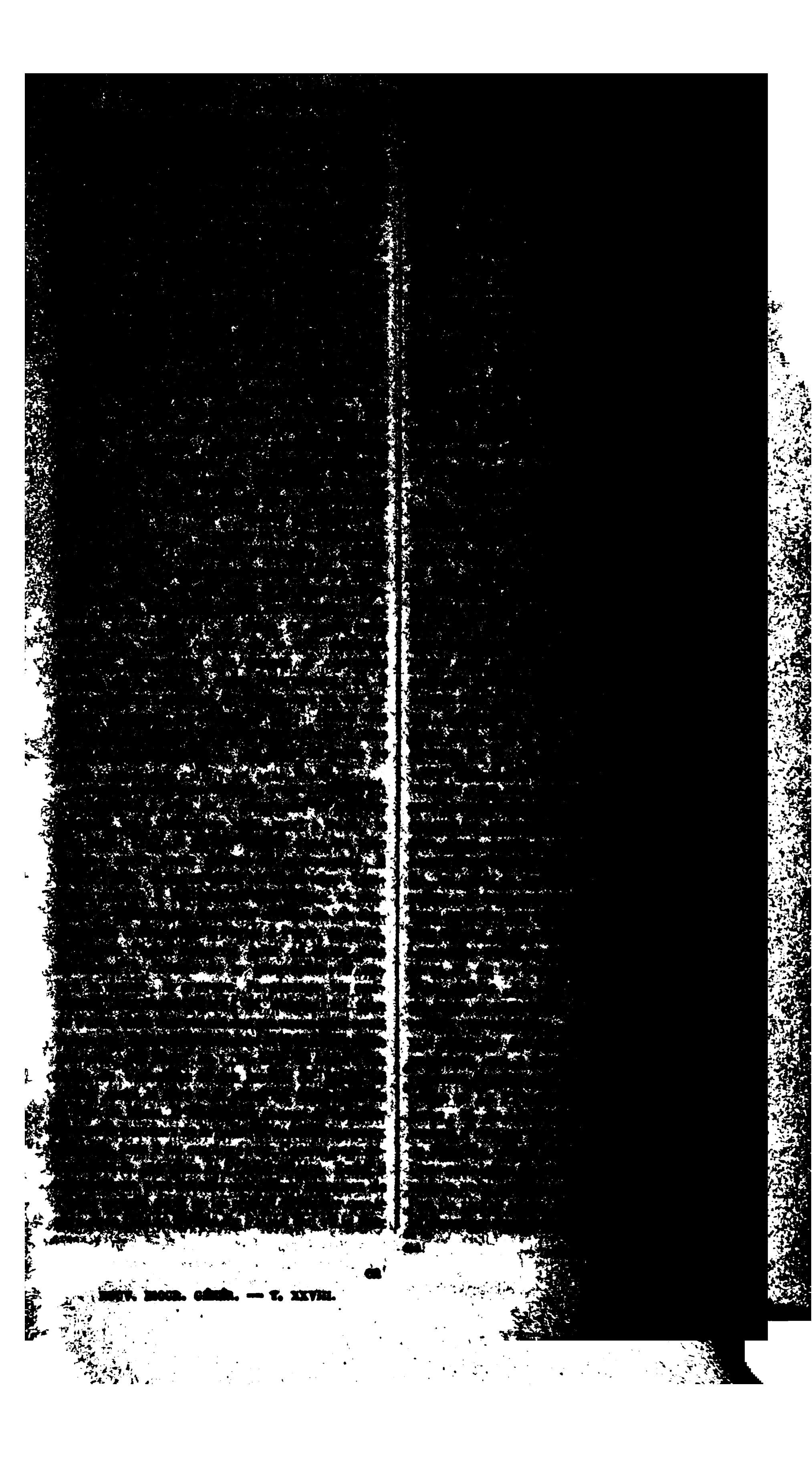












[illegible]

[illegible] roman, publié sous le titre de [illegible] *B.*, par Mme R., [illegible] 1767, in-16, fut attribué à madame [illegible] pourrait [illegible] et [illegible] du style [illegible] : *Iphis et Aglaé*, roman, par [illegible] Paris, 1768, 2 vol. in-12; — [illegible] *par l'auteur des* [illegible] *B.*, Amsterdam et Paris, 1764.

[illegible]

[illegible] (*Gérard* DE), [illegible] siècle, à [illegible] 1321. Homme de [illegible] et rusé, il s'éleva, à force d'in[illegible] de surintendant des finances. [illegible] de Philippe le Long, qui l'avait [illegible] ses ennemis, il fut accusé de [illegible] Charles IV, [illegible] justice, [illegible] à la question pour [illegible] les sommes qu'il avait [illegible] royal, et le lieu où il les tenait [illegible] dans les tourments en 1322, [illegible] aucun aveu. Le peuple, qui le [illegible] qu'il avait conseillé l'établissement [illegible] impôts, s'empara de son cadavre, [illegible] les rues, et l'attacha ensuite aux [illegible] Montfaucon. Sauvage croit que sa [illegible] réhabilitée; il se fonde sur l'an[illegible] de sa famille et sur les emplois que [illegible] exercèrent dès le règne de [illegible]

J. V.

[illegible] de France, [illegible] — Sauvage, [illegible]

[illegible] (CATHERINE MEURDRAC DE), [illegible] fille de Vincent Meurdrac, et [illegible] *Mémoires*, née à [illegible] le 29 février 1613, morte vers [illegible] en 1635 à Jean Marius ou Mariot [illegible] elle habita Sussy, tandis que son [illegible] capitaine au régiment de [illegible] en 1632, au régiment de la Meille[illegible]

[illegible]

Paris [illegible]

[illegible]

et le parti des princes [illegible]

[illegible]

Mme de la Guette [illegible]

[illegible]

LA [illegible] (*Hugues* DE), chevalier [illegible] né à la fin du douzième siècle, [illegible] Epoux à sa première [illegible] [illegible] conservé dans les archives [illegible] la date de 1209.

LA GUICHE (*Gérard* DE), [illegible] et de Chaumont et [illegible] commencement du quinzième siècle [illegible] valier par le duc de Bourgogne, dont il [illegible] à la bataille de Liége, en 1408. [illegible] bellan du roi, bailli de Mâcon, et [illegible] Lyon. Investi de la confiance [illegible] il négocia en 1417 le traité [illegible] prince et le duc de Bourbon. [illegible]

[illegible] *Preuves des Pairs*, [illegible]

LA GUICHE (*Pierre* DE), [illegible] né en 1464, mort [illegible] 1544. Successivement chevalier [illegible] bellan du roi, bailli d'Autun et de [illegible] près les ambassades de Rome, [illegible] gleterre et de Suisse. En 1514 [illegible] avec les Cantons [illegible] celui de Fribourg [illegible] la bataille de Marignan, [illegible] avait déjà [illegible] mes, lui [illegible] de dix mille Suisses pour les conduire au conné[illegible] table de Bourbon. En 1518 il [illegible]

[illegible] *Histoire d'Alsace ancienne et* [illegible] *César jusqu'au mariage* [illegible] Strasbourg, 1727, 2 vol. in-fol. [illegible] Cette histoire commence par une [illegible] l'Alsace sous les Romains, et [illegible] titres et preuves qui [illegible] aux historiens; mais le P. La[illegible] d'un pays dont il ignorait [illegible] plein de zèle et un peu partial [illegible] dans le corps de son ouvrage [illegible] l'école historique du dix-huitième [illegible] *des sentiments catho*[illegible] *dues à la* [illegible] 1725, in-4°; — *Préservatifs* [illegible] *homme de qualité contre l'*[illegible] *libertinage*; Nanci, 1728, in-12.

L. C—s.

[illegible] — Le Bas, *Dict.* [illegible]

[illegible] LAGUNA (*André* [illegible] de), [illegible] espagnol, né à Ségovie, en [illegible] Il commença ses études [illegible] à l'université de [illegible] à Paris, et [illegible] perfectionner dans la langue grec[illegible] la médecine à Paris, mais [illegible] s'y soit fait recevoir docteur. Il [illegible] en 1536, prit le grade de [illegible] et partit pour les Pays-Bas, [illegible] Charles-Quint, dont il [illegible] pendant cinq ou six ans à Metz, [illegible] se rendit ensuite en Italie, [illegible] à Padoue, à Bolo[illegible] Jules III le créa comte palatin et [illegible] De Rome Laguna partit [illegible] qu'il ne fit que traverser, et re[illegible] Pays-Bas. Mais arrivé à Anvers, [illegible] désir de revoir sa patrie, et alla [illegible] Dans les loisirs d'une vie [illegible] perpétuelle, Laguna publia [illegible] dont les titres sont : *Ana*[illegible] *sive de sectione humani* [illegible]; Paris, 1535, in-8°; — [illegible] *grassantis : hoc est vera* [illegible] *praeservatio*, [illegible] *pestilentialis*; Stras[illegible] [illegible] *Galeni Vita*; Venise, 1548; —

[illegible]

[illegible] 1554, in-8°; — [illegible] Galien; Cologne, [illegible]

LAGUS (*Λάγος*), [illegible] avant J.-C. Il épousa Arsinoé, [illegible] son mariage. [illegible] Ptolémée [illegible] donne à ce titre que Théocrite [illegible] dant d'Hercule. Lagus était [illegible] cure. Il se remaria avec Antigone, [illegible] et eut d'elle Bérénice, [illegible] frère Ptolémée.

Pausanias, I, [illegible] — Quinte-Curce, [illegible] *De* [illegible] — Théocrite, [illegible] les *Saints*. — Suidas, au mot *Λάγος*.

LA HAIE (*Charles* [illegible]), [illegible] à Fontainebleau, en 161[illegible] [illegible] et y grava (avec [illegible]) quelques autres [illegible] salons du palais [illegible] de Cortone; — [illegible] *Jésus* [illegible] *les Romains* [illegible]

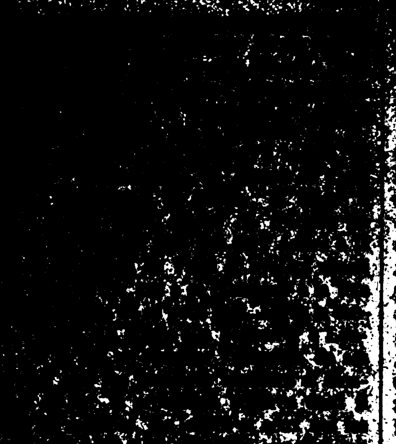
[illegible]

LAHARPE [illegible] à La Rochelle [illegible]

[illegible] en qualité de précepteur. [illegible]
[illegible] l'affection de ses élèves, [illegible]
[illegible] sans cesse que les autres [illegible]
[illegible]
[illegible] occasionna des troubles, qui durent [illegible]
[illegible] par la force. [illegible]
[illegible] le principal auteur de ces trou- [illegible]
[illegible]
[illegible] en 1798. [illegible]
[illegible] dans sa patrie, dont il [illegible]

[illegible] d'un caractère inquiet. »

[illegible] mineur (1800) [illegible]
[illegible]
1802 un voyage en Russie, à l'occasion [illegible]



... Compendium ... Germaniae inferioris FF. ... ad ... et ... ; ... — Insula Belgo-Dominicana ... fratrum ... qui ex ... Belgia ad ... episcopalis ... ; — Bibliotheca Belgo-Dominicana, ... scriptorum Belgarum ordinis Prædicatorum, insérée dans les Scriptores Ordinis Prædicatorum du P. Quétif; ... in-fol.; — La Fatalité de Saint-... le P. Guyard); La Haye, 1672; ... in-fol. et in-8°. Dans cet ouvrage, ... les auteurs prétendent que ce ne fut pas ... qui assassina Henri III. Jean ... opposa La véritable Fatalité de ... Gilbert de La Haye a laissé en ... Ordinis ex ordine S. Dominici ... episcoporum ... et ... lapidis revocata et ... Chronologia; — un ... de Mémoires, tirés des archives de ... des Pays-Bas et de plusieurs ...

A. L.

... Scriptores Ordinis Prædicatorum, t. II, ... — Le Long, Bibliothèque des historiens ... nos ..., ... — Journal de ... de 1764), t. III, p. ... et sq.

... (François), jésuite français, né en ... le diocèse de Tulle, mort en 1656, à ... Admis en 1621 dans la Compagnie de Jésus, il enseigna d'abord les humanités, la théologie morale, et passa dans les ... le reste de sa vie. Il a publié: ... raccourci de ce qui s'est fait ... Compagnie de Jésus durant son premier siècle; Tournay, 1642, in-4°, trad. du latin ... ; — La Vie du P. Bernardin ..., 1643, in-8°, trad. de l'italien du ... ; — Le Grand Ménologe des Saintes, ... et vénérables vierges; Lille, ... ; — Relation de la province du ... Tournay, 1645, in-8°, augmentée de la

[illegible]

En [illegible], La Hire tenta un coup de main [illegible] occupée par les [illegible]

[illegible] pour aller chercher lui-[illegible]

[illegible] Le 12 mars [illegible]

[illegible] tournois [illegible]

[illegible] (4) ». La Hire [illegible] sous caution sa liberté. Il [illegible] au mois de septembre [illegible] exerçait à sa manière accoutumée. [illegible] de son ancien page Antoine de [illegible] et autres [illegible] nous n'hésiterions [illegible]

[illegible]

[illegible] avec des [illegible] château de [illegible] de Chaumont [illegible] à être [illegible] sire d'Offémont [illegible] fit mettre la [illegible] château [illegible] écrivit à La Hire [illegible] dont je [illegible] Hire n'en tint compte, et [illegible]

(1) [illegible]
(2) André [illegible]
(3) Journal [illegible]

[illegible]

[illegible] Marguerite David [illegible]

[illegible] premier [illegible] de [illegible] d'autre [illegible]

[illegible]

[illegible] Charles VII [illegible]

[illegible]

[illegible] avait

[illegible] Marguerite David [illegible]

[illegible]

[illegible] La

[illegible]

[illegible] de premier

[illegible] de

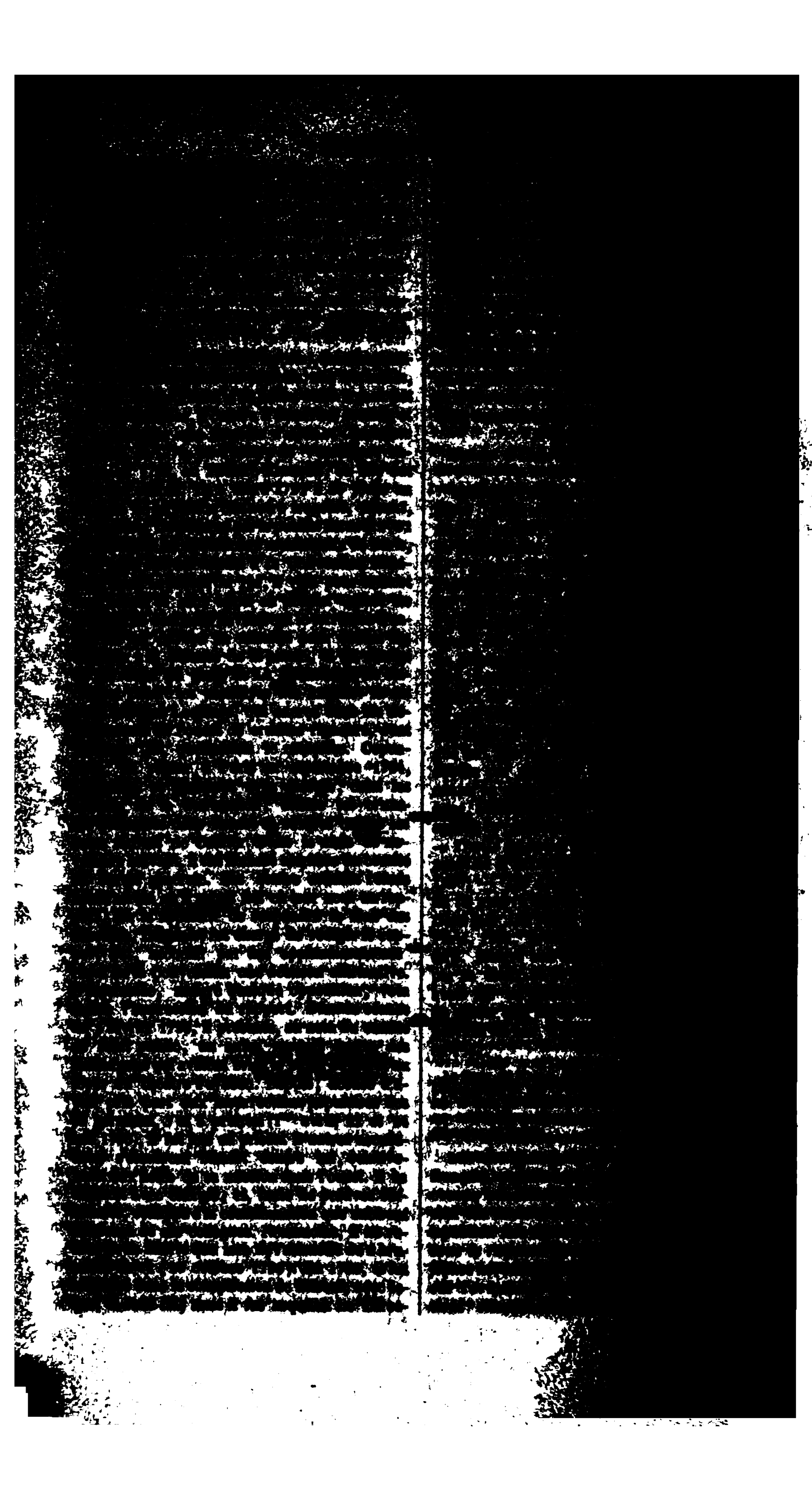
[illegible] d'autre.

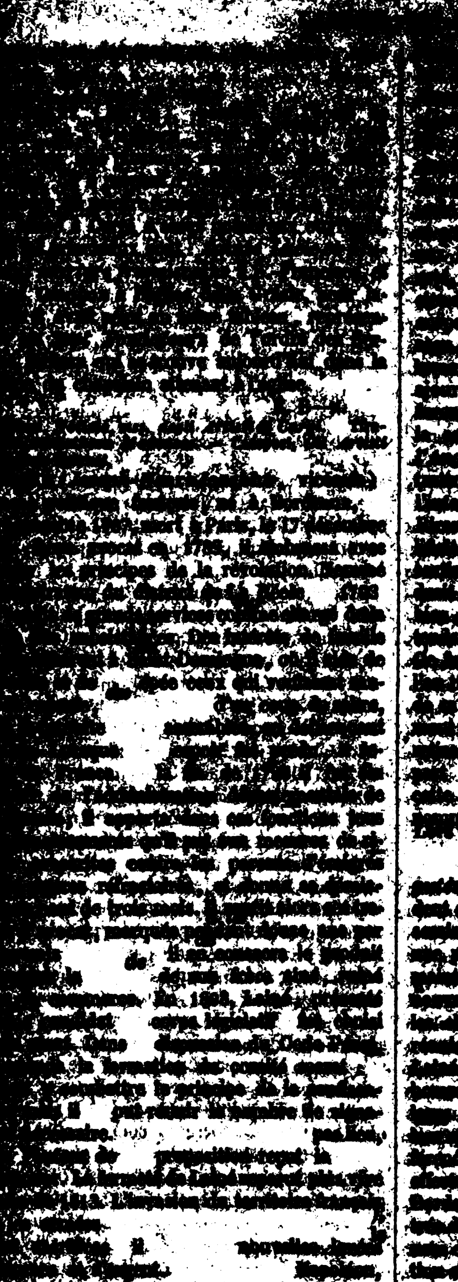
[illegible]

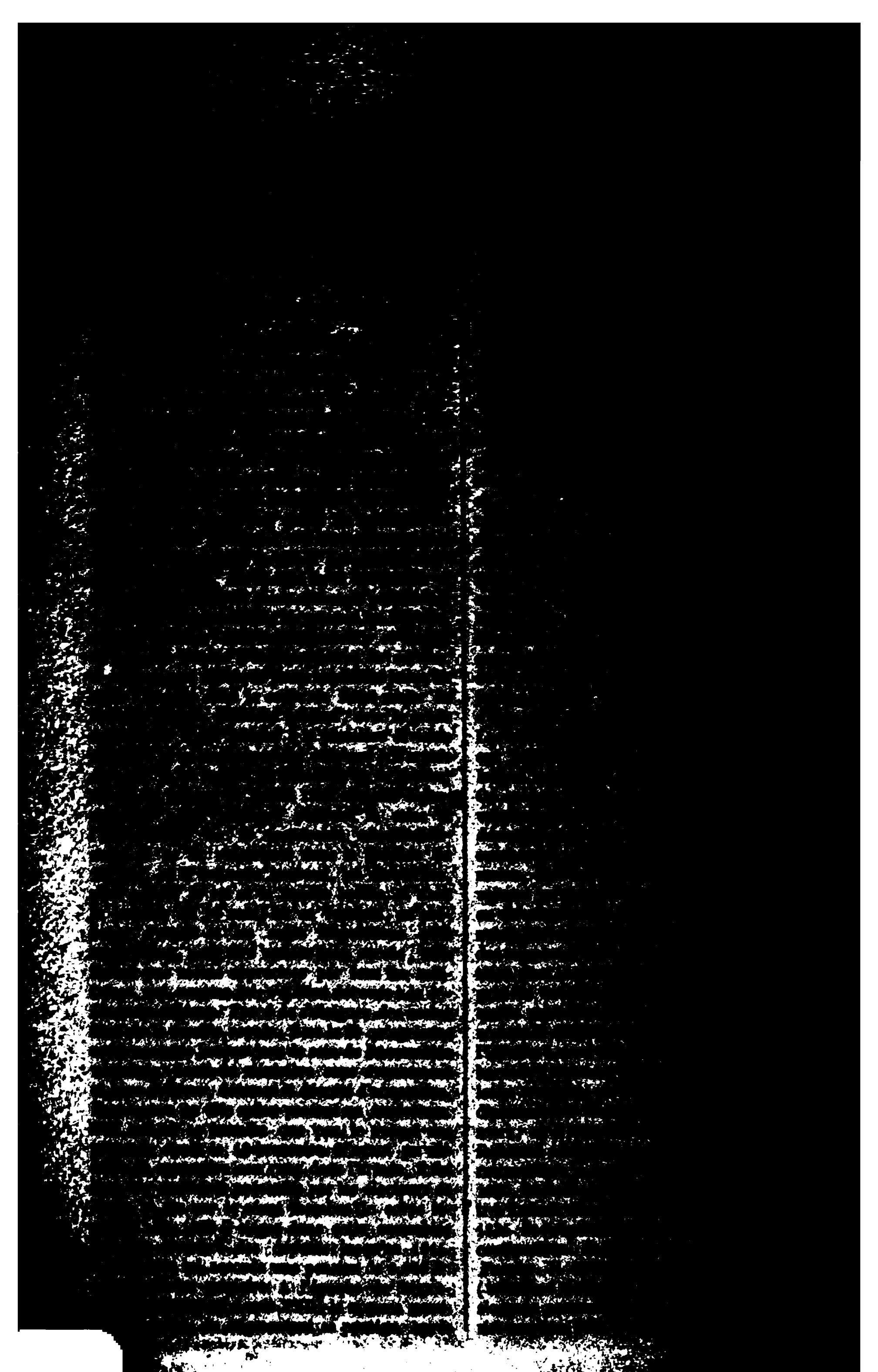
[illegible] Charles VII [illegible]

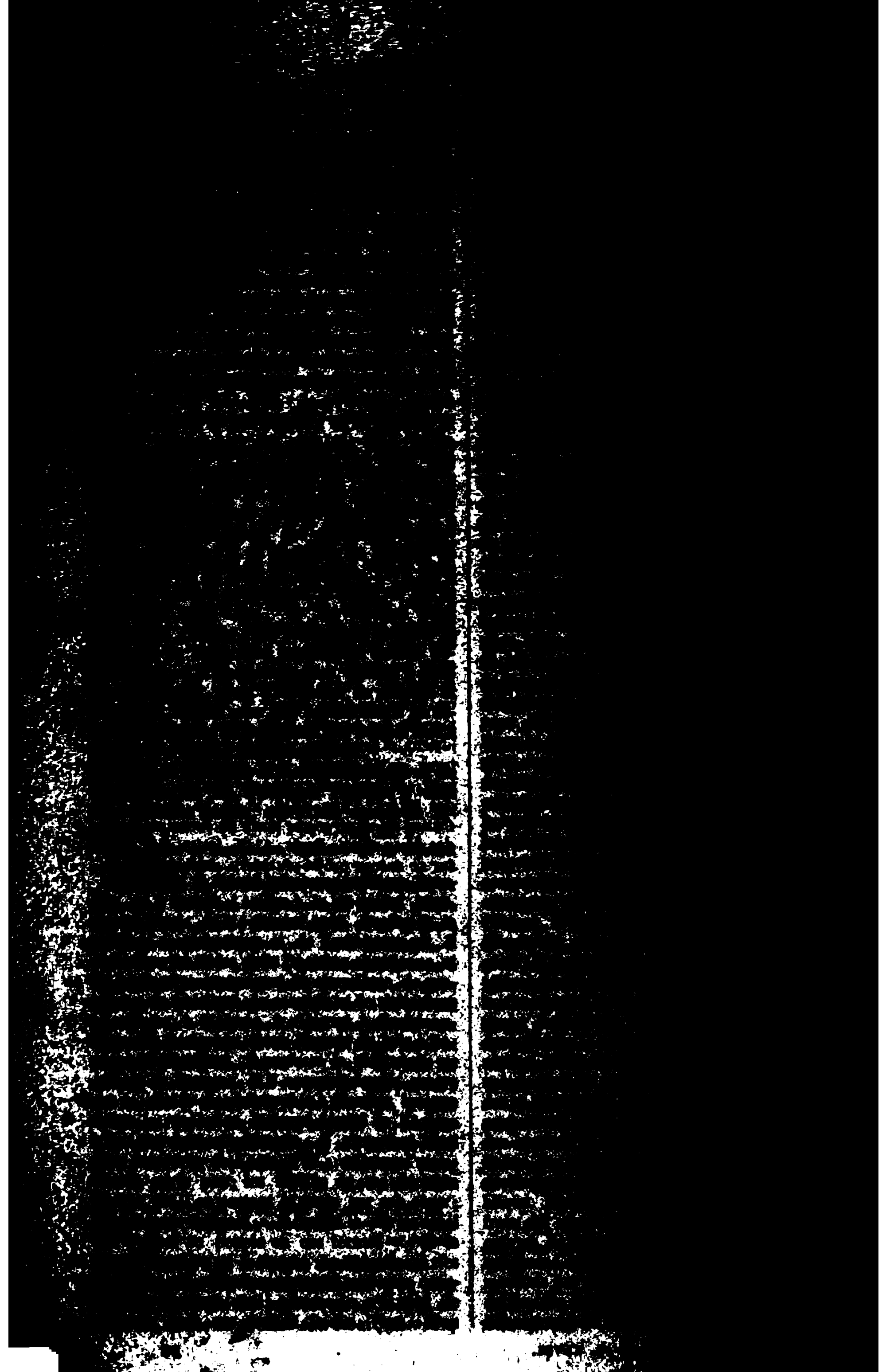
le sacré de Louis XI, [illegible]

[illegible]









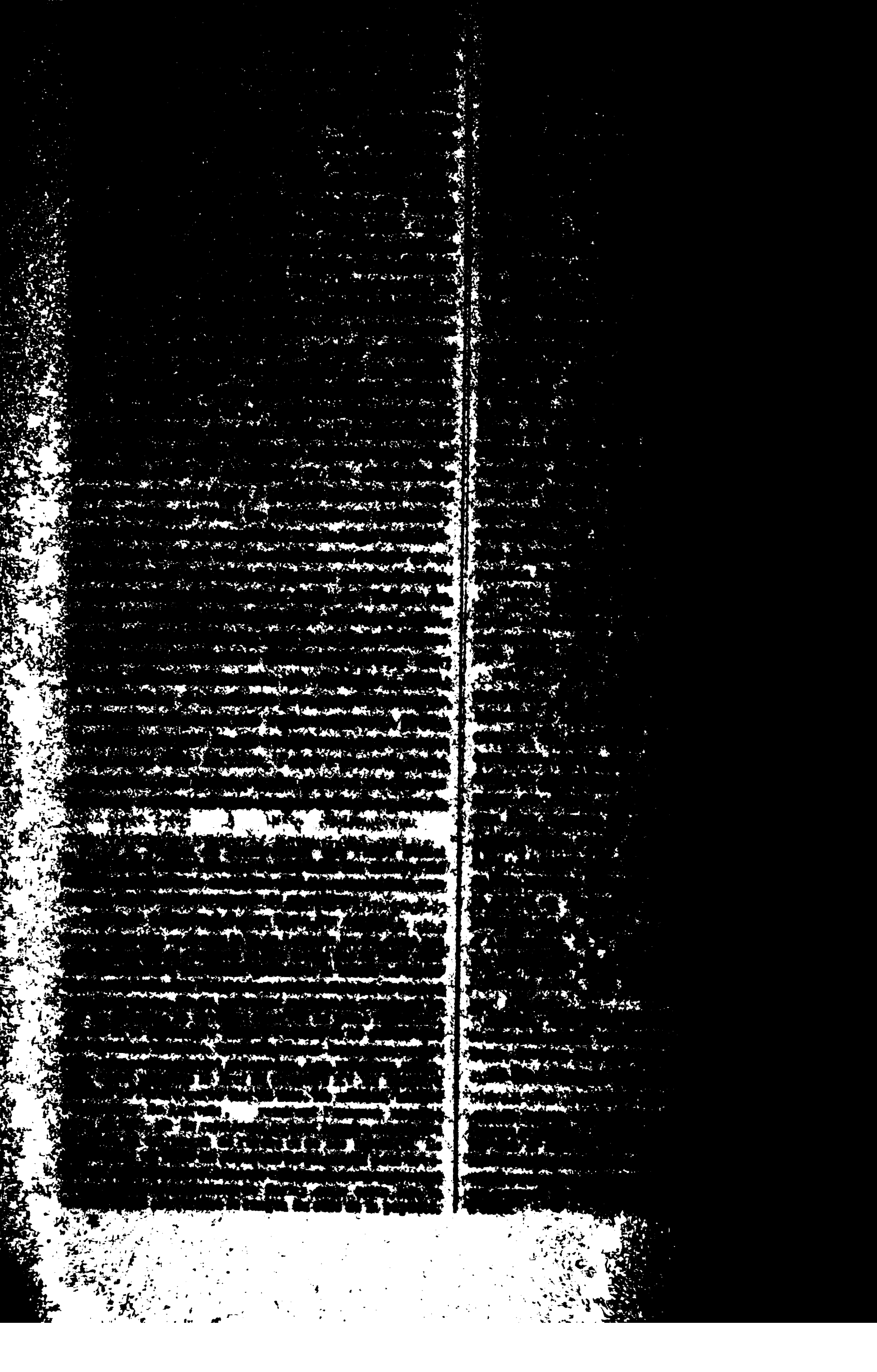


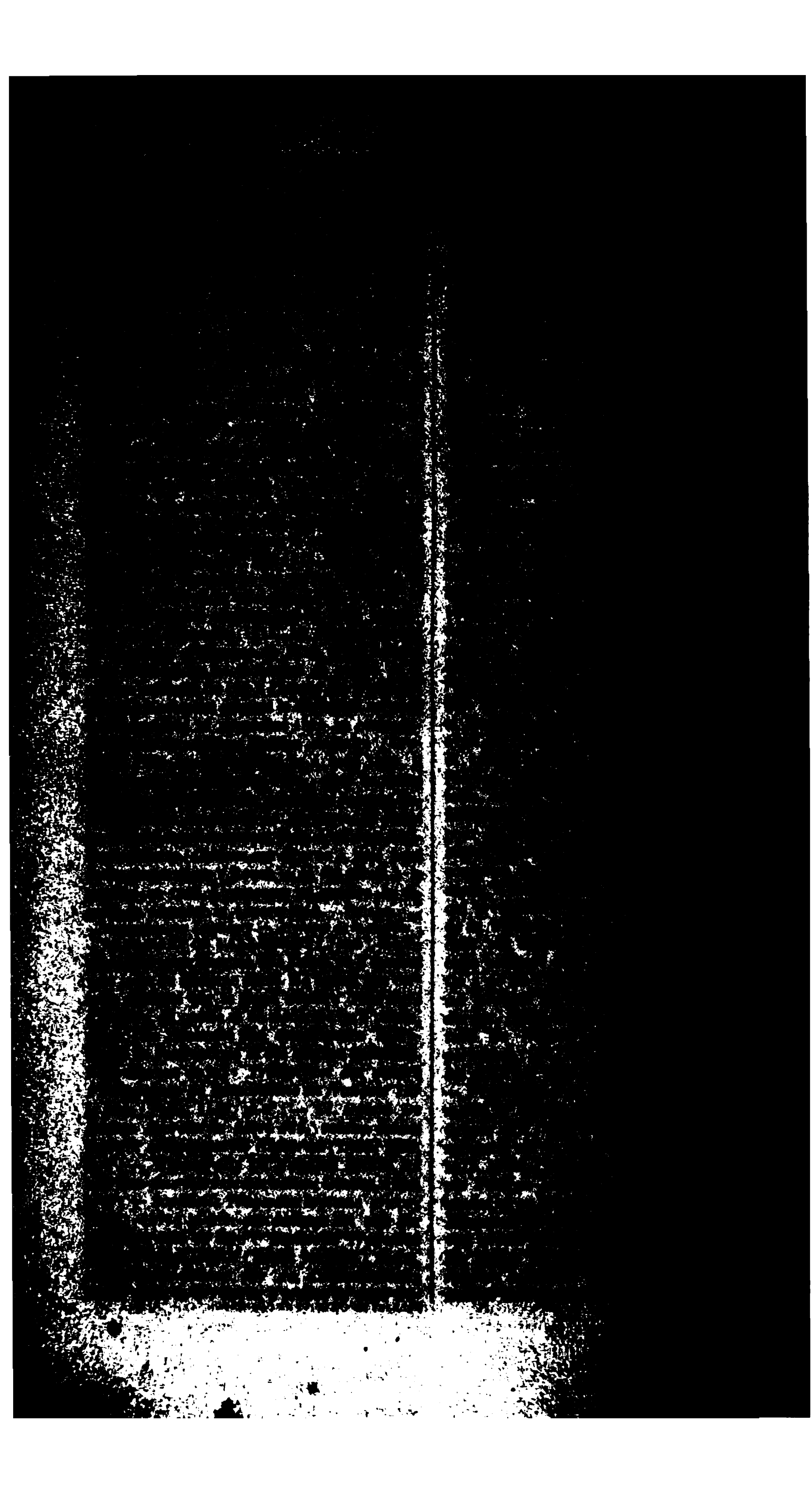
[illegible]

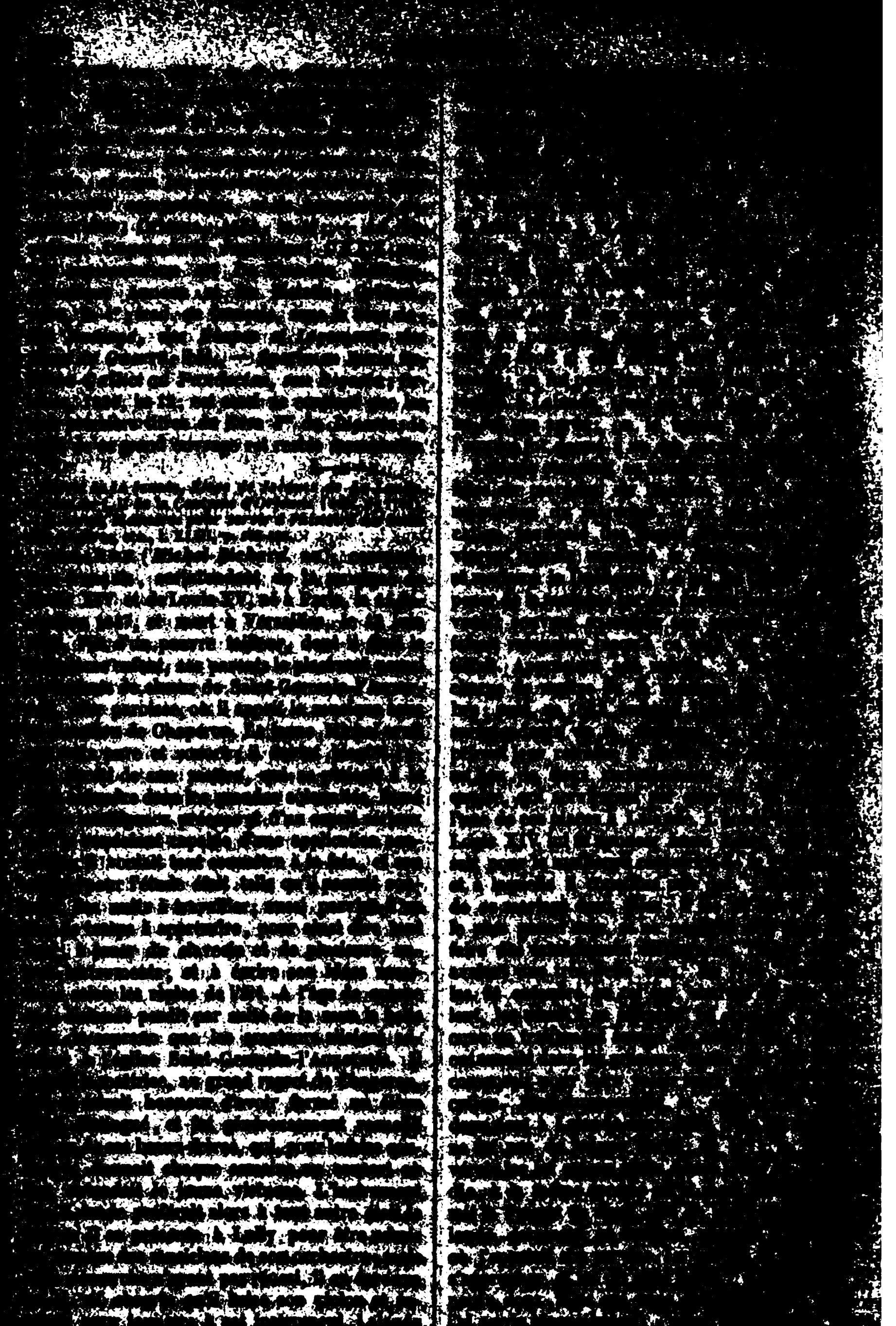
[illegible] d'Agra. [illegible] Dig. La campagne [illegible] siége de Bhurtpour, qui [illegible] trois mois et vingt jours, [illegible] plus de trois mille hommes. [illegible] lord Lake remporta plusieurs [illegible] Holkar, et le força à demander la paix [illegible] arrivée du marquis de Cornwallis, [illegible] général, [illegible] système de conquête [illegible] suivi par lord Wellesley. Lord Lake [illegible] Cornwallis et avec sir George Barlow, [illegible] et revint en Angleterre au [illegible] 1807. Il fut [illegible] vicomte [illegible]), et mourut l'année suivante.

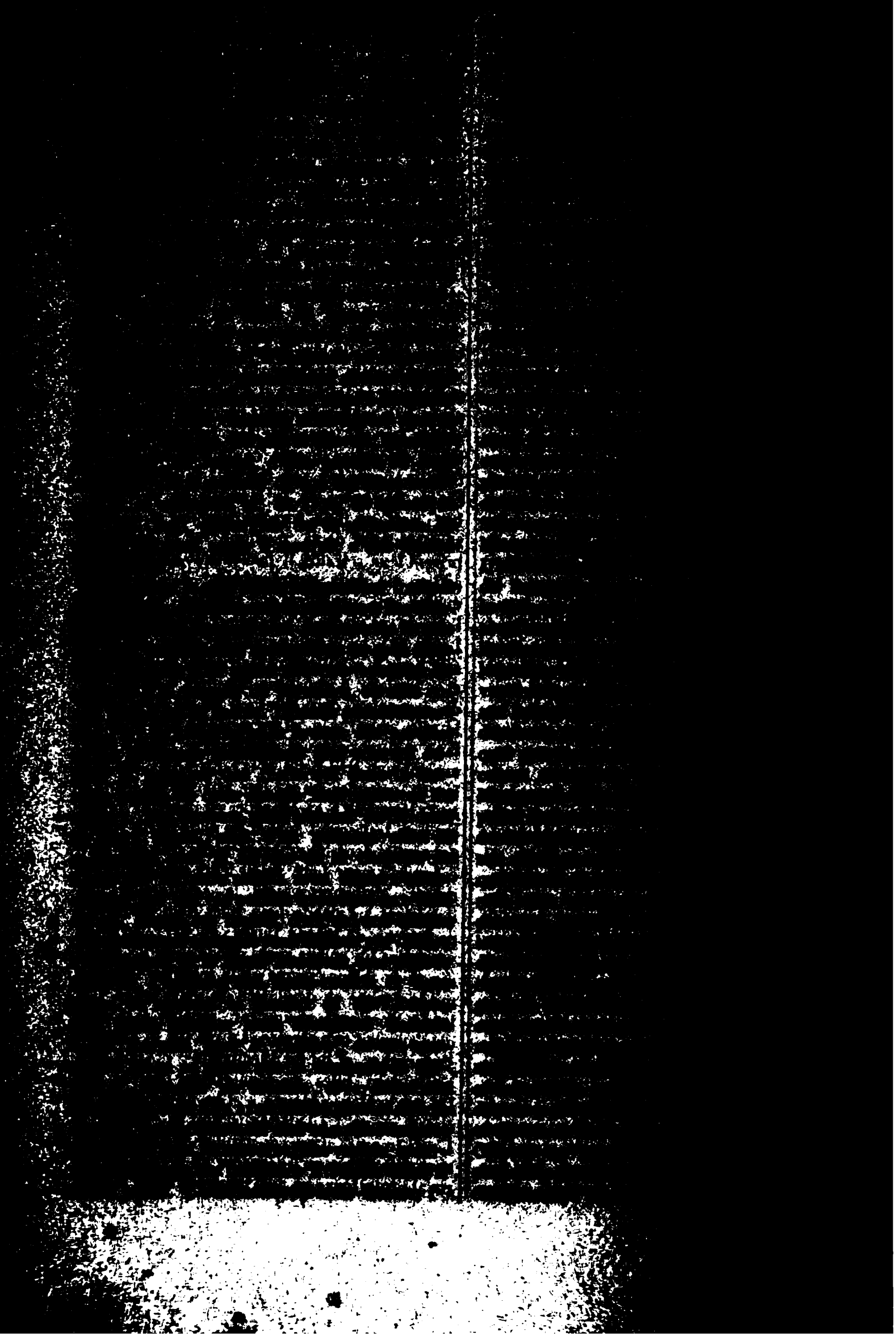
[illegible] Georges-Auguste-Frédéric LAKE, [illegible] entra aussi au service, et fut tué [illegible] 1808, à la bataille de [illegible]

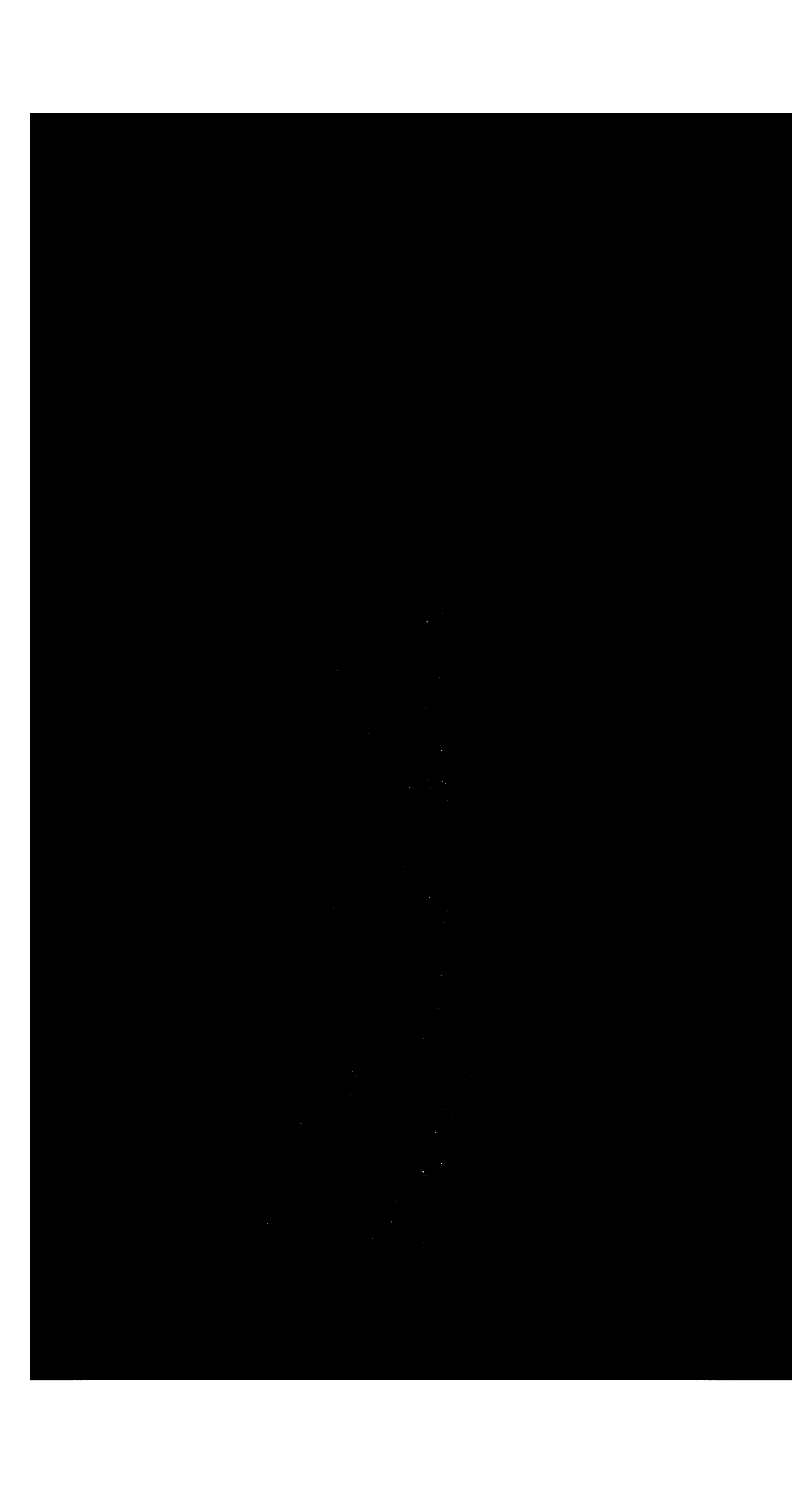
[illegible]

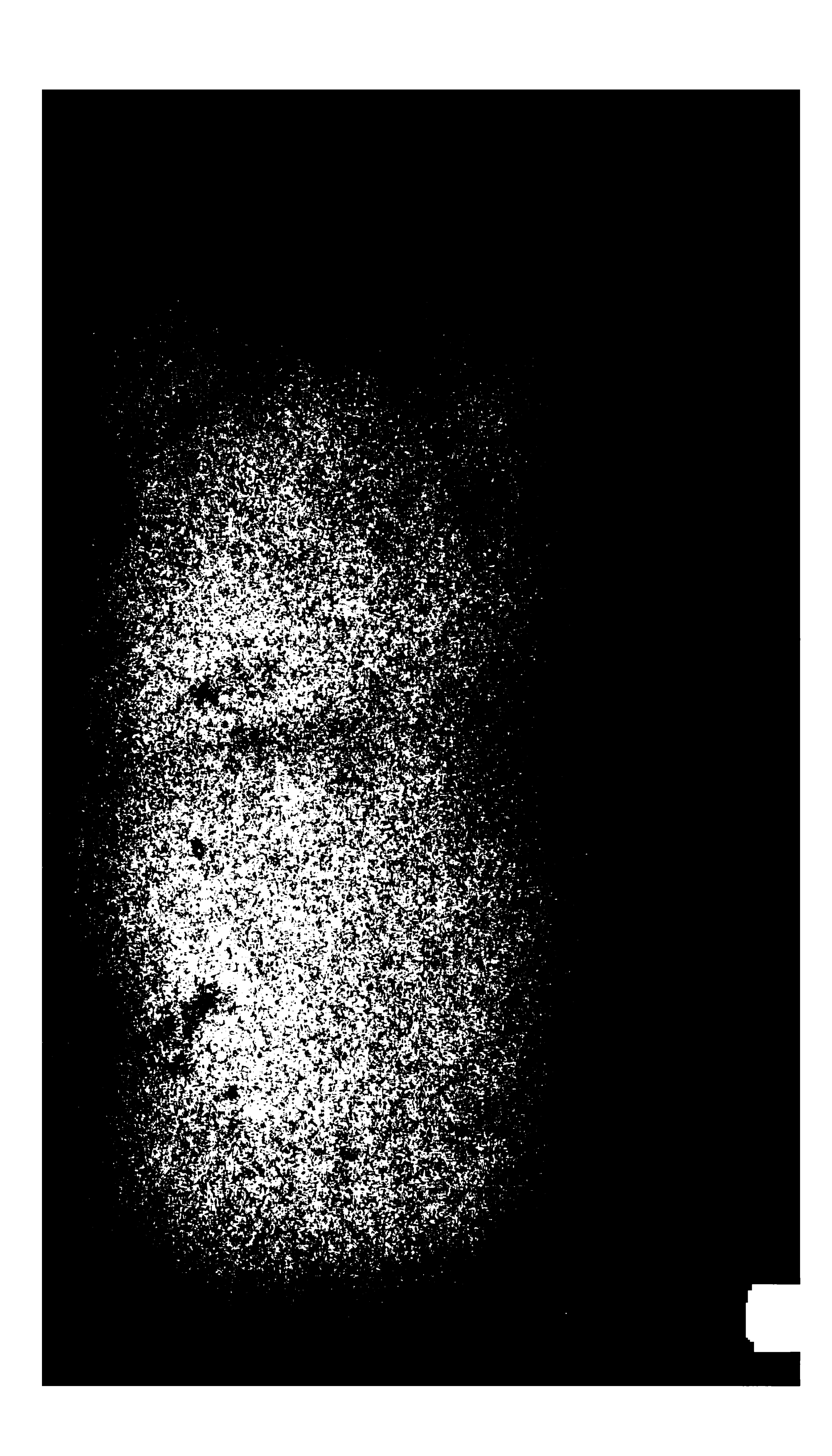

















Stanford University Libraries
3 6105 118 476 360
HUMANITIES REFERENCE
DOES NOT CIRCULATE